This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Lady Riversdale.

~~81 ol 16~~

Vet. Fr. II B. 269

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
SULLY.
TOME QUATRIEME.

Digitized by Google

Ce volume contient les Livres XX à XXVI.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND.

NOUVELLE ÉDITION,

Plus exacte et plus correcte que les précédentes.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.

M. DCC. LXXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGTIEME.

MÉMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne et d'Entragues ; complaisance et foiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Grande et longue dissertation à ce sujet entre lui et Rosny. Les Jésuites obtiennent la démolition de la pyramide ; il s'oppose à cette destruction ; complot de ces Peres contre lui ; ils jurent sa perte. Détail de toute cette affaire. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du college de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis ; on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries et son raccommodement avec le duc d'Epernon et Grillon ; traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace ; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient ; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan ; lieutenance de Roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan.

Digitized by Google

Autres graces et gratifications accordées et refusées à Rosny par le Roi. Dessein de Henri de faire épouser Mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

LE procès poursuivi au Parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues et la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux Comtes à perdre la tête, et la Marquise à être renfermée pour le reste de sa vie, dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la premiere nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la premiere galerie du Louvre, et me demanda quelle impression je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à sa Majesté, si elle souhaitoit, en me faisant cette question, que je lui dise librement ma pensée : « Oui, oui, répondit Henri, » ne craignez point que je m'en fâche, ce n'est » pas de cette heure que je suis accoutumé à vos » libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à sa question mieux que personne, parce que s'il avoit donné sujet à la Marquise de le croire guéri de sa passion, et animé d'une juste colere, il la verroit recourir à la soumission, aux prieres et aux larmes pour le fléchir; mais que si au con-

Digitized by Google

mire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de sa premiere hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prît Madame de Verneuil, la chose reviendroit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, et de la considération des enfans qu'il avoit eûs de sa maîtresse, ne me paroissoient que les moindres. « Je voudrois bien, me dit ce Prince, que vous » la vissiez, pour voir ce qu'elle vous dira, et » si elle ne vous priera point d'intercéder pour » elle auprès de moi ». Je suppliai très-instamment et très-sérieusement sa Majesté de me dispenser de la visite et de l'intercession. J'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, et je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de la Reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flatteur et vénal de Henri. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la Reine depuis un mois. Je le dis au Roi. Je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus, et je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule démarche, comme celle

qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette Princesse, dans les occasions qu'il sçavoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes Henri et moi, mais je l'emportai à la fin, et je laissai un autre faire sa cour au Prince par des moyens infaillibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fut pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce Prince ne manqua pas de courtisans, qui le servirent à son goût. Le manege de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussi-tôt qu'on s'y apperçut que Henri ne pouvoit, ni se dégager de sa maîtresse, ni commander à la Reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les desirs et des passions du Souverain, sçut accommoder ses démarches, ses paroles, et jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la Reine, ni la Marquise. On ne faisoit que feindre l'un et l'autre auprès du Roi, suivant l'espece de commission qu'on avoit reçue de ce Prince. On ne servoit sa colere qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de sa Majesté, me porter au sujet de la Marquise, un ordre très-sévere, et conçu en des paroles extrêmement

Digitized by Google

fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié ; et ce qui est plus singulier, c'est que Henri le sçut, me le dit lui-même, et ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce Prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, et tout ensemble rampante, basse et misérable.

Personne ne fut trompé à la maniere dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil ; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendît jusques sur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que cette fois il eut le temps de s'ennuyer (2).

(1) « Le Roi transmua cette peine, dit Bassompierre, » en une prison perpétuelle, partie en considération de » Madame d'Angoulême, qui en fit de merveilleuses ins- » tances ; mais davantage, par une raison qu'il nous dit, que » le feu roi Henri III, son prédécesseur, ne lui avoit, » en mourant, recommandé que M. le comte d'Auvergne » et M. le Grand, et qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, qu'il » eût fait mourir un homme, que celui qui lui avoit laissé » le royaume, lui avoit si affectionnément recommandé ». *T. 1, pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son Ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

(2) Il en sortit sous le regne suivant. Il avoit soixante-

Digitized by Google

Celle du pere de la Dame, en un exil dans ses terres; et pour elle, elle eut grace entiere (*), et même elle en dicta les conditions.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le Roi et sa maîtresse, sans en faire naître un autre entre ce Prince et la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son époux, donnoit une belle matiere de crier et de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser, et le Roi sçut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage surveuoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur

onze ans, lorsqu'en 1644, il épousa en secondes noces, Mademoiselle de Nargonne; et comme cette Dame n'est morte qu'en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, on a vu par une espece de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-pere.

(*) « Le Roi, dit Péréfixe, permit à la Marquise de se » retirer à Verneuil, et sept mois s'étant écoulés, sans que » le Procureur-général eût trouvé aucune preuve contr'elle, » il la fit déclarer entiérement innocente du crime dont elle » avoit été accusée ». Il la dispensa, dit le Mercure François, « de se présenter à la cour du Parlement, pour y » faire enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles furent » entérinées le 6 Septembre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. *de Thou, ann.* 1605; *Siri, ibid. pag.* 299, *et autres Historiens.*

la fin de l'année, plus de brouilleries à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable? sinon, le déplorer et se taire; c'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres que le Roi m'avoit écrites à ce sujet, et je n'en laissai aucune entre les mains de mes secretaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi dans tout ce temps-là, quelqu'instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres, et des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au public la connoissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verroit-on au reste, qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violens? toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille, ni d'Entragues, le repos dont on le faisoit jouir malgré lui. On découvrit six mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec son beau-pere, qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusques dans sa prison, les moyens de se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit

Digitized by Google

un nommé le Cordier, que sur son rapport, le Grand-Prévôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies et les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion, et qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, et lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au Grand-Prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que sa Majesté envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues composa pendant ce temps-là, une espece de factum, écrit et signé de sa main, pour justifier ses procédés, et il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de son auteur, par le tour adroit et spécieux dont il coloroit sa conduite, quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal qui étoit de donner l'explication des cordes et des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré cette piece, il se vit obligé de subir l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrément qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention dans ces cordes et dans ces poulies. Le Grand-Prévôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pu rien concer-

Digitized by Google

ter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais malgré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, et qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur *la simple* parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, et il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le cômte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée et presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entiere réhabilitation des Jésuites. Ces Peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose, quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de sa Majesté, tant qu'on verroit subsister la (*) pyramide élevée sur le sol de la mai-

(*) Cette pyramide ou pilier, d'environ vingt pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le Palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piédestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du Parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les plus flétrissans pour les Jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions qui se sont conservées dans *les Mémoires de*

Digitized by Google

son de Châtel. Sa Majesté pressée, priée, persécutée sur cet article, consentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de son conseil. Je croyois, et beaucoup d'autres pensoient comme moi, que

Ligue, tome 6; *d'Aubigné, tome 3, liv. 4, chap. 4*; *les mss. r. vol. coté* 9033; où se voit aussi la traduction françoise qui en fut faite en ce temps-là, et dans quelques autres écrits.

M. de Thou et le Mercure François, qu'on peut encore consulter sur la démolition de la pyramide, *année* 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une espece de justice à biffer ces inscriptions, en rétablissant les Jésuites, ces deux arrêts se contredisant l'un l'autre; mais ils remarquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pilier, qui fut renversé en plein jour, au mois de Mai, par le lieutenant-civil Miron, envoyé pour ce sujet par sa Majesté, et l'on construisit une fontaine à la place. « Les lettres, » dit P. Mathieu, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 683, en furent » adressées à M. de Sully, comme Grand-voyer. Les prin» cipales statues furent portées aux grottes de Saint-Ger» main ».

Les ennemis des Jésuites se vengerent, en répandant dans le public une infinité de petites pieces en vers et en prose très-sanglantes, sur tout ce qui se passa en cette occasion, qu'on ne doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures représentant les quatre vertus, qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au-dessus des inscriptions, on avoit commencé par celle de la justice, ce qui étoit un pur effet du hasard, ou peut-être n'est point vrai du tout. L'estampe de cette pyramide ne fut que plus curieusement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où jusque-là elle s'étoit imprimée avec privilege; mais Henri en envoya chercher la planche, trois mois seulement avant qu'il fût assassiné. La plupart des inscriptions dont la pyramide étoit ornée, et dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai et quelques autres Historiens ont déploré le renversement, étoient de la composition de Joseph Scaliger, trop bon Protestant pour ne haïr pas infiniment la société des Jésuites. *M. chr. et dogm. tom.* 1, *pag.* 30.

Digitized by Google

ce n'étoit point traiter la Société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte, à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée ; mais elle avoit sçu si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit. Ce que je fis en cette occasion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jésuites ; cependant ma perte parut dès-lors à ces Peres, et sur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour, importer si fort à la Religion, à la cause commune et à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont le nom étoit à la vérité proscrit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle et efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les Jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de temps, on leur vit fonder nombre de Colleges, dans plusieurs des principales villes du

Digitized by Google

royaume, et y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réussir. Ceux de Troies, par exemple, de Reims et de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la Société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux lettres de sa Majesté. Les peres Cotton et Gauthier furent chargés de les demander au Roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (*), Poi-

(*) Ce que dit ici l'Auteur, de la difficulté qu'eurent les Jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septénaire met nomménient cètte ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jésuites: *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes, et n'y oublie pas Poitiers, « parce que, dit-il, leurs Colleges et écoliers » étoient meilleurs que les autres ». *Tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 606 *et* 686. Si je ne voyois nommés ici l'Evêque et les trésoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'Evêque de cette ville, qui étoit en liaison particuliere avec ce Ministre, comme il paroît par les lettres de l'un et de l'autre, rapportées dans nos Mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des Jésuites, aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même Catholiques; persuadés que par-là ils feroient leur cour au Gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent,

Digitized by Google

tiers, où, malgré les mandemens qu'ils avoient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même temps, elle fît instance pour la fondation d'un college royal. Le P. Cotton répartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, et aussi favorisées de sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoitre aux gestes seuls et à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (*).

et qu'à la honte et aux dépens de la religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le P. Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully et ce Pere, que l'auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos Mémoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jésuites y ayant enfin été reçus, leur College, de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort mauvais, et que ces Peres n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, et l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les Jésuites, dont il sera fait aussi mention.

(*) Mathieu a remarqué la même chose dans Henri IV.

Il repliqua au P. Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du Pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, et même que je l'appuierois. « Ah! ah! Sire, reprit le Pere, Dieu » me garde d'offenser, fâcher, ni mal parler de » ceux que vous aimez, et dont vous croyez être » si bien servi; je ne cesserai jamais de les honorer » et de les servir moi-même; mais si votre Majesté vouloit bien qu'on lui fît connoître la vé» rité par de bonnes preuves, rien ne seroit si fa» cile que de lui justifier clairement, qu'il n'y a » point de supposition dans tout ce que j'ai eu » l'honneur de lui dire ». Le Roi lui demanda plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer; le Pere le confirma de nouveau. « Hé bien, lui dit le Roi, en » le congédiant, j'y aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main, et me mena dans l'orangerie, où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où

« Il jugeoit, dit-il, des actions et des paroles, sur la mine » et sur les yeux ». *Tom.* 2, *liv.* 4, *pag.* 807.

Digitized by Google

en étoit l'affaire des Jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en sçavois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce que vous dites, » reprit ce Prince ; car on m'a voulu persuader » que vous seul empêchez cet établissement ». Je lui assurai avec serment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre opposition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien ! puisque » cela est ainsi, me dit Henri, ne faites semblant » de rien, et n'en parlez à personne ». En rentrant dans le Louvre, il prit de même le pere Cotton en particulier, et lui dit : « Or ça, mon » Pere, qui vous a fait tous ces beaux contes, » touchant M. de Rosny ? car cela est entiére- » ment faux, comme je m'en étois toujours bien » douté ». Cela ne se trouvera point faux, Sire, répondit le P. Cotton ; et pour ne laisser aucun doute à sa Majesté, sur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, sur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers (*), aux trésoriers de France de cette ville, aux Sainte-Marthe et autres, sur lesquels je pouvois tout, dit-il, et à qui je mandois formellement de s'opposer à l'établissement de la Société ; qu'il avoit

(*) Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers.

Digitized by Google

vu ces lettres de ses propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur et de droiture, et qui les lui avoit fait lire. « Me feriez-vous bien » voir ces lettres, lui dit le Roi ? Oui, Sire, » reprit le Jésuite, quand il vous plaira ». Sa Majesté qui avoit balancé jusques-là entre le Pere et moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai demain à vous, » lui dit ce Prince, et je vous donnerai tous les » ordres qui vous seront nécessaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, sur les huit heures, sa Majesté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires et des affaires courantes; puis elle me mena, comme la veille, dans l'orangerie, où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous sçavez, me dit ce Prince, combien » je vous aime; mais vous sçavez aussi combien » j'aime la vérité, et je hais le déguisement. » Vous en avez eu avec moi; et quoique je ne » vous cache aucun de mes secrets, vous avez » usé de dissimulation dans ce que je vous ai demandé au sujet des Jésuites. Ce n'est pas que » je m'offense de la chose en soi; comme ils ne » vous témoignent pas beaucoup d'amitié, je ne » m'étonne point que vous ne soyez pas le solliciteur de leurs affaires; mais je suis fâché de » voir

» voir que vous ne m'en avez pas parlé franche-
» ment, vous qui faites profession d'être vrai et
» sincere ».

J'écoutois le Roi sans rien dire, par un effet de ma surprise. « Voilà, Sire, lui dis-je enfin, » la plus grande imposture du monde. Je ne vous » demande d'autre grace, que d'en poursuivre » l'éclaircissement jusqu'au bout. Si l'accusation » des Jésuites se trouve véritable, usez en mon » endroit de toutes les punitions qu'il vous plaira; » je ne m'en plaindrai point; mais aussi, si elle est » fausse, permettez-moi, Sire, je vous en sup- » plie très-humblement, que je m'en fasse une » justice exemplaire, afin de prévenir, dans la » suite, tout autre dessein semblable à celui-là; » parce que s'il falloit que je ne fusse continuel- » lement occupé qu'à faire des apologies pour ma » défense, il ne me seroit plus possible de vaquer » à toutes les affaires de l'Etat, dont le nombre » et le poids passent déjà ma portée. Quoi! in- » terrompit ce Prince, vous n'avez rien écrit con- » tre les Jésuites et leur college à qui que ce » soit, ni de près, ni de loin? rafraîchissez votre » mémoire, ajouta-t-il, afin de ne vous engager » à rien soutenir, dont le contraire puisse être » prouvé. Non, Sire, repliquai-je, je vous le » jure sur mon Dieu et mon salut. Comment! » poursuivit le Roi avec une véritable indignation,

Digitized by Google

» voilà de malins esprits, et qui ne peuvent se
» lasser d'envier la vertu, et de nuire à ceux qui
» me servent bien. Laissez-moi faire, je veux
» approfondir cette menée, et en découvrir la
» source et les auteurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la messe aux Capucins; où il sçavoit qu'il trouveroit le pere Cotton. Il l'appella; et l'ayant encore mis sur la question des jours précédens, il lui demanda où étoient les lettres qu'il lui avoit dit avoir vues. « Elles sont, Sire, lui dit le Pere, entre les mains
» d'une personne d'honneur, et je garantis la
» vérité de ce que cette personne m'en a dit,
» comme de ce qu'elle m'en a montré. C'est assez,
» reprit sa Majesté, mais allez me les chercher,
» afin que je les voie. Je connois son écriture et
» son seing, comme le mien propre, ayant reçu
» plus de deux mille lettres de lui en ma vie ».
Le Pere se sentit embarrassé d'un ordre qui venoit si mal-à-propos. Il chercha à l'éluder, en prenant sa Majesté à témoin de sa bonne foi et de son aversion pour le mensonge. « Je veux bien vous
» croire, lui dit ce Prince; mais je veux aussi le
» faire croire aux autres, en leur présentant les
» lettres : ainsi, ne manquez pas, poursuivit-il
» en prenant un ton tranchant, de me les appor-
» ter; car, encore une fois, je veux les voir,
» pour convaincre de malice et de fraude ceux

Digitized by Google

» qui le mériteront. Allez, et revenez aussi-tôt ».

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le Pere salua sa Majesté et s'éloigna. Mais le Roi l'attendit inutilement tout le reste du jour, dont il s'excusa le lendemain matin, sur l'absence de la personne dépositaire des lettres; mais il falloit trouver une autre excuse, qui coûtoit bien davantage au Pere, sur ce qu'il revenoit sans les apporter. Il dit au Roi qu'un malheur avoit voulu que le valet-de-chambre de ce seigneur eût jetté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles assurances; mais le Roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie. « Comment! dit-il en l'interrompant avec » colere, on a brûlé ces lettres? cela n'est pas » croyable ». Et comme il vit que le P. Cotton, qui sentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer là, ne faisoit que biaiser dans ses réponses, et sembloit demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. « Vous ne sçavez pas, Rosny, me dit » ce Prince, en se rapprochant de moi, et me » tirant à quartier, vos lettres ont été brûlées ».

Je revenois trouver sa Majesté pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le Roi à écrire à l'évêque de Poitiers et aux officiers de cette ville, pour se faire repré-

Digitized by Google

senter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, et de leur écrire moi-même, de la maniere la moins suspecte. J'apportois avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels sa Majesté ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom, et enfermant les unes et les autres dans un même paquet, elle en chargea le courier Constant. L'Evêque et les officiers de ville firent partir le sieur de la Parisiere, afin qu'il satisfît sa Majesté sur tout ce qu'elle desiroit sçavoir. La Parisiere attesta à mon sujet, au nom de tous ses concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les Jésuites, et il présenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des Jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Saint-Marthe, lieutenant-général, et à son frere séparément, et au bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, et voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : « quant » à ce qui est du college des Jésuites, je ne sçais » pas pourquoi vous vous y rendez si difficiles, et » pourquoi vous réitérez si souvent vos instances » pour ce college royal, dont vous m'avez écrit,

Digitized by Google

» puisque vous connoissez, comme je vous l'ai
» mandé plusieurs fois par le sieur de la Parisiere,
» que vous n'obtiendrez jamais du Roi les moyens
» nécessaires pour le dernier, et qu'il veut abso-
» lument l'autre. C'est donc à vous à user de
» prudence, et à faire de bonne grace, afin qu'on
» vous en sçache gré, ce qu'aussi-bien vous ferez
» à la fin, malgré vos intentions. Ne songez seu-
» lement qu'à établir de tels réglemens, en les
» recevant, qu'ils ne puissent troubler le repos
» de la ville, ni de la province, ni altérer l'union
» et la bonne correspondance qui se voit entre
» ceux des deux religions, afin que le Roi soit
» également bien servi de tous ».

La quatrieme de ces lettres, adressée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque chose encore de plus fort. Quelques affaires et quelques complimens remplissent le commencement, à la suite desquels le Roi lut ces paroles : « quant aux Jésui-
» tes, je me suis toujours bien douté qu'ils ne
» trouveroient pas tant de gens affectionnés et
» charitables en effets, comme en paroles. Pour
» mon égard, si la province les desire, et qu'ils
» soient résolus d'y vivre doucement, sans aigrir
» les esprits, et empêcher la bonne intelligence
» des deux religions, je serai bien-aise de les
» voir en mon gouvernement, et je les favori-
» serai dans tout ce que je pourrai; mais s'ils y

Digitized by Google

» apportoient de la division, altération et défiance, j'aimerois beaucoup mieux qu'ils fussent » ailleurs ».

Le courier du Roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus sa Majesté qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particuliere que M. l'évêque de Poitiers faisoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le P. Moussy, Jésuite, étoit venu lui apporter une lettre de la part du P. Cotton, dans laquelle ce Pere paroît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui Evêque, contre l'établissement et l'honneur de la Société, et sur des plaintes, que ce Pere les croyant vraies, a faites contre moi à sa Majesté; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le pere Moussy, que son confrere avoit eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légérement, et plus grand tort encore de l'écrire, et de la porter aux oreilles du Roi; que le pere Moussy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui Evêque, et qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le pere Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le pere Cotton lui mandoit qui lui

étoit venue de Poitiers, et qui est persuadé apparemment que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, et qu'on lui a déjà dit le jour précédent, qu'elle est signée *Guillaume*; mais que personne ne pouvoit mieux le sçavoir que le P. Cotton lui-même, parce que quoiqu'il lui mande encore que c'est lui P. Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la suscription. La lettre de cet Evêque est datée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Pansou, d'où il se rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît son rapport au Roi; mais ce Prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avoit eue en cette occasion, avoit ajouté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu et Pont-Courlay, et leur demanda s'ils ne sçavoient point par qui étoient suggérées au P. Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, et s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au P. Cotton, de ne jamais parler à sa Majesté de ces lettres, soit imaginées,

Digitized by Google

soit fabriquées par un imposteur, et données sous un nom supposé, parce que si elle ajoutoit foi à ce que je lui disois dans des choses où ma religion pouvoit me rendre suspect, à plus forte raison me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit : « Il falloit qu'ils » cherchassent à me faire prendre le même parti » de la modération qu'ils avoient conseillé au » pere Cotton ; ne cherchant, dit-il, qu'à éloi- » gner toute occasion de mésintelligence entre » mes bons serviteurs dans les affaires, tant poli- » tiques qu'ecclésiastiques ». Il leur permit, s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejetter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le pere Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser, ils me prierent de permettre que ce Pere vînt m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore, et ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce Pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du college de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi ; cependant que sa Majesté l'avoit compris ainsi, et me l'avoit fait entendre de même ; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal-entendu dans

Digitized by Google

cette affaire; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir, et qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire qui de part et d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que le P. Richeome de Bordeaux me fit présenter sur la fin de l'année, par le P. Cotton lui-même, un livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquoit que, quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion, (il s'y agissoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au Roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un second, qui étoit purement de son invention, c'est que je me sentois, à ce qu'on lui avoit assuré, une disposition à embrasser la croyance romaine qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit présent tout semblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précédente, en m'envoyant sa *plainte apologétique des Jésuites, au Roi* (*). Je lui dis dans ma

(*) C'est le dernier des ouvrages de cet Pere, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, et avec assez de succès en faveur de sa Société.

réponse, que me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis, sa Société pouvoit juger à plus forte raison, ce que je sentois pour elle, lorsqu'elle se disoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, souhaits pour souhaits, et même livre pour livre; car je lui envoyai le Voyage de Jérusalem, pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la sincérité de cette disposition des Jésuites à mon égard, qu'il attende un moment, il sçaura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuieront point, regardant deux personnes aussi connues à la cour, que le duc d'Epernon et Grillon (*), mestre-de-camp du régiment des gardes.

(*) Louis Berton de Crillon ou Grillon, gentilhomme Avignonois, également connu par son caractere singulier, et par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de l'*homme sans peur*. Je trouve dans la vie du duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de Guise, auprès » duquel il avoit été envoyé après la réduction de Marseille, » voulant l'éprouver, proposa, dit l'historien, à quelques » gentilshommes de faire soudainement donner l'allarme de- » vant le logis de Grillon, comme si les ennemis eussent » été maîtres de la ville. En même temps, il fit mener » deux chevaux à la porte du logis, et monta à la chambre » de Grillon. Il lui dit que tout étoit perdu; que les en- » nemis étoient maîtres du port et de la ville; qu'ils avoient » forcé les gardes, chassé et rompu tout ce qui s'étoit op-

Digitized by Google

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au siege de Charboniere, pendant la guerre de Savoie. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, et venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré,

» posé; que n'y ayant plus moyen de leur résister, il avoit
» pensé qu'il valoit mieux se retirer, que d'augmenter leur
» victoire par leur perte; qu'il venoit se joindre à lui,
» afin qu'ils fissent ensemble leur retraite; qu'il avoit fait
» amener deux chevaux, qui les attendoient à la porte;
» qu'il le prioit de se hâter, afin qu'ils ne fussent point
» surpris du temps et des ennemis. Grillon étoit endormi,
» lorsque l'allarme fut donnée, et n'étoit presque pas éveillé,
» lorsque le duc de Guise lui tenoit ce discours. Sans s'émou-
» voir d'une si chaude allarme, il demande ses habits et ses
» armes, et dit, qu'il ne falloit pas croire légérement tout
» ce qu'on rapportoit des ennemis; mais que quand les avis
» seroient véritables, il valoit bien mieux mourir les armes
» à la main, que de survivre à la perte de cette place. Le
» duc de Guise, ne pouvant le détourner de sa résolution,
» sort avec lui de la chambre; mais comme il fut au milieu
» du degré, ne pouvant plus se contenir, le rire lui échappa,
» et alors Grillon s'apperçut de la raillerie. Il prit un visage
» beaucoup plus sévere, que lorsqu'il pensoit aller combat-
» tre; et serrant le duc de Guise par le bras, lui dit en
» blasphémant, car il commençoit tous ses discours par des
» sermens horribles: *Jeune homme, ne te joue jamais à son-*
» *der le cœur d'un homme de bien. Par la mort, si tu m'avois*
» *trouvé foible, je te donnerois de mon poignard dans le*
» *cœur* ». Et se retira sans lui rien dire davantage, pag. 176.

d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre, et où nous étions moi et ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencerent à devenir si vives et si fréquentes, que pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un temps moins clair. « Quoi! » morbleu, mon grand-maître, me dit Grillon de l'air et du ton que chacun sçait, « craignez-» vous les arquebusades en la compagnie de Gril-» lon? Arnidieu! puisque je suis ici, elles n'oseront » approcher. Allons, allons jusqu'à ces arbres que » je vois à deux cent pas d'ici, nous reconnoî-» trons de là plus aisément. Hé bien! allons, lui » répondis-je en riant; nous jouons à qui se mon-» trera le plus fou; mais vous êtes le plus vieux » des deux, je veux faire voir aussi que vous » êtes le plus sage ». J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, et le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange maniere à nos oreilles. « Arnidieu! dit Grillon, ces co-» quins-là n'ont point d'égard au bâton de grand-» maître, ni à la croix du Saint-Esprit, et pour-» roient bien nous estropier. Gagnons cette ran-» gée d'arbres et ces haies qui nous mettront plu-» tôt à couvert; car, par la corbieu! je vois bien

Digitized by Google

» que vous êtes un bon compagnon, et digne d'être » grand-maître. Je veux être toute ma vie votre » serviteur, et que nous fassions une amitié in» violable. Ne me le promettez-vous pas » ? Je mis ma main dans la sienne, qu'il me tendoit en signe d'union ; et il y fut si fidele depuis ce moment-là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à personne, pas même, disoit-on, au Roi ; et il ne pouvoit se taire sur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois regagné l'amitié du duc d'Epernon. Il vint me prier, au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant ses appointemens et états de colonel du régiment des Gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la solde de ce régiment ; que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit qu'une possession sans titre, ou plutôt une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III (c'est une découverte que je venois de faire), et que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epernon se piqua de ce discours, et en porta ses plaintes au Roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, sa Majesté lui rappella le conseil tenu à Blois, où je m'étois op-

Digitized by Google

posé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais sçue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, Sire, dit-il au Roi, que M. Rosny » m'a rendu ce bon office? Oui, lui répondit » ce Prince, je vous en assure, et vous pouvez me » croire, car je ne suis pas menteur, sur-tout » dans les choses de conséquence ».

D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver à Essone un des siens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par sa Majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essone. D'Epernon dit à son cocher d'arrêter, et me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'est vous avoir eu trop long- » temps une très-grande obligation, me dit-il, » sans vous en avoir fait les remerciemens que je » vous dois ». Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du Roi; et dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toutes sortes de louanges et d'assurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensois, que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à

lui envers moi, parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, et meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guienne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas, et en faveur d'autres personnes qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer; et comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi, il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guienne; ce que je lui promis. On fit entendre à sa Majesté pendant ce voyage de d'Epernon en Guienne, des choses à son désavantage, qui déterminerent le Roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fût pas aussi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, et qu'il devoit faire incessamment un voyage et un assez long séjour en Provence, on

Digitized by Google

lui fit entendre que, par ces deux raisons, sa Majesté souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, et lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier et fantasque, comme personne ne l'a jamais été, et déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premieres fois qu'on lui proposa l'intention du Roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même que sa Majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, et il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi » donc! repartit-il aussi-tôt, vous n'estimez pas » la charge de Grillon digne de vous? Arnidieu, » mon grand-maître, vous êtes un glorieux; ayant » passé par mes mains, elle est digne du plus » hupé de tous les courtisans. Je sçais bien, lui » repliquai-je, qu'un Grillon vaut mille Rosny; » mais d'autres raisons m'empêchent d'y penser. » Oh bien! c'est assez, dit-il ». De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire que lorsque je le lui conseillerois, et qu'en des mains qui me seroient agréables; et il ne fit plus que se moquer de toutes les propositions que de là en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le

Digitized by Google

Le Roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, et ne fit que lui répéter les mêmes choses, sur l'incompatibilité de sa charge avec le séjour qu'il vouloit faire dans son pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choses obligeantes et polies, sur la valeur et les bons services de Grillon. « A ce que je vois, Sire, ré» pondit Grillon, vous voulez que je me retire » de votre service, et que je devienne tout pa» pault ; car, comme vous sçavez, je suis né sujet » du Pape. Ah ! non, Grillon, reprit sa Majesté, » ce n'est point là mon intention » ; et elle revint encore à de nouvelles raisons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'est donc à bon » escient, Sire, lui dit encore Grillon, que vous » voulez que je me défasse de ma charge ; et moi, » arnibieu ! parce que vous le voulez, je ne le » veux pas, du moins que pour celui à qui j'en » ai parlé ».

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colere. Le Roi, qui connoissoit son humeur, n'en fit que rire ; il prit même la résolution de ne plus lui en parler, tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia et quelques autres capitaines du régiment des gardes, quel-

Digitized by Google

qu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Epernon, et de lui dire que c'étoit pour moi et en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le Roi dit, que ce ne seroit jamais à la priere du duc d'Epernon, qu'il disposeroit de la mestre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon, de la céder au sujet qu'il avoit en vue. Sa Majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement, qu'il en étoit aussi digne par sa capacité, qu'en état par ses richesses, de donner une bonne récompense à Grillon, et de tenir tête à d'Epernon. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia et à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, et sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce Prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces Messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; et comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, et qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au Roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de

m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit sans doute le sujet bien léger, si je ne disois pas en même-temps que ce fut dans cette année, et précisément dans ce temps-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'aient jamais porté, et qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrace; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux et de plus noir venoit d'être mis en usage, et l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment; il suffit pour le présent, de dire que le poison avoit été si habilement et si subtilement apprêté, que quoique prévenu de long temps contre la méchanceté de mes envieux, le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin passé jusques dans son cœur.

Je n'emploierai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se récrient avec tant de véhémence contre l'injustice et l'ingratitude des Princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connoissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance;

Digitized by Google

et cette défiance, par combien de raisons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir et à craindre? Combien d'apparences de fidélité si bien colorées, que la vérité n'a, pour ainsi dire, presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer, aux Rois sur-tout, auxquels on diroit qu'elle se plaît à se rendre méconnoissable? Mais combien d'ailleurs de Ministres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces considérations, se joignoit de la part de Henri, une vue trop curieuse et trop active sur tout ce qui pouvoit être, soit pour le temps présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'Etat; et de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conscience nette et irréprochable. On ne sera plus si surpris que les artifices de mes ennemis aient fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai, de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout Souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts et son autorité, tend directement à détruire l'un et l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendus les dépositaires.

Digitized by Google

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos, pour se décharger de ce pesant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne et le P. Cotton; ce hasard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint et de mes paroles, et de ses propres sentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. « Hé quoi! vous ne dites mot, leur disoit ce Prince, » voyant qu'ils ne lui répondoient rien? Mais » parbieu! j'en jure, poursuivit Henri, tout ceci » ne va pas bien; car puisque le feu et l'eau se » sont bien accordés ensemble, (c'est d'Epernon et moi qu'il désignoit par-là) « il faut qu'il y ait » de bien plus hauts desseins, au moins d'un côté, » que je ne l'eusse jamais pu imaginer; mais j'y » donnerai bon ordre ». Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce Prince de faire tout ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un mot, mais ils se donnerent bien de garde de le dire. Au contraire, le Roi en ayant ajouté un sur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir, et sur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attiser encore davantage le feu, sous la feinte attention de remettre l'esprit de sa Majesté, ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans

Digitized by Google

les affaires, le caractere actif et l'ardeur infatigable de mon esprit, d'où ils passerent au besoin que tous les membres de l'Etat avoient de moi, à la dépendance où ce besoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers, et à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon cabinet; louanges que je ne méritois ni dans leur bon, ni dans leur mauvais sens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre; mais elle donneroit encore là-dessus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du Roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie et de l'appréhension; ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire, que si je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'Etat que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées, et prirent congé du Prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusques dans le fond du cœur. Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, et toute la cour se trouva inconti-

Digitized by Google

nent remplie du bruit de ma disgrace et de ma ruine prochaine.

J'y avois aussi mes partisans et mes amis, qui, long-temps avant que la chose en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui se tramoit contre moi entre mes ennemis, et de ce qui se disoit de la part du Roi. Je ne sçavois si le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait dans mille petites occasions semblables, où de lui-même Henri étoit revenu de ses soupçons à sa maniere naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence, que d'avoir sans cesse à se produire et à se préconiser elle-même. Un homme qui croit devoir toute son élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle; cependant il éprouve en mille occasions, que si le hasard et l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, et même du mépris public. Je me déterminai à la fin sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au Roi. Sa Majesté ne s'étoit encore fixée, par un séjour un peu long, dans aucunes de ses maisons. Elle avoit consumé les mois de Janvier et de Février, en voyages et en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfans, et à Monceaux; et actuellement, c'est-à-dire, le 13 Mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly.

Digitized by Google

Je ne transcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, et que n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, et des raisons tout-à-fait simples, mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à sa Majesté, que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, et n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, et la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pu du moins colorer cet abandon, il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui que je m'en voyois si généreusement récompensé; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître, et lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon Roi chaque année, d'une maniere toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa personne, que mes charges et mes emplois; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, et le reste, par les revers de la fortune; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que sa Majesté voudroit bien me le communiquer; que tout se

Digitized by Google

réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse pour condamner personne, sous quelques couleurs de supposition, de vraisemblance, d'imputation, de calomnie, et même de louange, qu'on les lui présentât; que laissant tout cela à part, je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit; que j'attendois là sans crainte mes ennemis, et me soumettois sans répugnance à toute la rigueur de la loi, et à tous les effets de sa colere, s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur et la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance et le défaut de lumieres; que sur ce dernier point, sans que sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit sa Majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, et avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle

Digitized by Google

n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y regnoit un air de circonspection et de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire; nul mot de consolation; le Roi se contentoit de m'y marquer d'une maniere succincte et froide, que je n'avois rien à faire que de laisser parler le monde, et continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait, et après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que sa Majesté voulût bien m'en parler; et je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le Roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé qu'il se portoit au mieux, comme je le connoîtrois à son visage; qu'il y mangeoit et dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoiqu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjournât huit jours entiers, et que pendant ces huit jours, je l'entretinsse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en présence, à la vérité, de Villeroy et de Sillery. Il nous donna ses avis et ses ordres, sur tout ce qui lui fut pro-

Digitized by Google

posé, et il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de Mars, sur les affaires générales et particulieres.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa ce qui manquoit encore aux dispositions de sa Majesté pour résoudre ma perte; et comme elle y passa Avril et Mai entiers, on eut tout le temps nécessaire pour cela, et les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus longtemps, sans se terminer malheureusement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir, et il n'est pas aussi facile qu'on le pense, de soutenir long-temps une calomnie, sur-tout auprès des Princes, qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif et bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais si loin, que la raison ne les ramene; et si c'est de ceux-là qu'on a à essuyer les plus violentes bourasques, il ne faut en appréhender en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'issue d'une affaire si mêlée, et sans rien déranger, soit dans ma

Digitized by Google

façon de me comporter à Paris, soit dans les voyages courts que je faisois de temps en temps à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, et ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique si peu allarmés sur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissoient surpris des procédés de sa Majesté à mon égard, ils ne pouvoient s'en taire à la cour, et peut-être taxoient-ils secrétement ce Prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis et de parens affectionnés, je les ai reçus en cette occasion, de la maison de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours espéré, arriva: c'est que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente, et sur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, et souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de si juste, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires, la Varenne, d'Escure et Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines: excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroy et Sillery vin-

Digitized by Google

rent ensuite de la même part, et à même intention; je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient; c'étoit une dépêche d'Ancel (*), qui faisoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer et de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentimens sur le traitement que je recevois de sa Majesté. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commission loyalement et en bons pacificateurs. Laissant là les affaires, ils firent tomber la conversation sur la difficulté qu'il y a à servir les Princes à leur gré, sur les déboires auxquels on est de temps en temps exposé, et sur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement, qu'un Ministre n'étoit pas à couvert de tout cela, sous le Roi regnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces deux Messieurs exécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu; mais avec un mélange de leur part, qui supposoit en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu, en faisant leur rapport à sa Majesté. Parler comme eux, eût été une insolence, et se taire, une fierté cri-

(*) Guillaume Ancel, maître-d'hôtel chez le Roi, résident à Vienne.

Digitized by Google

minelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas qu'il n'y eût des Princes, tels qu'ils venoient de le dire; mais que le Roi étoit un Prince trop bon et trop juste, pour traiter de la sorte des serviteurs qui auroient toujours vécu sans reproche, comme, par exemple, je croyois l'avoir fait; que j'en étois si bien persuadé, que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche, je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles de quoi bien déconcerter ces mal-intentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours pour tâcher de m'arracher quelques paroles d'aigreur et de dédain; et voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à sa Majesté non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, et que je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par-là de ce que ces deux Messieurs auroient dit et fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers; mais j'étois bien résolu de n'en parler pas au Roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; et afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

Digitized by Google

J'allois me présenter à sa Majesté pour recevoir ses ordres, selon ma coutume. Je le trouvai au milieu des courtisans qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Si-tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, et me dit *bon jour*, en m'appellant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé, ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosny*, ou *Grand-maître*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans son action. Je lui fis de mon côté une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même se jetter à mon cou. Il demeura quelques instans dans la même rêverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, et qu'il le débottât. Béringhen surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort beau : « Non-fait, repliqua Henri avec » un mouvement d'impatience, il ne fait pas beau » temps, et je ne veux pas monter à cheval, dé- » bottez-moi ». Après que cela eut été fait, ce Prince se mit à discourir en portant la parole,

Digitized by Google

tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choses qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, et lui dit : « M. le Grand, allons » nous promener, je veux parler à vous ; afin que » vous partiez dès aujourd'hui, pour vous en aller » en Bourgogne ». Il y avoit eu aussi entr'eux, je ne sçais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports et de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré, qui descend au jardin de la Reine, le Roi appella l'Oserai, et lui dit, comme je l'ai sçu de l'Oserai même, qu'il prît garde si je le suivois, et que si je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place, pendant tout le temps que sa Majesté entretint M. le Grand, sur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autre, les yeux sur moi. Après que Bellegarde eut pris congé du Roi, je m'avançai, et lui demandai si sa Majesté n'avoit rien à m'ordonner. « Et » où allez-vous, me dit ce Prince ? à Paris, Sire, » lui répondis-je, pour les affaires dont votre Ma» jesté me parla, il y a deux jours. Et bien, allez, » me dit-il, c'est bien fait ; je vous recommande » toujours mes affaires, et que vous m'aimiez bien». Je fis la révérence, il m'embrassa, comme à l'ordinaire, et je repris le chemin de chez moi. Je n'étois

Digitized by Google

n'étois pas à plus de trois cent pas, que je m'entendis appeller; et m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après, en me criant, « Monsieur, » le Roi vous demande ». Ce Prince me voyant revenir, tourna sur le chemin du Chenil, et m'appellant, avant que je fusse proche de lui: « Venez » ça, me dit-il, n'avez-vous rien du tout à me » dire? Non, Sire, pour le présent, lui répon- » dis-je. Oh! si ai-je bien moi à vous, reprit-il précipitamment ». Il me prit la main en disant ces paroles, et me mena dans les allées des mûriers blancs, où il fit mettre à l'entrée des canaux qui environnoient ces mûriers, deux Suisses qui n'entendoient point le françois.

Ce Prince commença par m'embrasser étroitement deux fois, ce qui fut facilement apperçu des courtisans attentifs à tous nos gestes, parce que nous étions fort en vue; et en reprenant avec moi le nom d'ami, et sa premiere familiarité, il me dit, d'une maniere dont je fus pénétré, que la froideur et la réserve, dont nous usions ensemble depuis un mois, devoient être trop sensibles à deux personnes accoutumées depuis vingt-trois ans, à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus long-temps; qu'il étoit temps d'ôter à ceux qui en étoient la cause, un sujet de triomphe qui flattoit trop leur haine pour moi, et l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son Etat, et à la sienne. Le

Digitized by Google

cœur de ce bon Prince s'ouvrant à mesure qu'il me parloit, il poursuivit qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre le moindre souvenir; qu'il croyoit nécessaire pour cela de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté, soit sur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, soit sur l'effet qu'ils avoient produit dans son esprit, soit enfin sur les paroles et les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différens sentimens dont j'avois été susceptible, tant sur les traitemens que j'avois reçus de lui, que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. « Je veux, me disoit-il, que nous sortions d'ici » vous et moi, le cœur net de tous soupçons, et » satisfaits l'un de l'autre; mais, encore un coup, » comme je veux vous ouvrir mon cœur, je vous » prie de ne me rien déguiser de ce qui est dans » le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état et de tout âge;

Digitized by Google

quelques-uns, aussi anciens serviteurs de sa Majesté que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici en sept classes. Je mets dans la premiere, les Princes et Officiers de la couronne; dans la seconde, les maîtresses du Roi, avec leurs enfans et ceux qui servoient leurs intérêts et leurs passions, à raison de parenté et de liaison; tels étoient Coeuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisieme étoit composée des partisans de l'Espagne, et des restes de l'ancienne ligue, pour raison de politique et de principes de gouvernement contraires à ceux du Roi et aux miens. Il y entroit plusieurs membres du conseil; Villeroy, Sillery, Fresnes, Forget et autres, agissans de concert avec les Jésuites. Je comprends dans la quatrieme, tous les petits-maîtres, favoris de cour et gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentimens des graces, que j'empêchois sa Majesté de leur faire, et par opposition de vie et de conduite d'eux à moi: le nombre en est trop grand, et ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquieme renferme tous les séditieux et les mal-intentionnés; gens à qui l'Etat florissant de ce royaume, la sage économie de Henri, et ses pré-

D 2

paratifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte. Les financiers et tous autres gens de plume et d'affaires, remplissent la sixieme : on ne sçauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septieme classe, d'une autre espece de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au Prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent : gens autrefois en place, pour la plus grande partie, et à qui il ne restoit de la situation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuse science de sucer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire sa *Majesté*, pour leurs intérêts et par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guères, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains seules la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à peu près les mêmes dispositions ; c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner la médisance, et de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satyriques dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient ou accréditoient ces méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots

et de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, et entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive et enjouée ne déplaisoit pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques-uns de ceux qu'il avoit méprisés et chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussiere; tels qu'un Juvigny, Parasis, le Maine, Beaufort, Bersot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, &c. si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se déshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie et ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources; il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à sa Majesté qui, pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (*).

(*) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des Calvinistes de ce temps-là, de la maniere du monde la plus cruelle, sans l'avoir guères mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa conduite, composée par lui-même. Elle se trouve dans les Mémoires d'Etat de Villeroy, *tom.* 3, *pag.* 127. Il y prouve entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du Roi, qui

Après les noms des auteurs, le Roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où sa Majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets et autres écrits de cette espece, sans compter les mémoires politiques qu'on lui présentoit sous l'apparence de zele pour l'Etat, et d'amour pour sa personne. Elle en trouvoit sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit, on lui en faisoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farcissoit ses manches et ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvoir imaginer, et les épithetes les plus odieuses ne m'étoient pas épargnées; excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide dont j'ai parlé, on exagéroit à sa Majesté mon travail, ma capacité, mon esprit et mes manieres devenues caressantes pour tout le monde, de brusques et sauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manege, qu'il étoit venu au point de perdre entiérement la bonne opinion qu'il avoit eue de moi, et que ces misérables avoient si bien allumé dans

l'obligeant à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

lui le desir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le temps même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de libelles et d'avis, jusqu'à les jetter sans y faire attention, il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite, et de se les faire lire.

Il falloit que ce Prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare et injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi, auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur, soit qu'on en fît en lui prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord, et tant qu'on s'en tint-là, le Roi qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en sçut pas plus mauvais gré : seulement pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'Etat que j'avois acquittées, qu'il leur montroit, et moi-même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprenois sévérement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit

Digitized by Google

les faisoit s'échapper à des discours dont sa Majesté pouvoit être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si légeres, pour attaquer le fond de l'esprit et du cœur.

Pour se justifier en quelque maniere de sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même sur les libelles où elles étoient renfermées. C'eût été quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous, ce Prince s'arrêta sur celui que (*) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, et qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendoit aussi complet qu'un ouvrage de cette espece peut l'être ; il en étoit même un peu embarrassé ; mais du reste écrit avec assez de force de style et de méthode, pour faire juger à sa Majesté qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le Roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire dé-

(*) Ce livre avoit pour titre : *Discours d'Etat, pour faire voir au Roi, en quoi sa Majesté est mal servie.* « Il » couroit secrétement à Paris, dit l'Etoile, écrit à la main, » un peu bien libre et hardi pour le temps, qui ne souffre » toutes vérités, où il ne se lit toutefois rien, qui soit » contre le Roi et son service, mais bien contre M. de » Rosny ».

Digitized by Google

couvrir l'auteur, dont il eût bien voulu sçavoir le nom. Je le pris des mains de sa Majesté, et je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le lecteur assistera aussi en quelque maniere à cette lecture, s'il le juge à propos; mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (et jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie et de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son regne, et la situation avantageuse de ses affaires faisoient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce Prince, et plus encore à amener comme naturellement l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement que cet Etat heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là encore on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces Ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins pernicieux au Souverain et à l'Etat. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à examiner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manieres; et il trouvoit dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve

Digitized by Google

sans replique de ces projets si pernicieux : aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les Princes jusques parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti et M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste; ensuite la maison entiere de Lorraine, puis les autres seigneurs François; le duc d'Epernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'*union*, formée par une ambition démesurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg et autres que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les services continuels que je leur rendois, et par la distribution que je faisois entr'eux d'une partie de ces trésors de sa Majesté dont j'étois si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le roi d'Angleterre pouvoit

Digitized by Google

bien avoir dit, mais par compliment, que le roi de France étoit heureux de m'avoir, pour prononcer sans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon Prince. Non-seulement sa Majesté Britannique, mais encore les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg et des Deux-Ponts, le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspack, de Dourlack et de Bade, étoient prêts à prendre hautement et aveuglément ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu, étoit taxé sans rémission, d'intrigue criminelle ; ainsi, tout le corps Protestant, François et Etranger, m'étoit entiérement dévoué, aussi-bien que le sénat Helvétique, gagné par la régularité des paiemens et par mes largesses.

Après s'être, pour ainsi dire, essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en basardoit ensuite effrontément de purement fausses et imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de sa Majesté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses, afin de pouvoir m'y retirer un jour, et y faire dans l'occasion, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, Reîtres, Lansquenets, auxquels, à l'exem-

Digitized by Google

ple de l'amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui sçavoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité et de la bonne foi, particularisoit cet événement, comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant, pour les magasins de sa Majesté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets et autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, et pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seroient bien applaudies, si avec ce stratagême, elles avoient fait discontinuer au Roi ses préparatifs. On concluoit cette piece admirable, par un avis qu'on donnoit à sa Majesté, de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme, le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, et l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans même changer de couleur : « Hé bien ! que vous en semble, me dit-il ? Mais » vous-même, Sire, lui répondis-je, quelle opi-

Digitized by Google

» nion en avez-vous, vous qui les avez lus et relus;
» et si long-temps gardés? Car pour moi, je ne
» suis pas si surpris de toutes ces pieces, qui
» ne sont en effet que des niaiseries de gens sots
» et méchans, comme je suis, de voir qu'un aussi
» grand Roi, si rempli de jugement, de cou-
» rage et de bonté, et qui m'a si bien connu,
» ait pu avoir la patience de les lire et de les
» garder si long-temps, de me les faire lire tout
» au long, et en sa présence, et d'entendre tenir
» tous les mêmes discours qu'ils renferment, sans
» du moins témoigner par sa colere, la violence
» qu'il se faisoit en les entendant, et faire re-
» chercher les auteurs, pour les châtier sévére-
» ment ».

Après avoir ainsi parlé au Roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité et tous ses premiers sentimens pour moi, en répondant directement et en détail à chacun des chefs d'accusation de mes ennemis, et que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à sa Majesté. J'opposai aux discours présomptueux et peu avantageux

pour elle, qu'on me faisoit tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche, par lesquelles je proposois ce Prince pour modele des grands Princes et des bons Rois. Les exemples des Ministres révoltés et des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit déjà mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personnes, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifié sans une raison légitime, et de plus, sans un ordre particulier de sa Majesté. J'appellai de ces imputations si gratuites de dessein de révoltes et de guerres civiles, à la connoissance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur et de ma réputation, et des obstacles qu'en toute occasion j'avois apportés aux méchans desseins des Protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me seroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand et le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pu être mon but? de me mettre la couronne sur la tête? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de ju-

Digitized by Google

gement. De la transporter hors la famille royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail et mon service, et sacrifié depuis trente ans mon sang et ma vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire; dans ces desseins si nobles, dont j'étois, sinon l'auteur, du moins seul participant et seul promoteur? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre et les autres puissances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des Etats, et causé les révolutions? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître, le penchant à la mollesse, aux plaisirs, à la prodigalité, en lui faisant violer toutes les loix, négliger tout ordre, et jetter dans la confusion toutes les parties de l'Etat? Au lieu que j'entretenois sans cesse sa Majesté de l'état de ses affaires; je lui montrois l'usage et la destination de tout; je lui faisois pousser l'ordre et l'économie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile; je lui amassois des trésors; je remplissois ses magasins et ses arsenaux; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme

Digitized by Google

on s'y prend pour saper sourdement, comme font les sujets rebelles, tous les fondemens de la puissance du Souverain ? La conduite des Ministres est toujours équivoque par quelque endroit ; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que sa Majesté sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur ; je le lui confirmai par ces sermens redoutables qu'elle sçavoit bien que je n'avois jamais faits en vain, et en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout temps l'expression de ce que je sentois de zele et d'attachement pour ce Prince. Je voulois embrasser ses genoux ; mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vu de loin cette posture, ne pussent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son esprit, à ma justification, qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, et qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connoissent ce que c'est que la cour, jugeront

Digitized by Google

jugeront sans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtisans pendant une conversation qui avoit duré plus de quatre heures, et avec quelle attention nos actions et nos gestes étoient observés; car quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le sujet. La maniere dont Henri m'avoit reçu le matin, et ensuite fait rappeller, la précaution qu'il avoit prise en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité et de feu qui se faisoit appercevoir dans notre démarche et dans toutes nos situations, suffisoient de reste pour les en instruire. Chacun attendoit, suivant ses craintes et ses espérances, quel alloit être le résultat d'un éclaircissement si important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ses papiers, bien résolu de les jetter tous au feu, il sortit de l'allée des mûriers, en me tenant par la main, et demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après-midi, et qu'il avoit été fort long-temps. « Je vois ce que c'est, » dit ce Prince, d'un ton qui fit pâlir bien des » visages, il y en a auxquels il a plus ennuyé qu'à » moi. Afin de les consoler, je veux bien vous dire » à tous, que j'aime Rosny plus que jamais, et » qu'entre lui et moi, c'est à la mort et à la vie: et

» vous, mon ami, poursuivit-il, allez-vous-en dî-
» ner, et m'aimez et servez, comme vous avez
» toujours fait ; car j'en suis content ». Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (1) de tous ceux que sa Majesté venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secretaires, et on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le Roi et moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au Roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de maniere qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lesdiguieres, sa Majesté avoit donné son agrément (2) ; ce qui m'at-

(1) Le sieur de Juvigny ou Divigny, gentilhomme François, auteur du Mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. « Il fut poursuivi, disent les Mémoires de
» l'Etoile, en sa vie et en ses biens, comme crimineux de
» leze-Majesté, et pendu en effigie à Paris, faute de
» l'original ».

(2) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême et avoit fait de grandes

Digitized by Google

tira des remerciemens du beau-pere et du gendre. Créquy vint me les faire en personne, et il les accompagna de mille assurances de reconnoissance et d'attachement. Lesdiguieres m'écrivit de Grenoble, et renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoissance n'est pas une vertu de courtisan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y r'ouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, et (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le Roi dans l'état d'où je venois de le tirer (*). Mais la chose n'éclata

plaintes de l'injustice prétendue que lui faisoit ce Prince en cette occasion, voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver son colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, et recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à sa suite, et le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Hist. du duc d'Epernon*, *pag.* 212.

(*) « Le Roi, dit le Grain, *liv.* 7, avançoit le duc de

pas, à beaucoup près, comme avoit fait la premiere, parce que l'éclaircissement suivit d'assez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition; c'est ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de temps en temps le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberois sous leurs efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage; et si de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette derniere ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, et c'étoit encore à Fontainebleau que se fit cette ex-

» Sully, en sorte qu'il retenoit toujours une grande auto-
» rité sur lui; et qui sçait si ce n'étoit point un trait de
» prudence, de l'exposer ainsi par le Roi, à la haine de
» plusieurs desquels il le pouvoit bien défendre, afin de lui en
» faire appréhender les effets, s'il forlignoit à son devoir »? Cet endroit de nos Mémoires paroît présenter d'abord de quoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste le sentiment de ceux qui ne voient de la part de Henri IV, aucun artifice dans les soupçons auxquels il se livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils soient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce Prince. Dans la premiere supposition, on n'y voit qu'une finesse indigne d'un grand Prince; et dans la seconde, une injustice à laquelle on ne sçauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le Prince et le Ministre, que le premier passeroit tout à celui-ci, du côté du caractere d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des Princes même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

Digitized by Google

plication, le Roi m'envoya chercher de grand matin, et en me prenant par la main, lorsque j'entrai dans sa chambre, pour me tirer vers la croisée qui donne sur le jardin de la Reine, parce qu'il avoit à me parler secrétement, il me dit fort haut, en présence de toute la cour qui y étoit assemblée: « Mon ami, vous ne sçauriez croire comme j'ai » dormi d'un bon somme toute cette nuit, pour » m'être ainsi éclairci et déchargé le cœur avec » vous ». Il me demanda si je ne sentois pas intérieurement la même satisfaction. Je le lui assurai, et qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur si traversée, ce qui me faisoit voir que le cœur de Henri étoit toujours pour moi, c'est que dans quelque disposition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre sur moi et sur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages même dont j'ai parlé, au sujet de ma fille aînée (*). J'étois en

(*) Marguerite de Béthune. C'est elle qui, pour se venger de sa fille unique, qui avoit épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle et du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. « Plusieurs personnes dignes de foi, dit » Amelot, qui ont vu Tancrede (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison de Rohan) « à Paris, lors du » procès, m'ont assuré que ce jeune homme avoit le toupet » des Rohan; c'est-à-dire, un petit bouquet de cheveux sur

parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, et la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce Prince sur la terrasse des Capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par Madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, et accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé; et que d'ailleurs M. et Madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'étoit pas, à beaucoup près, aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfans, comme cela étoit déjà arrivé à la Princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Na-

» le devant de la tête, et des traits remarquables du visage » de son pere putatif ». A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du Grand-Seigneur le royaume de Chypre, et le donner à cet enfant. On disoit encore que son pere et sa mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, et ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houssaye, *art. Béthune*, &c. et *art. Chypre*.

varre, et les autres biens des maisons d'Albret, de Foix et d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment ; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà disposés; que je retirasse les promesses et les articles dont nous étions convenus ; de maniere qu'il parût dans le monde que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, et qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance ; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la Duchesse sa mere ; que je le reçusse comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce sujet; qu'il feroit faire le contrat en sa présence, et qu'il le signeroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai sa Majesté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, et de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire, et le Roi donna au marié pour l'habit et le festin de noces, dix mille écus, et autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, Mademoiselle du Marais, fille de mon épouse, de son premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de sa Majesté, qu'à celle

Digitized by Google

qu'elle faisoit ordinairement à toutes les filles de la Reine, sous le nom de *robe de noces*, et qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma belle-fille ; et afin que cette somme ne tirât point à conséquence pour les autres, ce Prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que sa Majesté avoit appuré les états de ses fortifications et bâtimens, elle me disoit, en présence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante : « Or » bien, voilà mes fortifications et bâtimens réso- » lus : et vous, que faites-vous à vos maisons » ? A quoi lorsque je répondois, comme je ne manquois guères de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent, il me disoit : « Or sus, voyons vos » plans, et ce que vous y voudriez faire, si vous » aviez de l'argent ». Il les considéroit, et après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aie souvent reçu des refus de ce Prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la charge du baron de Lux, que je

Digitized by Google

lui demandois pour mon frere, ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; et pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Légers, et avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de services dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, et l'autre pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, et m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus; voici de quoi il s'agissoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-Roi des Ageaux (*). Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du Gouverneur, mais de sa Majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au Gouverneur, afin

(*) François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageols.

Digitized by Google

que le lieutenant-de-Roi de cette ville, qu'on a toujours vû jusqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût en quelquemaniere indépendant du Gouverneur, et même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du Roi et au bien de l'Etat ; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, et n'en laissoit au Gouverneur que le titre et l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative ; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que des Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre, je n'osai en faire ouvertement la proposition au Roi, la chose avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (*) ; il n'en auroit pas fallu davantage pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez

(*) On voit dans l'histoire de la mere et du fils, *tom.* 1, *pag.* 15, que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un Calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce Prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

Digitized by Google

adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de des Ageaux, pour pressentir sa Majesté sur ce qu'elle pensoit de cette place, et c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de sa Majesté; elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui seroit toujours Gouverneur de cette place; je lui parlois du Maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, des Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage et de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de Mademoiselle de Melun, ma niece, qu'on parloit aussi de marier en ce temps-là. Comme elle étoit un parti très-riche et très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritiere, tous les d'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à de Cœuvres (*). Ils comptoient sur la protection du Roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à sa Majesté, et lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feue

(*) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc et pair et maréchal de France.

Digitized by Google

duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose, par M. de Vendôme lui-même, à qui le Roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre en Parisis, et il m'en écrivit de maniere à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands ; mais la réponse qu'ils firent n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point ; et lorsqu'à son tour il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parens de Mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le Roi s'imagina que je les faisois parler, et que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubais, du prince et de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoy, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay et de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit : et Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Estrées, ils la tenoient au-dessous d'eux (*). « Je vois bien, » dit ce Prince avec quelque colere, qu'il n'y

(*) La maison d'Estrées est pourtant incontestablement de la plus ancienne noblesse de Picardie. Consultez nos généalogistes.

Digitized by Google

» faut plus penser, ayant affaire à tous ces glo-
» rieux sots de Flamands, que vous m'avez
» nommés ». Effectivement la chose n'alla pas
plus loin, sa Majesté ne s'en étant plus voulu
mêler.

Fin du vingtieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-UNIEME.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance et de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées; état florissant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'Etat; ses lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Léon XI doit son exaltation à la protection de Henri; sa mort. Paul V, Pape. Eloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Rosny; estime qu'on a pour ce Ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre et d'Angleterre; mécontentement des rois de France et d'Angleterre contre l'Espagne. Affaires des Calvinistes; avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins; sentiment de Rosny sur l'état présent de ce corps. Indisposition de Henri. Assemblée des Protestans à Châtellerault; objet de Henri et des Huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du Roi; instructions publiques et particulieres qu'il reçoit; il s'abouche en passant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la Religion. Manege du duc de Bouillon et de ses partisans contre Rosny; conduite sage de celui-ci; discours

Digitized by Google

d'ouverture, plein de fermeté; il refuse la présidence de cette assemblée, &c.

TOUS ces dégoûts que j'eus à essuyer, me coûterent une partie du temps, que j'avois coutume d'employer tout entier à l'administration des finances; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les aliénations et usurpations du domaine de sa Majesté, et à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes, aides et autres parties, ainsi que toutes les autres dettes créées tant sur le Roi, que sur les villes, pays et communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes et dettes coûtoient déjà au royaume, depuis leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (*). Ce qui est bien plus singulier, c'est que tous ces deniers, dont l'Etat se trouvoit surchargé, sans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet

(*) « Il ne falloit pas moins que le courage constant du » duc de Sully, pour rétablir les finances; en retirant cent » millions de domaines aliénés, en payant les dettes légi- » times, en retranchant les autres, &c. Il seconda tou- » jours son Roi, dans les magnanimes desseins de soulager son » peuple ». *Essai politique sur le commerce, chap.* 19. M. Claude de l'Isle en parle de la même maniere, et avec toutes sortes d'éloges, dans son abrégé de l'Histoire Universelle, *tom.* 5, *pag.* 501.

Digitized by Google

été usurpés, pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus et aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le Roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la chose clairement, par le moyen de deux pieces que je venois de recouvrer. L'une est un état des personnes qui avoient été intéressées dans le parti du sel, pendant le bail de Champigny et de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour et du conseil même, et depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions sept cent trente-huit mille livres. L'autre piece, datée du 27 Octobre 1585, est une association du surintendant d'O avec les partisans du sel, pour un cinquieme. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquieme, Antoine Faschon, notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manege semblable faisoit qu'il n'étoit non plus presque rien revenu à sa Majesté des deniers des aides et des parties casuelles. Gondy, de concert et de moitié avec d'Incarville et les autres membres du conseil, se les étoit fait substituer, pour paiement de prétendues dettes du Roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premieres suppositions et connivences, je furetai si soigneusement, que j'en avois déjà découvert

Digitized by Google

découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au trésor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de soulager le peuple, que je dépouillois ainsi de temps en temps les usurpateurs de biens qui ne leur étoient pas dus, à proportion de ces découvertes, je faisois, au nom de sa Majesté, des remises considérables sur la taille; source principale d'abus et de vexations de toute espece, dans sa répartition et sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour en entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (*).

(*) Ces abus sont si palpables, et ces vexations si criantes, que nos Rois et leurs Ministres ont souvent essayé d'y remédier, en changeant en entier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'Auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroissoit devoir être plus heureuse, et qui, malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

Il regne dans ce royaume, et je crois dans tous les Etats monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sçauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les esprits des sujets continuellement en garde contre tout ce qui émane du Souverain, il produit par la seule défiance, une partie des mauvais effets que produiroit une désobéissance formelle. Ce préjugé est qu'on ne songe jamais au peuple en bien, et qu'au contraire on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus misérable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand que celui qu'on propose dans la taille, ne soit sujet à de grandes difficultés, par la nature de la chose même. Or, je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé et perfectionné le projet; mais qu'il faut aussi qu'elles le soient pour ceux

Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de si bisarrement tyran-

que de nécessité l'on emploie à l'exécution. Car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui se trouve construit par la seule coopération toute méchanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne sçauroit croître et s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur et les exécuteurs. A cela deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre par l'instruction et le châtiment; je veux dire, le défaut de lumieres et la paresse dans les employés subalternes; celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, et l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confié aux élus et subdélégués des Intendans; je n'oserois dire aux Intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous-ordre, pris par eux au hasard, dans la police et dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le temps nécessaire à donner à celle-ci; mais que, comme on fait venir de la capitale des artisans pour conduire des travaux qui excedent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir et députer dans les généralités, des Commissaires integres, intelligens, suffisamment autorisés et parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le temps, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur différens détails de la campagne; si on les paie mal ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différens intérêts, personnels et des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le desir d'être honoré et caressé de ses concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, et une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme au milieu de sa famille et de ses compatriotes: on trouve mille rai-

Digitized by Google

nique, que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut et n'en peut consommer, et de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquois un jour en cette maniere, en m'entretenant avec le Roi. Il me demanda un mémoire détaillé sur toute cette ma-

sons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, et ensuite prêté un œil attentif à la maniere dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voient avec douleur que sur cinquante de ces Commissaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs et ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixieme, qui n'est lui-même qu'une espece de dixme, a toutes sortes d'avantages sur la taille et les autres subsides; tout cela, dis-je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard à l'établissement de la dixme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, et qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile et vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fausse et cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple bien entendu, est encore que le Roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens et la force de son royaume; que sans égard pour des exemptions et des privileges injustes, tous les sujets de sa Majesté soient traités également; que le commerce et l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire sur cette matiere, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre: *Dixme royale, &c.*

Digitized by Google

tiere, de ce que coûtoit le sel d'achat aux salines, des frais qu'on y faisoit, de-là jusqu'à sa vente, de sa distribution dans les greniers, et autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Sa Majesté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dresser le mieux que je pus, et à peu près, parce que, suivant les raisons que j'y exposois, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses; mais il ne produisit aucun effet, et tout demeura à cet égard, comme auparavant: tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance et le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premiers établissemens, lors même que d'autres impositions plus selon la droite raison, comme le dixieme et les entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens, et en applanir les voies (*).

(*) On sçait combien la gabelle rapporte au Roi, de net, tous frais déduits, et il n'est pas difficile de sçavoir conséquemment à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le Roi ne prend-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, et sur les salines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aides? Il y a long-temps qu'on fait cette question, et elle est tout-à-fait simple. Le cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vues du Ministre son prédécesseur, *Test. polit.* 2 *part. chap.* 9, *sect.* 7. Péréfixe, l'auteur de l'Essai politique sur le commerce, *chap.* 25, une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident

Les dettes créées sur les provinces, maisons de villes et communautés, ne faisant pas moins de tort au Roi que les siennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même revision et la même opération qu'on avoit faites sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, et sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commissaires, que je choisis parmi les personnes que je connoissois les plus laborieuses et les plus fidelles dans les Cours souveraines, le corps des Maîtres des requêtes, celui des Trésoriers de France et des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller si vîte, je remets à en rendre compte lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre et l'économie aient des ressources infinies, lorsque

tout d'une voix contre un impôt dont la régie n'est pas seulement onéreuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer, mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources *du soulagement et de l'opulence de l'Etat*, tout-à-la-fois. Le cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoute que ce qu'il avoit connu de surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel, levé sur les salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *Dixme royale*, de M. de Vauban.

je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'Etat, et celles que sa Majesté faisoit extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement et de ruine où le Roi avoit trouvé la France, ses finances et son trésor, à son avénement à la couronne, malgré des obstacles et des difficultés comme insurmontables, le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvînt de sa premiere indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant, qu'en 1605, le Roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit, si l'on avoît fait sérieusement attention que les sommes qu'on lui demandoit, lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne, celles dont il voyoit son épargne obérée, avec tous les intérêts et arrérages de ces sommes, ne montoient à guères moins de trois cent trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquitté sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures et simples, le seroit, et qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste; de maniere que le trésor royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui étoit arrivé, et je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur d'aussi intéressant dans ces Mémoires, qu'un état en gros des sommes particu-

Digitized by Google

liers, d'où résultoit cette somme principale.

Il étoit dû à la reine Elisabeth, lors de son décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ses besoins, avancé aux troupes Allemandes, et fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres sommes auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au Roi, hommes, vaisseaux, provisions, pour le siege de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin pendant tout le temps qu'avoit duré la ligue, la somme de sept millions trois cent soixante-dix mille huit cent livres; aux Cantons Suisses, tant pour leurs services, que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix-sept livres six sols; aux Etats-Généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, &c. aussi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre cent livres; à différens Seigneurs, Colonels et Officiers François, pour service, solde, pensions, gages, &c. pendant les guerres civiles, six millions cinq cent quarante-sept mille livres; aux partisans de toute espece de fermes, aux Princes, villes, communautés, et autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens et pensions des officiers de la maison du Roi, de justice, de

Digitized by Google

police et de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cent cinquante mille trois cent soixante livres; à différens particuliers, suivant leurs billets, rescriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, &c. presque tous du regne de Henri III, douze millions deux cent trente-six mille livres; engagemens de domaine, constitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par sa Majesté, cent cinquante millions; traités faits à l'extinction de la ligue, dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-une livre (*).

Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva plusieurs, qui étant exigées injustement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer par quelques expédiens, comme celles sur les tailles et le domaine; mais on comprend facilement combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de

(*) Il y a erreur de calcul dans les anciens Mémoires, tant sur les traités de la ligue, d'environ un million, que sur le total, mais cela est peu considérable.

Digitized by Google

Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencerent par détruire une partie de ces bons ménages, et par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui sous une apparence de douceur et de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce Prince, et contentons-nous de marquer comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de son gouvernement avoit déjà mis la France dans cette année. Les paiemens hors et dans le royaume, se faisoient à point nommé, nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes, sans que pour cela sa Majesté cessât d'en faire de très-considérables, pour rétablir, meubler et décorer ses maisons royales, réparer les places fortifiées, en faire construire de nouvelles, élever des bâtimens publics (*) ; réédifier les églises, hôpitaux

(*) Henri-le-Grand a fait peindre et dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, et embellir en plusieurs autres manieres, cette maison royale. Il acheva le Pont-neuf; il fit construire la place et la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, &c. Outre ce qui en est marqué en différens endroits de ces Mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le Mercure François, *ann.* 1610, *pag.* 404; Décade de le Grain, *liv.* 8; Morizot, *chap.* 46, ainsi que dans les écrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, &c. Personne n'ignore que ce grand

Digitized by Google

et couvens ; entretenir les pavés, levées, ponts et chaussées ; fabriquer grand nombre de galeres sur la Méditerranée ; remplir les magasins et arsenaux ; racheter ou dégager les bagues et joyaux de la couronne, et y en joindre de nouveaux, et après tout cela, il restoit encore au bout de l'année une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille (*).

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seu-

Prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du royaume, construire quantité de chaussées et de ponts dans des lieux impraticables, sur-tout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, sont aujourd'hui en fort mauvais état ; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes et autres arbres, dont il en reste encore en différens endroits, où on les nomme *des Rosny*. Nous avons plusieurs ordonnances de ce Prince à ce sujet, et d'autres, par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, et ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, et cette application à rendre son royaume florissant, contribuerent peut-être, autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV le nom de *Grand*, qui lui fut donné dès son vivant, et à ce qu'il paroît, à-peu-près dès l'année 1602.

(*) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge singulier dans le Mercure François, *ann.* 1606, *pag.* 101 : « Comme il s'est acquitté au bien et à l'utilité » de la couronne de France, en ces états et charges-là, plus » qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, tous les François » l'ont reconnu et du vivant et après la mort de sa Majesté, » et bien qu'il n'ait été exempt de la calomnie par ses en- » vieux, si est-ce qu'il faut avouer qu'il a été et le Joseph » de notre Roi et celui de la France ».

Digitized by Google

lement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le royaume, et que délivré de tous ses tyrans dans la finance, la noblesse et la milice, le paysan ensemençoit et recueilloit en assurance (*); l'artisan s'enrichissoit de sa profession; le plus petit marchand se réjouissoit du profit de son trafic, et le noble lui-même faisoit valoir ses revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de sévérité, qu'avoit donnés sa Majesté, n'en étoit que plus affermie et mieux goûtée, et la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple et à la discipline militaire, sans aucun préjudice à la personne du soldat et de l'officier, exactement payés de leur solde, et de plus récompensés à propor-

(*) La tendresse de ce bon Prince pour ses peuples, paroît par ce dicton de lui, qui s'est conservé par une espece de tradition, qu'il feroit en sorte que le plus pauvre paysan pût manger de la viande toutes les semaines, et de plus, mettre tous les Dimanches une poule dans son pot.

Digitized by Google

tion de leurs services, et caressés à raison de leurs talens ou de leur valeur. Les jetons que j'avois donnés à sa Majesté, selon la coutume, le premier jour de l'an, représentoient un lis étendant de côté et d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles qui marquoient les deux poles, avec ces mots, *Hi fines*. C'est par de pareilles actions, qu'un Roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année, et sur toutes sortes de sujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la Reine pour ses étrennes, neuf mille livres à la comtesse de Moret (*), quinze cent livres aux femmes de chambre

(*) Jacqueline du Beuil. Le Roi l'avoit faite à la fin de l'année derniere, comtesse de Moret, faisant, dit l'Etoile, revivre en elle l'amour qui étoit comme éteint en la Marquise. Il lui avoit fait aussi épouser un gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le Journal de l'Etoile, quelques anecdotes sur ce sujet; mais trop licencieuses pour que nous puissions les rapporter. *Année* 1604. Mademoiselle du Beuil ou de Beuil, nous est représentée dans les écrits de ce temps-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de Mademoiselle d'Entragues; mais en récompense, une physionomie fine et spirituelle, une humeur extrêmement gaie, et une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la Reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse, que pour la marquise de Verneuil.

Digitized by Google

de la Reine, et autant pour être distribué par Madame de Montglat, aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions ; quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes ; douze cent livres à Praslin, autant à Merens ; trois mille livres au comte de Saint-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-pere ; deux mille quatre cent livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissionnaire en cette province ; quatre mille livres de pension à Lognac (*), capitaine réformé, pour récompense de ses services ; quarante mille livres que sa Majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêts à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due ; cinq cent livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancées en menus frais, afin qu'on vît, disoit ce Prince, qu'on ne perdoit rien en le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement ; dix-sept mille cent trente-huit livres à son apo-

(*) Ce n'est point celui dont Henri III s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux Etats de Blois. Ayant demandé à ce Prince, pour récompense de cette action, un gouvernement qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guienne, où très-peu de temps après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet, tom.* 1, *liv.* 1, *pag.* 133.

Digitized by Google

thicaire, nommé la Livre. Sa Majesté étoit débiteur de cet homme-là depuis 1592, et avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter et mettre en prison : elle l'en dédommagea ; neuf mille cinq cent quarante et une livre à Jean Sellier, marchand de la ville de Troies, qui s'étoit chargé pour sa Majesté, de la construction de je ne sçais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données à M. le comte de Soissons, de l'édit des greffes, et d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou paiemens justes. Zamet obtint de sa Majesté les deux offices des receveurs à Rouèn, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice la forêt de l'Aigle, entre lui et le Connétable ; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, et régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cent mille livres qu'on lui faisoit pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance ; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déterminerent sa Majesté à en traiter avec lui, soit par voie d'échange, ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce Prince

Digitized by Google

rouloient encore sur ses bâtimens, sur-tout ceux des nouvelles manufactures de soie, qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie, qu'on lui envoyoit d'Espagne, son orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet (*). Je fis jetter par son ordre les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du Marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts qui sont nommés à ce sujet. Sa Majesté fit venir des pays étrangers les Comans et les la Planche, pour leur confier le soin et l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-temps sans se plaindre, soit qu'ils trouvassent que le profit ne répondoit pas à leurs espérances, ou qu'ayant fait des avances considérables, il leur fût difficile de

(*) Je trouve encore dans quelques écrits de ce temps-là, qu'un fabricant Provençal, nommé Sertan, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers; qu'il s'établit des manufactures de crystal et de glace de Venise, de perles bien imitées, et plusieurs autres, que le célebre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

Digitized by Google

les retirer. Le Roi se déchargea de leur importunité sur moi, et me commanda de faire en sorte qu'ils ne se ruinassent, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce Prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres, comme dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la maniere de traiter leurs Ambassadeurs et Envoyés, de les gagner par des dépenses et des libéralités faites à propos; et ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, et en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa Majesté m'envoya une lettre toute ouverte de compliment, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, et de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cent écus au moins, auquel cette Princesse se montra fort sensible dans la lettre de remerciement qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, et qui fut tenu encore long-temps secret, ce Prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, et lui dépêcha aussi-tôt un courier extraordinaire,

quoique

quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espece de reproche à son Ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des couriers, et qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de sa Majesté, au mois de Novembre, il reçut par mes mains un présent considérable; j'en fis même un à son secretaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l'Arsenal et tous les magasins du Roi; et afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent, suivant l'intention de sa Majesté, d'une paire de ses plus belles armes, pour le Prince son maître.

La mort de Clément VIII (*) arriva la nuit du

(*) L'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du Pape et des Catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces Mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, et bon François. Ceux de la religion même ne le haïssoient pas, s'étant » toujours comporté en leur endroit fort gracieusement, et » plus que pas un de ses prédécesseurs, jusqu'à leur octroyer des passe-ports, pour aller et venir librement à » Rome; ce qu'on ne trouve point avoir jamais été fait par » aucun Pape. Quand il mourut, et long-temps auparavant, » ce n'étoit plus de lui qu'une masse de chair, étant perclus » de corps et d'esprit, ayant les mains mêmes toutes pourries et crevées; si que quand on lui venoit baiser les pieds, » qui étoient bien puans, autant que tout le reste de son » corps, il lui falloit soulever les mains pour donner la » bénédiction ». *Journal du regne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes sortes d'éloges, *tom* 2, *liv.* 3, *pag.* 328; *et liv.* 3, *pag.* 696, ainsi que tous nos

Digitized by Google

3 au 4 Mars, et elle fut aussi-tôt mandée en France, par un courier que mon frere dépêcha vers le Roi alors à Chantilly, et par les lettres qu'écrivirent en même temps les Cardinaux François, auxquels sa Majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, et qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce Cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 Décembre 1604, et il m'en écrivit une seconde le 6 Février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire Romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le Clergé, et dans tout ce qui concernoit les affaires de l'Eglise. J'avois sur-tout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris, une assez longue lettre,

meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disoit de lui: *Clément VIII, bon-homme, bon Prélat et bon Prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint et Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon Prélat; le second, que bon Prince, et le troisieme bon Prélat et bon Prince. *Amelot de la Houssaye, note 3, sur la 311e lettre du cardinal d'Ossat.*

Digitized by Google

qu'il montroit à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zele amer et emporté qu'inspire la différence de religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les Cardinaux entretenoient sans cesse du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la Messe sans se souvenir de moi au *memento*. Le Pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-temps sur mon chapitre, et particuliérement sur les moyens d'opérer ce qu'il appelloit, suivant le langage de Rome, *ma conversion*. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un Ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son désintéressement et à la droiture de ses intentions, lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les Cardinaux, du Perron me parloit comme eux, du desir qu'il avoit personnellement que j'achevasse de m'unir avec des personnes qui me vouloient tant de bien : « N'ayant pas, ce sont ses

» termes, plus d'amis à Geneve, que j'en avois
» à Rome ».

Il ne m'étoit guères moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon frere, qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, « qu'au» cun cavalier François, depuis cent ans, di» soit-il, n'avoit acquis autant de réputation dans » toute l'Italie (1) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortege de noblesse Françoise et Romaine.

Le Roi avoit enjoint sur toutes choses à ses Cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau Pape (2). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courier de Rome, arrivé à Paris le 28 Mars, on sçut que, suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui bri-

(1) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Mathieu parlant des services que le comte de Béthune rendit au Roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 681. Siri en parle par-tout de même.

(2) Voyez le détail des deux conclaves suivans, dans Mathieu, *ibid.* 698, et autres historiens.

Digitized by Google

guoient la tiare, et qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement et si promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courier, c'est-à-dire, le Vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du soir, le saint Siege fut rempli par le cardinal de Médicis, appellé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la Reine, et de même nom qu'elle, fait assez voir que sa Majesté Très-Chrétienne fut bien servie par la nation Italienne (*). Aussi en témoigna-t-elle publiquement sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, et elle voulut que tout le monde y prît part. Ce Prince m'écrivit de ne point épargner son artillerie, et de donner les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris, fût suivi dans mon gouvernement, et dans tout le reste du royaume. MM. l'évêque et le gouverneur de Paris, le président de Bellievre et les gens du Roi du Parlement, les Evêques et autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, et suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, &c. On peut dire que jamais exaltation de Pape n'avoit été

(*) « Le pape Léon XI avoit coûté au Roi, dit malignement du Plessis-Mornai, trois cent mille écus à faire ». *Vie de M. du Plessis-Mornai, liv. 2, pag.* 305.

Digitized by Google

célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, et étoit peut-être déjà mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (*).

Celui qui lui fut donné pour successeur, consola en quelque maniere sa Majesté. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghese, parce que deux choses concoururent à son élection; la faveur que lui accorda hautement la nation Françoise, par ses Cardinaux, et son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par un heureux et digne pontificat. Deux sujets de suite, placés, pour ainsi-dire, de la main de sa Majesté Très-Chrétienne sur le saint Siege, ne laisserent plus de doute par toute l'Europe, sur le crédit qu'elle s'étoit acquise dans l'esprit des Italiens. Ce Prince en jugea de même avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussitôt après la réception de la nouvelle du nouveau Pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 Mai, à dix heures du soir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Léon XI, excepté seulement qu'il ne se fit point de feux de joie. Sa Majesté en donna elle-même la raison à ceux

(*) Il fut pris de maladie le 17 Avril, au retour de la procession à Saint-Jean-de-Latran, qui se fait pour la prise de possession du nouveau Pape, et mourut le 27.

Digitized by Google

qui auroient pu prendre mal cette singularité ; c'est que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, et le Roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de sa Majesté, de pur cérémonial sur mes différentes charges ; et en qualité de personne publique, elle m'adressa, aussi-bien qu'au Chancelier et à Sillery, un discours en forme de relation, de tout ce qui venoit de se passer au conclave.

Paul V ne démentit point les espérances qu'on avoit conçues de son pontificat. Le conseil Romain parut se conduire à tous égards, par les mêmes vues que sous Clément VIII. On ne prescrivit à Barberin qui fut envoyé Nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, et il lui fut ordonné par le cardinal Aldobrandin, et par sa Sainteté elle-même, de ne s'adresser qu'à moi dans tout ce qu'il auroit à faire ou à solliciter. Je ne sçais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil, de m'employer toujours seul, préférablement à tant de personnes qui portoient jusqu'à la servilité le dévouement au saint Siege. Mon frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois

Digitized by Google

à cette éminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 Novembre; car il étoit encore à Rome en ce temps-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'installation du Pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, et il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il se fit assez regretter de sa Sainteté, pour être obligé de la supplier de ne pas écrire au Roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, et peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en une sagesse pleine d'assurance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit espérer dans les affaires qu'il eut à manier. Le Pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de sa dépendance par lesquelles il passa, le reçussent et le traitassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frere, que ce Cardinal en écrit dans les mêmes termes au Roi, et lui représente qu'il ne sçauroit mieux faire que de donner une place à

Digitized by Google

Béthune dans le conseil des affaires étrangeres, en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particuliere connoissance (*).

Du Perron me remercioit dans cette lettre d'avoir pris son parti auprès de sa Majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la charge de grand Aumônier, qui venoit de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avois rendus à son frere. Il y avoit un dernier article qui regardoit Lafin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légéreté naturelle, étoit sorti de France et avoit embrassé la religion protestante. Le Roi qui l'observoit comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, et constituer prisonnier dans la tour de Nonne. Lafin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace que du moins on le fît passer en France, et que là on lui fît son procès, s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du Roi, pour Lafin.

(*) Le cardinal d'Ossat lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet Ambassadeur, dans sa lettre au Roi, du 10 Décembre 1601, dans celle à M. de Villeroy, du 2 Décembre 1602, et autres.

Digitized by Google

La lettre la plus digne de remarque qui me vint de de-là les monts, est celle que le Pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon frere que le saint Pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les Cardinaux et pour lui-même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. Sa Sainteté passe de-là au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire à son amitié pour moi, sa piété et son zele lui fournissant mille motifs pour me persuader de changer de religion. Elle m'assure que si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentoit disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple des anciens comtes de Flandres, mes ancêtres, et nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particuliere. Elle y joint celui des premiers Saints de France, et de ses Rois les plus illustres, ce qui amene naturellement l'éloge du Roi regnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce Pape,

Digitized by Google

dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les Légats et Nonces apostoliques de son prédécesseur et les siens m'avoient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prieres et des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus et les grandes qualités de sa Sainteté, de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, et de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remerciemens des sentimens qu'elle me témoignoit, et les souhaits d'une parfaite prospérité, remplissoient ma lettre entiere, où, sans croire intéresser ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des Princes souverains, et en particulier à celui qu'une Eglise toute entiere donne au Pape. Je ne faisois donc aucune difficulté de me servir du terme de lui baiser les pieds, qui sans doute n'auroit pas plu à mes confreres. Aussi Paul V, en recevant ma réponse, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaisirs qu'il eût eu depuis son pontificat. Il la lut trois fois de suite, en s'écriant que je lui faisois trop d'honneur. Il en loua infiniment le style, le tour et toutes les expressions, et dit encore que mes louanges lui déroboient

Digitized by Google

une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un second bref. Il fallut que du Perron lui-même s'opposât à un excès de tendresse, qui pouvoit avoir ses risques. Ce Cardinal fut témoin de tous les mouvemens du saint Pere, parce que comme ma lettre étoit écrite en françois, il fut appellé pour en être l'interprete. Du Perron demeura encore quelque temps à Rome, dont le séjour lui occasionnoit une grande dépense. Il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles et d'habillemens pour lui et pour sa maison. Dans l'épuisement où ces dépenses l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des fermiers de son abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du saint Siege pour la France, excepté le duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la politique Espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce Duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages et de plaintes réciproques.

Digitized by Google

Les négociations entamées entre cette cour et les Etats des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencerent dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Gresins, qui les auroit trop retardées. Il offrit pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaine, et au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le Roi en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola qui devoit les commander, prenant la même route, il ne seroit pas impossible que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs François, et choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce Général: « Ce qui, disoit Henri, auroit valu une bataille » gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, et de la faire passer par son moyen jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presqu'aussi-tôt par un courier Espagnol qui passa par Paris, s'en allant en Flandre à la fin de Mars, que Spinola avoit changé de route, et devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeoit si fort la chose, que sa Majesté se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il seroit sur les terres de France.

Digitized by Google

Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du Roi, ce Prince s'imagina encore que ce Commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette conséquence ; et je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court et le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même-temps que son devoir demandoit qu'il rendît ses respects à sa Majesté, et qu'assurément il ne lui parleroit que de choses générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avois pensé juste.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy (*), à qui il fit passer le Rhin, entre Cologne et Bonn, où il fit ensuite des retranchemens pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les Princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui se répandit au mois de Juillet, de la mort de ce Général, ne se trouva pas mieux fondé que celui qui courut au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On pré-

(*) Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

vit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; et effectivement il s'en approcha, et l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, et ses tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise; auquel cas le Prince s'attendoit de son côté à assiéger et emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant sa conquête le 23 Septembre, et il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part et d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden et Breton, qui couvroient et assuroient la Frise. Du Terrail, pendant ce temps-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué et surpris Berg-op-zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un officier François, de la cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, et d'aller s'offrir aux Archiducs. Sa Majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir, comme elle lui sçut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis et

Chef-boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc et quelques autres gentilshommes, qui avoient offert leurs services aux Archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiqués, ni en bons sujets.

Ce n'est là que le moindre des sujets de plainte que le Roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux séditieux François, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin et le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes et côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, sa Majesté jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernieres conventions, par rapport au commerce qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine

Digitized by Google

taine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaisseau Espagnol, qui s'avoua Flamand, et du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le Roi, qui leur répondit, en louant leur conduite, leur cita l'article du traité, qui étoit formel, et y fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son Ambassadeur.

Le conseil de Madrid, de son côté, ne sçavoit trop sur quel ton il devoit le prendre avec nous; combattu, d'un côté, par sa fierté naturelle; de l'autre, par le sentiment de son insuffisance, et par les besoins qu'il sentoit avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres, et leur faisoit tour-à-tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les Etats, se plaindre amérement de ce que, sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, et affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre: mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le Roi secrétement rassuré par la connoissance de ses forces, se moqua de leurs menaces; et pour moi en particulier, je connoissois trop bien l'esprit et l'humeur du roi d'Angleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec sa Ma-

Digitized by Google

jesté Britannique, qu'ils ne purent même sauver long-temps ces apparences; car comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un pays, sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ses Etats; ce qui le mit dans une furieuse colere contre eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeller ce Prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi, et auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante, par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont qui étoit sur les fins de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matiere, et qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri et pour moi; et lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particuliérement avec le roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'empire; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortoit à se joindre à lui dès ce moment, pour faire en sorte qu'avant la mort de l'Empereur regnant, les Electeurs pussent être remis en possession de la liberté

Digitized by Google

de l'élection et de leurs autres droits, et qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de sa Majesté Impériale, le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire statuer que l'Empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont, en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par sa Majesté Britannique, dit au Roi qu'il avoit une lettre de ce Prince pour moi, que sa Majesté ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses Ministres, sur cette idée du roi Jacques par rapport à l'Empire, non pas entiérement, mais par forme de consultation; encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne sçavoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fausse et déraisonnable. Le Prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour pour s'en entretenir avec moi; mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités qui parurent de si grande conséquence à

Digitized by Google

sa Majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (*).

Henri en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa Majesté Britannique me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au Roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'ap-

(*) Je ne sçais si ce secret ne rouleroit point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paroît que fut quelque temps ce Prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer Empereur lui-même; il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois Ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du *vol.* 8474 *des mss. de la bibl. du Roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire Empereur; le second l'en détourna, et le troisieme, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. « Le Roi, ajoute l'auteur, » qui avoit attentivement prêté l'oreille à ce dernier, se » leva; ayant ouvert une fenêtre pour prendre l'air, tenant » la vue et les mains vers le ciel, dit tout haut: Dieu for» mera et fera naître en mon cœur, s'il lui plaît, la réso» lution que je dois prendre sur tous vos discours, et les » hommes les exécuteront. Adieu, Messieurs, il faut » que je m'aille promener. Et ainsi finit cette confé» rence ». Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

Digitized by Google

puyer, d'une maniere qui toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matiere, que je ne pus pas douter que de temps en temps elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié et de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel et son intelligence dans les affaires y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de sa Majesté. Si ce Prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, et m'ordonna de la cultiver soigneusement; ordre que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens cantons Germaniques; mais le peu qu'il est important d'en sçavoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditieuse de France. Cet article amenera un assez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, et à celui que sa Majesté fit en

Digitized by Google

Limosin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle, sur la bisarrerie d'une association qui causoit tant d'allarmes à l'Etat. Une société composée indifféremment de Catholiques Romains et de Huguenots; ces Catholiques Espagnols, et ces Huguenots François; un parti agité par des intérêts si opposés, qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier; un corps dont le duc de Bouillon est le chef, et dont l'Espagne est l'ame; ce coup-d'œil seul a quelque chose de si singulier et de si monstrueux, qu'il suffira pour rassurer bien des personnes sur les suites d'une confédération si mal assortie. J'en ai toujours eu cette pensée; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle désobéissance au Souverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'Etat, en le supposant même frustré de l'attente de son objet principal, on ne niera pas qu'il est d'une saine politique d'empêcher par toutes sortes de moyens, qu'il ne se forme, ou de le détruire lorsqu'il est déjà formé. Les révoltes étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre; cependant comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, sa Majesté ne né-

Digitized by Google

gligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils se renouvellerent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant-général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de Mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi; et afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, et dès les premieres questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppoit un si grand nombre de personnes, et de la premiere distinction de la cour, que sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement méritoit bien d'être fait en présence de sa Majesté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle étoit alors, en lui désignant par des chiffres connus d'elle seule le nom de ces personnes. Le Roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui assura que toutes ces personnes (et il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence et du Languedoc. Il spécifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Bayonne, Blaye et quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur Saint-Flour,

lorsqu'il avoit été arrêté ; que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne, et moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai, les conjurés avoient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du Roi Catholique ; ils en attendoient encore beaucoup davantage, et ils faisoient même fonds sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient déclarés ouvertement ennemis de l'Etat, par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, et de plusieurs autres forteresses maritimes.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat ; c'est qu'il avoit servi Calvairac (*), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités ? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, et sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on sçavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à sa

(*) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

Digitized by Google

Majesté ? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au-delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes et les autres assemblées particulieres de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et les provinces voisines. L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à sa Majesté la permission de convoquer une assemblée générale de la religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le Roi auquel la requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande ; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matiere et la forme de cette assemblée, et y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtelleraut qui leur fut nommé, et moi qui devois y paroître chargé des intérêts de sa Majesté (*).

Les Protestans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de sa Majesté, qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que si je joignois le titre d'homme du Roi, à la qualité de Gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'assemblée, rien

(*) *Vie de du Plessis-Mornai*, liv. 2.

Digitized by Google

ne seroit capable de les soustraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étois moins ménagé de mes confreres, que le papiste le plus détesté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de présenter une nouvelle requête, signée de deux ou trois cent personnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à sa Majesté que sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une assemblée, ils la prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eut mandé à Henri cette disposition des réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, et il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainsi qu'à sa Majesté, et j'avois pris de plus toute la peine possible pour connoître la vraie situation des choses, à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon que les trois ou quatre boute-feux du parti, que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens ; mais si infructueusement, qu'il ne me paroissoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres et mes discours aux personnes du parti les moins préoc-

Digitized by Google

cupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil et la réponse que le Roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, et par-là sa Majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste; mais il continua à lui venir dans le commencement d'Avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, et en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les Protestans, disoit-on, et c'étoit par la bouche du premier Président de Toulouse, et de mille autres personnes en Guienne, que cela se disoit, avoient tenu dans cette province et dans celle de Languedoc, les discours les plus emportés contre sa Majesté; ils avoient, ajoutoit-on, résolu de faire une députation pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du Jeudi-saint 7 Avril, par laquelle ce Prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de Pâques, lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres, et en même temps être présent à la réception des députés Huguenots, enfin leur expliquer les volontés du Roi d'un ton dont il convenoit que sa Majesté parlât à des sujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il est vrai que quand ce Prince en

Digitized by Google

auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, sa santé avoit souffert de plusieurs petits ressentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remede dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'est la diete qu'il observa si durement pendant les premiers jours de Mai. De tout son conseil, il n'avoit près de sa personne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de sa Majesté, qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussi tôt que cette affaire seroit terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses qui étoient, ce me semble, sans replique; c'est que si sa Majesté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, ce qu'on lui mandoit avec tant de mystere ou de bruit, n'étoit que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec sa Majesté cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent; et l'on imagine aisément que pendant tout le temps qu'elle dura, ce Prince ne songea pas à me choisir pour

Digitized by Google

son confident, ni pour son agent auprès des Protestans. Le retour de ses bonnes graces s'étant fait de la maniere que je l'ai aussi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ses soupçons, que si on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord destiné. Je priai ce Prince de vouloir bien faire exercer son autorité à Châtelleraut par quelqu'autre personne, parce que je craignois de fournir, sans y penser, nouvelle matiere à la calomnie; Henri raisonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit passé, il me devoit, il devoit aux autres et à lui même, de me montrer au public dans un poste où le sacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce Prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux, qu'ainsi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embrassé deux fois, et comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y disposer les affaires à souffrir mon absence, pour dresser des mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commission, et pour composer moi-même les instructions que je devois recevoir par écrit de la main de sa Majesté et de l'avis de son conseil.

Pour sa Majesté, elle revint pendant ce temps-

là passer une partie du mois de Juin à Saint-Germain. Ce Prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion sur un pied (*), qu'il crut dissiper par l'exercice de la chasse, avec la précaution de faire couper sa botte à l'endroit malade; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs excessives l'obligerent de retourner sur ses pas. Il ne put tant qu'elles durerent, s'appliquer à aucune affaire : quand il se fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de son royaume. Lorsqu'il les sentit dissipées, il revint à Paris, d'où il se disposa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choses nécessaires pour mon départ.

Je mis sur le papier toutes les questions dont je souhaitois être instruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du Roi, et dont les réponses devoient composer le fond de l'instruction, sur laquelle je venois de convenir avec sa Majesté; et j'envoyai cet écrit à Villeroy et à

(*) « J'étois allé à l'Arsenal (dit Henri IV, parlant » d'une de ces attaques de goutte) avec ma femme, M. de » Sully me dit : Sire, vous avez de l'argent, et vous ne le » voyez point; comme de fait, je me contente de sçavoir » que j'en ai, sans m'amuser au plaisir de le voir. Nous » allâmes à la Bastille, et il nous montra comme cela étoit » ordonné. Je vous assure qu'au même instant la goutte me » prit, et me fit souvenir du proverbe : ceux qui ont la » goutte, ont des écus ». *Mathieu, tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 613.

Digitized by Google

Fresne, qui deux jours après me le renvoyerent avec la réponse aux questions, en me disant que je visse si elle satisfaisoit à tout, et que je la rédigeasse en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, et l'autre en forme de mémoire particulier joint à la premiere. Ces deux pieces régloient la maniere dont je devois parler et agir avec les Protestans, comme on va le voir.

Le sujet de l'assemblée de Châtelleraut ne paroissoit pas d'une premiere vue, aussi important qu'il l'étoit, tant pour le Roi, que pour le corps des réformés, puisqu'elle sembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps, qui sortoient de l'exercice de leurs charges, auprès de sa Majesté, pour les en décharger, et pour leur en substituer d'autres, ce qui n'avoit pas besoin d'une assemblée aussi solemnelle que celle qui se préparoit. Mais en examinant la chose de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la religion, étoit de se servir de cette assemblée, pour étendre leurs droits, et pour se faire accorder de nouvelles graces et de nouveaux privileges ; à quoi sa Majesté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant aussi de cette occasion, pour les rappeller d'une maniere plus solemnelle aux anciens réglemens, dont la sagesse et l'utilité étoient reconnues par les fruits

Digitized by Google

qu'on en avoit vu naître, et pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en sorte qu'après cela le corps des Religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du Roi et de sa fermeté à soutenir ses droits, prit une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer sincérement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification, fait à Nantes, comme sur une piece fondamentale qui devoit leur servir également de regle pour juger de leur conduite envers le Roi, et de celle de sa Majesté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentimens même que leur religion devoit leur inspirer, se tireroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite, ni à gauche, comme Henri s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouissance paisible de leurs biens et de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais solides, et s'affermissant

tous

Digitized by Google

tous les jours, la sûreté des promesses faites par ce Prince, connue par une longue suite d'effets, et en dernier lieu par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient-là autant de cautions, d'un côté, auxquelles les Protestans devoient répondre du leur, par la soumission et la reconnoissance qu'un Prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guères regarder qu'eux.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, et que j'étois chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devoit se montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir se choisir un chef, soit dedans, soit hors le royaume, autre que la personne du Roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes que les Protestans s'aviseroient peut-être de faire, on me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles assemblées générales, et que celle-ci que sa Majesté avoit bien

Digitized by Google

voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs, et pour s'animer à les remplir, leur tiendroit lieu de celle qu'ils avoient résolu derniérement dans leur synode de Gap, de supplier sa Majesté de leur accorder.

Les raisons de cette cessation d'assemblées extraordinaires étoient palpables : car le sujet qui les fait convoquer, regarde, ou la discipline ecclésiastique, ou un point de justice et de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du Roi. Dans le premier cas, les Protestans ont leurs synodes provinciaux, auxquels sa Majesté ne prétend point toucher, en abolissant les assemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au sujet de ces synodes, et il n'y avoit rien de si juste, c'est qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la religion et de la discipline; au lieu que sous ce prétexte, on y traitoit fort souvent de matieres purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice et à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la regle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres, aux tribunaux des Juges et des Magistrats ordinaires. Enfin les choses purement de faveur doivent se traiter par la voie de la requête et de la supplique. Rien n'est encore si inutile que les mouvemens et les grandes dépenses, dans lesquelles jette une

Digitized by Google

assemblée extraordinaire, souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une derniere raison contre ces assemblées, et je ne devois point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti Protestant; parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces assemblées tumultueuses, avec les personnes équitables et qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtelleraut quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables, le parti qu'on pouvoit prendre suivant l'occurrence pour les finir, étoit laissé à ma disposition jusqu'à pouvoir me servir de la religion, qui m'étoit commune avec eux pour mériter leur confiance, et pour captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté et de désobéissance formelle m'obligeoit à avertir sa Majesté, et à suspendre toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres, de même qu'à défendre que l'assemblée se séparât, que de son congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion, il faut sçavoir que les Protestans étoient dans l'usage de tenir près de la personne de sa Majesté deux hommes pris dans leur corps; l'un, pour l'ordre ecclésiastique, l'autre, pour la robe; c'est-

à-dire, pour l'ordre séculier; afin de résider à la cour, de traiter auprès des Ministres de sa Majesté ou avec le Prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ses ordres et ses dispositions. Ces députés entroient en charge, et ils en sortoient par un nouveau choix qui se renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant jusqu'à la source, que ce prétendu droit de résidence et de nomination de députés, dont les réformés faisoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en est rien dit dans les édits, ni même dans les pieces qui renferment ces articles secrets, qu'on sépare quelquefois des traités. C'est un usage de simple tolérance, établi à l'occasion de la résistance que quelques Cours souveraines firent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, et qui ne devoit durer que jusqu'à cet enregistrement. Sa Majesté n'avoit pour cela aucune envie de priver les Protestans de ce privilege. Elle vouloit seulement, et c'étoit un des chefs de ma commission, qu'ils s'en tinssent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit prescrits par leurs propres députés, lorsqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'assemblée, et s'il se pouvoit, au second, par lequel ce Prince entendoit que les réformés lui présentassent les noms des six personnes choisies dans leur corps, sur lesquelles il se déter-

Digitized by Google

mineroit à nommer les deux qui lui seroient le plus agréables.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que sa Majesté se proposoit de faire recevoir dans l'assemblée, affecteroient de se renfermer dans cette seule question : c'est ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être mise sur le tapis (on sçaura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de représenter que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en sorte que le prince d'Orange laissât cette ville aux Protestans François; qu'il ne pouvoit refuser de la remettre à ce Prince; que tout ce qu'il pouvoit en cette occasion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette place, et qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter le serment d'obéissance à sa Majesté; je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, et signée Henri et Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, et qui ten-

Digitized by Google

doient à rendre de nul effet les desseins qu'on soupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : c'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matieres en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offensant pour le Pape, de vive voix, ni par écrit, et qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du synode de Gap, où il avoit pris naissance ; que personne n'eût séance dans l'assemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Lesdiguieres même ; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de Princes étrangers, et en particulier du duc de Bouillon. Il paroissoit important à sa Majesté qu'un sujet ingrat et perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son Souverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de président de l'assemblée, que sa Majesté souhaitoit fort qu'on me déférât, et que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne

Digitized by Google

ne suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de Gouverneur. Je pouvois, suivant les occasions et la situation des esprits, donner à connoître que le Roi n'ignoroit aucun des desseins des Protestans séditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé dès lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de sûreté, remises entre les mains des Protestans, seroit discuté, que le terme de prolongation, accordé par sa Majesté pour la garde de ces places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, soit à l'assemblée en général, soit aux députés en particulier, que pourvu que sa Majesté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle se porteroit volontiers à une seconde prolongation, et cela, sans restriction des places appartenantes aux simples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette assurance, que comme d'une chose qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de sa Majesté, quoique j'eusse déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois seulement obligé à sa Majesté de le tenir secret, jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon, et qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le Roi destinoit à leur entretien,

Digitized by Google

elles devoient en être déclarées exclues pour toujours, aussi-bien que déchues de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garnisons. Cette somme montoit alors à cinq cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres, sur laquelle on avoit déjà retranché auparavant, quatre-vingt-dix mille livres : elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds qui leur avoient été assignés. J'avois déjà reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de sa Majesté. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin, je m'obligeois dans cet écrit, à ne rien faire, sans prendre avis de sa Majesté, avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres, la plupart fort longues, et quelques-unes en chiffres. Ce mémoire est daté du 4 Juillet, signé par sa Majesté, et contre-signé par Villeroy. Je partis deux jours après.

La reine Marguerite, que son séjour au château d'Usson mettoit à portée d'entendre parler souvent des séditieux, n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles ; mais pour ne pas mêler

les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette Princesse vint d'Usson à Toury, d'où elle écrivit à sa Majesté le motif de sa démarche, et le desir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris, lorsque cette lettre y arriva pour sa Majesté avec une seconde de la même part, pour moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rosny et Lavinville. Henri ayant vu, et par sa lettre, et par la mienne, ce que la Princesse souhaitoit de lui, fit partir le 9 Juillet, la Varenne, pour me rejoindre, et me rendre une lettre, dans laquelle il me faisoit sçavoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, et me détourner jusqu'à Orléans. Il me renvoyoit avec sa lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury du 7 Juillet, par laquelle je vis que cette Princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris et Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orléans, si je ne la rencontrois pas auparavant sur cette route, mais elle m'épargna la peine d'aller jusques-là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon épouse, qui étoit venue avec moi à Rosny et

à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette Princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans sa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, et nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette Princesse me dit de poli et d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat sur les factions civiles, me fut amplement particularisé par elle et par Rodelle. Ils me désignerent par leurs noms quantité de personnes de la premiere qualité de Provence et de Languedoc, et des parens même de M. le duc de Montpensier et du cardinal de Joyeuse, qui y trempoient. Une partie de ces personnes avoient été dans le conseil du maréchal de Biron, et s'étoient ensuite attachées à ceux qu'ils avoient vu résolus de poursuivre ses desseins. La vengeance de ce Maréchal y entroit, disoit-on, pour quelque chose, et ils employoient les mêmes moyens dont ils s'étoient servis pour soulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne et Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à surprendre ; et l'on offrit sur tout cela des éclaircissemens, qui ne laisse-

Digitized by Google

roient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai sa Majesté, dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet. Je lui envoyai la liste des noms qui m'avoient été indiqués, mais je persistai toujours dans mon premier sentiment, et je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me disoit, dût m'en faire changer.

Ce n'est pas que je n'apperçusse toute la bonne foi possible, dans des avis si bien circonstanciés: pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, et il ne s'en étoit retiré, que par réflexion sur l'étourderie de toutes ses démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron et plus de trente gentils-hommes de sa connoissance, avoient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver sa Majesté, de l'informer de tout, et de lui demander pardon, pourvu qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grace; qu'ils s'étoient adressés à lui Rodelle pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce sujet. Il m'ajouta, que toutes ces personnes avoient un violent soupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien servir de prétexte à une surprise qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions et de la passion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles services. Rien n'est si positif que cela. Mais inutilement cherchoit-on

à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à sa Majesté de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins qui n'étoient dignes que de mépris et de risée. Au reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves et si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri et moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens civils, par la raison que les François, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumiere sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses Ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguerite et par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne dont il avoit sçu ce qu'il lui mandoit, et à moi, de faire de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés Protestans à l'assem-

Digitized by Google

blée : cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le Roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entiere confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains, avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir sa Majesté auprès des Protestans. Quant à Rodelle et aux autres gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, et les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce Prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires et ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une lettre écrite au duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit être Saint-Germain-de-Clan ; et on l'avoit portée au Roi ; c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore son activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge si les conséquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien justes, elle faisoit partie du paquet que Henri me faisoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correspondant de Bouillon, quel qu'il pût être, se proposoit surtout de lui persuader dans cette lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du

moins écrire une lettre, que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouoit le Duc dans son parti, la nécessité de faire connoître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffroit pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre crédit à conserver chez les étrangers, la solemnité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient-là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La suite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au sujet de cette assemblée; le tout pour prouver au Duc que l'église réformée n'avoit rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposoit que Henri avoit perdu de vue toutes ses anciennes promesses, et qu'il sacrifioit hautement les Protestans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaisons du conseil du Roi avec celui de Rome, les sommes immenses, employées, disoit-il, à faire un Pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des Jésuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit ensuite quel pouvoit être dans les circonstances présentes, le résultat de l'assemblée, et il n'en auguroit rien que de fâcheux, tant à cause de la timidité du parti, que par les artifices que le Roi sçauroit y employer.

Je commençois ici à entrer sur la scene, et l'on devine sans peine quelle figure on m'y faisoit

Digitized by Google

faire. J'avois, selon l'auteur, des propositions à faire, qui ne devoient point trouver d'obstacles qu'elles ne renversassent, entr'autres, celles de la prolongation des places de sûreté ; et malgré cela Saint-Germain espérant contre ses propres espérances, ou plutôt cherchant à rassurer Bouillon, comptoit que toutes mes finesses échoueroient sur l'article du choix des députés. Raisonnant à sa mode, sur le combat qu'il supposoit se passer dans mon esprit entre ma conscience qui ne pouvoit se prêter à la politique du conseil, et mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le Pape et les papistes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeasse d'un emploi, où je ne pouvois réussir au gré du Roi, sans trahir ma religion, ni la servir, sans m'exposer à une disgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obstacles et difficultés insurmontables pour moi, dans une pareille commission. Comme il ne sçavoit pas que sa Majesté, en laissant au corps protestant les places générales de sûreté, consentiroit encore que les particuliers de ce corps gardassent aussi celles dont ils étoient en possession, et qu'il croyoit cette circonstance capable d'aliéner pour jamais les esprits ; il se faisoit un triomphe de mon embarras et de ma confusion. Il attribuoit au Roi d'avoir dit, que celui qui envoyeroit en son nom à l'assemblée, n'auroit rien à y faire, que

Digitized by Google

d'exposer simplement ses volontés, et sur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettoit pas même aux délibérations, je sçaurois bien me dispenser de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain se rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne suffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuse à sa lettre, ou un accueil honorable à son député.

Le malheur est que la foiblesse des partisans de ce Duc étoit un point si généralement connu, que malgré toute cette montre de hardiesse et d'ostentation, son ami se trouvoit obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, et de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit; et après avoir sauvé la confusion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement, dont le Duc avoit été le premier à conseiller qu'on se servît, en parlant de lui: c'est de ne faire en son nom personnellement, aucune demande tant soit peu susceptible de difficulté, mais de se retrancher à faire faire par le corps entier, des représentations sur le retranchement de ses places, sur le déni de justice, sur le bannissement et la persécution, à quoi il se voyoit exposé par son amour pour la religion.

Digitized by Google

religion. Il demande quel pourroit être le risque d'une lettre écrite à l'assemblée dans cette forme; et n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, et pour mettre tout au pis aller, qu'on la sacrifieroit au Roi, il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conseillant seulement qu'elle ne soit pas rendue publique d'abord; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commisération. Il regardoit comme un coup de parti pour le Duc, si la lettre, au lieu d'être présentée à l'assemblée par une personne seule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute et basse Guienne, où étoient situées ses places, soit que d'eux-mêmes ils parussent s'en être chargés, ou, ce qui seroit encore mieux, qu'ils en eussent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la lettre dont on faisoit un si grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de sa Majesté, Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de sa part, sur cet unique sujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de sa personne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soissons, très-brouillés ensemble, qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, selon ce que Lesdiguieres et quelques autres en écrivoient à sa Majesté, prenoit un assez mauvais tour. Il me

Digitized by Google

parut, lorsque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fausse alarme. Je n'y vis rien qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti séditieux étoit peu considérable, chancelant, dénué de tout, et bien éloigné de rien entreprendre d'important; et que Bouillon plus expérimenté que les autres, ne se prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui présentoit les unes sur les autres, et sans aucune liaison ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avoit que de la confusion à en attendre. En un mot, au travers d'une fausse assurance, inspirée par beaucoup de présomption, et malgré cette affectation de fine politique, il me sembloit que je découvrois clairement la désunion des membres et le désespoir du chef. Je ne changeai point encore de langage dans la réponse que je fis à Monceaux, quoique peut-être par-là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité; mais je me rassurois, sur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus que jusqu'au dénouement que l'assemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reste, je puis assurer que je n'ai jamais rien senti de cette peine d'esprit, où l'auteur de la lettre, et beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fusse, ayant à opter entre le service de mon Prince et celui de ma religion, parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alter-

native. Le préjugé commun dans toutes les religions, veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit, que lorsqu'on la soutient opiniâtrément jusques dans ses torts les plus visibles. Sur ce pied-là, j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'esprit de l'auteur de la lettre, et de ceux qui pensent dans le même goût, les noms de faux-frere, de déserteur, et même, si l'on veut, de traître : aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages que je me proposois d'obtenir, mais celui des personnes, qui de quelque parti et de quelque religion qu'elles fussent, voudroient se servir de la balance de l'équité et du désintéressement. Si la religion souffre que la politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une politique simple, droite et pure comme elle. Toute autre paroît la servir, mais ne la sert pas véritablement, et tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation et le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale et au zele imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractere, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entiere, dans toutes

Digitized by Google

les autres, c'est-à-dire, celui d'un homme aussi sincérement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, et ennemi des démarches irrégulieres de quantité de réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime, sans m'embarrasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre; il dura une demi-heure.

Je commençai par leur faire envisager, que parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du Roi, sa Majesté n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter ses droits, que de gagner leurs cœurs, et de persuader leurs esprits; que cette raison étoit suffisante pour leur faire prendre une entiere confiance en tout ce que je pourrois dire et faire, parce qu'assurément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même temps, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon Prince, lorsqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion et au bien général; parce que j'avois à justifier le choix de sa Majesté à elle-même, et à soutenir à la face de tout le royaume, la réputation de Ministre prudent et integre, dont je me flattois de

jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi, en leur faisant observer que par cet endroit, l'honneur et la bonne politique ne devoient passer que pour la même chose. Ce point étoit le plus difficile à leur persuader, et lorsqu'ils entendoient avancer que leurs villes de sûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain. Pour faire voir aux Protestans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire, la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, et sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussés à faire à sa Majesté des instances également fortes et hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un roi de France; sur-tout, par le Roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à sa personne; parce que n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, il arriveroit de-là que ce

Digitized by Google

qu'ils avoient de villes passables ; au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats et de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguieres (*), leur Achille ; pourvu même qu'il attendît cette extrémité, pour se séparer d'eux. En effet, on pouvoit bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que la seule religion capable de le fixer, seroit celle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, et de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai

(*) Les écrivains Calvinistes ont traité le connétable de Lesdiguieres, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le Vassor est le plus cruel de ses ennemis ; et le duc de Sully, un des plus modérés. Il n'est pas le seul qui ait cru que le desir d'être Connétable, seconda un peu les motifs de sa conversion. « Après la mort » du connétable de Luynes, dit Amelot de la Houssaye, » Louis XIII envoya le sieur Claude de Bullion au maré- » chal de Lesdiguieres, pour lui déclarer que s'il ne se fai- » soit actuellement Catholique, il ne seroit point Conné- » table, quoique cette charge lui eût été promise. Bullion, » qui avoit été long-temps bon Huguenot, abordant le » Maréchal, lui demanda tout haut : Monsieur, croyez-vous la » transubstantiation ; oui, répondit le Maréchal, qui devina » de quoi il s'agissoit ; puisque vous me l'assurez, dit Bul- » lion, je vous annonce que vous allez être Connétable ». *Art. Bonne, &c.*

Digitized by Google

ainsi Lesdiguieres, parce qu'il entroit dans ma commission, de montrer que les plus secrettes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Plessis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zele plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience et de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, et il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes, et de tout le reste à proportion. Je demandai où du Plessis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du Roi raisonnoit assez juste sur leur situation, et que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude et d'affection pour le Prince, leur bienfaiteur.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de sa Majesté, d'une maniere qui ne souffrît ni interprétation, ni équivoque; qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, et même dans leurs maisons, ni députés, ni lettres

Digitized by Google

de quelques Princes étrangers, villes, communautés et Seigneurs François que ce pût être, nommément de la part de Messieurs de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguieres, de la Force, de Châtillon et du Plessis, parce que le Roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matiere dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison et prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment, mais que s'ils avoient quelques demandes à faire à sa Majesté, ils se servissent de la voie des députés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, et qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ses volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission, et en même temps de toute l'autorité accordée à un Gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une maniere plus étendue. Je laissai à résoudre en son temps, la question des députés, et celle des villes de sûreté.

Ce discours, et particuliérement la déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité de députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contes-

Digitized by Google

tations fort vives, lorsqu'ils en délibérerent entr'eux, et de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le temps dans ces sortes de questions préliminaires, et les alongeoient à dessein ; mais avec un peu de vigueur et beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le Roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée ; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déférât cet honneur ; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les Protestans n'avoient pas donné en cette occasion une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard ; mais il est vrai que je fus le premier, et même le seul qui y apportai obstacle (*), et cela pour des raisons que je mandai à sa Majesté que je lui dirois, et dont elle seroit satisfaite.

(*) L'auteur de la vie de du Plessis-Mornai soutient au contraire, que le duc de Sully chercha par toutes sortes de moyens à s'y faire élire pour président ; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix. *Liv.* 2, *pag.* 309.

Fin du vingt et unieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-DEUXIEME.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au Roi et à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs Protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage et à la satisfaction du Roi, la question des députés généraux; celle des villes de sûreté, &c. Il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange; il met fin à l'assemblée; y explique les volontés du Roi, et revient en rendre compte à sa Majesté. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne et les autres places du duc de Bouillon, se rendent au Roi; retour de sa Majesté. Rosny tient les Grands-jours, punition de Meyrargue et des Luquisses. Mort de Théodore de Beze; marques d'estime et d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet de la grande-maîtrise de l'artillerie; autre avec le duc d'Epernon, au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris, où il rend compte au Roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris; accueil qu'elle reçoit de

Digitized by Google

leurs Majestés. Mémoires de Rosny sur les duels, où il expose l'origine et les différens usages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs et périls de ce Prince.

L'ASSEMBLÉE générale des Protestans à Châtelleraut étoit déjà ouverte, lorsque le Roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Russy. Bouillon y donnoit avis à sa Majesté, qu'il se traitoit actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche entre des Princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit désigné dans la lettre; et que ces Princes cherchant à se fortifier de la puissance et des secours de sa Majesté, avoient jetté les yeux sur lui, pour le rendre médiateur entr'elle et eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au Roi et au royaume, et de la sienne, il offroit avec une effusion de sentimens les plus nobles, de servir dans ce dessein de sa personne et de toutes ses forces, paroissant charmé d'avoir trouvé l'occasion dont Montluet l'avoit souvent entretenu, lorsque lui écrivant de la part du Roi, il lui mandoit que c'étoit par des services réels et solides, et non par de simples paroles, qu'il pouvoit désormais persuader ce Prince de la pureté de ses intentions.

Henri ne se sentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouil-

Digitized by Google

lon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins, il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs, le piege que lui tendoit Bouillon étoit trop grossier pour qu'on pût y donner ; nulle apparence que les Princes d'Allemagne chargeassent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur et de conciliateur, lui, que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au conseil de France. Aussi Henri se contenta-t-il de répondre à Russy, que l'avis n'étoit pas complet, et qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se seroit assurément rien promis de ce jeu, s'il avoit sçu qu'il étoit tombé en même-temps entre les mains de sa Majesté, une autre lettre qu'il écrivoit aux Protestans assemblés à Châtelleraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espece de réponse à celle qu'on vient de voir qu'il avoit reçue, et c'est au même, c'est-à-dire, à Saint-Germain-de-Clan, qu'on sçut qu'il vouloit la faire remettre ; quoique dans le corps de la lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce personne, l'on comprendra encore mieux que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager sa Majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette

Digitized by Google

lettre sa qualité de chef de parti, puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de regle aux opérations de l'assemblée. La nomination des députés est l'article qu'il traite premiérement et principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Plessis, Bellujon, et Saint-Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage pour être continué dans l'emploi, (car il en sortoit,) jusqu'à exhorter qu'on réunît tous ses efforts pour faire réussir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfere Saint-Germain : l'emploi que le premier exerçoit à Geneve utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, sans qu'il puisse s'en tenir offensé. Pour du Plessis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrément attaché à son sens, capable d'ailleurs de se faire écouter et respecter de Lesdiguieres, ce qui paroissoit un point si important au Duc, qu'il fait presque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'esprit et de la circonspection, en un mot, le moins de défauts et le plus de titres après Saint-Germain, pour aspirer à la députation : sur-tout, son union avec Saint-Germain pouvoit produire des merveilles; mais son attachement à Lesdiguieres lui restoit comme une tache, dans l'esprit de Bouillon,

Digitized by Google

qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation que Lesdiguieres s'étoit acquise dans le parti. Un autre défaut, que le Duc trouvoit également et sans exception dans tous les prétendans, c'est l'esprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien, à cause de cette généralité.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint-Germain, que le bruit court en Allemagne que le Roi le recherche d'accommodement, et doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabere ou Montluet. Pour ôter tout soupçon, qu'il en imposât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui a écrite, pour le convier à chercher quelques personnes qui puissent les rapprocher Henri et lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences, sur la considération qu'on a pour lui en Allemagne, sur l'utilité dont il est au parti protestant, sur les craintes qu'il inspire au Roi et à son conseil. Il veut bien rassurer ses confreres, sur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait sa Majesté, par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piege pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée, comme une chose sujette à des difficultés qui le retiennent

Digitized by Google

encore dans l'incertitude, et sur laquelle il faut consulter Lesdiguieres, du Plessis et Saint-Germain.

Il s'étend après cela avec emphase, sur les assemblées solemnelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand et de plus distingué; il en doit, selon lui, résulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lesdiguieres, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le duc de Bouillon assure que la seule appréhension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable de troubler le repos de Henri, et de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces assemblées, de ce qu'il ne sçait pas assez se faire valoir à la cour de France, et reçu des offres de prendre cette peine pour lui; mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zele, (on va voir ici un trait de modestie singulier,) en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henri a conçue de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter, et leur nuiroit à eux-mêmes, sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henri à la raison, qu'il insinue être l'avis de

toute cette assemblée d'amis et le sien, est de le réduire par la crainte, à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette lettre assurément singuliere, supposé qu'elle en mérite quelqu'une, est pour s'en servir à prévenir quelques demandes qui seroient peut-être faites dans l'assemblée : car du reste, à qui Bouillon croit-il en imposer par ce ton suffisant et fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti séditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors ; qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun et général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser comme en pensoit Lesdiguieres, et trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses lettres au Roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le landgrave de Hesse sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le Landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France se fût servi de Montluet, pour les voyages que sa Majesté avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le Landgrave avoit à demander sur le chapitre du duc de Bouillon, vient

Digitized by Google

vient de ce que le bruit couroit en Allemagne, que le roi très-Chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, et à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en satisfaisant par-là sa haine pour le Roi, insinuoit au même temps, que Henri regardoit sa place comme si forte, qu'il n'espéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise : cela s'appelle posséder l'art de réunir ensemble la présomption, la méchanceté et la fausseté. Tous les talens du duc de Bouillon paroissoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, et à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétendue résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligues des Grisons, n'étoit point encore finie ; mais lorsqu'on vit que Caumartin qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord sa Majesté, n'en disoit rien, on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurois bien souhaité que sa Majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mer-

Digitized by Google

cenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, et franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assemblée qui s'étoit tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc; il fournissoit un mémoire de ce qui s'y étoit passé, et il assuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au Roi, parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Périgord. Il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un et à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémines sur les lieux, pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plupart du temps, ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution, au contraire, je fus le premier à conseiller au Roi d'avoir dans le Périgord et le Quercy, quelques personnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à sa Majesté, qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la sorte, et je fus obligé de l'assurer que je n'avois reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuse.

Digitized by Google

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court et le plus sûr, c'étoit de donner de temps en temps et à propos, l'exemple d'un châtiment sévere, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentilshommes Provençaux. Le dessein avoit été pris à l'Arsenal, avant que je partisse, de tâcher de s'en saisir. Le Roi se servit pour cela de Ranchin, médecin de M. le Connétable, qui amusa si bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette sequelle, avec les deux chefs, et fit jetter en prison à Aigue-mortes, des conjurés si maladroits, que dans la premiere surprise, ils se déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Espagne. Henri, bien résolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency et Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au Connétable qu'il vînt dès le lendemain commencer à instruire leur procès. Le gouverneur d'Aigue-mortes et le sieur de Saint-Genis aiderent utilement de leurs personnes en cette occasion. C'est ce complot qui redonna à sa Majesté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence; et un second motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galeres, que *les* Espagnols faisoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de sujet de

Digitized by Google

prendre ombrage cette fois, que toutes les autres; l'Espagne faisant à-peu-près la même chose tous les ans pour son commerce du Levant.

On manda encore au Roi, que quelques-unes des principales têtes de l'assemblée ne cherchoient qu'à alonger le temps inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence; que pour cela on avoit résolu de se servir de différens prétextes, tel qu'est celui d'envoyer directement au Roi des députés, pour proposer leurs demandes, ou pour le remercier, comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabere, qui partoit de la cour pour son gouvernement, d'en conférer avec moi, en se remettant sur ma diligence, du soin d'expédier promptement, mais pourtant complettement, les affaires de l'assemblée, à quoi je m'étois déjà promis de faire servir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. Sa Majesté enjoignit encore à Parabere de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reste, elle n'osa lui confier les secrets les plus importans, et même en me le députant, pour agir de concert sur certain mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'eusse le temps de l'examiner, et de prendre mes arrangemens, avant la

Digitized by Google

venue de Parabere. Ce n'est pas que Henri le crût capable de lui manquer, mais Parabere avoit un défaut, qui n'en est guères un que pour la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de personne, et un second qui se joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes sortes de personnes, mal comme bien intentionnées. Il ne se remuoit de rien de tout ce qu'on lui disoit touchant les factieux, et jamais le Roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, et qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ses ennemis. C'est ce qui fit que sa Majesté montra bien à la vérité à Parabere, tout son mécontentement contre le Duc; mais qu'elle ne l'appuya que sur les anciens griefs, sans lui rien toucher des preuves les plus récentes: ce fut à moi à régler aussi sur cette connoissance ma conduite avec Parabere.

Mais laissons-là tout ce qu'on mandoit au Roi; voyons ce qui se passoit réellement dans l'assemblée. Le commencement en fut aussi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les esprits à la mutinerie et à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il seroit bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laissoient prendre à l'assemblée un cours paisible. Ils mirent en usage leurs maneges ordinaires; ils seconderent

Digitized by Google

de tout leur pouvoir la fausse rumeur qu'ils avoient répandue, que le Roi alloit abolir leurs privileges, casser leurs synodes, et se servir de la présente assemblée, pour déclarer retranché de son état des finances, tout ce qu'il avoit coutume de donner aux Ministres de la Religion. Henri disoit quelquefois en se plaignant de l'aversion des Protestans pour lui et pour ceux dont il se servoit dans ses affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât pensions, charges et gouvernemens; cette parole fut rapportée à l'assemblée, comme une résolution arrêtée et une déclaration positive.

Comme je n'ignorois pas de quelle source venoient toutes ces allégations empoisonnées, après en avoir représenté toute la fausseté, je m'opposai fermement à ce qu'il fût rien proposé dans l'assemblée, sous le nom, ou de la part de Bouillon, de Lesdiguieres et de du Plessis, et je ne souffris que personne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit par leur qualité de députés des provinces. Je fis donner sous-main à du Plessis l'option de se tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être simple spectateur, et sans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, et il prit le premier parti; soit que désespérant du succès, il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en sa présence, quoique contraire à tous ses desseins;

Digitized by Google

soit qu'il se promît la ressource, ou même la vengeance, de causer un soulevement dans l'assemblée en sa faveur. En effet il anima si bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui, mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi-bien de du Plessis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de ressentiment de du Plessis; mais que Lesdiguieres voulût s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme justement noté auprès de sa Majesté, lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy, son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-temps avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles et captieuses; je voulus qu'on avançât chemin, et par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, et la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, Saint-Germain et quelques autres, mais sur-tout, je le répete,

Digitized by Google

pour Lesdiguieres, d'avoir souscrit à un mémoire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre et absolument indépendante du Souverain. Je sçais bien que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un soin qui paroît étudié; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité; et je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, et de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général, ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous Gouverneurs et gens en place, de prêter certains sermens; enfin l'exclusion qu'on y donne à tout Catholique Romain, et à tout officier particuliérement attaché au Roi, des charges, dignités et des affaires du nouveau parti. Du Plessis, qui apparemment avoit ses raisons de craindre que je ne fisse sçavoir à sa Majesté la part qu'il avoit eue à ce mémoire, jugea à propos, lorsque le résultat de l'assemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les risques du silence, et envoya au Roi, avec ses excuses de n'être point venu à l'assemblée, un désaveu formel de tout le contenu au mémoire.

Digitized by Google

C'étoit-là une de ces pieces dont il faut empêcher l'effet sans faire de bruit. Ainsi voulant m'instruire si une grande partie du corps Protestant en avoit eu connoissance, et s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, et sous les noms d'associations, de réserves et de défiances que je faisois pourtant sentir n'être pas exemptes de crime. La réponse qui me fut faite, est, que si Henri eût été immortel, les Protestans contens de sa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de sûreté, rejetté tout appui au-dehors, et regardé comme inutiles tous réglemens particuliers pour la conservation de leur société ; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses successeurs des sentimens bien différens, les forçoit à conserver les mesures qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir que toute autre réponse plus adoucie. Si l'assemblée avoit trempé dans le projet en question, elle ne s'en seroit pas tenue ainsi à l'écorce de mon discours, et elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche par toutes sortes de protestations et par un déni formel.

Je me tins donc assuré que la contagion des mauvais discours et du méchant exemple n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes

Digitized by Google

que j'ai nommées ; mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henri, ou de le rassurer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bientôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses chefs et ses défenseurs, et des suites fâcheuses qu'on en pouvoit voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laissât le Dauphin en bas-âge. Il me disoit quelquefois que mon intérêt particulier se trouvoit lié en cette occasion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, et devant être lieutenant de la compagnie de son second fils, si Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant et méprisé, un du Plessis avec sa plume, les Constant et d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie, que celle que Henri étoit dès-à-présent en état de laisser à son fils? L'incertitude de la succession royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matiere se traitoit entre les députés de l'assemblée et moi, et sans nuire à la premiere et principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis sur le tapis. Les Protes-

tans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien sa Majesté, et devoit se faire par eux seuls. Je détruisis ce préjugé, en montrant que sa Majesté, par sa qualité de Roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence si nécessaire sur le bon ordre, et une liaison si marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractere des députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux religions; ce que j'appuyai par un exemple pris dans la chose même, celui de la conduite pleine de manege et de mauvaise foi de quelques-uns de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vuider ce combat d'opinions, je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge, sur lesquelles le Roi choisiroit les deux qui lui conviendroient; et malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expédient, je ne désespérai pas de le faire passer, ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de sa Majesté. Henri faillit à y mettre lui-même obstacle sans y penser. Il avoit jugé par l'opposition générale de l'assemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point, et il m'écrivit de me contenter que les deux députés fussent proposés et choisis de concert entre lui et les Pro-

Digitized by Google

testans, ce qui rendit l'assemblée plus attachée à son sentiment. Car, soit que sa Majesté s'expliquât publiquement sur le contenu de ses lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardassent mal le secret, toutes les intentions du Prince étoient aussi-tôt et aussi parfaitement connues dans l'assemblée, que dans le conseil même. Villeroy m'en avertit, et je le sçavois mieux que lui; c'est ce qui fit que j'exigeai de lui et de Sillery, qu'ils m'écrivissent toujours de leur main, ce que j'observois aussi de mon côté; et j'en étois quelquefois si fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à sa Majesté, qu'on avoit soin ensuite de jetter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'assemblée, pour le choix réservé à sa Majesté de deux personnes sur six, et je trouvai encore le moyen que sur ces six, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de désobéissance ou de mutinerie. Henri regarda ce succès comme un des plus importans services que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisieme député, qui fût toujours un Ministre Protestant. Le ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, et il devoit pour cela se rendre à l'assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit en-

Digitized by Google

core, à ce qu'on assure, beaucoup d'autres projets, sur-tout en faveur du duc de Bouillon, et c'est lui qui dans l'assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écriroit au Duc (*), pour lui témoigner que le parti Protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne et ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, et la proposition fut rejettée sans retour, aussi-bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes, que le parti entretiendroit non plus auprès du Roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choisis par eux seuls, pour communiquer directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces députés en sous-ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, sa Majesté n'en refusoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité et de paix, et elle évitoit avec soin tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les Gouverneurs de places pouvoient être nommés à la députation, le Roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, et encore, au sujet

(*) En Armagnac.

Digitized by Google

de la Noue et de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier, et l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'exclusion à Saint-Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le Roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lesdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes et de Marabat. Sa Majesté avoit long-temps voulu du bien à Marabat, quoique je le fisse envisager à ce Prince, comme l'une des créatures de Bouillon; mais elle revint de ce sentiment, lorsque l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer ses deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai; ce sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages, qu'un avocat de Castres, nommé la Devese. Sa seule réputation d'homme vertueux et ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ses confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de son Roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrétement qu'il étoit nécessaire, pour ne pas le détruire dans l'esprit des

Digitized by Google

Protestans ; et lorsque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me servisse de ses lumieres. Tout le reste du mois de Juillet se passa de cette sorte à proposer, éplucher, rejetter ou agréer différens sujets.

La question des députés se continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois suivant. L'assemblée revint à insister pour Saint-Germain, et pour plusieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'assez intéressant pour s'y amuser plus long-temps, je le conclurai tout d'un coup, en disant que la Noue ayant fait promettre à sa Majesté par Roquelaure et par moi, qu'il romproit avec le duc de Bouillon, et qu'il rappelleroit ses enfans de Sedan, le Roi le choisit pour député, sur les trois sujets proposés pour la noblesse, et que des autres pour la robe, il s'arrêta sur du Cros, qui avoit fait solliciter pour lui Lesdiguieres. Cette conclusion, qui fut fort agréable à Henri, et fort louée de ses Ministres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médisans, qui divulguerent que le Roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu si fort en colere, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ses desseins ne réussissoient pas entre mes mains.

Digitized by Google

Une simple petite lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du succès dont on me rapportoit la gloire, sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti Protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assurance de sa conservation et de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, et que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aie fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir son Prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les Ministres de sa Majesté; et je ne sçache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une seule, en lui rappellant l'ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitois, encore le priois-je instamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il sçavoit déjà être arrivé à quelques-unes des autres.

Le

Digitized by Google

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu sa Majesté dans la question des députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la maniere qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'assemblée, sept provinces Protestantes s'assemblerent, et envoyerent en consulter du Plessis. Henri s'en prit, avec assez de raison, à Constant et à d'Aubigné. La derniere instance qui fut faite à ce sujet par les Réformés, c'est que le temps du service des deux députés auprès de sa Majesté fût déterminé à leur gré, et qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du Roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque sujet de renouveller chaque année cette cérémonie, et de demander pour cela une assemblée, et le Roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier Août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au parti Protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante; mais il est

Digitized by Google

certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut, que pour la laisser entiérement à la volonté de sa Majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois et de quatre ans, ni de nouveau brevet du Roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement saisi d'un brevet de sa Majesté pour trois ans, et d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le Roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, est un objet fort peu considérable; aussi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaisie de demander, et à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reste, il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon discours d'ouverture, sur ces places. Henri me permit de laisser voir aux députés, que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

Ces deux chefs étant décidés, l'assemblée pouvoit être regardée comme finie; mais comme il y avoit quelque chose à changer aux brevets dont j'étois porteur, et que par une derniere faveur, sa Majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans

Digitized by Google

n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'édit de Nantes dans les Parlemens, il fallut donner le temps de faire ces deux brevets, et de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la maniere dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons (*), qui la tenoit pour les Protestans. Le Roi jetta les yeux sur Lesdiguieres, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-temps s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du Roi, que le chagrin et le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que sa Majesté lui adouciroit l'amertume de cette démarche; et je me flatte en effet que si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée autrement; mais

(*) Hector de la Forêt de Blaccons.

Digitized by Google

Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion et Bellujon, chargés de ses ordres à Lesdiguieres, et pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, et je mandai incontinent au Roi tout ce que je connoissois des sentimens de Blaccons. Je lui conseillai, et même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple Exempt de ses gardes, sans mettre ainsi Lesdiguieres vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lesdiguieres, usant du pouvoir que le Roi lui donnoit, n'écouta que sa haine contre Blaccons, et envoya signifier impérieusement à ce Gouverneur et aux habitans, l'ordre qu'il avoit de sa Majesté qu'on lui remît la place. Il y ajouta du sien, que s'ils n'obéissoient pas, il en rendroit compte au Roi. Pendant ce temps-là, il écrivit à ce Prince, le 24 Juillet, qu'il ne se mette point en peine, parce qu'il sçaura bien réduire le gouverneur d'Orange, sans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Lesdiguieres craint de ne pas trouver assez de résistance? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux couriers l'un sur l'autre au Roi, pour l'assurer qu'il étoit prêt de remettre sa place à telle personne que sa Majesté jugeroit à propos, quand même cette

personne seroit Catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au Roi sur Lesdiguieres, par les conseils de ceux que Blaccons sçavoit devoir l'appuyer auprès de sa Majesté, et de suspendre la marche de Lesdiguieres, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouverent dans son action, et y firent trouver à Henri une grande disposition à la désobéissance et à la peur, ce qui assurément étoit bien gratuit de leur part.

Le Roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un Exempt de ses gardes, Protestant, avec trois ou quatre Archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, sa Majesté vouloit qu'il mît sa place comme en sequestre entre les mains de l'Exempt, et qu'il vînt trouver le Roi, dont il obtiendroit toute sorte de satisfaction et de traitemens honorables, et en même-temps Henri fit dire par Bullion à Lesdiguieres, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, et qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce Gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commissions pour mettre sur pied dix compagnies de deux cent

Digitized by Google

hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cent hommes, de soixante où elles étoient auparavant, et pour faire marcher du canon à proportion ; c'est que les courtisans avoient persuadé à sa Majesté, que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguieres, qui avoit déjà mandé à ce Prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela seroit trop long, qu'on lui en fournît de l'Arsenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ses places ; ce fut ce qui obligea encore sa Majesté de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnois et du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lesdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le Roi prenoit assez de mesures pour mettre auprès des Protestans la justice et même la modération de son côté, mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi, en respectant comme je le devois, les ordres que sa Majesté me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lesdiguieres, sur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne sçais comment Henri put tant tarder à

Digitized by Google

s'appercevoir que Lesdiguieres n'avoit cherché qu'à se faire autoriser, pour poursuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Si-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice, il y ajouta plusieurs démarches de son chef, qui firent que la chose avoit bien changé de face, avant l'arrivée des couriers de sa Majesté, au lieu de leurs dépêches. Il étoit déjà à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya sommer fiérement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à son retour de Dauphiné, chercha à justifier Lesdiguieres de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner), en disant qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garnison, et d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lesdiguieres passant ainsi son pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi qui poursuivoit sa querelle particuliere. Il lui fit une réponse qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lesdiguieres, qu'écrivant à sa Majesté, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, il ne garda plus de ménagement, et qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit aussi porter ses plaintes

Digitized by Google

par son courier. Il chargea Lesdiguieres d'avoir cherché dès long-temps à se rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un Ministre nommé Maurice. Les partisans de Lesdiguieres à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à son beau-frere, qu'en même-temps qu'il faisoit au Roi des assurances de son obéissance, et qu'il mandoit si poliment à Lesdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des dispositions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une, ni de l'autre accusation.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que sa Majesté avoit chargé Fresne de m'envoyer. Ils sont datés du 4 Août 1605. Le Roi y paroît les accorder aux Protestans, comme une grace qui doit les confirmer dans le respect et la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de sa Majesté étoit qu'elle se séparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernieres volontés du Roi, afin de ne pas tenir plus long-temps les esprits en suspens dans les provinces, où je sçavois que les différens bruits du résultat de l'assemblée causoient une altération pareille à celle de deux partis qui sont prêts à en

Digitized by Google

venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seroient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la maniere dont le Roi et ses Ministres avoient agi et traité avec eux, et de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence et de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espece de récapitulation justificative de tous les ordres et des demandes du Roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressément de la part du Roi, de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que sa Majesté ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le requerroit; mais je leur fis sentir en même-temps qu'elles alloient être beaucoup plus rares qu'elles n'avoient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenue des colloques et synodes ordinaires, restreints purement aux matieres ecclésiastiques. Je finis, en réitérant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que sa Majesté tenoit pour suspectes. Je fus satisfait des sentimens que je remarquai dans tous les cœurs; et ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le Roi de sa bienveillance, et

Digitized by Google

l'assurer de son respect inviolable. On voulut sçavoir auparavant si sa Majesté approuveroit cette démarche, et la réponse ayant été telle qu'on se la promettoit, les députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'assemblée, le Roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, et m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il sentoit combien ma présence étoit nécessaire pour les affaires de son conseil. Ce Prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer et me remercier du service qu'il disoit que je venois de lui rendre. Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permission de passer par mes terres de Berry, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires que je n'en aurois pu vuider. Telle fut l'issue d'une assemblée, sur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentimens, je trouvai que le désespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes confreres, ne troubloit point et ne devoit point troubler la satisfaction que j'en ressentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose, sinon que j'avois mieux servi ma religion et eux-mêmes, par des procédés de modération et de paix, que ne l'auroit fait leur zele aveugle et impétueux.

Digitized by Google

Du Plessis put sentir ces raisons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi, par une réponse fort étudiée, qu'il crut devoir aussi envoyer au Roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il n'avoit laissé aucun des chefs d'accusation, sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au Roi. Ce Prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goutte, étoit revenu sur la fin de Juillet à Paris, d'où il alla passer les huit premiers jours d'Août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la joue et sur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux, qui, avec la diete, étoient son grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses: il permit que mes secretaires et toute ma suite que j'avois avec moi lui fissent la révérence, et m'ayant encore une fois tenu étroitement serré entre ses bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes ensemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéressantes dans les pays étrangers, et ensuite de ce qui s'étoit passé pendant mon absence, soit dans le conseil

Digitized by Google

par rapport aux finances, soit à la cour où les brouilleries domestiques qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait desirer plus de vingt fois, disoit-il, que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur différentes particularités de mon voyage, et particuliérement sur les dispositions où j'avois pu connoître qu'étoient, et les églises Protestantes, et quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lesdiguieres, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places et la capacité, qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidélité déclarée, étoit pourtant si foible en toutes manieres, que si sa Majesté marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes, sans s'arrêter à aucune place, elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lesdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au Roi qu'il étoit temps, et de la derniere conséquence pour l'extinction de la rebellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon, en pre-

Digitized by Google

nant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenans Protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces considérations déterminerent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-temps ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, et qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne et du Limosin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, et de donner des exemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'Etat, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epernon des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, et destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cent chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes, que chevaux-légers. Pour le second, il se proposa de tenir les Grands-jours, et d'en faire rendre et exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit en effet absolument

Digitized by Google

nécessaire dans des provinces où il semble que l'air contagieux des dissentions civiles se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé presque par-tout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un temps plus favorable; les affaires de Flandre et d'Angleterre donnant cette année un loisir qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au Roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'Octobre, il ne souffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressois un peu trop instamment; mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que sa Majesté prendroit par la Loire, avec ses troupes de pied et de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines et deux pieces batardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, et je m'en retournai à Paris, mettre ordre aux affaires du conseil, le plus expéditivement qu'il étoit possible, et pour nommer les membres de la chambre des Grands-jours, qu'il étoit nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour et au conseil, qu'il en seroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ si pro-

Digitized by Google

chain, et dans une saison encore plus avancée, fournit mille nouvelles raisons aux sensuels et aux paresseux. Lorsqu'on vit que Henri étoit inflexible, on se disposa à le suivre, en maudissant bien des fois celui qu'on accusoit de lui en avoir donné le conseil. Mais ce fut une vraie consternation parmi les partisans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aisément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle-Biron (1) et Giversac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent espagnol, prierent le sieur de Foussac (2) de venir en cour assurer sa Majesté qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéissance. Il n'y eut que ceux de Turenne qui firent quelque démonstration de vouloir se défendre. Rignac (3) et Bassignac se jetterent dans cette place. On y assembla des munitions, et on y logea toute l'artillerie sur les plate-formes. Cet avis fut donné par le même Foussac et par Baumevielle, qui dépêcha à sa Majesté le sénéchal de Brive; mais tout cela se faisoit avec tant de frayeur, que le Roi, qui avoit voulu que d'Epernon

(1) Charles de Charbonnieres, sieur de la Chapelle-Biron. Marc de Guignac, sieur de Giversac.

(2) Raimond de Sognac, sieur de Foussac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

Digitized by Google

et Roissi (*) s'avançassent toujours avant lui de ce côté-là, avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord destiné à les accompagner.

Foussac donna encore quelques autres avis, répondant à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limosin, de Périgord et de Quercy. On sçut par lui, que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir se jetter aux pieds de sa Majesté, ne l'avoient point fait, c'est qu'ils en avoient été dissuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, et que plusieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guienne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même-temps de ne pas prendre l'allarme, ni perdre courage, parce qu'il s'engageoit à faire toute autre chose encore pour eux, avant le mois d'Octobre; que ses amis, c'étoient ses termes, le verroient plutôt qu'ils n'espéroient, et ses ennemis, plutôt qu'ils ne souhaitoient. Il leur imposa par des paroles si magnifiques. Foussac assuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Espagne plus de dix ou douze mille écus; mais Bouillon payant toujours de hardiesse, au défaut d'argent,

(*) Jean-Jacques de Mesme, seigneur de Roissi.

Digitized by Google

leur avoit fait entendre en grand seigneur, que cette somme médiocre ne leur étoit envoyée que pour être distribuée à leurs amis subalternes, et que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire, et n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le Roi fit donner à Foussac deux cent écus pour son voyage, et le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 Septembre (*), escorté du régiment des gardes, et de l'escadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déjà des fruits de son voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Causse et Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent pour le mériter, de déposer en justice tout ce qu'ils sçavoient des démarches de Bouillon, et d'en soutenir la vérité à la pointe de leurs épées et aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révélerent encore tout ce qui avoit été comploté par Rignac et Bassignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le

(*) Voyez sur ce voyage de Henri IV, en Limosin, de Thou, *liv.* 34, le Mercure François, *année* 1605, et l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Rosny. *Cabinet de M. de Sully*.

Digitized by Google

dessein de s'emparer de Ville-Neuve en Agenois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que sa Majesté eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faisoit pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le surlendemain, qui étoit le Samedi 24 Septembre, et me conseilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce Prince devoit passer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans. Sa Majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit le conseil qu'elle me demandoit, et qui n'avoit rien de différent de la conduite que je l'avois souvent sollicité de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, et en partit le Lundi 26 Septembre. Il évita le chemin du Berry et de la Sologne, à cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette stérile contrée, et des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusques-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu

Digitized by Google

de la part du duc de Bouillon, au contraire, la résistance de Rignac et de Bassignac dans Turenne et Sincerai (*), se confirmoit; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être secouru d'ailleurs. L'électeur Palatin avoit fait venir, disoit-on, ses colonels et capitaines sur le bruit de l'expédition du Roi, et le gouverneur de Luxembourg faisoit des préparatifs et amassoit des hommes. D'Epernon pressoit sans cesse le Roi de s'avancer, et demandoit avec quelque sorte de chagrin, des officiers et des vivres pour les recrues, qu'il disoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa Majesté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers et habitans des lieux: et quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

En effet ce Prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courier du Duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 Septembre, dans laquelle il mandoit au Roi, après les protestations accoutumées de désespoir d'avoir déplu à sa Majesté, et de ses dispositions à réparer sa faute au prix de son sang, qu'il n'a jamais eu la moindre pensée de résister à ses ordres, ni à sa personne, qu'il a commandé de la maniere la plus absolue à

(*) Ou Saint-Seré.

Digitized by Google

ses lieutenans, de la recevoir dans toutes ses villes et ses maisons ; ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des personnes à lui, ne regardoit ce Prince que comme son souverain maître ; qu'il auroit souhaité de tout son cœur d'être à portée de lui en aller lui-même présenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le Roi parut satisfait du procédé du duc de Bouillon ; il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac et Bassignac, si griévement chargés, fussent venus en personne justifier leurs actions. Blanchard (*), celui de tous que Henri souhaitoit le plus de voir, parce que personne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il étoit Intendant, et n'avoit plus de connoissance de tout le parti, ne paroissoit point non plus. Ce Prince crut donc ne devoir point discontinuer sa marche, du moins jusqu'à Limoges, pour voir jusqu'où les lieutenans de Bouillon pousseroient la désobéissance ; cependant Blanchard arriva à Blois, avant que sa Majesté en fût partie, et ce qui lui fit encore plus de plaisir, c'est qu'il y vint de lui-même et dans le dessein d'obtenir son pardon par sa sincérité.

Blanchard dévoila en effet tout le mystere de l'intrigue. Il avoua qu'en secondant de toutes ses

(*) Jean de Blanchard.

Digitized by Google

forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaises intentions du Duc son maître, il avoit toujours été réduit à la ruse d'exagérer les faits, de grossir les objets, et de faire des promesses mille fois au-dessus de ce qu'on sçavoit bien pouvoir tenir : en sorte que l'exécution avoit toujours été aussi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine et avancée. Cette déposition de Blanchard parut à sa Majesté d'une si grande conséquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à se sentir convaincue de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long-temps refusée, que le parti de Bouillon ne faisoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni désarmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ses volontés. Il lui revenoit qu'on disoit parmi les Protestans, que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de sûreté, et gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus sûr de ne licencier ses troupes et ses équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en son nom possession de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. Sa Majesté me

Digitized by Google

fit révoquer cet ordre, et partit de Blois au commencement d'Octobre, pour se rendre à Tours; car la marche par Montrichard et Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la riviere et du château du Plessis, détermina aussi la Reine qui étoit venue à Blois avec sa Majesté, à passer jusqu'à Tours. Le Roi, en me faisant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette Princesse se seroit séparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye jusqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait sçavoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A mesure que sa Majesté avançoit, tout s'applanissoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne sans la moindre difficulté; et avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon furent remises de même aux officiers que sa Majesté y envoya représenter sa personne : c'étoit pour se conformer à l'exemple du Duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, et qu'on ne l'en avoit accusé, que par pure calomnie. Bassignac se distingua par son obstination. Il se déguisa, en se faisant couper la barbe, et se sauva à Sedan par Geneve.

Ne restant plus rien à faire pour les armes, la chambre des Grands-jours commença ses fonctions.

Digitized by Google

Le Roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un séjour de huit jours, c'est-à-dire, à la mi-Octobre, et revint à Paris en poste. Il me laissa dans cette province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la révolte. On en rechercha les premiers moteurs, et si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffés. Les plus considérables furent les deux Luquisses, gentilshommes Languedociens, dont il a été parlé, et (*) Meirargues, parent des Joyeuse, pour avoir entrepris de livrer aux Espagnols, celui-ci Marseille, et ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela la haine des Protestans pour moi

(*) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de Saint-Germain, avec le secretaire de l'ambassadeur Espagnol, et décapité le 19 Décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, et sa tête portée à Marseille, où elle fut aussi exposée au bout d'une pique, sur la principale porte. Le Roi fit relâcher le secretaire Espagnol, sans attendre la décision de la question qu'on agita fortement, s'il est permis d'abandonner à la justice un Ambassadeur résident, ou tel autre agent étranger, et ceux de leur suite, lorsqu'ils violent le droit des gens : *mss. royaux*, 8477. Voyez encore cette question discutée, et les discours que Henri IV tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne : *Mém. de Nevers*, *tom.* 2, *pag.* 88 ; *Math. tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 689, *et autres historiens.*

Digitized by Google

n'ait monté à son comble. Je ne puis que les plaindre de l'injustice de ce sentiment, qui pourtant ne passa pas à tous. Le suffrage et l'amitié du seul Théodore de Beze me consoleroient et me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le ministere de pasteur à Geneve, tomba malade sur la fin de cette année; il étoit dans sa quatre-vingt-septieme année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (*), sa maladie qui avoit été jusques-là fort peu de chose, augmenta si considérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué et presqu'éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prieres les plus ferventes, et aux assistans de touchantes exhorta-

(*) Arrivée le 2 Octobre, selon M. de Thou, et le 3, selon le Mercure François, à une heure après-midi. Elle dura environ deux heures, et pendant une demi-heure, l'obscurité fut aussi grande qu'elle peut l'être: le Grain dit que pendant deux heures et demie, on auroit eu de la peine à lire et à écrire sans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'est pas guéri du préjugé populaire sur les éclipses. « Plusieurs étranges et diverses maladies, dit-il, regnerent » à Paris en cette saison, et avec l'éclipse, qui advint le 12 » de ce mois, s'éclipserent beaucoup de personnes, qui de» puis n'ont été vues, les dyssenteries sur-tout furent dan» gereuses et mortelles à ceux qui s'en trouverent atteints, » et plus ailleurs qu'à Paris; car il en échappoit fort peu », *année* 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipse.

Digitized by Google

tions : cela fait, il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, et par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens ; et croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Geneve, et du service que je lui avois rendu, en le présentant à sa Majesté à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé, *Trésor de piété* : c'étoit le nouveau Testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui jointes aux autres versions anciennes et nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette derniere volonté de Beze, m'envoya dans le mois de Novembre le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de sa Majesté, par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Epernon. M. le Comte ayant eu quelque pique contre le Roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver sa Majesté à Châtelleraut. M. le Comte donna ordre à son fourrier de venir avec les maréchaux des logis qui étoient actuellement

Digitized by Google

occupés à marquer le logement du Roi, de s'informer de celui qui m'étoit réservé, et de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi-bien informés que moi des droits du Gouverneur, se trouverent présens, lorsque le fourrier de M. le Comte voulut exécuter son ordre, et ils l'en empêcherent, sans même que je le sçusse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussi-tôt porter ses plaintes au Roi, et il ajouta, pour grossir une offense qu'il disoit toucher à son honneur, que j'avois fait battre ses fourriers.

Le Roi lui donna peu de satisfaction, connoissant son humeur; mais M. le Comte fit tant de bruit, et assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures, pour sçavoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes Poitevins, ils avoient élevé tous ensemble la voix, et tout au plus menacé le fourrier de M. le Comte, s'il vouloit passer plus avant. M. le comte de Soissons persista à vouloir que je lui eusse fait une insulte, et que le Roi lui en fît justice. Il ne trouva personne de son côté, et Henri chercha par toutes sortes de raisons, à lui faire connoître le peu de fondement de sa plainte. Il lui dit, qu'outre

Digitized by Google

le droit ordinaire, qui fait qu'un Gouverneur ne le cede dans sa province qu'à la seule personne de sa Majesté, j'avois aussi en qualité de Grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le Roi, lorsque sa Majesté marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui est à la disposition du Grand-maître, personne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon consentement; que pour derniere raison, les maréchaux des logis de sa Majesté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assure au Roi, ce sont ces mots, *en la main du Roi*, le fourrier de M. le Comte avoit par respect dû s'en abstenir.

Aucune de ces raisons ne plut à M. le Comte, et il fallut que Henri s'avisât d'un expédient, propre à nous satisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiser la main de sa Majesté, j'irois ensuite en faire autant à M. le Comte, et lui offrirois par pure politique mon logement; que M. le Comte me rendroit politesse pour politesse, et le refuseroit. Tout cela fut exécuté, mais seulement de ma part. M. le Comte usant d'une basse finesse, dont il tira ensuite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire, sans y répondre, et se mit en possession de mon logement, parce qu'honnêtement je ne

Digitized by Google

pouvois me dédire : mais sa joie, et les railleries dont il l'assaisonnoit, ne durerent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la rue où je m'étois logé, suivi seulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre sa Majesté pour la chasse, il trouva cette rue remplie de deux cent gentilshommes, qui m'attendoient aussi à cheval, et qui du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par maniere de jeu, boucherent si bien le passage, que son écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, Messieurs, place à M. le Comte ;* sans faire semblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confusément encore : quelques-uns cependant, rappellant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un Gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de sa Majesté. M. le Comte fut plus d'un quart-d'heure avant que le passage lui fût rendu libre, et il eut encore le déplaisir, que pas un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au Roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché ; qu'il n'iroit pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cent gentilshommes, dont il ne pouvoit en désigner un seul, et qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revan-

Digitized by Google

che d'un tour dont ils se tenoient tous offensés.

M. le Comte ne trouva que le duc d'Epernon qui entrât dans son ressentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que sa Majesté ne passoit pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnoissance et leur soumission, lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le Roi m'ordonna de les amener à son audience, parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient supplier sa Majesté de ne pas passer si près de leur ville, sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurerent que quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de Catholiques, elle n'y seroit pas reçue avec moins de respect et de soumission, que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la Religion, et que si leurs portes n'étoient pas assez grandes, ils abattroient trois cent brasses des murailles, que sa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en présenterent les clefs, avec un sentiment si naturel de joie et de sincérité, que le Roi en versa des larmes, les embrassa trois fois; et après s'être entretenu familiérement avec eux du vieux temps, les assura avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en sa personne un Roi

Digitized by Google

protecteur de leur liberté, et ardent conservateur de tous leurs privileges.

Au sortir de cette cérémonie, je rencontrai le duc d'Epernon qui entroit chez le Roi, et je satisfis sans penser à rien, à la question qu'il me fit sur ce qui venoit de se passer. Je fus bien surpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, et de ce qu'il me demanda ensuite fiérement, si je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, et en quelle qualité je m'étois chargé de présenter au Roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaisser, que de donner une explication à ses amis. Je lui répondis dans cet esprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, et en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de sa Majesté. Il reprit avec la même vivacité, que la Rochelle étant comprise dans ses lettres de Gouverneur, le Roi, les Rochellois et moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient sa prétention singuliere, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le Roi, et nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication; parce que je n'avois agi que par son ordre et sans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles, et il alla entretenir Henri de son mécontentement.

Digitized by Google

Il en revint encore plus mal satisfait, et tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles de M. le Comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent ensemble de désobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui survint pendant le séjour du Roi à Limoges, entre d'Epernon et d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colere de d'Epernon s'en enflamma encore davantage, et un troisieme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le paiement du pain de munition, fourni par les villes et gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en parler au Roi, qui sçachant aussi-bien que moi que cet argent resteroit dans la bourse de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons et ces sermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au Roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa Majesté de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, et sur les mêmes sujets, politiques et brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue passer la fin du mois d'Octobre et la moitié de Novembre. La Reine s'y

Digitized by Google

étoit aussi rendue : le Roi et elle se rencontrerent en entrant dans la cour, elle dans sa litiere, lui sur un cheval de poste. Il y perdit Lariviere, son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (*), qui étoit déjà premier médecin de la Reine, et en chercha un autre pour cette Princesse. Je n'arrêtai guères à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laisser, sans me rappeller de long-temps auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son château d'Usson, pour venir faire sa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, et sçavoir si elle seroit bien reçue à la cour, où il étoit nécessaire qu'elle allât, pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de sa Majesté. Je l'assurai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par leurs Majestés ; je connoissois quels étoient leurs sentimens pour elle. Une simple assurance ne lui

(*) André du Laurens étoit le quatrieme premier médecin que Henri IV vit mourir depuis son avénement à la couronne, et comme il mourut aussi quatre ans après, Petit, médecin de Gien, qui lui succéda, fut le cinquieme. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du Roi, mais qui étoit de la Religion, répondit : *j'ai fait serment de ne parler au Roi, ni de médecin, ni de cuisinier.*

suffit

Digitized by Google

suffit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai sans hésiter. De son côté, elle promit de suivre en tout mes conseils, afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire, ni à essuyer à cause d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous séparâmes, je pris la route de Châtelleraut, et Marguerite celle du château de Madrid, où elle devoit aller descendre.

Outre le motif de la satisfaction de cette Princesse, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le Roi avoit une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour d'Usson (*); c'est le desir de se mettre lui-même en possession de ce vieux château, que sa situation dans un pays fort suspect, pouvoit rendre un jour une retraite de séditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire sauter, comme on avoit fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela, le Roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent et fidele, et de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuelle-

(*) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au sortir d'Agen, d'où elle s'échappa travestie en simple bourgeoise, et portée en croupe par Lignerat, elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, et l'enferma dans celui d'Usson, où elle se plut tant, qu'elle en fit sa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en sortir.

Digitized by Google

ment le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne, revenu depuis peu d'auprès de cette Princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du moins si peu de temps après sa sortie, ce Prince me manda et me fit mander par Villeroy, de surseoir le départ du Commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, et l'accueil favorable qu'on sçavoit que Henri lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le Roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur et de distinction, qu'il avoit résolu de lui faire. Ce Prince l'envoya visiter de sa part par M. de Vendôme et par Roquelaure, si-tôt qu'il sçut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même: car il étoit encore à Monceaux, et il en partit à cet effet. La Reine fit aussi la même civilité à la Princesse, par Château-vieux. Henri alla en personne le 26

Digitized by Google

Juillet, visiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (*), où elle s'étoit logée, n'ayant fait

(*) De-là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'*Ave-Maria*; ensuite elle prit un hôtel au fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette Princesse a été si fort décriée dans les libelles de ce temps-là, qu'on pourroit accuser M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ses Mémoires, si son témoignage ne se trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs historiens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'histoire de la mere et du fils: « L'abaissement de » sa condition étoit si relevé par la bonté et les vertus » royales qui étoient en elle, qu'elle n'en étoit point à mé- » pris. Vraie héritiere de la maison de Valois, elle ne fit » jamais don à personne, sans excuse de donner si peu; » elle étoit le refuge des hommes de lettres, aimoit à les » entendre parler, sa table en étoit toujours environnée, et » elle apprit tant en leur conversation, qu'elle parloit mieux » que femme de son temps, et écrivoit plus éloquemment » que la condition ordinaire de son sexe ne portoit. Enfin, » comme la charité est la reine des vertus, cette grande » Reine couronnoit les siennes par celle de l'aumône, qu'elle » départoit si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il » n'y avoit maison religieuse dans Paris qui ne s'en sentît, » ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance; » aussi Dieu récompensa avec usure par sa miséricorde, celle » qu'elle exerçoit envers les siens, lui donnant la grace de » faire une fin si chrétienne ». *Tom.* 1, *pag.* 326. Voilà bien de quoi compenser quelques fautes de légéreté et de fragilité humaine, à quoi se réduisent les accusations faites contre cette Princesse. Si l'on est curieux au reste de lire tout ce qui a été écrit pour et contre sur ce sujet, on peut consulter MM. de Thou, Dupleix, Mézerai, le P. Daniel, l'éloge des Dames illustres du P. Hilarion de Coste, Bassompierre, le dictionnaire de M. Bayle, *au mot d'Usson*, et une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 Mars 1615, dans son hôtel du fauxbourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa sépulture est dans l'église des Augustins réformés, nommés depuis, les Petits-Augustins, qu'elle avoit fondés. « Elle fut grandement regrettée, disent les Mémoires

Digitized by Google

que passer par Paris; il partit à sept heures du soir et revint à dix. Tout se passa avec une égale satisfaction des deux parts. Le Roi parla à cette Princesse du château d'Usson, elle consentit à ce qu'il lui proposa, et tout ce qui se fit à ce sujet, fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la Reine, qui l'attendit et la reçut au Louvre. Elle alla ensuite le 4 Août à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le Dauphin, elle y passa même quatre ou cinq jours avec leurs Majestés: Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de voir ses enfans, comme ses fréquens voyages à Saint-Germain le font assez connoître. Enfin, elle s'en retourna le 11 au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manieres gracieuses de leurs Majestés pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Baranton, qui fut celui que sa Majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dressa son devis, et l'ap-

» de la régence de Marie de Médicis », Princesse pleine de » bonté, et de bonne intention au bien et au repos de l'Etat; » qui ne faisoit mal qu'à elle-même ». Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juste qu'on doit se former du caractere de cette Princesse; et se rapporte assez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

porta au Roi, qui persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, et de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguerite avoit destinées au paiement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette Princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre et de bouche en nature.

Je mets fin aux Mémoires de la présente année par un article, pour lequel je me tiens déjà sûr de l'approbation et des remerciemens des cœurs nés droits et sensibles. Dans toutes les villes considérables du royaume, particuliérement dans celles où il y avoit des arsenaux et des académies, on tenoit aussi pour la jeune noblesse, école de toutes sortes de jeux et d'exercices, soit militaires, soit de simple adresse, et on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les cours de l'Arsenal destinées à cet usage, étoient remplies presqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus solide, non-seulement de la discipline et des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentimens

Digitized by Google

et de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence sur toutes les autres. J'y assistois même lorsque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma présence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étois sorti de mon cabinet, pour me faire voir à toute cette jeunesse assemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la suite de deux querelles, que ce faux point d'honneur dont on a bien voulu se rendre esclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient élevées pour un rien, comme la plupart de celles dont on voit s'ensuivre ces catastrophes si sanglantes; mais le Roi, je suis fâché de le dire, tenoit si mal la main aux édits que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient déjà donnés contre l'usage barbare du duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de sang pour des sujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'assemblèrent autour de moi, l'erreur où ils étoient sur le fait de la véritable valeur. C'est, leur disois-je, dans les lieux destinés à la guerre, et dans les actions qui ont pour objet le service de la patrie, qu'il est permis au courage de se montrer; celui dont on s'arme contre des amis, ou des compatriotes, au mépris de toutes les loix naturel-

Digitized by Google

les, divines et humaines, n'est que brutalité, démence et vraie foiblesse. Je m'apperçus que la morale que je prêchois, étoit bien étrangere à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du sang et de l'âge. L'un d'eux qui voulut apparemment se donner auprès de ses camarades, un air de suffisance, ou de bravoure, prit la parole, et me répondit que les Princes ayant de tout temps permis, et même autorisé les duels, ils avoient passé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai pour le moment présent de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux et erronés, et d'empêcher toute voie de fait; mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, et en même-temps les plus courageuses, elles se trouverent, lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espece de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au Roi.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en France, et même en Europe; mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même-temps leur méprisable source; et si les histoires des temps les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon pre-

Digitized by Google

mier, et du divorce de Lothaire, en fournissent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit ecclésiastiques; comme dans le concile de Valence en 855, soit séculieres. Nous avons en France une très-vieille ordonnancé royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, et les réduit aux criminelles, et seulement dans cinq cas, leze-Majesté, rapt, incendie, assassinat et vol de nuit (*). Saint Louis ôta ensuite toute restriction, et lorsque Philippe-le-Bel, son petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'Etat, de viol et d'incendie, à quoi il les réduisit, il n'y fut porté que par le motif louable et blâmable tout ensemble, d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtriere qui avoit pris de nouvelles forces de son temps, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi positive: ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre, en recevant

(*) Consultez sur ces édits de Saint Louis et de Philippe-le-Bel, sur l'origine, la forme et toute cette matiere du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond; comme Paul de Montboucher, sieur de la Rivaudiere, dans son *Traité des cérémonies et ordonnances appartenantes à gages de bataille ès combat en camp clos, &c. en* 1608; Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *Traité contre les duels, avec l'édit de Philippe-le-Bel, en* 1610; Brantôme, dans le dixieme tome de ses Mémoires, intitulé: *touchant les duels;* d'Audiguier, Dupleix, Ruauld, Basnage, &c. avec plusieurs autres Italiens.

Digitized by Google

ce qu'on appelloit *gages de bataille*, et qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la différence des duels de ce temps-là d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que dans une chose, qui étoit elle-même un abus dès sa premiere origine, il s'y en est glissé tant d'autres, qu'on ne sçait plus de quel nom on doit se servir, il suffit d'une simple exposition des circonstances et des formalités qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu, personne, quelque offense qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit, et comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie et d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui est, à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux loix de la société. Ils avoient leurs juges, devant lesquels celui qui se croyoit lésé dans son honneur, alloit expliquer son grief, et demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge qui assez communément étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussi-tôt l'accusé, et n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi se faisoit en jettant par terre un gand, ou quelqu'autre

Digitized by Google

gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois de-là; pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, et à lui faire sentir l'injustice de soûtenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame et celle de sa vie: car ils étoient persuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, et par-là, l'action du duel devenoit dans leur esprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en prison fermée, mais là ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient, on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuider leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à assurer par serment, qu'ils disoient la vérité, après quoi on leur donnoit à manger. Ils s'armoient ensuite en sa présence, la qualité des armes avoit été aussi réglée.

Digitized by Google

Quatre parrains, choisis avec les mêmes cérémonies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe et les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé et gardé par des personnes armées, après qu'on leur avoit rappellé une derniere fois leurs dits et leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient, et s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment : les parrains se tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains, sur-tout s'ils avoient eu ensemble quelques liaisons d'amitié; c'est que les parrains les faisoient mettre à genoux en cet endroit l'un devant l'autre; ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés, se demandoient l'un à l'autre justice, se conjuroient de ne point soutenir une fausseté, protestoient d'agir avec toute la bonne foi possible, et se juroient de ne chercher la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains visitoient leurs armes pieces par pieces, pour voir s'il n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, et leur faisoient faire leur priere à genoux et leur confession : enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adversaire, ils les laissoient en venir aux mains, ce qu'ils faisoient après le signal du héraut, qui

crioit de dessus les barrieres, par trois fois : *laissez aller les bons combattans.* Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier, et que le vaincu, mort ou vif, encouroit toute l'infamie du crime et du châtiment ; il étoit traîné sur la claie en chemise, et ensuite pendu ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré et triomphant, avec un arrêt qui lui donnoit gain de cause, et toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie quelque chose de bizarre et de ridicule ; mais du moins la religion, l'autorité et la prudence y sont écoutées, quoique tout-à-fait mal entendues ; au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits-maîtres, qui s'en vont furtivement sur le pré, tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnassieres. Si l'on s'y présentoit avec le même sang-froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût seulement la centieme partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui ? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde la plus sérieuse ; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, ressuscitent le vil métier de gladiateurs, et sont en effet et plus méprisables, et plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Digitized by Google

Les formes observées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient aussi reçues en Espagne et en Angleterre; seulement, celui qui se rendoit à son adversaire pour une simple blessure, étoit réputé infame, il ne pouvoit ni couper sa barbe, ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval; au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en se défendant courageusement, étoit enseveli avec beaucoup d'honneur. Une autre singularité, qui devoit empêcher que les duels ne fussent communs dans l'Allemagne, c'est qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût se battre, Witzbourg en Franconie, Uspach, et Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que sa Majesté fût de retour à Paris, pour lui faire part du Mémoire dont je viens de marquer le contenu, pour l'instruire des accidens qui y avoient donné lieu, et pour la prier d'aller au-devant d'un mal qui ne faisoit que devenir de plus en plus contagieux par son indulgence. Je la priois dans la lettre que je lui écrivis sur ce sujet, de faire attention au conseil que j'osois lui donner, de renouveller les édits contre les duels; d'en aggraver considérablement la punition, et d'y tenir sévérement la main; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure et d'offense; mais

Digitized by Google

aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendroit, fût assez prompte et assez bonne, pour appaiser le complaignant, et faire repentir l'aggresseur ; enfin de faire afficher ce nouveau réglement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arsenal et des lieux les plus fréquentés (*). Il est sûr, ainsi que je le représentois à sa Majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce Prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de l'autorité attachée à la volonté des Rois ; mais celle du maître des Rois, supérieure à la leur, n'avoit pas réservé cet abus à extirper au regne de Henri-le-Grand.

On peut dire, sans prétendre par-là justifier ce Prince, que son indulgence pour les duels, lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues guerres, et qu'au reste il n'étoit guères moins indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il se déguisoit à lui-même chrétien-

(*) Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit sur cette matiere, dans son testament politique, *sect.* 2, *ch.* 3, *part.* 1, qui a pour titre : *des moyens d'arrêter les duels* ; on conviendra que ce grand Ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos Mémoires et dans tous les autres où il est parlé du duel.

Digitized by Google

nement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce temps-là, un avis d'une conspiration contre l'Etat, et d'un attentat contre la personne de sa Majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé, comme il le fut de ce Prince. Il me dit à cette occasion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis semblables à celui-ci (1), pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même ; que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé, les uns de mourir par l'épée, et les autres par un carrosse ; qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poison, qui étoit, à son avis, la maniere la plus facile de se défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, et sans essai de tous ceux qu'on lui présentoit ; que sur le tout, il s'en remettoit au maître de sa mort et de sa vie.

Il n'est pas impossible qu'en parlant de la sorte, Henri ne comptât un peu, sans s'en appercevoir, sur le bonheur qui l'avoit accompagné, soit dans les dangers qui ne menaçoient que sa seule personne (2), soit dans ceux qui regardoient son état

(1) « Laissez-le, dit ce Prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme qui avoit conspiré contre lui, « c'est un méchant homme ; Dieu le punira sans que je m'en » mêle » *Mathieu*, *tom*. 2, *liv*. 2, *pag*. 359.

(2) Henri IV en échappa un le Lundi 19 Décembre.

Digitized by Google

et sa fortune. De huit personnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déjà défait des six plus considérables ; l'un étoit mort dans les supplices, et deux autres de maladie, le quatrieme étoit actuellement en prison, le cinquieme avoit pris le parti d'un bannissement volontaire, et le sixieme étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre sorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute son histoire ; mais, hélas ! ce bonheur ne fut point complet ; un moment trop malheureux pour la France, aussi-bien que pour ce Prince, a bien justement effacé toute cette idée de prospérité.

Voici comment M. de Pérefixe rapporte la chose. « Le même » jour que Meirargues fut exécuté, un malheureux fou at- » tenta sur la personne sacrée du Roi, se jettant sur lui, » une dague à la main, comme il passoit à cheval sur le » Pont-neuf, en revenant de la chasse. Les valets-de-pied » de sa Majesté y ayant accouru, lui firent lâcher prise, » et l'eussent assommé sur le champ, sans la défense du Roi, » qui le fit mener en prison au For-l'Evêque. Il s'appelloit » Jean de Lisle, natif de Vineux, près de Senlis. Il fut » aussi-tôt interrogé par le président Jeannin, qui n'en put » jamais tirer aucune réponse raisonnable ; car il étoit tout- » à-fait hors de sens. Il croyoit être Roi de tout le monde, » et disoit que Henri IV ayant usurpé la France sur lui, il » le vouloit châtier de sa témérité. Sur cela, le Roi jugeant » qu'il étoit puni par sa folie, commanda qu'on lui fit seule- » ment garder la prison, où il mourut peu de temps après ». *Histoire de Henri-le-Grand*, 3 part.

Fin du vingt-deuxieme Livre.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

MÉMOIRES de l'année 1606. Jetons présentés au Roi par Rosny. Conversation entre le Roi, la Reine et lui, sur leurs brouilleries; autre entre Henri IV et Rosny, sur la politique, où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait Duc et Pair. Expédition de Sedan; intrigue de cour à cette occasion. Lettre du duc de Sully au duc de Bouillon; conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au Roi; mécontentement donné à Sully, au sujet du traité de Sedan, et ses plaintes contre Villeroy. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, et n'est point écouté; colere de Henri contre lui, au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les Jésuites; nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du P. Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres affaires de religion avec le Clergé, au sujet du concile de Trente, entre les Catholiques et les Calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Réglement sur la gabelle et les élections; autres opérations et réglemens de finance. Vie pri-

Digitized by Google

vée de Henri; ses amusemens; conversation entre lui et les courtisans. Suite des affaires militaires d'Espagne et de Flandre; considération sur cette guerre. Autres affaires étrangeres. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

LE Roi et la Reine se trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin pour leur rendre les devoirs, et offrir les présens accoutumés. Je ne trouvai pas le Roi dans sa chambre. L'Oserai et Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la Reine, dans la chambre de cette Princesse, et qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la Reine les avoit tenus éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'appartement de la Reine, pour sçavoir de la Renouillere et de Catherine Selvage, l'état de la santé de leurs Majestés, et je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'éleverent en même temps, en demandant : *qui est là?* et que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac et Béringhen, me firent voir qu'il y avoit déjà du monde; et après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au Roi : « Sire, c'est M. le Grand-maître. Venez, » venez, Rosny, venez, me cria ce Prince; vous » allez dire que je suis bien paresseux; mais vous » ne le croirez plus, lorsque vous sçaurez ce qui

» nous retient si tard au lit. Ma femme, qui croit
» être sur son huitieme mois, ayant eu quelques
» tranchées en se couchant, j'appréhendois qu'elle
» ne fît une mauvaise couche; mais enfin sur le
» minuit, tout cela s'est passé en vents, telle-
» ment que nous étant tous deux endormis, nous
» ne nous sommes réveillés que sur les six heures;
» mais de sa part, avec des gémissemens, des
» soupirs et des larmes auxquelles elle donne des
» causes imaginaires, que je vous dirai lorsqu'il
» n'y aura plus ici tant de gens; car vous ne
» manquerez pas d'en dire votre ratelée; et à
» mon avis, vos conseils ne nous y seront pas
» inutiles, non plus qu'ils ne l'ont été dans de
» semblables occasions. Mais en attendant que
» tant de gens soient sortis, voyons un peu tout
» ce que vous nous apportez pour nos étrennes,
» car je vois que vous avez là trois de vos secre-
» taires avec des sacs de velours. Cela est vrai,
» Sire, lui répondis-je, je me suis souvenu que
» la derniere fois que je vous ai vus ensemble,
» vous et la Reine, vous étiez tous deux de fort
» bonne humeur, et croyant que je vous y trou-
» verois encore, dans l'espérance d'avoir un second
» fils, je vous suis venu apporter plusieurs étren-
» nes qui vous feront plaisir, par celui qu'elles
» donneront aux personnes auxquelles je les ferai
» distribuer en votre nom, et je souhaite que

Digitized by Google

» ce soit en votre présence et en celle de la Reine.
» Quoiqu'elle ne vous ait rien dit, reprit ce Prince,
» comme elle avoit de coutume, faisant la dor-
» meuse, je sçais bien qu'elle ne dort pas pour-
» tant; mais elle est en colere contre moi et
» contre vous. Nous parlerons de cela, lorsqu'il
» n'y aura plus ici que vous, la Renouillere,
» Béringhen et Catherine; car ils en sçavent quel-
» que chose : mais voyons vos étrennes. Ce n'est
» pas ici, dis-je à sa Majesté, un équipage de
» Grand-maître d'artillerie, ni des libéralités di-
» gnes du trésorier d'un riche et puissant Roi;
» mais quelque petits que soient ces présens, ils
» ne laisseront pas de donner plus de joie à ceux
» qui les recevront, et de vous mériter plus de
» remerciemens de gloire et de louanges, que tous
» les dons excessifs que vous faites à des per-
» sonnes que je sçais qui ne vous en remercient
» que par des plaintes pleines d'ingratitude. Je
» vous entends à demi-mot, repliqua Henri,
» comme vous montrez quelquefois en faire au-
» tant de moi; mais sçachons ce que c'est que
» vos présens, sans plus parler de ce que vous
» entendez ».

Je fis approcher les trois de mes secretaires qui en étoient chargés, et je dis au Roi : « Sire, voilà
» Arnaud l'aîné qui a dans mon sac où je porte
» les papiers du conseil, trois bourses de jetons

Digitized by Google

» d'or ». Je les lui montrai, et lui en expliquai la devise, qui exprimoit l'amour des peuples pour sa Majesté. « L'une de ces bourses, continuai-je, » est pour vous, Sire, l'autre pour la Reine, et » la troisieme pour M. le Dauphin, c'est-à-dire, » pour *Mamanga* (*), si la Reine ne la retenoit » point, comme elle a toujours fait. Il y a dans » le même sac, huit bourses de jetons d'argent » à la même empreinte, deux pour vous, deux » pour la Reine, et quatre pour la Renouillere, » Catherine Selvage et telle autre qu'il vous » plaira, qui couche dans la chambre de la Reine. » Le jeune Arnaud porte un autre sac, dans le- » quel il y a vingt-cinq bourses de jetons d'argent, » pour être distribuées à M. le Dauphin, Madame » de Montglat, Madame de Drou et Mademoi- » selle de Piolant, aux nourrices et autres fem- » mes-de-chambre de vos enfans, et aux filles de » la Reine; et dans le troisieme sac que porte le » Gendre, il y a trente sacs, de cent écus chacun » en demi-francs tout neufs, faits au moulin, et » si larges, qu'ils paroissent des francs entiers, » c'est pour donner les étrennes à toutes les filles

(*) Madame de Montglat, que le petit Prince appelloit ainsi. Dans le vol. 9138 des mss. royaux, tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la Reine et de Madame Elisabeth de France, à Madame de Montglat, il y en a une du jeune Dauphin à sa sœur, où il lui marque qu'il baise les mains à *Mamanga*.

Digitized by Google

» et femmes-de-chambre de la Reine et des enfans » de France, selon que vous me l'avez ordonné. » J'ai laissé dans mon carrosse, à la garde d'un » de mes gens, deux grands sacs de douzains, » aussi tout neufs, chacun de cent écus, qui font » douze mille sous, pour être partagés aux pau- » vres Invalides qui se trouveront sur les quais » de la riviere proche du Louvre. Ils en sont » déjà, à ce qu'on m'a dit, presque tous remplis. » J'y ai envoyé douze hommes de la ville des » plus charitables, pour les faire ranger et les » leur distribuer en conscience. Tous ces pauvres » gens, et les filles et femmes-de-chambre de la » Reine, témoignent plus de joie de ces petites étren- » nes de village, en petites pieces toutes neuves, » que vous ne sçauriez croire. Ils disent tous que » ce n'est pas tant pour la valeur du don, que » parce que c'est une marque que vous vous sou- » venez d'eux et que vous les aimez; et princi- » palement les filles de la Reine: elles disent que » ce qu'on leur donne pour s'habiller, on leur » spécifie à quoi il faut qu'elles l'emploient; » mais que ces cent écus-ci, c'est pour en ache- » ter des nippes, qui sont le plus de leur goût. » Mais, Rosny, me dit sa Majesté, leur donne- » rez-vous leurs étrennes, sans qu'elles vous » viennent baiser? Vraiment, Sire, lui répon- » dis-je, depuis que vous le leur commandâtes un

Digitized by Google

» jour, je n'ai eu que faire de les en prier, elles
» me viennent bien baiser d'elles-mêmes, sans
» que Madame de Drou, qui est si dévote, fasse
» autre chose qu'en rire. Or çà, Rosny, conti-
» nua Henri du même ton, me direz-vous vérité?
» laquelle baisez-vous de meilleur cœur, et
» trouvez-vous la plus belle? Ma foi, Sire, ré-
» partis-je, je ne sçaurois vous le dire, car j'ai bien
» d'autres choses à faire qu'à penser à l'amour,
» et à juger laquelle est la plus belle, et je crois
» qu'elles pensent aussi peu à mon beau nez, que
» moi au leur: je les baise, comme on fait des
» reliques, en présentant mon offrande ». Le Roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, et dit, en s'adressant à tous ceux qui étoient dans la chambre: « Hé bien! ne voilà-t-il pas un prodigue
» financier, qui fait de si riches présens du bien
» de son maître, pour un baiser »? Après s'être encore réjoui un moment de cette idée: « Allez
» tous déjeûner, dit Henri aux courtisans, et
» nous laissez un peu causer sur d'autres affaires
» de plus grande importance ».

N'étant plus demeuré dans la chambre que la Renouillere et Catherine, le Roi poussa tout doucement la Reine, et lui dit: « Eveillez-vous,
» dormeuse, venez me baiser, et ne grognez plus;
» car pour mon regard, tous les petits dépits sont
» déja passés, de peur que cela ne nuise à votre

Digitized by Google

» grossesse. Vous croyez, poursuivit-il, que » Rosny me flatte dans les petites brouilleries que » nous avons ensemble; vous penseriez tout au» trement, si vous sçaviez toutes les libertés qu'il » prend de me dire toutes mes vérités. Quoique » je m'en mette quelquefois en colere, je ne lui » en veux point de mal pour cela; tout au con» traire, je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il » cessoit de me remontrer ce qu'il croit intéresser » l'honneur et la gloire de ma personne, le bien » de mon royaume et le soulagement de mes » peuples; car, voyez-vous, ma mie, ajouta ce » Prince, il n'y a point d'esprits si justes, ni » si droits, qui ne tombassent tout-à-fait, s'ils » n'étoient soutenus, lorsqu'ils commencent à bron» cher, par les bons conseils de serviteurs fideles » et d'amis prudens. Et afin que vous connoissiez » que tout ce que je vous dis est vrai, sçachez que » depuis quinze jours, il ne fait que me dire » qu'il croit que vous êtes dans votre huitieme » mois, et que pour cette raison, je dois » me retenir de rien dire, ni faire, qui puisse » vous fâcher, de peur que cela ne fît tort à » votre fils; car il veut toujours que c'en soit » un (*) ».

(*) Les astrologues l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, et que la Reine couroit risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 Février, d'une fille. Henri IV,

Digitized by Google

Ce bon Prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, et la pria de lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en soupirant et en pleurant. La Reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avoit été causée par un songe, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit soulagée en pleurant. Elle pria le Roi à son tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorsqu'elle seroit grosse, en s'abstenant de tenir des discours, « qui font croire, dit-elle, » à moi et à d'autres, que vous vous plaisez » plus à la compagnie de certaines personnes, » qu'en la mienne; et encore, quelles personnes, » poursuivit-elle? que je sçais de science certaine » ne vous être nullement fideles, et bien plus, » qui vous haïssent dans leur cœur : je sçais bien » pourquoi; mais sur cela je m'en rapporte au » sentiment de M. de Rosny, et je l'en croirai ».

Je détournai cette explication, en répondant d'une maniere générale, que je sentois une véritable joie de voir leurs Majestés s'expliquer ainsi sur leurs petits débats, avec tant de cordialité;

en la consolant, (car elle souhaitoit passionnément que ce fût un garçon), lui dit avec sa gaieté ordinaire, que si cette fille demeuroit sans établissement, il en demeureroit bien d'autres, et que si sa mere n'avoit point fait de fille, elle n'auroit jamais été reine de France.

Digitized by Google

que je trouvois qu'il ne leur seroit pas difficile de se les épargner à l'avenir, si elles vouloient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'emploieroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à servir plutôt leur véritable intérêt, que leur dépit. Cette ouverture fut saisie aussi-tôt, et d'une commune voix, par tous les deux; et l'on m'obligea de proposer ces moyens, la Reine disant qu'elle étoit résolue de s'en servir, et le Roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à leurs Majestés, après les avoir fait convenir que tout autre remede n'aboutiroit qu'à parler et agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries; c'est que puisqu'elles se défioient, et avec raison, de leur fermeté à prendre et à soutenir un parti, il falloit avoir recours à une personne qu'elles en jugeroient plus capable, transporter tous leurs droits à cette personne, se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin gagner sur soi d'agir pendant et après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, et capable d'un attachement à leurs personnes assez pur et assez désinté-

Digitized by Google

ressé pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer cet emploi, qui, en effet, n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à leurs Majestés, que si c'étoit sur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verroient employer, et que pour m'assurer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, et de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remede dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remede (*), et je puis dire, qu'en ce cas, nulle considération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusque-là. Le Roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à signer cet engagement, et à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais pour la Reine, se voyant

(*) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conseil qu'il donna au Roi, de faire passer les monts à quatre ou cinq personnes, et la mer à autant, pour me servir de ses termes.

Digitized by Google

pressée, elle n'osa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penser plus mûrement, ou que je lui dise ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le Roi, mais elle fut effrayée des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que discourir en l'air sur cette matiere; j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour, déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour leurs Majestés, qui exigerent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorsque la Reine demanda sa chemise, et que le Roi appella pour se faire habiller.

Le Roi et la Reine me rendirent mes étrennes, par des présens considérables pour mon épouse et pour moi. Nous en reçûmes aussi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des Rois, et tout le temps que sa Majesté séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades et divertissemens de toute espece (*). Le 10 Janvier, ce Prince vint à l'Arsenal, par un fort beau temps, voir une course de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie, le Roi me mena dans la grande allée des jardins, où s'étant arrêté sur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaisir, qu'il

(*) *De Thou, Mercure François, année 1606.*

Digitized by Google

commença à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques à l'occasion de mes jetons, dont il me dit que la devise avoit été fort goûtée. Je m'appercevois déjà depuis quelque temps que Henri se laissoit frapper de plus en plus de la nécessité et de l'importance de cette exécution politique, et que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent que Philippe III n'avoit guères profité des sages conseils de Philippe II, son pere, de regarder comme des chimeres, ces fastueuses idées de monarchie universelle, dont ses prédécesseurs s'étoient entêtés; que tous les procédés de ce Prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, et qu'aucun des Princes de la Chrétienté ne seroit exempt d'insulte de sa part, jusqu'à ce qu'on eût fait sentir à cette orgueilleuse monarchie toute son impuissance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la pensée que je lui en avois fait naître, et que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait sur son esprit toute l'impression qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des Grands-jours, qui en découvrant toutes les sourdes pratiques de l'Espagne, avoient considérablement augmenté l'aversion naturelle de Henri pour cette couronne.

Digitized by Google

Mais je puis dire aussi que la résolution où je voyois ce Prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus ensemble sur ce sujet. Eh ! quel est le Prince tant soit peu sensible à sa gloire, qui en songeant à tout ce qu'une avarice et une ambition insatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la maison d'Autriche, ne se sente pas pénétré d'indignation! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorsqu'on lui vint annoncer son élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Basle quelques soldats, du temps des factions des Etoiles et des Papeguais, n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alsace entre lui et la ville de Strasbourg, et ensuite augmenté son petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, et des autres biens héréditaires que possede aujourd'hui sa maison en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzieme siecle, où ceci se passoit, jusqu'à nos jours, combien d'Etats, quelle immense étendue de pays n'a-t-elle pas dévorée ? Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples, et de Sicile en Italie, avec les isles de Sardaigne, Maïorque et Minorque, la Bohême et la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre et tous les Pays-Bas; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les isles orientales et dans le nouveau monde, presqu'égales en étendue à tout ce que nous con-

Digitized by Google

noissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie et l'Afrique ?

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t-il d'autre preuve, que la destruction des Protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis et d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, et par le fameux siege de Metz, toutes entreprises formées en même-temps par cet orgueilleux Monarque ? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances et aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible ? Charles-Quint entreprend trop de choses, et trop au-dessus de ses forces; il s'y porte sans précaution, et presque sans préparation ; il brave la terre, la mer, les élémens et les saisons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique, François I, Henri VIII, le Pape, les rois de Navarre, de Tunis et d'Alger, et pour mieux dire, tous les Princes de la Chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, sont autant d'ennemis qu'il dédaigne et qu'il n'apperçoit presque pas.

Digitized by Google

Il ne sçait pas ménager les seules ressources qui lui restent; ses propres sujets se révoltent en Espagne, en Flandre et en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur, il n'y connoît d'autre remede, que d'en sortir par un coup de désespoir, qui lui fait tout abandonner pour se confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, sans y ajouter que Philippe II, aussi ambitieux, et plus politique que son pere, avoit repris tous ses mêmes desseins, et qu'il auroit pu y réussir, si ses vues particulieres sur la France, l'Angleterre et l'Irlande, n'avoient été traversées par le plus heureux effet du hasard, qui avoit fait rencontrer ensemble deux aussi fortes têtes, que celles de sa Majesté et de la reine Elisabeth (*).

J'avois toujours appréhendé l'effet des suggestions des courtisans et des discours de la Reine. Cette Princesse entretenoit continuellement le Roi son époux, des avantages d'une double alliance avec l'Espagne, et vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome et les deux branches Autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi

(*) Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II eut dessein de se mettre en possession des Etats du duc de Savoie, en donnant à ce Duc en échange, quelqu'un de ses Etats. C'est l'historien Mathieu qui nous apprend cette particularité: *tom. 2, liv. 2, pag. 240.*

conforme

Digitized by Google

conforme à la saine politique, qu'à la Religion. Il m'avoua que ces discours, dont toute la cour retentissoit depuis quelque temps, ne le touchoient plus, et que si on le voyoit quelquefois les écouter et y répondre en homme, qui par des objections sensées, paroît chercher à se convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laisser pénétrer son secret à toutes ces personnes, et pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner, jusqu'à ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convînmes que les choses n'en étoient pas encore à ce point, et nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres sur cette matiere, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'assurer pour cette association, des princes d'Allemagne et d'Italie, principalement de l'électeur de Baviere et du duc de Savoie; le premier, par l'objet de la couronne impériale, et celui-ci, par l'espérance de la Lombardie et de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné, avec Madame de France.

Il ne se présentoit point de moyen pour lever l'obstacle que le Roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, et il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expé-

Digitized by Google

dition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste ; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le Roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce Prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelqu'autre incommodité ; qu'en ce cas, c'est moi qu'il chargeroit de conduire cette entreprise : et afin que je pusse joindre ensemble l'autorité et la dignité convenables à une fonction aussi éminente, sa Majesté m'offrit en ce moment, et je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de Duc et Pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussi-tôt dresser les patentes par Villeroy.

J'avois déjà refusé cette dignité, lorsque le Roi m'envoya Ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaisant ayant levé depuis ce temps-là l'obstacle qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté, et voyant d'ailleurs que ce Prince le souhaitoit presqu'autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent

Digitized by Google

signées le 12 Février, scellées peu de jours après, et enregistrées le dernier du même mois (*). Il n'y eut aucun des seigneurs de la cour, ni presque des grands du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorsque je me présentai au Parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les Princes du sang, excepté M. le comte de Soissons. La Grand-chambre, la salle, toutes les galeries et les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au sortir, soixante des plus distingués, à l'Arsenal, où les attendoit un repas en gras et en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver sa Majesté elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, sans avoir voulu m'en prévenir. « Monsieur le Grand-maître, me cria le Roi, du » plus loin qu'il me vit arriver, je suis venu au » festin sans prier, serai-je mal dîné ? Cela pour» roit bien être, Sire, lui répondis-je, car je ne » m'attendois pas à tant d'honneur. Je vous assure » que non, reprit ce Prince, en interrompant » mes remerciemens ; j'ai visité vos cuisines, en

(*) De Thou, *liv.* 36, et presque tous les historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Rosny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conseiller d'honneur au Parlement.

Digitized by Google

» vous attendant, où j'ai vu le plus beau poisson
» qu'il soit possible de voir, et force ragoûts à
» ma mode, et même parce que vous tardiez trop
» à mon gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de
» chasse, tout-à-fait fraîches, et bu de votre vin
» d'Arbois, le meilleur que j'aie jamais bu ». La gaieté du Roi assaisonnant le plaisir de la table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, sa Majesté m'envoya chercher, et elle me demanda en présence de tous les courtisans assemblés, si je songeois à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déjà dressé, et je l'avois mis dans ma poche, en sortant de mon cabinet : je le présentai au Roi qui se le fit lire tout haut. La cour fut instruite par cette lecture, du nouveau dessein du Roi, qui dit ensuite plaisamment, que le duc de Bouillon, quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France, et qu'en tout cas, on pourroit le lui rapprendre en peu de temps, par ce moyen. Sa Majesté, attendant que je lui dise mon avis sur cette guerre, je pris la parole, et dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de sa Majesté avec les siennes, et pour s'exposer à en faire l'ex-

Digitized by Google

périence ; que je l'avois prévenu dès long-temps, que sa place ne valoit rien contre le canon, et que la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne seroit que dans l'espérance d'employer utilement pendant ce temps-là, les ruses de la négociation ; que j'osois pourtant conseiller à sa Majesté, si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une derniere fois au duc de Bouillon, que dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assurance se jetter à ses pieds, sûr que cette soumission, et plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, et le même traitement que par le passé ; mais que s'il refusoit cette derniere grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au Roi ; il approuva l'idée qui m'étoit venue, de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie, et de prendre les munitions et faire les autres provisions nécessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport et de chariage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il sembloit que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même allarme, qu'il auroit pu causer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on

Digitized by Google

rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la situation et les fortifications, et des inconvéniens, dont un siege aussi long qu'on vouloit que le fût celui-là, seroit immanquablement suivi. On auroit dit, à entendre ainsi discourir, que le ciel et la terre dussent se mouvoir en faveur de Bouillon et de sa ville. On fit tomber sur ce sujet entre les mains de sa Majesté, un mémoire en forme de lettre, plein non-seulement d'absurdités, mais encore d'impertinences. Le Roi croyoit y reconnoître le style du Duc lui-même, mêlé avec celui de du Plessis et de Tilenus. Il n'est pas surprenant de voir ainsi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les Protestans, qui pouvoient trouver intéressé dans cette affaire le corps entier des Religionnaires : tels que Montluet, la Noue et les deux Saint-Germain; mais il l'est beaucoup, que des personnes, qui n'avoient aucune liaison avec le duc de Bouillon, et d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Erard, ne parlassent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impossibilité absolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces personnes fussent bien intentionnées pour le bien de la chose.

Le Roi tomba lui-même dans une irrésolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui représentai alors plusieurs fois inutilement, qu'il donnoit par-là gain de cause à des gens, qui n'ayant ni armes, ni

Digitized by Google

cœur, ni mains, ne comptoient que sur cette unique ressource, et il est vrai que le duc de Bouillon ne laissa pousser la chose aussi loin qu'elle le fut, que parce qu'il se persuada, sur le rapport de ceux qui le servoient à la cour, et l'informoient des dispositions de sa Majesté, qu'elle ne passeroit point jusqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en usage, fut de faire entendre au Roi, que le Duc ne songeoit à rien moins qu'à lui résister; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à paroître timide et rampant à des personnes, qui au lieu de lui rendre fidélement les intentions de sa Majesté, sembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux et menaçant: que si en la place de ces personnes (c'est moi qu'on désignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inspirer de la confiance, le Roi en seroit bientôt convaincu: Montluet (*) et la Noue entre autres, se faisoient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le Roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapporterent que des paroles générales et ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henri, parce que, d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissé frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être.

(*) François d'Angennes, sieur de Montluet. Odet de la Noue.

Quoi qu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le succès lui paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le Roi, et je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde, et contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué, sur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut-être à se rencontrer, on n'agît si puissamment auprès de sa Majesté, déjà mal prévenue, qu'on lui fît abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit et de dépense, ou goûter un accommodement avec le Duc, à des conditions qui ne convien-droient ni à sa personne, ni à sa dignité; auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, et de chercher, pendant qu'il en étoit encore temps, quelqu'autre moyen de sauver l'honneur de sa Majesté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne pouvoir retomber que sur moi. On m'accuseroit d'avoir trop ou trop peu fait; j'étois sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me seroient faites à la cour, et par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri se déterminât de lui-même: je voulus voir à quoi il seroit porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement et moins souvent, de l'entreprise de Sedan, et je

Digitized by Google

tins la même conduite en public. Le Roi s'apperçut des premiers de ce changement, et comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faisoit agir, et qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse changé d'opinion sur le duc de Bouillon et sur Sedan, il se mit dans l'esprit, qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réflexions au conseil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier sentiment, et envisagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit quelque jour retomber sur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer, l'un après l'autre, tous ceux qui la soutenoient en France. De cette considération, que Henri regarda comme indubitable, il passa facilement à croire que je ne pensois pas avantageusement sur son équité, ou que mon attachement à ma religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce soupçon à quelques personnes, qu'il sçavoit être de mes amis; et pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arsenal, où j'étois retenu dans ma chambre, par ma blessure de la bouche et du cou. Il s'y étoit formé un abcès, qui en fit sortir une esquille d'os, de la bourre, du plomb et quelques grains de poudre, encore si frais et si entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la mit sur les charbons ardens.

« Il me semble, me dit Henri, en mettant sur » le tapis le duc de Bouillon, que je ne vous trouve

Digitized by Google

» plus si résolu dans cette affaire de Sedan, que vous
» l'étiez il y a quelque temps, ni que je vous ai vu
» l'être en d'autres occasions bien plus difficiles.
» Qu'y a-t-il? dites-le-moi librement et ne me
» celez rien, je vous en prie ». La vivacité de ce Prince fit que tout de suite, sans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue sur mes allarmes au sujet des Religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appella à la connoissance que j'avois de ses sentimens, et me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde sçavoit que dans ce qui concernoit le service de sa bouche et de sa personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des Réformés, que dans celles des Catholiques. Il m'assura encore, qu'il ne haïssoit point personnellement le duc de Bouillon; qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le deshonorer; en un mot, qu'il me laissoit le juge de la manieré dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce Prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit et persuadé de ses sentimens pour tout le corps Protestant en général, et pour moi en particulier, sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avoit faite la maniere dont en dernier lieu il avoit pensé sur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cause du refroi-

Digitized by Google

dissement apparent qu'il avoit remarqué en moi sur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Ensuite épuisant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire sur ce sujet, j'en fis faire une à sa Majesté, à laquelle personne n'avoit songé : c'est que Bouillon ayant fait, pour fortifier Sedan, des dépenses qui l'avoient entiérement épuisé, et peut-être même considérablement obéré, il se pouvoit bien faire que la véritable considération qui l'empêchoit de se rendre aux desirs de sa Majesté, est qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la seule ressource qui lui restoit pour réparer ses affaires dérangées : que dans cette supposition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au Duc une somme, qui suffît à acquitter ses dettes. Je fis voir à sa Majesté, que si en donnant à Bouillon deux cent mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions supportables, elle y en gagneroit encore six cent mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cent mille écus : nouveau motif de traiter le Duc dans toute la rigueur de la guerre, si l'on faisoit tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non-seulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relevent les grands fiefs de la couronne, sans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne

Digitized by Google

dédommageroit. Il semble que c'étoit par une sorte de pressentiment de ce qui devoit arriver, que j'insistai si fort sur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, et d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le Roi repliqua, qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon dans l'idée, où la lettre dont il a été parlé, montroit assez qu'il étoit, que sa Majesté craignoit de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voie, de concert avec la princesse d'Orange (1), alors à Paris, en envoyant au Duc, du Maurier (2), chargé de dépêches, dont il laissa les termes et la teneur à mon choix ; « mais aussi me promettez-vous, ajouta » Henri, qu'au cas qu'il n'accepte pas les offres » que vous lui ferez faire, vous me servirez dans » cette affaire, sans aucune considération humaine, » et de la maniere dont vous l'avez fait ci-de- » vant », dit-il en citant le siege d'Amiens, la campagne de Savoie, et plusieurs autres entreprises semblables. Je lui en donnai ma parole d'hon-

(1) Louise de Coligny, fille de l'Amiral, mariée en premieres noces au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthelemi, et en secondes noces à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(2) Benjamin Aubert du Maurier, attaché premiérement au duc de Bouillon, ensuite au duc de Sully.

Digitized by Google

neur : « Or sus, touchez-là, me dit ce Prince, en » me tendant la main, je vous en crois, me voilà con- » tent, et je me repose entiérement sur votre capa- » cité et votre fidélité, de tout ce qu'il faut faire ». Sa Majesté me quitta, en achevant ces paroles.

J'allai le lendemain trouver la princesse d'Orange, avec laquelle je concertai la maniere dont elle et moi nous écririons au duc de Bouillon; la députation, que nous lui ferions de du Maurier, et la forme de l'instruction dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeller au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puissance et la capacité personnelle du Roi regnant, deux points aussi bien connus de lui que de moi, et que je le priois de ne point perdre de vue, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé ; en l'empêchant de se laisser surprendre à la prévention, et de rien faire par passion, par chagrin et par dépit. En parlant ainsi, je ne le flattois point, mais c'étoit, lui disois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agissoit pour lui, et qu'il ne s'obstinât pas contre les conseils de la princesse d'Orange, et d'un homme qui lui parloit en ami, à se réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propositions, je l'avertissois que du Maurier étoit

Digitized by Google

chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli et à la surprise. Je le prévenois sur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que sa Majesté n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui proposions, en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, et me rendant caution, s'il étoit nécessaire, que le Roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre nous; que je voulois passer pour un lâche, un perfide et un homme sans honneur, si le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrémité. La date de cette lettre, à laquelle celle de Madame d'Orange étoit entiérement conforme, est du premier Mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princesse d'Orange, entendu du Maurier, et lu attentivement son mémoire; qu'il se plaint, avec raison, qu'on veut lui faire acheter les bonnes graces du Roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne; qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes, pendant que toute la France seroit témoin de son humiliation, et de l'indifférence que sa Majesté auroit ensuite pour lui. Que ses amis qu'il a consultés, et qui ne sont pas en si petit nombre qu'on

vouloit le faire croire, ont tous pensé comme lui; que sa Majesté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'assez de fidélité, pour garder une aussi foible place que Sedan. Il ajoute sur cela, d'un ton plus suffisant, et qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il est bien informé qu'on en impose à sa Majesté, en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, et sans perte d'un seul homme. Bouillon s'applaudit sans doute ici de me donner une espece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement, et de protestations d'innocence aussi vagues. Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au Roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, et à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à sa Majesté de lui prescrire; pourvu que le retour de ses bonnes graces et de sa confiance ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté; mais que si le Roi persiste à vouloir l'en dépouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose, sinon que ce Prince l'aime en paroles, et le hait en effet.

Bouillon se sert à peu près des mêmes termes,

Digitized by Google

en répondant à la princesse d'Orange, et ce que du Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le Roi commença à regarder le duc de Bouillon comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une replique. Je lui marquai que sa Majesté n'avoit pas été contente de la maniere dont il avoit reçu les offres qu'elle lui avoit faites par ma bouche; qu'elle avoit trouvé ses lettres pleines de soupçons et de termes offensans pour elle; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui proposoit; que j'étois véritablement fâché que mes conseils sinceres n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'étoit déjà arrivé, lorsque je lui avois écrit sur la détention du maréchal de Biron; que le temps viendroit, et qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente; que je l'avertissois une derniere fois d'y penser, que je l'en priois même, et avec instance: rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées et venues, j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en superficie. Le Roi vint voir l'un et l'autre à l'Arsenal, et amena avec lui M. le comte de Soissons, le duc d'Epernon, les maréchaux de Brissac, de

Fervaques,

Digitized by Google

Fervaques, de Bellegarde et de Roquelaure, don Joan de Médicis, de Vic, Montluet, la Noue, Boësse, Nérestan, d'Escures, Erard et Chatillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expressément défendu de dire son avis devant tant de témoins. Ce fut un sujet de discourir et de contester sans fin entre toutes ces personnes, sur la situation et la force de la place, et sur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue et Erard soutinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois presque rien à tout cela, quoique la parole me fût presque toujours adressée, et que le Roi me demandât souvent ce que j'avois à dire sur ces effroyables fossés, tous taillés dans le roc, ainsi le soutenoit-on.

Toute l'assemblée s'étant séparée, sans qu'il fût pris aucune résolution, j'allai le lendemain trouver sa Majesté. Après lui avoir dit la raison qui m'avoit fait garder le silence, qui étoit que le secret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés : je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention à un seul des défauts de la place, qui sont, le vallon de la fontaine, celui des Ginmenés, les fossés artificiels faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, et les deux abords du dessus et du dessous de la riviere si spacieux, que je répondis à sa Majesté de loger sans beau-

coup de danger toutes les troupes, dans l'espace de deux cent pas près de la ville, et jusques sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que du côté de la ville, les assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets ni presqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent apperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derriere, et des deux côtés. Je me rendis encore garant à sa Majesté, que dans le huitieme jour depuis l'établissement des batteries, je la mettrois en possession de Sedan.

Le Roi me crut cette fois, et dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Nérestan et Boësse, dont il connoissoit la discrétion, et qui louerent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, et se disposa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, et de quelques compagnies du régiment des gardes; pendant que j'assemblerois le reste des troupes en corps d'armée, et ferois avancer l'artillerie: en quoi j'eus une singuliere attention que les peuples de la campagne et les bourgeois des villes ne reçussent aucune insulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Digitized by Google

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les Protestans : je ne sçais même si le Duc ne comptoit pas sur un soulevement général en sa faveur : si cela est, il fut trompé, et j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabere m'écrivit sur ce sujet, pour donner dans la réponse que je lui fis, une espece de manifeste qui pût justifier au corps des Réformés la démarche du Roi, et montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin et d'étendue que je n'aurois fait, si je n'y avois envisagé que Parabere seul : je me doutois qu'elle seroit rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de sa Majesté; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France et premier gentilhomme de la chambre; élevé le premier de la religion à tous les honneurs et dignités; gratifié de pensions et d'appointemens beaucoup plus considérables que tous les autres : l'état de ses gages, pensions, &c. ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an, sans compter que sa Majesté l'avoit marié, comme elle auroit pu faire son fils, ou son propre frere; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil, et soutenu de toute son autorité, après

Digitized by Google

la mort de la Duchesse sa femme, je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henri ; ses manœuvres, ses mutineries au siege d'Amiens, sa retraite dans ses maisons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, et sa sortie du royaume, avec des circonstances, qui seules auroient suffi pour sa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Constant et moi, nous avions été les instrumens des graces que sa Majesté avoit encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faisois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de leze-Majesté, par la demande qu'il a faite de lettres-patentes d'abolition, lorsque sa Majesté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un subterfuge, qui est une nouvelle injure, c'est que lui qui est sujet et domestique du Roi, et duquel seul il tient sa place, refuse de la tenir sous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni sujet, ni domestique.

Je rapportois à la suite de tout cela, les voies de conciliation que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ses principaux amis, avec pleine assurance que sa Majesté voudroit bien s'y prêter, comme de proposer au Roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour sûreté aux Protestans,

Digitized by Google

que le Duc la vendît au Roi, que sans la vendre, la Noue y fût mis Gouverneur ; la souveraineté, et même la propriété, en restant au duc de Bouillon ; mais qu'il n'avoit voulu rien entendre ; pendant que le Roi en faisoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit : qu'ainsi c'étoit le Duc seul qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, et réduisoit l'église de Sedan à l'extrémité, où on alloit la voir dans peu de temps ; que ce malheur touchoit si sensiblement sa Majesté, qu'elle étoit résolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des églises, de ne rien changer, ni innover dans Sedan sur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finissant, de me rendre une justice publique sur la pureté de mes intentions, et sur le chagrin que je ressentois de voir l'un de mes confreres courir à sa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti Protestant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des protestations, qui n'étoient nullement recevables. Le Roi les rendit publiques, et il y répondit par un écrit, qui fut répandu parmi les amis du Duc, au hasard de leur faire croire encore plus fortement, et à eux, et à lui, que sa Majesté ne cherchoit qu'à sortir de cette affaire par la douceur, comme en effet ils

Digitized by Google

publierent que le Roi désespéroit plus que jamais du succès de son entreprise, à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapporterent la Viéville, d'Arson et du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j engageois ainsi témérairement sa Majesté, malgré elle-même, et que je m'étois un jour vanté à ce Prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer-à-cheval. Ce dernier fait est vrai, et donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils : car lorsque je lâchai cette parole, il n'y avoit de présent que don Joan et Erard. Aussi Bouillon me regardoit et me traitoit-il, en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeoit tout ce que sa Majesté pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au Roi à répondre à ce reproche, et il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de Mars, menant avec lui la Reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (*), quoique les chemins fussent très-mauvais, et prenant sa route par Reims, Réthel, Me-

(*) La Reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure François et les meilleurs mémoires du temps, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

Digitized by Google

zieres, Doncheri et Mousson. Comme je ne revis sa Majesté qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, et me fit écrire continuellement par Villeroy et la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put sa premiere arrogance. Il dit à du Maurier, que si-tôt qu'on auroit commencé à le trompetter, il abattroit les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le Roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le Duc sollicita si bien quatre des canonniers de sa Majesté, qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya, à la Fere en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse, que ceux que sa Majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapporterent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Sedan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il disposoit de dix-sept compagnies de cavalerie et de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, et qu'il se feroit assister puissamment des

Digitized by Google

Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est qu'il attendoit avant le 20 du mois d'Avril, cinq ou six cent soldats qu'il avoit fait lever en Gascogne et aux environs de Limeuil, et fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, et un nommé Prépondié, les avoient levés sous ombre de recrues qu'on faisoit pour aller servir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déjà mandé au Roi, lorsque sa Majesté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre sur tout cela, lorsqu'on l'examinoit de près. On sçavoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon; Bongars l'assura au Roi. Les Archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de disposition à se déclarer contre nous. L'Espagne trouvoit le sujet trop léger, pour rompre la paix avec la France; c'est ce qu'on sçavoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la derniere indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cent aventuriers Suisses, voilà tout au plus sur quoi on voyoit qu'il pût compter, et il se passa encore à bien moins, pendant que, contre son attente, nos levées dans les cantons se faisoient sans aucune peine. Pour l'Electeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le Landgrave écrivit lui-même en France pour y notifier ses intentions.

Digitized by Google

Quant à ce que le Duc pouvoit par lui-même, on sçavoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cent hommes de guerre dans Sedan, et l'on fut bientôt plus particuliérement informé qu'il n'y en avoit en effet que sept ou huit cent, bourgeois et aventuriers ramassés, dont encore une partie faisoit mine de vouloir en sortir, avant l'approche de l'armée du Roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré, lui septieme, en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa garnison, et qu'il avoit été vu auprès de Bascogne par des soldats qui le connoissoient, et auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées sur lés ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château et pour la ville, faisoient même croire qu'il n'y rentreroit point; mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au Roi à Reims, ne se trouva pas vraie. Le duc de Nevers, mieux instruit, manda à sa Majesté, qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit sorti à la tête de trois ou quatre cent hommes, mais pour aller au-devant d'un Prince Allemand, avec lequel il étoit rentré dans Sedan, dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de sa Majesté, ne se rapportassent pas en tout, à beaucoup près, on sçut de bonne part que Bouillon ne s'étoit point éloigné de sa ville. Ce Comte d'Allemagne, qu'on disoit qu'il installoit dans Sedan

Digitized by Google

pour y soutenir un siege, étoit le troisieme des comtes de Solme. L'aîné étoit grand-maître de l'Electeur Palatin; nous avons vu le second avec le sieur du Plesson : pour celui-ci, on ne parloit pas avantageusement de ses lumieres et de son expérience.

Le Roi fut incommodé d'un rhume à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit, le 27 Mars, qu'il avoit manqué son cerf, mais qu'en récompense il avoit pris deux loups la veille; ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de sept cent hommes, auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au premier Avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, et son ancienne ardeur renaître sur son visage, en reprenant son premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Fresne, et de là entendre les ténebres à Reims, où il demeura pour faire ses pâques, jusqu'au Mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Merçœur, et par toute la noblesse du pays; il y vit aussi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit, de la part du duc de Bouillon, qu'il consentoit à y recevoir, au nom du Roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût sans aucune qualité, et que sa garnison y restât commandée par son officier; qu'il

Digitized by Google

étoit prêt aussi d'y recevoir sa Majesté avec telle suite qu'elle jugeroit à propos, et tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il persiste à demeurer le seul maître dans sa place, et qu'il perdra plutôt ses biens, ses enfans et sa vie. A mesure que le danger approchoit, le Duc rabattoit de sa fierté.

Le Roi, sans répondre à cette proposition, envoya le duc de Nevers (*) à Mousson, assembler la cavalerie qui y arrivoit, et empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans Sedan : il n'y étoit arrivé en tout que trois cent hommes, Suisses et Allemands, et il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon, sa Majesté étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroissoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ses gardes. Les recrues des chevaux-légers arriverent belles et bonnes ; le reste des troupes ne devoit joindre que le 4 Avril. Le Roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 et le 26 Mars, en me pressant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faisoit état d'en partir le 27 pour Réthel, et d'être le 30 à Mousson, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies eussent rendu les chemins presqu'impra-

(*) Charles de Gonzagues de Cleves, duc de Nevers.

Digitized by Google

ticables. Sa Majesté me mandoit encore de lui envoyer des officiers et des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux, et de quelques moyennes pieces de canon, pour fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient, malgré tous ces préparatifs, à mettre la chose en négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fonds à faire sur toutes ces apparences, et qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa Majesté fut pourtant fort mal satisfaite des derniers articles, que du Maurier rapporta de la part de Bouillon, et que Villeroy nous communiqua par son ordre, au Garde des sceaux et à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il sembloit que le Duc voulût traiter avec elle d'égal à égal. D'Arson, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au Roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon, après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit temps enfin de changer de langage, et il se radoucit tout d'un coup. Nétancourt (*) vint de sa part, prier sa Majesté de lui envoyer Villeroy, pour conférer et traiter avec lui. Le Roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît

(*) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conseiller d'Etat, maréchal de camp, lieutenant-général des ville et évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

Digitized by Google

à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une derniere fougue de cet homme, qui assurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aersens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvoit Nétancourt, et qu'il se passeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de charger le duc de Bouillon de tout le tort, pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, Villeroy et Dinteville (*), avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, et il joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorsqu'il fut de retour à Doncheri. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité), il a trouvé Bouillon si ombrageux et si irrésolu, qu'il ne répond de rien qu'après une seconde conférence, et même tant qu'il ne lui aura pas vu, non-seulement conclure et signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble

(*) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

Digitized by Google

que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison? c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclusion qu'intérieurement il sçavoit bien plus proche qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde conférence pour le lendemain; ce qui étoit cause que sa Majesté passeroit encore toute cette journée à Doncheri.

Voici une preuve que Villeroy ne me disoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande que Bouillon s'est présenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier; et avec raison, dit-il, puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit domaine, et cueilli de tous côtés, il ne se voyoit en tout que quinze cent hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François et de Lansquenets, vingt-cinq Suisses seulement; tout le reste pitoyable, si l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal et des environs : que si, dans cette extrémité, la duchesse de Bouillon n'étoit point sortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que son mari n'eût résolu de consentir à tout; qu'aussi le traité devoit être déjà réputé conclu, et que ce n'étoit que pour sauver en quelque sorte son honneur, de la honte d'une capitulation si subite, que le Duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde

Digitized by Google

conférence. Villeroy se pressa fort, en apparence, de me l'apprendre, puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avoit fait la veille : mais il sçut bien, d'un autre côté, m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde lettre, de m'envoyer le traité même, si-tôt qu'il aura été mis au net et signé ; ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie, en attendant, les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *articles de la protection de Sedan et de Raucourt ;* la date en est du 2 Avril 1606, et le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le Roi établisse de son droit, un Gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, et que les habitans de Sedan prêtent au Roi le serment de fidélité ; ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroy remplit le reste de sa lettre des louanges que sa Majesté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance et à mes conseils en cette occasion ; ce qui est assez inutile, puisque j'avois agi et parlé sans fruit : par cette flatterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change sur son procédé.

Je ne puis douter que sa Majesté ne desirât sincérement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après les assurances qu'elle m'en avoit données, et le soin qu'elle prit de m'écrire,

Digitized by Google

uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit si éloigné, à cet égard, de la façon de penser du Roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon, obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que sa Majesté m'y convioit plus fortement; à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint-Quentin et Reims, en sorte que je ne les reçus qu'après celle que sa Majesté m'écrivit huit jours après, et qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette derniere dépêche, que ce Prince étoit en peine de moi, et craignoit que je ne fusse malade, puisque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponse; ce qui étoit cause que tout s'étoit conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du Samedi premier Avril, Henri me mande de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons,

et

Digitized by Google

et que je le rencontrerai le Lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la Reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de sa Majesté. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que, toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroy avoit faite à mon égard (*). Ce Prince me caressa ex-

(*) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136, se montre peu favorable au duc de Sully, et beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aise de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fonds ses liaisons avec MM. de Biron et d'Auvergne n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du Mercure François, de presque tous les historiens, et de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, et les autres preuves répandues dans ces Mémoires, rendent, à ce qu'il me semble, insoutenable ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des sentimens et des dispositions du duc de Bouillon. On doit une toute autre croyance à des faits établis sur des lettres et des discours rapportés d'original, tels que sont la plupart de ceux qu'on voit dans les Mémoires de Sully, et celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne sont fondées que sur des bruits publics, et si je ne me trompe, il ne seroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'est pas, sur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque et le mystere que M. de Sully insinue lui-même que le Roi lui en

Digitized by Google

traordinairement, croyant peut-être que j'avois du ressentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien-venu, me dit-il tout haut; j'ai eu » soin de votre souper et de votre coucher; vous » serez bien accommodé. Devinez, me dit-il en- » suite tout bas, en se penchant vers mon oreille, » pourquoi je me suis tant hâté; c'est parce que » je sçais qu'étant arrivé, vous eussiez voulu tout » reconnoître, et vous fourrer dans tous les en- » droits périlleux, et je craignois qu'il ne vous » arrivât quelqu'accident : car j'aimerois mieux » que Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire de » vous pour quelque chose de plus grande consé- » quence ».

Les réflexions que je ferois sur cet accord, et

fit faire? Je souscris aux raisons qu'en apporte Marsolier: 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon, mais seulement lui faire sentir le poids de sa puissance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir. 2°. Que le duc de Bouillon se voyant représenter par M. de Villeroy, sa lettre d'association avec MM. de Biron et d'Auvergne, eut véritablement recours à la soumission, pour obtenir un pardon que sa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit se flatter que ses démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que par-tout ailleurs, et que par cette raison, loin de l'en chasser, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du Roi, et selon ses vues. Aussi est-il beaucoup loué de cette négociation, dans le *vol. 8477 des mss. r.* Voyez les historiens, et sur-tout le Mercure François, *année* 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularité qu'on en voit dans nos Mémoires.

Digitized by Google

sur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial ; je dirai seulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à si bon marché, après avoir obligé sa Majesté à mettre une armée sur pied, et à faire avancer une artillerie de cinquante pieces de canon, à quinze ou vingt lieues au plus de Sedan, et après avoir donné à sa Majesté elle-même la peine de venir en personne jusqu'au pied de ses murs. Henri convenoit de tout cela ; la conduite du Duc le faisoit quelquefois entrer en une véritable colere ; mais sa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit son entrée le 2 Avril dans Sedan, où il laissa cinquante hommes, et Nétancourt à leur tête. Bouillon vint ensuite lui rendre son hommage et sa soumission. Sa Majesté me fit appeller à cette cérémonie, qui se passa dans la chambre du Roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce Prince au lit (*).

Je visitai la place le lendemain. Trois cent malotrus Lansquenets, et vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangeres que j'y vis, au lieu de ces secours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la Chrétienté. Tout le reste étoit proportionné ; des

(*) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant sa place de Sedan qui le tentoit, que les bons services qu'il attendoit de sa personne. *Mss. ibid.*

canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq malhabiles canonniers pour les servir; aucun endroit accommodé pour les loger, point de fascines, de gabions, de trépans, de madriers; rien, en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siege. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, et qui, ne trouvant pas mes remarques ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il faut, » me disoit cette éminence, en me citant un an» cien, que les guerres soient grosses et courtes; » on abrege par-là le temps et les frais: les con» quêtes qui se font par la crainte des armes, vont » bien plus vîte et plus loin, que celles qui se » font par les armes mêmes ». Le Pape parla publiquement de cette expédition avec éloge, et je sçais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à-peu-près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de sa Majesté, les places du comté de Saint-

Digitized by Google

Paul. Il faut se rappeller ici, ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce comté en 1604, que Guillouaire étant venu proposer au Roi ce marché, de la part de M. le comte de Soissons, sa Majesté commit cette affaire en mon absence, à MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery et de Maisses, et que sur les difficultés que j'y fis envisager à ce Prince, on en fit expédier le contrat sous le nom d'une tierce personne, en attendant que le Roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorsque Henri me proposa de faire faire montre aux troupes, et de les licencier : « Comment ! » licencier, Sire, lui répondis-je ? et que deviendra votre contrat du comté de Saint-Paul ? » Ne vous souvient-il plus de la résolution qui » fut prise en le passant ? Puisque la dépense en » est faite, il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je fis voir à sa Majesté que c'étoit une affaire de quinze jours seulement, les Espagnols ne s'attendant à rien moins ; qu'au reste, ils n'auroient aucun sujet valable de s'en plaindre, parce que le Roi ne faisoit qu'user du pouvoir que les traités laissoient aux comtes de Saint-Paul, d'opter entre la France et l'Espagne ; ce qu'on feroit dénoncer au conseil de Madrid, au même temps qu'on s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez raison, » me dit Henri, après m'avoir écouté attentive-

» ment ; mais il y faut bien penser auparavant, et
» j'en veux parler aux principales personnes qui
» sont auprès de moi, et à ceux de mon conseil
» ordinaire ». Je ne sçais à qui sa Majesté en parla, et quel conseil on lui donna ; mais deux jours après, ce Prince me tira à quartier, et voulut me persuader qu'il étoit à propos de laisser, pour le présent, cette affaire assoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire, en quittant le Roi, avec un mouvement d'impatience : « Hé bien, de
» par Dieu ? je vois que nous allons pendre notre
» épée au croc, ayant une si belle armée, et la
» licencier, lorsque nous avons une occasion si
» favorable de l'employer utilement ». Je ne pus faire changer de résolution au Roi. On fit montre deux jours après ; chacun se retira, et je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au Roi de rentrer dans cette ville, au bruit de toute son artillerie. La Varenne vint me le dire de sa part. « Eh ! M. de la Varenne,
» m'écriai-je, surpris de la proposition, que pense
» faire le Roi ? Nous n'avons pas donné un coup
» d'épée ni de pique, ni tiré un seul coup de
» canon et de fusil, et nous voulons faire les vic-
» torieux, nous qui sommes les vaincus en deux
» manieres ! Nous avons acheté avec trop de cré-
» dulité, ce que le Roi ne devoit tenir que de son
» courage ; ensuite, nous avons eu peur de décla-

Digitized by Google

» rer ce que nous avons acquis. Je m'étois tou- » jours bien douté que les choses se passeroient » ainsi. Dites au Roi que tout le monde dit cela, » et qu'on se moquera de nous, si l'on fait tirer le » canon ». Ma franchise alloit peut-être un peu trop loin, dans cette occasion; le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cause. Le Roi n'entendit pas ce rapport sans beaucoup d'émotion; il ne la cacha à personne qu'à moi. Praslin, et ensuite Béthune, revinrent aussi-tôt après me faire entendre de sa part, avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraisonnable dans ce qu'il exigeoit de moi; je crus, à mon tour, pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très-durement ma résistance à sa volonté, et renvoya me commander d'un ton absolu, de lui obéir; ce que je fis si promptement, et avec un tel vacarme de toute l'artillerie, que cela l'appaisa tout d'un coup, et qu'il m'envoya chercher pour m'embrasser (*). Bouillon

(*) Le Journal de Henri IV ne parle point de cette contestation, et dit au contraire, que M. de Rosny étoit à côté du Roi, l'entretenant et lui montrant les belles Dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu et monté très-simplement, et qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre que le Roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes: « Ma cousine, je dirai comme fit » César, *Veni, vidi, vici*, ou comme la chanson, *trois » jours durerent mes amours, et se finirent en trois jours*: » tant j'étois amoureux de Sedan. Vous pouvez maintenant » dire si je suis véritable, ou non, et si je sçavois mieux

étoit à la suite du Roi dans cette entrée. Il avoit assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris ; car dès ce moment, sa Majesté reprit avec lui son ancienne familiarité, et ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore.

C'est dans ce temps-là qu'éclata le fameux différend de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit son origine de plus vieux temps, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques, que le saint Pere avoit voulu, assez à contre-temps, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit opposée par des décrets tout-à-fait fermes (*). Fresne-Canaye, notre ambassadeur à Venise, m'en avoit donné avis dès le mois d'Octobre précédent. Ces décrets, joints à l'emprisonnement de deux ecclésiastiques,

» l'état de cette place, que ceux qui vouloient me faire » croire que je ne la prendrois de trois ans », &c. M. de Thou se trompe encore lorsqu'il dit, *ibid.* que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure François, où l'on trouve la description de l'entrée de sa Majesté dans Paris.

(*) Par l'un des décrets du 10 Janvier 1603, il est défendu de bâtir aucune église, sans la permission de la seigneurie; et par un second du 26 Mars 1605, les ecclésiastiques et gens de main-morte ne peuvent faire aucun acquêt, sans y être spécialement autorisés. Je n'entrerai point dans la discussion de ces points de droit, pour et contre lesquels il y eut une infinité d'écrits en ce temps-là. Les principaux sont ceux qui sortirent de la plume du cardinal Baronius, pour le Pape, et de frere Paul Sarpi, religieux Servite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pieces

Digitized by Google

par arrêt du Sénat (*), l'interdit lancé par le Pape, sur le refus de révoquer les décrets, et de lui faire justice sur cette détention ; enfin, la protestation que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part et d'autre la chose à son comble.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénument ma pensée, de pareils procédés, et bien violens, et bien peu sages. J'ai toujours honoré véritablement la personne de Paul V, et fait profession d'être son très-humble serviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au temps où les Papes exerçoient cette autorité spirituelle, dont ils font, avec raison, leur plus bel apanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute souveraine sur les Etats et les Princes

dans de Thou, *le Mercure François*, *Math. sous l'ann.* 1606, *et autres historiens*, et en particulier, dans les écrits composés sur ce fameux différend. Les Jésuites, les Capucins et quelques autres religieux, en petit nombre, furent les seuls qui obéirent à l'interdit, et se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut méprisée de tous les autres ordres de la république, et le service divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au Podestat, qu'il feroit là-dessus ce que le Saint-Esprit lui inspireroit, le Podestat lui répondit, que le Saint-Esprit avoit déjà inspiré au conseil des dix, de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéir à la volonté du Sénat.

(*) *Le* 17 *Avril* 1606.

Digitized by Google

de la Chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez exactement ce qu'ils ont usurpé pour le temporel, et on le leur conteste fortement. Je dirois presque qu'on est aussi désabusé sur le spirituel; du moins il est certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers; exemple si récent et si facile à imiter, qu'assurément la cour Romaine n'est pas sage d'exposer la république de Venise à cette tentation, environnée comme elle l'est des peuples qui se sont soustraits à la loi du siege apostolique, et qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire autant; je veux parler des Evangélistes et de tous les Protestans d'Allemagne, Suisse, Bohême, Hongrie, Autriche et Transilvanie, auxquels nous pouvons joindre les schismatiques Grecs et les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage que trois ou quatre Moines seulement ont fait dans son empire; cela doit lui suffire, et d'autant plus, que ce mal ne lui est arrivé que par une imprudente fierté de Léon X et de Clément VII, toute semblable à celle que montroit Paul V dans la conjoncture présente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le Pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans le tirer du for de la conscience, aboutissent tôt ou tard

Digitized by Google

à être soutenues par les armes, lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens, et cette république ne doit rien éviter avec tant de soin, que la guerre; persuadée que si l'Empereur et le roi d'Espagne ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ces Etats, et dont ils ne se cachent presque pas, ce n'est assurément que parce qu'ils manquent de prétextes et d'occasions. La politique vénitienne doit donc viser continuellement à maintenir, et sa république, et toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, et toute révolution ne sçauroit que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matiere, en discourant avec les cardinaux de Joyeuse et du Perron, et je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'est ordinaire à un zélé Huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Espagne; pourvu qu'ils répondissent, de leur côté, que le Pape, chef de l'Italie, s'épargneroit aussi la peine de s'intéresser à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai systême politique, celui qui doit rendre et conserver l'Europe tranquille,

Digitized by Google

dépend de la bien fixer dans cet équilibre (*).

Si l'on avoit sçu faire toutes ces réflexions à Rome et à Venise, tout le monde y auroit conspiré à étouffer la querelle présente, dans sa naissance; une explication donnée à propos et avec modération, auroit suffi. Les affaires en apparence les plus épineuses, sont toujours susceptibles d'un heureux tempérament, lorsqu'on sçait les manier, et celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la considérer sans aucun rapport avec des conséquences dont on a tort de s'allarmer, parce qu'il ne faut pas s'allarmer de tout ce qui est possible. Mais on l'avoit embrouillée à dessein, en y liant des questions contre lesquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les suggestions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette désunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reste. Si dans le fort de la colere, une personne animée se trouvoit encore capable de faire usage de sa raison, je lui conseillerois sur toutes choses, de se défier alors des discours de ceux qui s'offrent à servir sa vengeance. C'est dans cette occasion

(*) On distingue facilement dans ce discours, comme dans tous ceux où la religion est mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, et au-delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y est accoutumé présentement, et n'en est guères ému.

Digitized by Google

que la haine et l'envie dressent leur piege le plus inévitable.

Canaye (*), en me consultant sur ce que sa qualité d'Ambassadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture, crut que pour mieux m'instruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs et des raisons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'usage, ce n'eût pas été leur rendre un bon service, que d'éplucher toutes ces raisons, et de prononcer sur chacune d'elles. Aussi me contentai-je de mander simplement à Canaye, que sans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de se remettre de tout à des arbitres qui pussent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiser, en faisant office d'amis communs. Je nommai la personne de Henri, comme me paroissant le seul propre à produire cet effet, et celle du nonce Barberin, dont je connoissois la sagesse et la droiture, pour en faire le rapport à sa Majesté. Ce conseil fut suivi, mais ce ne fut pas encore sitôt. La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant, elle se satisfit pendant tout le reste de cette année, par des écrits où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'Europe qui s'avisent le plus tard de la guerre, c'est sur quoi

(*) Philippe Canaye, seigneur de Fresne.

Digitized by Google

où se reposa toujours. Nous verrons l'année suivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin, pour lui faire obtenir le chapeau de Cardinal, que le Pape lui envoya après une promotion de Cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un compliment de sa Majesté, à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du Roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens et la grande Aumônerie dont sa Majesté le gratifia. Il m'en fit son remerciement, en me priant de le faire jouir pendant son absence, des droits de grand Aumônier. L'abbaye de Coulomme fut conservée dans cet arrangement.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce temps-là avec les Jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détourna le coup par des représentations que j'appuyai auprès de sa Majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, et je rassurai encore les Messins, en les instruisant par Saint-Germain et des Bordes, et ensuite par la Noue, de la maniere dont le Roi pensoit sur leur compte; ce qui n'empêcha pas

que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année, parce que les Jésuites dresserent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le Clergé et tout ce qu'il y avoit de bourgeois Catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'assurerent du suffrage du duc d'Epernon, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 Avril, pour mettre la derniere main à cette entreprise, du moins la ville étoit dans cette opinion, et que le Gouverneur ne faisoit rien en cela que par ordre et sous le bon plaisir du Roi. Les Messins allarmés me renvoyerent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 Avril, dont ils chargerent le sieur Braconier, en lui enjoignant de me rappeller fortement les raisons qui m'avoient déjà fait prendre leur défense, et qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'est pas, disoient ces bons Protestans, qu'ils craignissent que les Jésuites les détournassent de leur croyance ; mais parce qu'ils étoient persuadés que la société pourroit, par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de sa Majesté, qui comprenoit d'ailleurs de quelle impor-

Digitized by Google

tance alloit lui être cette ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le Roi avoit eu égard à leurs prieres, et qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce Prince. Ils m'en firent de grands remerciemens par une troisieme lettre du 10 Juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs adversaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à sa Majesté.

Les Jésuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce Prince leur fit présent dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule maison de la Fleche, et il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la maniere suivante : cent soixante mille livres pour la construction du collége, vingt et un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense des bénéfices pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que ces bénéfices étant possédés par des personnes qui n'étoient point ecclésiastiques, on pouvoit les forcer, et qu'on les força effectivement, à les rendre, moyennant un dédommagement, douze mille pour la maison servant à loger

loger les Peres, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur église, six mille pour leur nourriture, pendant la présente année; car Henri n'y avoit rien oublié, et quinze mille livres que la Varenne leur avoit prêtées depuis qu'ils étoient à la Fleche, dont ce Prince avoit bien voulu leur tenir compte, &c. Cette piece est datée du 16 Octobre, et est signée du Roi.

En voici une autre bien plus singuliere. Un conseiller au parlement, nommé Gillot (*), avoit prêté en 1603, un livre au P. Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au Pere, il lui envoya un domestique, avec ordre de ne point quitter le Pere qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conseiller en l'ouvrant, tomba sur une feuille de papier manuscrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le Jésuite, et qu'il jugea écrite de sa main. C'étoit un mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta, et m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du P. Cotton, ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des lettres qu'il sçavoit que j'avois de

(*) Jacques Gillot, conseiller-clerc en la grand'chambre du parlement de Paris.

Digitized by Google

ce Pere, nous ne doutâmes nullement après la confrontation qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liste de questions, que le Jésuite destinoit de faire au diable, en l'exorcisant dans la personne de certaine possédée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (*). On y en trouvera de toutes especes,

(*) Elle s'appelloit Adrienne de Fresne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine : et elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle se faisoit exorciser, un concours de peuple presqu'aussi grand, qu'avoit fait Marthe Brossier, à Sainte-Genevieve. De Thou, qui n'a eu garde de passer sous silence cette histoire, parlant du P. Cotton, comme de l'un de ces principaux exorcistes, qualifie fort sévérement à son ordinaire, la curiosité de ce Pere en cette occasion. Il marque encore que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire en sorte que l'original de cet écrit ne devînt point public ; et que le contraire étant arrivé par imprudence ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle, devant les courtisans, quoiqu'intérieurement il en sçut fort mauvais gré au P. Cotton. *De Thou*, *liv.* 132.

Il est aussi fait mention dans le Journal de l'Etoile, de cet écrit du P. Cotton : « qui servoit, dit-il, en ce temps-là, » de devis et d'entretien ordinaire dans les compagnies ». L'auteur de la vie du P. Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce Pere, dans toute l'histoire d'Adrienne de Fresne, *liv.* 2, *pag.* 90, finit ainsi : « On trouva » que le P. Cotton n'avoit jamais parlé à la personne à » laquelle on avoit attribué la publication du billet, qui » étoit un conseiller au Parlement, qu'on disoit avoir trouvé » cet écrit dans un livre, que le P. Cotton avoit emprunté » de lui. De plus, les maîtres écrivains à qui on montra » le papier, qu'on prétendoit être l'original de tous les » autres, et que l'on assuroit faussement être signé de la » main du P. Cotton, attesterent, après l'avoir confronté » avec des lettres qu'on avoit de lui, n'avoir jamais été » de son écriture ».

Digitized by Google

de simplement curieuses, de frivoles et même ridicules, et parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets qu'il n'est en aucune maniere permis de sonder. Le mémoire commence ainsi.

Par les mérites de S. Pierre et de S. Paul, apôtres, de sainte Prisque, vierge et martyre, des saints Moyse et Ammon, soldats martyrs, de S. Anetogene, martyr et théologien, de S. Volusien, évêque de Tours, de S. Léobard, reclus, et de sainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les questions que l'exorciste veut faire au diable; elles sont sans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit sans doute sur le papier à mesure qu'elles lui venoient à l'esprit, et quelques-unes sont exprimées de maniere, qu'il seroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sçache (c'est le P. Cotton qui parle) touchant le Roi et la Reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertissemens publics et particuliers, touchant la voie et le chemin, touchant les confessions particulieres et générales, touchant ceux qui demeurent avec les Princes, touchant Laval, touchant le service divin, touchant la connoissance de la langue Grecque et de l'Hébraïque, touchant les vœux, le sacre et les cas de conscience, touchant la conversion des ames, touchant

la canonisation, et s'il veut que j'en fasse instance; touchant la guerre avec les Espagnols ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France et toute la côte opposée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me servir, pour persuader avec efficace, et afin qu'il s'abstienne de ses péchés. Sçavoir du diable, le danger que je puis prévenir, et qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré les..... Si la possédée est baptisée, si elle est religieuse, si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (1), et pour l'ame de la Faye, par la malice de Glarençal. Demander au diable, quand il sortira, l'heure et le moyen, et si ce sera la nuit, si j'ai quelque péril caché à appréhender, si les langues sont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrier, par quels livres et par quels moyens on peut rendre les sermons plus utiles, quel est mon plus grand danger, à quelle restitution le Roi est tenu, ce qu'il veut qu'on dise à la Dame Acharie (2) et du Jardin, et aux freres et aux sœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il est à propos que la mere Pasithée (3) vienne, et que

(1) L'une des dévotes du P. Cotton.

(2) Autre dévote du P. Cotton.

(3) Religieuse dont il sera fait mention dans la suite de ces Mémoires.

Digitized by Google

la sœur Anne de Saint-Barthelemi aille à Pont-à-Mousson, qu'il me dise ce que je voudrois sçavoir sur le Roi et M. de Rosny, ce que l'on peut espérer de sa conversion, quels sont les Protestans à la cour les plus faciles à gagner, s'il ne peut point survenir quelque danger à celui qui est délivré des démons, si je n'en suis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du college de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la niece, quel est le passage de l'écriture le plus clair et le plus formel, pour prouver le purgatoire et l'invocation des Saints, la puissance du Pape, et que le nôtre l'a semblable à celle de saint Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, si le serpent a marché sur ses pieds avant la chûte d'Adam, combien de temps ils ont été au ciel, et nos peres dans le paradis terrestre, quels sont les esprits qui sont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il est à propos de faire pour établir une ferme paix avec les Espagnols : si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du temps où l'hérésie de Calvin doit être éteinte, de mon pere, de sa condition, et de mes freres Jean et Antoine, combien de passages sûr la foi ont été corrompus par les hérétiques, sur le plagiaire de Geneve, sur le voyage du pere Général en Espagne, la ruiner de

Digitized by Google

fond en comble sur le bref, et le pere Général au sujet de Baqueville, et du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame, quand les animaux ont commencé à passer dans les isles, et quand elles ont été habitées par les hommes, où est le paradis terrestre, comment le roi et la reine d'Angleterre et tout ce royaume pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc et convertir les infideles, quelle partie des anges est tombée, quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, et comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, et même en prêchant, ce qui le presse le plus, lui et les autres démons dans les exorcismes, ce qui est cause que Geneve a été si souvent conservée, ce qu'il sçait de la santé du Roi, ce qui peut unir ce Prince avec les Grands de son royaume, comment on peut aider le sieur de Verdun, et ce qui le fait agir, sur les villes d'ôtage, sur Lesdiguieres et sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à Madame de Clarençal, et sur cette Dame principalement, ce qui empêche les colleges d'Amiens et de Tours, sur la durée de l'hérésie.

De retour du voyage de Sedan, le Roi s'arrêta quelques jours à Paris, et sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, et

Digitized by Google

me fit écrire par Villeroy, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de temps, la cérémonie de la fête de la Pentecôte, et mander à son conseil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le temps de sa diete, pourvu que je le visse en passant. Ce remede, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa Majesté à Fontainebleau, regarderent la religion. Le Clergé de France, assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du concile de Trente (*). La tranquillité publique étant intéressée dans cette proposition, et dans quelques

(*) La remontrance que le Clergé fit faire à sa Majesté, par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, se lit dans le Mercure François, *année* 1606, avec la réponse que lui fit Henri IV. « Vous m'avéz parlé, dit-il, du Concile, j'en » desire la publication; mais, comme vous avez dit, les » considérations du monde combattent souvent celles du » ciel; néanmoins je porterai toujours, et mon sang, et ma » vie, pour ce qui sera du bien de l'église et du service » de Dieu. Pour ce qui est des simonies et des confidences, » que ceux qui en sont coupables, commencent par se gué- » rir eux-mêmes, et excitez les autres par vos bons exem- » ples, à le faire. Quant aux élections, vous voyez comme » je procede, je suis glorieux de voir ceux que j'ai établis, » bien différens de ceux du passé, &c. » Ce Prince accorda pourtant sur le cahier de leurs plaintes, deux édits portant plusieurs réglemens ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, et l'autre en 1609. Voyez aussi M. de Thou, *liv.* 134.

Digitized by Google

autres de même nature, qu'on résolut dans cette assemblée de faire au Roi, sa Majesté les combattit par ses raisons et par son autorité, et traita avec la même égalité les Protestans, qui sembloient, à l'envi du Clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du Roi une requête qu'elles leur envoyerent, pour la tenue d'un synode national, en même temps qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulieres, où l'on a coutume de nommer les deputés synodaux, et de dresser les instructions sur les matieres qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déjà fait mander dès le 22 Mars, par Villeroy, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les affaires, et que j'en instruisisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les députés généraux, de sçavoir d'eux l'intention de tout le corps, et de rendre ce dessein inutile. Je le tranquillisai sur tout cela, en lui promettant que supposé que je ne pusse pas parvenir jusqu'à empêcher que le synode ne fût convoqué (*), j'y ferois du moins trouver en si

(*) Voyez dans les mss. r. l'original d'une lettre de M. le duc de Sully, du 20 Mai 1606, adressée aux Protestans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un synode à la Rochelle.

Digitized by Google

grand nombre, ce qu'il avoit de serviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même nécessaire pour l'assemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de satisfaire le président Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux sa place, dont il vouloit se défaire. Je fis partir avec de bonnes instructions, Bullion pour le Dauphiné, et Espérian pour la Guienne.

Des Ageaux mourut en cette année, et sa place de lieutenant de Roi de Saint-Jean-d'Angeli, fut aussi-tôt demandée, entr'autres, par Beaulieu et la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet dès avant des Ageaux : mais comme d'Epernon, Parabere et toute la bourgeoisie de Saint-Jean s'unirent en faveur de la Roche-Beaucourt, sa Majesté me manda de le faire venir, et de lui donner les leçons nécessaires pour bien remplir ce poste, qu'elle étoit résolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de Rohan. Soubise (*) et lui étoient alors fort mal dans l'esprit de sa Majesté, à cause de quelques démarches qu'un autre taxeroit simplement d'imprudence, et que j'appellerai net-

(*) Benjamin de Rohan. Soubise, frere du duc de Rohan, tous deux fils de René, duc de Rohan, et petit-fils de Jean de Partenay-Soubise. Le duc de Soubise fut l'un des principaux chefs du parti Calviniste en France, pendant les guerres de la religion, sous le regne suivant.

Digitized by Google

tement désobéissance ; car je ne suis point accoutumé à flâtter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes graces du Roi, lorsqu'il seroit de retour à Paris, sur la fin de l'année. Sa Majesté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonneroit au Duc, et de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils, soit chez moi, soit en quelque autre maison, de ce qu'il avoit à faire pour se rendre son Roi favorable, et pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de sa faute ; quant à la maniere dont il le traiteroit, et à celle dont il exigeroit qu'il se comportât ensuite avec le parti protestant, sa Majesté remit à son arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permission au Roi, qu'il avoit passé en Flandre, sa Majesté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir le trouver à Fontainebleau.

Il étoit survenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les Protestans et le Clergé de cette ville, sur l'étendue et l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns et les autres, ils avoient tous sujet de se plaindre ; les Ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se fai-

Digitized by Google

soient souvent justice par les voies de fait, toujours défendues ; les Réformés, de ce que le Clergé surprenoit sans cesse des arrêts du conseil, pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt décisif. Le Roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les esprits, et il voulut que je fisse en cette occasion, l'office de conciliateur. Je commençai par leur représenter séparément leurs véritables intérêts ; et après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivans, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux.

Que les Protestans n'interdiroient point aux Ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux et les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'Hostie dans ces endroits ; que le Clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterremens et cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice. Qu'il ne seroit fait aux Ecclésiastiques aucun mauvais traitement de fait ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues avec les habits de leur état ; que les Protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le Clergé faisoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avoient désigné la

Digitized by Google

place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville ; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au Roi dans son conseil. Je réglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police; que les Catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient aux charges et aux fonctions publiques, lorsqu'ils y seroient appellés par la pluralité des suffrages, et par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers et maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclure, les Protestans avoient donné, en chassant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence aux villes où le parti catholique l'emportoit sur le protestant.

On préparoit cependant à Paris, avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de M. le Dauphin et des deux Dames de France (*). La duchesse de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une suite de deux cent chevaux et de deux cent cinquante personnes. Elle arriva au commencement de Juin à Nancy, d'où ses gens et ceux du duc de Lorraine envoyerent sçavoir de sa Majesté, si au bout de huit jours qu'elle comptoit passer à Nancy,

(*) Eléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

Digitized by Google

elle continueroit sa route. Il y avoit sur cela quelques considérations à faire, pour lesquelles Henri me manda de me rendre à Paris le 4 ou 5 Juin, car j'étois alors à Sully; qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de Mai, et qu'il m'y attendroit en faisant quelques voyages à Saint-Germain pour voir ses enfans; qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une personne chargée de ses ordres. La maniere dont la duchesse de Mantoue seroit reçue, fit une espece de dispute, terminée enfin à l'avantage de la Reine, qui prétendoit que cette Princesse, venant en France pour faire plaisir au Roi, et pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas et la préséance, non-seulement sur les Princes étrangers, mais même sur les Princes du sang: ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refuserent d'assister à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des Princes de la premiere maison de l'Europe, fussent précédés par un Duc de fraîche date, descendu d'un simple bourgeois de Mantoue, qui, après avoir tué Bonnacolsy, son seigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, et en avoit ensuite usurpé la propriété. Quelque chose qu'ils pussent dire, le Roi ne se relâcha point; il ne considéra dans la duchesse de Mantoue, que

Digitized by Google

le titre d'alliée de la famille royale, et de sœur aînée de la Reine.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple ; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie ; il voulut mettre les Ducs derriere lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon et de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux et lui, étoit qu'ils descendoient réellement de Princes souverains ; qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, et qu'il ne sortoit, lui, que d'un simple gentilhomme (1).

La duchesse de Mantoue arriva le 20 Juillet à Villers-Cotterets, où elle trouva le Roi qui l'attendoit. De là, on devoit se rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au Palais et dans la place des Manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la maladie contagieuse étoit dans cette grande ville (2) ; ce qui fit

(1) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainsi d'une maison aussi illustre que l'est celle de Bouillon, il suffit de renvoyer à tous les généalogistes.

(2) « La peste, ou plutôt le bon ménage du Roi, dit » malignement l'Etoile, priverent la ville de Paris de cet » honneur ». Ce qui est avancé sans aucun fondement, et contredit par les autres Historiens.

Digitized by Google

qu'après en avoir conféré avec la Duchesse, le Roi décida que les baptêmes se feroient à Fontainebleau. Les combats à la barriere, et tous les jeux et divertissemens publics, qui ne pouvoient guères s'exécuter qu'à Paris, se trouverent retranchés par cet arrangement, et il fallut s'en tenir aux seules dépenses ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, et pour les habillemens de sa Majesté. Le Nonce, au lieu d'aller trouver le Roi à Monceaux, se rendit à Fontainebleau, ainsi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, et celle des Religieux imparfaite, je proposai qu'on tendît celle-ci toute entiere de tapisseries, ou qu'on y fît servir la grande salle (*).

Le Roi prit la peine d'aller lui-même visiter et faire nettoyer la maison de Fleury, pour y

(*) Elle se fit dans la cour du donjon, qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuse, légat, représenta la personne de Paul V, parrain de M. le Dauphin, avec Madame la duchesse de Mantoue, marraine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Elisabeth, du nom de l'Archiduchesse, sa marraine, épouse de l'archiduc Albert, et petite-fille de Henri II, représentée par Madame d'Angoulême, sans parrain; et Madame de France, la puînée, eut pour parrain, le duc de Lorraine, présent, et pour marraine, la grande-duchesse de Toscane, dont le prince don Joan de Médicis tint la place, et fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercure François*, *année* 1606, et dans *P. Mathieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, la description de l'ordre, de la pompe et des réjouissances qui précéderent et suivirent cette cérémonie. Voyez aussi les *vol.* 9361 *et* 9364 *des mss. royaux*.

Digitized by Google

mener le Dauphin après son baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'étoit de là répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (1) me mandoit à la fin de Septembre, que de six personnes qui y avoient été les dernieres prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule; mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la maladie. C'est dans ce temps-là que leurs Majestés, en passant le bac de Neuilly, faillirent à se noyer (2); ce qui fut cause qu'on y fit un pont.

(1) Le Journal du regne de Henri IV, remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il regle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

(2) « Le Vendredi 9 Juin (c'est ce qu'on lit dans le » même Journal) le Roi et la Reine passant au bac de » Neuilly, revenant de Saint-Germain-en-Laye, et ayant » avec eux M. de Vendôme, faillirent à être noyés tous » trois, principalement la Reine, qui but plus qu'elle ne » vouloit, et sans un sien valet-de-pied et un gentilhomme, » nommé la Châtaigneraie, qui la prit par les cheveux, » s'étant jetté à corps perdu dans l'eau pour l'en retirer, » couroit fortune inévitable de sa vie. Cet accident guérit » le Roi d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le danger étant passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'y » avoit trouvé meilleure recette; au reste, qu'ils avoient » mangé trop de salé à dîner, et qu'on les avoit voulu faire » boire après ».

Cet accident arriva, selon le Mercure François, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avoit point de

Je

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le Roi, qui sçut que j'étois demeuré indisposé à Brie-Comte-Robert, m'écrivit le 29 Août, et envoya sçavoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce Prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée sous le nom de la Reine, et accorda à ma priere, abolition à la Saminiere. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce Prince de tout exiger et de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles (*) avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien

parapet, les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tomberent dans l'eau, et par leur poids y entraînerent le carrosse où étoit le Roi avec la Reine, M. le duc de Vendôme, la princesse de Conti et le duc de Montpensier, que la pluie avoit empêchés de mettre pied à terre. « Les seigneurs qui étoient à cheval, dit cet historien, se jetterent dans l'eau, sans avoir loisir d'ôter ni » leurs manteaux, ni leurs épées, et accoururent vers l'en» droit où ils avoient vu le Roi, lequel étant retiré de son » danger, quelque priere qu'ils fissent à sa Majesté, il » se remit dans l'eau pour aider à retirer la Reine et le » duc de Vendôme. La Reine n'eut pas si-tôt pris l'air pour » respirer, que jettant un soupir, elle demanda où étoit » le Roi.... La Châtaigneraie qu'elle remarqua sur-tout » l'avoir beaucoup aidée, en fut reconnu d'un présent de » pierreries, et d'une pension annuelle »: *Année 1606; de Thou*, 136.

(*) François de Noailles, comte d'Ayen. Rose de Roquelaure.

Digitized by Google

souvent et fortement ce Prince m'en pressoit. Il est d'un bon Prince de tenir unis ceux qui approchent de sa personne, et il est de sa politique de travailler à cette union plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à sa Majesté, et la continuation du bail du sel pour une sixieme année, lui ayant valu avec cela un pot-de-vin de soixante mille livres, ce Prince disposa de ces deux cent dix mille livres de la maniere suivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent mises à part, pour l'acquisition de Moret, et trente-six mille pour quelques besoins de sa Majesté : la Reine en eut douze mille ; le duc de Nemours trente, Versenai dix-huit, et moi trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux ordonnances, la cour des Aides députoit tous les ans ses conseillers dans les généralités où le sel se leve par impôt, afin d'en faire le département et le régalement ; et chemin faisant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de faux-s aunier. Ce n'étoit pas pour ce sujet seulement qu'on envoyoit ces commissaires ; presque tout se faisoit de cette maniere. Le lieutenant-général de Blois m'écrivit que deux de ces commissaires nommés pour le sel et

Digitized by Google

pour la taxe de différens officiers de l'Election, faisoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponse qu'il avoit tort lui-même de se plaindre ainsi, sans rien articuler de positif; mais je ne laissai pas de lui envoyer un réglement à ces deux égards, pour être montré à ces commissaires, avec promesse de lui en faire justice, s'ils y contrevenoient.

Ce réglement portoit, que l'impôt du sel ne pourroit être augmenté simplement par généralités, mais nommément par paroisses, selon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroisses de pareille quantité. Pour le faux-saunage, il me parut qu'il y avoit une distinction à faire. On ne sçauroit punir trop sévérement ceux qui trafiquent du faux sel; mais il faut user d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des faux-sauniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas pris sur le fait. Quant à la taxe des élus et autres officiers de finance, il y en a de deux sortes; l'une, sur tous les officiers de finance en général, en laquelle le Roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contr'eux; et l'autre, contre les élus en particulier, fondée sur le rétablissement de leurs droits, taxations et exemptions de taille et de service alternatif. Il étoit ordonné par ce réglement, que la premiere

Digitized by Google

de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré ; en sorte que ceux qui déclareroient devant l'huissier qui leur en fait la signification, ou à son refus, par-devant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du Roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe ; mais en ce cas, ils devenoient sujets à être poursuivis criminellement, s'ils se trouvoient convaincus d'avoir malversé. La seconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux privileges de leur charge, en étoient déchargés ; mais ils devenoient sujets à restituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner sous ce titre, au préjudice des édits et ordonnances du Roi et des Etats.

Les commissaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juste de décharger la province de Normandie d'onze mille et tant d'écus, sur son imposition ; ils m'en firent écrire par les trésoriers de France, et furent prêts d'envoyer des députés au Roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'étoit pas besoin qu'ils fissent cette démarche, que j'y disposerois sa Majesté, déjà assez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de sa bienveillance, si l'état de ses affaires, et les largesses qu'il falloit faire aux courtisans insatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour

Digitized by Google

faire décharger la province d'une somme bien plus considérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je sentois la justice de la promesse que je leur faisois, lorsque je voyois une somme de deux cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi consistoit cette somme; trente-trois mille livres pour les ponts et chaussées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caën; trente-sept mille cinq cent livres pour la suppression de l'édit des toiles, dans ces deux généralités; vingt-deux mille cinq cent livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il se leve différentes sommes sous ce titre, sur Paris et les autres villes; quinze mille livres pour les ponts de Mante et de Saint-Cloud; trente mille livres pour le canal de la Seine et de la Loire, et huit mille trois cent quatre-vingt-une livres pour le grand Prévôt de la province. Encore une fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangeres à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté considérablement les sommes, qui en apparence y sont destinées; mais qui en effet restent dans la

Digitized by Google

bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au Roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable de deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains, parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en dessaisir, sans lettres-patentes du Roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malversation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il sçut que l'on poursuivoit en mon absence, une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes et fausses reprises; il écrivit aussi-tôt au Chancelier qu'on sursît cette affaire, parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question.

Ce Prince faisoit, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en présens de bijoux convenables à la richesse d'un puissant Roi; c'est en celle-ci que Henri ne se montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le présent qu'il fit à la Dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cent écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre ma-

niere, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, et paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, et principalement son jeu, cela composoit toujours un article très-considérable. Je recevois souvent des messages pareils à celui du 11 Décembre. Henri ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Lomenie étoit porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec Parfait, pour l'extraordinaire de sa maison. J'eus ordre de sa part, le 4 Octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre livres à Mademoiselle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'imposition des deux sols six deniers par minot de sel. Comme cette imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste, et lui rendre outre cela, trente-quatre mille deux cent vingt livres qu'il avoit prêtées depuis ce temps-là à sa Majesté, ou déboursées pour lui. Il fit présent de mille écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par son ordre, que j'acquittasse une dette de ce Prince à Balbani, qui étoit

Digitized by Google

détenu au For-l'Evêque, et que je travaillasse à le faire sortir de prison.

D'autres dépenses qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de Saint-Bernard et du Temple, et les fontaines devant le Palais et la Croix du tiroir. Sa Majesté avoit écrit au Prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la Saint-Jean. Le conseil donna depuis, je ne sçais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers destinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la disposition du conseil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la somme nécessaire à cet entretien, seroit levée sur les bourgeois de Paris, selon le toisé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs maisons. Sa Majesté voulut sçavoir la cause du retardement de ces ouvrages, et de cette erreur du conseil.

Ce Prince m'avoit parlé plusieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de Sur-intendant des finances, de Grand-maître de l'artillerie, et de Sur-intendant des bâtimens et des fortifications. Je pris le temps qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé ; mais quoique je fusse

Digitized by Google

parti de chez moi assez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que sa Majesté étoit déjà sortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arsenal, me contentant d'en garder un sommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorsqu'elle seroit rentrée, et j'allai l'attendre chez Madame de Guise, qui me pressoit depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chasse, que Henri s'étoit levé ce jour-là si matin, et il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiseau. Il disoit qu'il ne les trouvoit jamais si bons, ni si tendres, que quand on les prenoit de cette sorte, et surtout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiseau. Le chaud commençant à se faire sentir, ce Prince revint tout-à-fait content de sa chasse, et dans une disposition d'esprit que sa bonne santé et l'heureux état de ses affaires égayoient encore. Il monta dans la grande salle, en tenant ses perdreaux ; et il cria à Cocquet, qui attendoit son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle : « Cocquet, Cocquet, vous ne devez pas nous » plaindre un dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Arembure et moi, car nous apportons de » quoi nous traiter ; mais allez promptement faire » mettre la broche, et leur réservant leur part, faites » qu'il y en ait huit pour ma femme et pour moi. » Bonneval que voilà, lui portera les siens de ma

» part, et lui dira que je vais boire à sa santé ; » mais je veux qu'on garde pour moi de ceux qui » sont un peu pincés de l'oiseau, car il y en a » trois bien gros que je leur ai ôtés, et auxquels » ils n'avoient encore guères touché ».

Comme Henri faisoit le partage, arriva la Cliel-le, tenant son gros bâton, et avec lui Parfait, qui portoit un fort grand bassin doré, couvert d'une serviette, et qui commença à crier par deux fois : « Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai quan- » tité et de fort bons. Voilà Parfait bien réjoui, » dit le Roi ; cela lui fera faire un doigt de lard » sur les côtes : je vois bien qu'il m'apporte de » bons melons ; j'en suis bien-aise, car j'en veux » manger aujourd'hui tout mon saoul : ils ne me » font jamais de mal, quand ils sont fort bons, » que je les mange ayant grand faim, et avant » la viande, comme l'ordonnent les médecins ; » mais je veux que vous quatre y ayez aussi part ; » c'est pourquoi n'allez pas après les perdreaux, » que vous n'ayez vos melons ; je vous les don- » nerai, après que j'aurai retenu la part de ma » femme et la mienne, et de quoi en donner à qui » j'en ai promis ». En entrant dans sa chambre, le Roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille ; et comme il vit sortir de son long cabinet aux oiseaux, Fourcy, Beringhen et

Digitized by Google

la Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé : « La Font, lui dit Henri, m'apportez-» vous encore quelque ragoût pour mon dîner ?
» Oui, Sire, répondit Beringhen, mais ce sont » des viandes creuses, qui ne sont bonnes qu'à » repaître la vue. Ce n'est pas ce qu'il me faut, » reprit sa Majesté, car je meurs de faim, et je » veux dîner, avant toutes choses. Mais encore, » la Font, qu'est-ce que c'est que cela, que vous » portez si bien enveloppé ? Sire, dit Fourcy, » ce sont des modeles de différentes sortes d'étof-» fes, de tapis, et de tapisseries que vos meilleurs » manufacturiers veulent entreprendre de faire.
» Cela sera bon après dîner, repliqua Henri, pour » le montrer à ma femme ; et puis aussi-bien me » vient-il de souvenir d'un homme avec lequel » je ne suis pas toujours d'accord en tout, prin-» cipalement lorsqu'il est question de ce que vous » sçavez qu'il appelle des babioles et de bagatel-» les. Je crois, Fourcy, ajouta-t-il, que vous » devinez celui dont je veux parler ; je serai bien-» aise qu'il soit présent, avec ma femme, lorsque » vous nous montrerez toutes ces étoffes, qui me » feront souvenir de quelque chose que je veux » leur dire lorsqu'ils seront ensemble, afin d'en » sçavoir leur opinion ». Il me dit souvent, poursuivit encore sa Majesté parlant toujours de moi, sans me nommer, « qu'il ne trouve jamais rien

» de beau, ni de bien fait, quand il coûte le dou-
» ble de sa vraie valeur, et que je devrois penser
» la même chose de toute marchandise extrême-
» ment chere. Je n'ignore pas sur quoi, ni pour-
» quoi il dit cela; mais je ne lui en fais pas sem-
» blant; et il ne faut pas laisser de l'entendre
» parler, car il n'est pas homme à un mot. Fourcy,
» envoyez-le chercher en diligence, et qu'on lui
» mene plutôt un de mes carrosses, ou bien le
» vôtre ».

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyois au Louvre, sçavoir ce que faisoit le Roi, et il vint chez Madame de Guise, où j'avois déjà achevé de dîner. Je surpris bien sa Majesté, qui ne m'attendoit pas si-tôt. « Vous êtes bien
» diligent, me dit ce Prince, en me voyant entrer
» dans sa chambre, où il étoit encore à table,
» il n'est pas possible que vous veniez de l'Ar-
» senal. Lorsqu'il sçut d'où je venois : Toute cette
» maison-là, me dit-il, vous apparente et vous
» aime fort, dont je suis très-aise; car je suis
» persuadé, que tant qu'ils vous croiront, comme
» ils m'ont fait dire qu'ils étoient résolus de faire,
» ils ne feront jamais rien qui nuise, ni à ma
» personne, ni à mon Etat. Sire, lui répondis-je,
» votre Majesté me dit tout cela d'une si bonne
» maniere, que je vois bien qu'elle est en bonne
» humeur, et plus contente de moi, qu'elle n'étoit

Digitized by Google

» il y a quinze jours. Quoi ! vous souvient-il en-
» core de cela, interrompit ce Prince ? ô que
» non fait pas à moi. Ne sçavez-vous pas bien que
» nos petits dépits ne doivent jamais passer les
» vingt-quatre heures ? Je sçais que céla ne vous
» a pas empêché, dès le lendemain de ma colere,
» d'entreprendre une bonne affaire pour mes fi-
» nances. Il y a plus de trois mois, me dit en-
» suite Henri, avec beaucoup de gaieté, que je
» ne m'étois trouvé si léger, étant monté à cheval
» sans aide et sans montoir. J'ai eu un fort beau jour
» de chasse ; mes oiseaux ont si bien volé, et mes
» lévriers ont si bien couru, que ceux-là ont pris
» force perdreaux, et ceux-ci, trois grands le-
» vrauts. On m'a rapporté le meilleur de mes au-
» tours, que je croyois perdu. J'ai fort bon ap-
» pétit. J'ai mangé d'excellens melons, et on m'a
» servi demi-douzaine de cailles, des plus grasses
» et des plus tendres que j'aie jamais mangées.
» On me mande de Provence, continua ce Prince,
pour me faire voir que tout conspiroit à sa bonne
humeur, « que les brouilleries de Marseille sont
» entiérement appaisées, et de plusieurs autres
» provinces, que jamais l'année n'avoit été si fer-
» tile, et que mon peuple sera riche, si je veux
» ouvrir les traites. Saint-Antoine m'écrit que le
» prince de Galles lui parle incessamment de moi,
» et de ce qu'il vous a promis de son affection

Digitized by Google

» pour moi. J'ai reçu avis d'Italie, que les choses
» s'y disposent de façon que j'aurai l'honneur et la
» gloire d'avoir réconcilié les Vénitiens avec le
» Pape. Bongars me fait sçavoir d'Allemagne,
» que le nouveau roi de Suede est toujours de
» mieux en mieux avec ses sujets, et que le land-
» grave de Hesse m'acquiert tous les jours de
» nouveaux amis, alliés et serviteurs assurés. Bu-
» zenval a écrit à Villeroy, que les Espagnols et les
» Flamands sont également réduits à un tel point
» de foiblesse, qu'ils seront bientôt contraints d'en-
» tendre à une paix ou à une treve, dont il fau-
» dra de nécessité que je sois le médiateur et le
» protecteur; ce sera pour commencer à me rendre
» le conciliateur de tous les différends entre les
» Princes chrétiens; et pour surcroît de satisfac-
» tion, ajouta sa Majesté d'un air enjoué, me
» voilà à table, environné de ces gens que
» voyez, (elle avoit à ses côtés du Laurens, du
Perron le jeune, Gutron, des Yveteaux, Chau-
mont, et les peres Cotton et Gonthier) « de l'af-
» fection desquels je suis très-assuré, et que vous
» jugez capables de m'entretenir de discours utiles
» et agréables, qui empêcheront qu'on ne me
» parle d'affaires, jusqu'à ce que j'aie achevé
» de dîner; car alors j'écouterai tout le monde, et
» je les contenterai, si raison et justice le peu-
» vent faire ».

Digitized by Google

Je compris par quelques autres paroles de sa Majesté, que les assistans avoient fait tomber la conversation sur sa personne, et qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, et félicité sur ses prospérités. Je répondis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. « Je ne laisserai » pourtant pas passer, reprit le Roi, tout ce qu'ils » m'ont dit, sans y contredire quelque chose ». Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts; et quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne, depuis la mort du Roi son pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, et que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés, que de l'ingratitude et de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis et alliés, ou ses sujets et serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matiere à son éloquence, se mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, et même en mystique. « Vous avez parlé » là d'un style si haut, lui dis-je, lorsqu'il eut » fini, qu'il seroit difficile d'y rien ajouter ». Je lui soutins, ainsi qu'à ces Messieurs, conformément à ce que venoit de dire sa Majesté, ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout pren-

Digitized by Google

dre, ce Prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles et des allarmes de la guerre. « Rosny, » si vous vouliez, me dit le Roi, mettre sur tout » cela deux mots par écrit, et me les donner, je » les ferois voir à ceux qui en font les incrédules». Je répondis que cela demandoit bien du temps, et ne seroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en souvient, quelques autres vérités sur la religion et la politique, et sur le malheur dont je voyois la France menacée, lorsqu'elle perdroit son Roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtisans, que ce que je venois déjà de dire.

Tous ces discours, qui d'enjoués étoient devenus à la fin tout-à-fait sérieux, furent interrompus, parce que la Reine sortant de sa chambre pour rentrer dans son cabinet, le Roi se leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui disant, du plus loin qu'il la vit : « hé bien! ma mie, ne vous » ai-je pas envoyé de bons melons, de bons per- » dreaux et de bonnes cailles? Si vous aviez eu » aussi bon appétit que moi, vous auriez fait bonne » chere; car je n'ai jamais tant mangé, ni été en » si bonne humeur que je le suis; demandez-le » à Rosny; il vous en dira le sujet, et vous con- » tera toutes les nouvelles que j'ai reçues et les » discours que nous avons tenus ». La Reine, qui

Digitized by Google

qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit que pour contribuer, de son côté, à divertir sa Majesté, elle lui avoit fait préparer un ballet et une comédie, de son invention, le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, et la comédie, les amusemens différens des quatre saisons de l'année. « Je ne dis pas, ajouta-t-elle, que je » n'aie pas eu un peu d'aide, car Duret et la » Clavelle n'ont bougé tout ce matin d'avec moi, » pendant que vous avez été à la chasse. Que je » suis aise, ma mie, lui dit Henri, de vous voir » de cette humeur! Je vous prie, vivons toujours » de même ». Il fut question de voir ensuite les desseins de tapisseries de Fourcy; le Roi demanda l'avis de la Reine, et dit, en se tournant de mon côté, qu'il sçavoit déjà le mien de reste; mais que je montrasse à la Princesse et à lui mes sommaires d'états.

Il y en avoit trois, c'est-à-dire, autant que d'états généraux; c'étoit une simple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la surintendance des bâtimens et fortifications, le Roi vit ce que renfermoit l'état général. 1°. Un mémoire de toutes les fortifications faites à ses places frontières, depuis que j'en avois la direction; 2°. de tous les bâtimens et maisons royales; 3°. de tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or et d'argent, joyaux et pierreries

que je lui avois amassés. Le second sommaire, qui appartenoit à la finance, indiquoit des mémoires : 1°. des changemens et améliorations que j'avois faits dans toutes les différentes parties des finances et des revenus de sa Majesté ; 2°. de toutes les especes d'or et d'argent actuellement dans le trésor royal ; 3°. des ménagemens qui me restoient à faire, et des sommes que j'espérois joindre aux premieres. Enfin, le troisieme sommaire, qui étoit pour la grande-maîtrise, annonçoit des états : 1°. des pieces de six différens calibres déposées dans chaque arsenal, et de tout ce qui peut concerner le canon ; 2°. du nombre des boulets, avec les moyens de tenir et faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie ; 3°. de la quantité de trois sortes de poudre qu'on fabriquoit ordinairement ; 4°. de la quantité d'armes, outils, instrumens et autres ustensiles d'artillerie ; 5°. du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le Roi peut mettre sur pied, réparti selon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Espagne et des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en Flandre (*). Les Espagnols, à qui l'armée destinée à l'expédition de

(*) Consultez sur cet article, *de Thou, le Mercure François, année* 1606, *et Siri, ibid.*

Digitized by Google

Sedan avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur, le marquis Spinola partit de Gênes le 6 Mai, pour arriver en Flandre le 19. Le siege de Rhimberg, que les Espagnols firent au mois de Septembre, fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, et firent plusieurs sorties qui coûterent la vie à deux colonels Espagnols, l'un nommé Thores, et l'autre commandant le nouveau terse (*) venu de Savoie; ce qui fit croire que ce siege seroit fort douteux, et tireroit du moins en longueur; Spinola en eut cette opinion, et le Roi conjectura que Rhimberg ne se rendroit pas, du moins avant le 20 Octobre; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la nouvelle à Madrid, et qui passa par Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre; mais pour dire vrai, les Etats ne se montrerent pas en cette occasion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés et ennuyés

(*) Le terme de Terse qui est employé en deux ou trois endroits des Mémoires de Sully, y signifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied, réunies en un corps.

Digitized by Google

de la guerre, et la garnison de Rhimberg, laissée par le Sénat sur sa bonne foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu ni secourir la place, ni inquiéter l'armée Espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siege et la campagne entiere.

Au reste, on cessera d'en être surpris, lorsqu'on sçaura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval et de Berny (*) en faisoient foi, et les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne, de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les sieges d'Ostende et de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, et ceux qui s'y étoient montrés jusques-là les plus opposés, se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On commença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de

(*) Matthieu Brulard, sieur de Berny.

Digitized by Google

France, ni à estimer ses promesses, ce qu'on faisoit auparavant. Et je suis persuadé que le souvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à sa Majesté, fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la treve, qui, sans cette considération, auroit peut-être été conclue dès cette année ; à quoi contribuoit encore la mésintelligence entre le prince d'Orange et Barneveld, qui entretenoit la division dans le conseil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, et l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette mésintelligence faisoit encore qu'on ne sçavoit trop dans le conseil de France à quoi se résoudre sur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit servir l'une des factions à son gré, sans desservir l'autre.

Buzenval revint au mois de Décembre à Paris, chargé de faire plusieurs propositions, sur lesquelles sa Majesté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arsenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de sa Majesté. Je voyois bien que si l'on avoit quelque résolution à prendre, au sujet de la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faisoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire ; mais comment se comporter, et que répondre à des gens sans force, sans

Digitized by Google

union entr'eux, et si dépourvus de conseil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de sa Majesté, c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en servir ? Engager ces provinces à embrasser la domination Françoise, et alors faire de leur affaire la nôtre propre ? Mais c'eût été se jeter de gaieté de cœur, dans une guerre avec toute la maison d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu se mettre en possession, sont éloignés du nôtre ; que nous n'avions encore aucun des préparatifs nécessaires pour traverser des terres ennemies, ni de vaisseaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes. Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme l'offroit Buzenval de leur part ? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, sans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuses garnisons à entretenir, parce que ces villes auroient été sans doute des places frontieres, et dans lesquelles les Flamands nous auroient vus presque d'aussi mauvais œil, que les Espagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fournissoit un exemple tout récent. De quelque maniere qu'on déguise tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne, il nous l'auroit aussi immanqua-

Digitized by Google

blement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied et nous faire un établissement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns, ni des autres, il falloit que notre coup d'essai nous assurât d'emblée l'empire de la mer contre les Espagnols, et dans une nécessité, contre les Anglois ; je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuse, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Espagne; mais quelles dépenses et quels efforts, pour en venir-là ? Je suis encore persuadé que nous pouvions, sans donner de l'ombrage à nos voisins, et sans nous attirer de la part de l'Espagne que des plaintes et des murmures, continuer à favoriser ouvertement les Etats, comme nous avions fait jusqu'à présent ; mais outre que les dépenses que nous faisions pour eux, devoient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir et leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer, étoit de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, et la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il se fît sans nous, ou

Digitized by Google

que nous parussions en être les médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable, et l'on y vint à la fin; mais le Roi étoit encore assez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de politique; et en un sens, c'étoit celui de tous les partis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à peu près les réflexions que je fis faire au Roi, qui vouloit sçavoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver sa Majesté. Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part et d'autre, on laissa au temps le soin de mûrir toutes choses. Elles demeurerent dans cet état d'incertitude jusques et bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent par Aërsens quelques petits présens au Roi et à la Reine, dont sa Majesté les fit remercier, et donner par la Reine à la femme d'Aërsens pour quinze cent écus de bijoux. Aërsens présenta au Roi, de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, et que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du Roi. Montglat étoit l'homme de confiance de sa Majesté en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit aussi, et qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri

Digitized by Google

lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce Prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, disoit-il, où il pût prêcher sa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration (*), tramée par les Jésuites,

(*) Le détail de cette conspiration nous jetteroit dans un récit trop long, et qui n'a pas assez de rapport avec ces Mémoires. M. de Thou et le Mercure François, la font commencer dès les dernieres années de la reine Elisabeth. Consultez ces Historiens, *année* 1605 *et* 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainsi qu'aux deux Jésuites Henri Garnet et Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration, et de n'en avoir rien déclaré. « Ce que le Roi, dit » l'Etoile, sçut bien dire au P. Cotton, quand il lui en » parla: je ne veux croire celui-là de vous autres, dit-il, » ni toucher au général de votre ordre, si ce n'est à Per- » son, qui est à Rome près sa Sainteté, lequel je sçais » n'avoir ignoré cette pernicieuse menée et dessein »: *année* 1605.

Le P. Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 Avril 1606), qu'il n'avoit jamais ni sçu, ni approuvé la conspiration des poudres. Mézerai dit que ce Pere avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne et louable; mais il le dit, je ne sçais sur quel fondement, lui qui fait de Hall et d'Oldecorne deux hommes différens, quoique ce soit le même, qui avoit deux noms. Le P. Garnet fut exécuté le 3 Mai. Les juges n'épargnerent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été instruit par une autre voie que celle du sacrement, dont ils sçavoient que le sceau est inviolable chez les Catholiques. Le P. Garnet, selon les relations des Catholiques, entra si peu dans ce dessein, dont Larrey le fait l'auteur et le promoteur, qu'il mit tout en usage, à la révélation près, pour le prévenir, exhortant sans cesse les Catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Personius et par le P. Aquaviva, général des Jésuites, qu'il falloit éviter sur toutes choses, de prendre aucune résolution violente,

Digitized by Google

Henri Garnet et Oldecorne, avec plusieurs autres Anglois, contre la personne du Roi. Les conjurés avoient résolu de le faire sauter en l'air, avec les principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, et préparé des traînées de poudre.

dont l'issue ne pouvoit être que funeste à la religion. *Mém. pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, tom.* 1, *pag.* 74. P. Mathieu disculpe de la même maniere le P. Garnet: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 715. Voyez aussi le livre composé par le P. Daniel Bartholi, Jésuite Italien, qui a pour titre, *Dell'Istoria della compagnia di Giesu d'Inghilterra.* Ces témoignages suffisent pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Bayle (Rép. des Lett. Mars 1687), ont avancé que, selon tous les Historiens, les P. Garnet et Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce P. Person, ou Robert Personio, étoit un Jésuite de beaucoup de mérite et de sçavoir.

Fin du vingt-troisieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations et lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance et d'amitié de Henri pour Sully; brouillerie entr'eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'assemblée des Calvinistes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochellois; nouvelles graces accordées par Henri aux Jésuites. Brigues de l'Espagne à la cour et dans le conseil, contre Henri et contre Sully; conversation entr'eux à ce sujet, et conseil donné par Sully; autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne et les Provinces-Unies; sentimens de Sully sur les offres faites au Roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols; conférences pour une suspension d'armes, et pour la treve. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Espagne et les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre et autres étrangeres. Différend du Pape et des Vénitiens, terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police et les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans

pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finances, de gouvernement, de police, &c. Dépense de Henri IV au jeu, pour ses manufactures, &c. Vie privée et brouilleries dans la maison de ce Prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

Les affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire et à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût et de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance et le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs et de divertissemens, qu'il y en eut cet hiver à la cour et dans Paris, et les campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux regne.

Cette disposition, qui prenoit sa premiere source dans le cœur bienfaisant de Henri, rejaillissoit à son tour sur lui, et lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le temps qu'il s'étoit prescrit pour mettre le

Digitized by Google

comble à la gloire de son regne fût arrivé, ce Prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs et dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier Janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à leurs Majestés les devoirs ordinaires, ma plaie de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. Sa Majesté eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, et elle m'envoya pour conférer sur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses Ministres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire Villeroy et le Garde-des-sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom, est Sillery, que sa Majesté avoit associé aux fonctions de Chancelier, jusqu'à ce qu'il les exerçât seul par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat, jusques-là si sain, avoit commencé depuis quelque temps à s'altérer, de maniere qu'il fallut lui donner un successeur de son vivant. Il vit cette association d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit nécessaire (*), quoique Sillery s'y com-

(*) « Vous voyez, dit-il à M. de Bassompierre, un » homme qui s'en va chercher une sépulture à Paris. J'ai » servi tant que j'ai pu le faire, et quand ils ont vu que

portât avec toute la complaisance possible, sa foiblesse en augmenta ; il revint tout-à-fait en enfance, et paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

Le Roi vint à Paris le 2 Janvier, en intention d'aller et de mener la Reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de Février, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de Mars. Il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison. « Il fait ici fort beau, » m'écrivoit-il de cet endroit, le 8 Mars : j'y » passe bien mon temps ; tous les jours je suis à » cheval, et j'y ai bien du plaisir ». Il ne se fixa

» je n'en étois plus capable, ils m'ont envoyé reposer, et » donner ordre au salut de mon ame, à quoi leurs affaires » m'avoient empêché de penser. Un Chancelier sans sceaux, » est un apothicaire sans sucre ». *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henri IV demanda les sceaux à M. de Bellievre pour Sillery, se servant de l'occasion de son voyage en Limosin, où le grand âge et la foiblesse de Bellievre ne lui permettoient pas de le suivre, ce Chancelier lui répondit : « que s'il ne vouloit faire courir la poste aux sceaux ; il les » rendroit toujours à temps, au même lieu où sa Majesté » arriveroit...... Il semble, Sire, ajouta-t-il, que vous crai- » gniez qu'il n'y ait point de terre en Guienne pour m'en- » terrer ; je me porte bien, et n'ai souci de ma vie, que » pour votre service, laquelle me seroit fort ennuyeuse, si j'en » étois éloigné ». *P. Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 688.* Ce grand Chancelier, dont la probité et la fermeté ont été généralement reconnues, avoit servi sous cinq Rois. Il est auteur de plusieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 Septembre de l'année suivante, âgé de soixante-dix-huit ans. Il étoit de la ville de Lyon.

Digitized by Google

nulle part, que lorsque de retour de Paris, il eut pris, le 20 Mars, le chemin de Fontainebleau; il y passa le printemps. Sa Majesté eut fort beau temps depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses enfans, qui étoient encore dans cette maison; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le Dauphin étoit venu une lieue à sa rencontre, et qu'il l'avoit trouvé fort joli, aussi-bien que ses autres enfans; que la Reine qui étoit grosse alors, se portoit bien, et devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. « Mandez-moi des nouvelles de » la ville, m'écrivoit ce Prince, le premier Avril. » Je me porte bien ici, comme aussi font ma » femme, mon fils et mes autres enfans, qui sont » les plus jolis du monde, et me donnent bien » du plaisir (1) ».

La Reine y accoucha le 16 Avril, à onze heures du soir, de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (2). Sa Majesté me

(1) « Il aimoit, dit Péréfixe, tous ses enfans, légitimes » et naturels, avec une affection pareille; mais avec diffé- » rentes considérations. Si ne vouloit pas qu'ils l'appellas- » sent *Monsieur*, nom qui semble rendre les enfans étran- » gers à leur pere, et qui marque la servitude et la sujétion; » mais qu'ils l'appellassent *papa*, nom de tendresse et » d'amour ».

(2) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mou- rut dans sa cinquieme année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

Digitized by Google

le fit aussi-tôt sçavoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, et je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le Roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de Mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir Madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sçauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de sa Majesté, n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandoit que le même jour, sa Majesté, après avoir chassé le matin à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, et fini sa journée par une troisieme du cerf, qui avoit duré jusqu'à la nuit, et malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte : c'est de-là qu'il fallut faire retraite, entiérement pénétrés d'eau, excepté le Roi seul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité,

mais

Digitized by Google

mais avec cela gai et content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les Princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts, ni des plaisirs. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à visiter tous ses ouvriers, et à courir d'attelier en attelier. « Il est vrai, ajoutoit » Praslin, qu'au retour du parc, il se sentit un » peu de fievre, mais ce ne fut rien ». Pour ce Prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur qui passe légérement sur toutes ses fatigues, et appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 Mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, et sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, et revenu à deux et demie à Fontainebleau, où il avoit rencontré la Reine qui venoit au-devant de lui. Une autre fois: « Je viens de prendre un cerf » avec grand chaud et grand plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce Prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de temps en temps, ou m'appeller à Fontainebleau, lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le Mercredi

Digitized by Google

de Pâque avec le président Jeannin, et y manda son conseil, pour le Lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine, par de nouvelles libéralités. « Je n'attends point, m'écrivoit-il, que ceux qui me servent bien me demandent. Vous m'aidez si bien à faire mes affaires, » que je veux aussi vous aider à faire les vôtres, » je vous donne vingt mille écus sur mes deniers » extraordinaires, faites-en faire les dépêches nécessaires. J'ai sçu, me mandoit-il une autre fois, » que vous faites bâtir à la Chapelle, et que » vous y faites un parc ; comme ami des bâtisseurs, » et votre bon maître, je vous donne six mille » écus pour vous aider à faire quelque chose de » beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres de Henri, que je mets autant au-dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand Prince doit l'emporter sur les présens, dans l'esprit d'un ministre fidele et affectionné; ce sont celles où ce Prince m'ouvroit son cœur, sur ce que nous avions lui et moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, » c'est ainsi qu'il s'exprimoit dans une de ses lettres, ce matin quelque chose dans mon sein, » pour quoi j'ai affaire de vous, comme de mon » plus confident serviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa en maniant un

Digitized by Google

cheval ; sa Majesté envoya aussi-tôt un courier exprès sçavoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere et comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de Novembre, et le Roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, et de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de son affection, et il consentit le plus obligeamment du monde que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-seulement de deux jours, mais encore tout le temps que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuse arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le Roi, instruit de la vive douleur et des larmes que ce cruel accident causoit au frere du mort (*), l'envoya visiter, et lui fit porter trois fois de sa

(*) De plusieurs enfans mâles, sortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoi, marquis de Richebourg, et d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutele, il n'en restoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la toison d'or, &c. C'est celui qui eut, avec la princesse de Ligne, le grand procès dont il sera parlé dans la suite ; et Henri de Melun, marquis de Richebourg, son frere puîné, c'est ce Henri qui fut tué par Rambures.

part des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (*), qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint-Paul, justement indigné de ces bruits, vint aussi-tôt trouver sa Majesté avec l'assurance qu'inspire l'innocence, il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais pendant tout ce temps-là. Il parla de la malheureuse victime de cette aventure, avec des éloges et des regrets si sinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens, où il se tenoit assuré qu'il auroit prévenu cet accident; il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire que sa Majesté avoit résolu de le citer, et qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le saluerois point, et même qu'il lui seroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, et je crois que de son côté il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me jus-

(*) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

Digitized by Google

tifia toute la conduite de Saint-Paul, et me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le Roi y vint un jour m'entretenir de je ne sçais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que je m'emportai fort contre Madame d'Angoulême (*) et une autre personne qui y jouoient les premiers rôles, et que j'osai représenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des desseins si peu séans à son âge et à son rang, étoient autant de flétrissures à sa gloire, et pouvoient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté quelquefois heureuse, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere et de piquans reproches de ce Prince. Il étoit encore si échauffé lorsqu'il sortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut : « Voilà un homme que je ne sçaurois plus souffrir, » il ne fait jamais que me contredire, et trouver » mauvais tout ce que je veux; mais, pardieu!

(*) Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

Digitized by Google

» je m'en ferai obéir, je ne le verrai de quinze » jours ». Ma disgrace parut à tous les assistans une chose décidée, mes domestiques s'en affligerent, et plusieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les sept heures du lendemain matin, on vit arriver sa Majesté à l'Arsenal, avec cinq ou six personnes qu'elle avoit dans son carrosse. Ce Prince monta à mon appartement sans vouloir qu'on m'avertît, et frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu surpris, lorsqu'ayant demandé, *qui est là*, j'entendis répondre, *c'est le Roi*, et que je connus au son de la voix que c'étoit lui-même qui avoit répondu : « Hé bien! que faisiez-vous là », me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne et l'ingénieur Erard; car il avoit à me parler des fortifications de Calais? Je lui répondis que j'écrivois des lettres, et apprêtois du travail à mes secretaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, et d'états des matieres que je devois traiter ce jour-là au conseil. « Et depuis quand » êtes-vous-là, me dit encore sa Majesté? Dès les » trois heures du matin, repris-je. Hé bien, » Roquelaure, dit ce Prince, en se retournant » vers lui, pour combien voudriez-vous mener » cette vie-là? Pardieu! Sire, pour tous vos trésors, » répondit Roquelaure ». Henri ne repliqua rien.

Digitized by Google

Il fit sortir tout le monde, et il commença à m'entretenir de choses sur lesquelles il me fut impossible de me ranger à son avis, ce qu'il connut aisément, lorsqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'avois aucun conseil à lui donner, que sa Majesté ayant pris sa résolution, après une mûre délibération sans doute, il ne me restoit rien à faire que de lui obéir, puisqu'aussi-bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. « Oh, oh! vous faites » le réservé, me dit Henri en souriant, et en » me donnant un petit coup sur la joue, et vous » êtes encore en colere d'hier, je n'y suis plus moi : » là, là, embrassez-moi, et vivez avec la même » liberté que vous aviez accoutumé : car je vous » connois bien ; si vous faisiez autrement, ce » seroit signe que vous ne vous soucieriez plus » de mes affaires. Quoique je me fâche quelque- » fois, ajouta-t-il avec cette candeur qui lui étoit » naturelle, je veux que vous le souffriez, car » je ne vous en aime pas moins; au contraire, » dès l'heure que vous ne me contredirez plus » dans les choses que je sçais bien qui ne sont pas » de votre goût, je croirai que vous ne m'aime- » rez plus ».

Voilà un de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri, et en vérité c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare

Digitized by Google

de voir des ministres et des confidens de Princes disgraciés ; il n'est pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce véritablement les fautes que les Princes punissent ? Presque jamais. Ils font par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le seul motif de la justice. Il semble que le sort de la raison est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elle conseille la même chose qu'elles.

Le Roi m'entretint après cela de choses qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, et me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic : « J'ai pourvu à l'affaire de Calais », et tout haut : « Il y en a d'assez sots pour croire que » quand je me mets en colere contre M. de » Sully, c'est à bon escient et pour long-temps ; » mais tout au contraire : car quand je viens à » considérer qu'il ne me remontre, ou ne me » contredit que pour mon honneur, ma gran» deur et le bien de mes affaires, et jamais » pour les siennes, je l'en aime mieux, et suis » impatient de le lui dire ». Tout Prince qui entend ses intérêts, ne négligera point de donner de temps en temps des marques éclatantes de son estime aux Ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon, elle lui assu-

rera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroy et Sillery étoient venus, par ordre du Prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Protestans. Le Roi leur ayant permis l'année précédente de tenir en celle-ci un synode, ils l'indiquerent à la Rochelle, et firent nommer dans des assemblées provinciales les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés même qui firent sçavoir à sa Majesté, que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap, touchant le Pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa Majesté en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre et le temps d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le Roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux

Digitized by Google

dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée comme de moi-même, et par un pur motif d'affection pour mes confreres, se réservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 Avril, de la part de sa Majesté; et comme je m'attendois toujours que le Roi viendroit lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce Prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 Mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, et il me parut inquiet de sçavoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne sçais, » me disoit-il, ce qu'ils peuvent vous avoir dit sur » ce que je vous ai mandé par votre frere. M. de » la Noue, auquel je parlai hier matin en pré» sence de M. de Villeroy, m'en a avoué la plus » grande partie, et m'a dit n'avoir vu de sa vie » tant de fous dans une compagnie, entr'autres il » m'a nommé Rivet. Il ne faut point douter que les » députés n'aient, avant de vous voir, conféré avec » M. du Plessis, qui les aura instruits de ce qu'ils » devoient dire ».

J'écrivis à l'assemblée la lettre que sa Majesté avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police ou au gouvernement,

Digitized by Google

et à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard dans une de leurs plus solemnelles assemblées. Je leur faisois comprendre que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en moins de temps s'instruire des affaires, et se faire connoître, et qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulieres, formalité qui emportoit un temps considérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du Roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à sa Majesté, ce vuide se trouveroit aussi-tôt rempli par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment de quelqu'un de ces six marqués sur sa liste. Quant au Pape, je leur fis sentir qu'en remuant imprudemment une question déjà jugée si inutile, et sans aucune considération pour un Pape, qui par son caractere doux et pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, et pour un rien, cet état heureux et tranquille qui avoit été si long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentimens, et même à leurs aveux, et je finissois en leur représentant fortement, que toute désobéissance à leur maître les

Digitized by Google

compromettoit ; mais qu'une désobéissance injuste et déraisonnable étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes par quelques autres personnes que je sçavois avoir le plus de croyance dans le parti, et je les priai d'écouter attentivement les raisons que pourroit y ajouter Montmartin, que je le fis porteur de cette lettre, et que sa Majesté jugea capable d'être, dans cette occasion, l'interprete de ses volontés. J'employai encore un autre motif que sa Majesté crut devoir faire effet, c'est que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire instance pour obtenir deux mille livres pour leur college, je leur donnai à entendre que sa Majesté accorderoit cette grace à la déférence qu'ils persuaderoient à leurs confreres d'avoir pour ses ordres. Une lettre du Roi m'instruisit au bout de quelques jours que Montmartin et les députés, renvoyés avec les ordres de sa Majesté, avoient été, à la vérité, assez bien reçus à l'assemblée ; mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les discours du premier, non plus que pour mes lettres, et pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appellés par dérision, *les quatre voyans de l'Eglise*. Ce que Montmartin mandoit de temps en temps au Roi des dispositions des esprits, ne le satisfaisoit pas davantage. « Si cela continue, m'écri-

Digitized by Google

» voit-il, ils seront les Rois, et nous les assem-
» blées ». Cependant le parti favorable au Roi l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le Roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à sa Majesté que sa volonté y avoit été suivie. « Montmartin a
» fort bien travaillé, me mandoit encore Henri,
» quoiqu'en vain, ce qu'il ne croit pas; il a ap-
» porté de l'ombre, et le corps est demeuré,
» l'article de Gap n'ayant emporté que deux seules
» voix ».

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se faisant une ridicule application de la maniere de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au Roi trois sujets, Verac, Longchamp et Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguieres et Murat avoient secrétement ensemble, et du manque de respect du ministre Chamier pour M. le Connétable, à son passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce

Digitized by Google

Ministre allât se justifier à ce Prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année un autre sujet de mécontentement au Roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de sa Majesté et de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre Ecossois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, et publié des écrits offensans contre sa Majesté Britannique et son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à sa Majesté, qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministere à Bordeaux ; et ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, et même s'en servir en qualité de ministre. Il y avoit dans tout ce procédé une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit, une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume : je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France ; mais ce Prince, outre l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes

Digitized by Google

raisons de ne point recevoir Maluin dans ses Etats, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, et m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce Prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, et de lui en faire demander pardon à sa Majesté, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux Jésuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le pere Cotton et quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet sur le P. Séguiran (*), et afin de ne pas courir le risque d'un refus de sa Majesté, ils s'adresserent aux deux secretaires d'Etat, Beaulieu et Fresne, qui délivrerent à ce Pere, de leur chef et sans en parler à sa Majesté, des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le Jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je suis, répondit-il hardiment, » Séguiran, de la compagnie de Jesus, qui viens

(*) Gaspard Séguiran; il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

Digitized by Google

» pour prêcher en cette ville, en vertu des let-
» tres du Roi. Retirez-vous, lui dit la sentinelle
» assez peu respectueusement, nous sçavons bien
» que JESUS n'a point eu de compagnons, et
» que vous n'avez point de lettres du Roi ».
Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer, ce que le Pere fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au Roi, et il n'y manqua pas. Tous ses partisans à la cour le seconderent si bien, en exagérant à sa Majesté ce manque de respect pour ses ordres, et lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce Prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-pressant, et qui marquoit beaucoup de colere.

Je trouvai toute la cour en rumeur, et le Roi environné de personnes qui animoient son ressentiment. « Hé bien ! me dit-il, vos gens de la Ro-
» chelle ont fait bien des leurs, voilà le respect
» qu'ils me rendent, et la reconnoissance de l'amitié
» que je leur porte, et des gratifications qu'ils
» reçoivent de moi ». Il me conta le fait d'un air qui me parut ne respirer que le châtiment. Mais m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit:
« J'ai fait ainsi le fâché, pour fermer la bouche
» à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes ac-
» tions ; mais je vous dis à vous, que les Rochel-
» lois n'ont pas tout le tort du monde, car je n'ai
» commandé, ni été informé de telles lettres ; je
» les

Digitized by Google

» les eusse bien empêchées, si j'en avois été averti. » Cependant il y faut pourvoir par une autre voie » qu'en désavouant les secretaires d'Etat, parce » que cela tireroit à conséquence pour toutes leurs » autres dépêches ; avisez quel moyen il y » aura ».

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec sa Majesté, que leur devoir étoit avant toutes choses, d'envoyer faire soumission au Roi, et lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéissance les feroit sortir de cette affaire à leur avantage. Je les assurai que la chose s'étoit faite sans la participation de sa Majesté, qu'elle n'arriveroit plus, et qu'elle se termineroit, sans qu'on touchât à leurs privileges; enfin que j'aurois tout le soin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables et plus honnêtes citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le P. Séguiran reçût de nouvelles lettres, de la main même de sa Majesté, en vertu desquelles il prêcha; mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les Jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de souffrir les Jésuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive

Digitized by Google

voix, ou par lettres, contre ces PP. de la part de l'Evêque, du Lieutenant-général et des principaux habitans, soit séparément, soit en corps. Ces plaintes qui ne venoient pas seulement des Protestans, mais des Catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les partisans que les Jésuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un college, et ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons et en meubles, ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces PP. depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, et avoient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons colleges et d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie qu'on accusoit ces PP. d'avoir semée dans la ville et dans la province, et ils revenoient à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les Jésuites, et qu'on fondât un college royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis dans leur maison de la Fleche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos Rois? C'est à ce sujet qu'un chanoine de

Digitized by Google

cette église, rencontrant en ce temps-là un Jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du Roi dans la Fleche, ou de mettre la Fleche dans le cœur du Roi (*).

Malgré tant de faveurs et de bienfaits, dont sa Majesté combloit ainsi chaque jour les Jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne, puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins ; desseins qui se tramoient dans le royaume, et au milieu de la cour même. L'Ambassadeur Espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit sa Majesté Catholique, d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un Roi si ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, et si particuliérement uni de politique avec les Protestans, n'exécutât les projets que ses amas d'argent, d'armes et de munitions ; déclaroient assez qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce Prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du temps de la ligue, de la haine que se portoient les deux

(*) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot, si plat et si plein de malignité.

Digitized by Google

religions ; que c'étoit l'affaire de tous les Catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit sçu affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelqu'effort considérable en leur faveur ; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit que je mettois dans la tête de sa Majesté, d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cent ans ; que mon principal objet étoit de détruire la religion Catholique. Je ne me défends que contre cette derniere imputation, absolument fausse, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'Ambassadeur Espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens, se trouverent encore assez bons François, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience et leur honneur, en faisant jurer par la foi et les saints évangiles, au cardinal du Perron et à son frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne soupçonnera pas les deux du Perron

Digitized by Google

d'avoir forgé une imposture, tout y étoit trop bien circonstancié; on ne rapportoit rien que d'après l'Ambassadeur, qui avoit dit encore que la chose n'en étoit plus au terme d'un simple projet, mais que plusieurs bons ecclésiastiques et amis de sa Majesté Catholique y avoient déjà travaillé, et y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuse révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa cour que ces avis étoient donnés au Roi, ils lui venoient de toutes les cours étrangeres, où les Ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que la paix pût durer encore long-temps entre les deux couronnes, et l'on ajoutoit, que ces Espagnols soutenoient ces discours par de puissans efforts, et par toutes sortes de maneges propres à s'attacher les amis et alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant: « Mon ami, j'ai des choses d'im-
» portance à vous dire, allons-nous-en au cabinet
» des livres, afin de pouvoir nous entretenir

» long-temps ; car quoique j'aie eu quelque res-
» sentiment de goutte, je ne laisserai pas de me
» promener quelquefois ». Après qu'il m'eut rap-
porté tous les avis qu'il recevoit : « Hé bien !
» dites la vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché
» de voir, par tout ce que je vous ai dit, con-
» firmer l'opinion que vous avez toujours eue,
» qu'il falloit que les grands Rois se résolussent
» à être marteaux ou enclumes, quand ils ont des
» rivaux puissans, et qu'ils ne doivent jamais
» compter sur un bien profond repos : ce que je
» ne nie point que je ne vous aie quelquefois
» contesté ; mais puisque nous voyons la chose se
» vérifier aujourd'hui, au moins donnons ordre à
» les réduire en tel état, qu'ils ne puissent mettre
» en exécution leurs mauvais desseins après moi ;
» car peut-être n'y trouveront-ils pas tant de dif-
» ficultés, qu'ils feront moi vivant, qui connois
» leurs finesses. Je ne suis pas si fou, continua
» ce Prince, que de vouloir me venger à mes
» dépens de ces petites frasques que me font quel-
» quefois vos Huguenots. Ils s'abusent, s'ils pen-
» sent que je ne connois pas mes forces en com-
» paraison des leurs, et que je ne sçache bien
» qu'il est en ma puissance de les ruiner quand
» il me plaira ; mais je ne veux pas, par un dépit
» frivole, ni pour plaire à autrui, affoiblir si fort
» mon Etat en les voulant détruire, que je devienne

» la proie de mes ennemis ; j'aime mieux leur don-
» ner deux coups, que d'en recevoir un de leur
» main. Ainsi, poursuivit Henri, en s'animant
» de lui-même, puisque la malice de ces marauds
» est telle, il faut essayer de la prévenir : et
» pardieu ! j'en jure, car ils m'ont mis en colere,
» s'ils me pressent davantage par leurs complots
» contre ma personne et mon Etat, car j'ai été
» averti encore hier, qu'en leurs menées, il y a
» de l'un et de l'autre ; s'ils me font une fois
» mettre les armes à la main, ce sera de maniere
» que je leur ferai maudire l'heure où ils auront
» troublé mon repos. Préparez donc tout le mieux
» que vous pourrez, et faites sur-tout abondante
» provision d'armes, d'artillerie, de munitions
» et d'argent, qui est ce qui donne vigueur aux
» autres ; pour le surplus je m'en charge, et
» voyez si pour cette année prochaine, vous
» ne pourriez point trouver une devise, qui ex-
» prime, suivant ce que nous venons de dire,
» que s'ils nous font la guerre en renards, nous
» la leur ferons en lions ».

Je fus charmé d'entendre le Roi parler de la sorte, et j'exécutai ses ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jettons d'or que je lui présentai au commencement de l'année, étoit représenté le temple de Janus : un lys paroissoit en tenir la porte fermée ; ce qui étoit encore mieux

Digitized by Google

expliqué par ces trois mots qui en étoient la devise, *clausi*, *cavete*, *recludam*. Le Roi trouva que j'avois fort bien réussi à marquer la disposition où il étoit de ne pas se laisser prévenir par ses ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entiere : ce qui lui faisoit un jour m'écrire : « Toutes les croix de Lorraine sont dissimulées, » et j'ai peur que les fleurs de lys n'en ressentent de » la contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de sa Majesté, de ce que je souffrois que tous ces Princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles ne lui sembloient devoir l'être, avec une façon de penser si différente : c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à sa Majesté contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce Prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage ; je n'en reçus que des assurances d'obéissance et d'attachement, qui me parurent si sinceres, que je crus être obligé de détromper sa Majesté sur son sujet. Je priai ce Prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans

balancer toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autorité ; et comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer que pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la personne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer à son devoir, et qu'il me paroissoit surtout nécessaire d'user de patience et de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le Roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui ; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement et de réalité. Le motif qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti Espagnol ne fût considérable à la cour ; j'ai été le premier à en convenir, et je crois que personne n'a mieux connu que moi,

Digitized by Google

ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrete, des personnes connues par une longue et invincible antipathie ?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'Etat, dans lequel on ne pût espérer de faire entrer la premiere et la plus grande partie de la cour, et il revenoit toujours à me solliciter de vérifier et de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposois un autre, qui est encore plus incontestable, c'est qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en idée et en desirs, mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourroit se former : ce qui doit toujours être plutôt le soin du Ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes qu'on peignoit si redoutables, en mettant la chose au pis aller ? C'est une réflexion que je faisois encore faire au Roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? Et celles de ses serviteurs, décidés fideles, ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré ? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler ; lui vivant, la tranquillité du gou-

Digitized by Google

vernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit et écrit à cette occasion, entre sa Majesté et moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir, ou me porter sur tout cela des lettres de sa part. Ce Prince suivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, et avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le Roi me chargeoit à la cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à sa Majesté d'y consacrer tout le temps qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes maisons, et d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce Prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un chiffre qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît et qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un mémoire que le secretaire d'Espagne venoit de présenter au Roi à Fontainebleau, le 5 Avril, pour faire rendre par sa Majesté aux Espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, et qu'il avoit refusé de restituer sans

ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la loi des débris et naufrages : car la prise étoit de cette nature. Le ministre Espagnol soutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux et pieces d'artillerie, qui appartiennent en propre aux Rois et Princes souverains, et leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroy dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le Roi me renvoya cette question à décider par l'autorité et les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre, entre l'Espagne et les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelqu'espérance que la paix pourroit se reculer encore pour longtemps. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le pétard, et y entra si avant, à la tête des soldats que l'Archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu : mais la peur saisit tout son monde; il en

Digitized by Google

fut abandonné, et obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, et ne réussit pas mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris, de part et d'autre, à faire la guerre, et donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une derniere fois le même moyen qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cause de la leur; je veux dire, qu'ils réitérerent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raisonnable que le Roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les Etats sans en retirer aucune utilité; que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, et que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les Catholiques zélés, ceux-là même qui auroient tout sacrifié pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France et l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas vers quel but ten-

doient ces conseillers, par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincere qu'elle l'étoit ; et à leur compte, il suffisoit de la recevoir, pour voir bientôt la désunion et la discorde entre le Roi et les Etats. Cet avis l'emporta, sans que je fisse rien autre chose que de témoigner, par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conseil des Provinces-Unies (*) reçut cette ouverture à bras ouverts, et consentit de donner en ôtage au Roi, six villes à son choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, et certaine quantité de poudre, et qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution, nos conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne sçavoient plus que dire, ni quel parti prendre, et je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je

(*) On ne sçauroit douter que les Provinces-Unies n'aient eu alors bien véritablement le dessein, non-seulement de se mettre sous la protection de la France, mais encore de se soumettre à sa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 418); mais comme c'étoit la nécessité seule qui les y forçoit, cette disposition étoit-elle bien sincere, et auroit-elle duré long-temps? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conseil.

Digitized by Google

leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit de beaucoup que les différens secours que sa Majesté accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considérable que celle qu'ils demandoient; que les villes qu'on offroit n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin, je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité et d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, et il étoit composé du Roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, et moi. Personne n'ayant rien repliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, et on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis et d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les Etats en vouloient un) fut de le mettre en paix avec le roi d'Espagne.

Les Etats, à qui ce manege donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, et dirent résolument que puisqu'on leur refusoit l'argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit

Digitized by Google

dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, et qu'on la verroit incessamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de sa Majesté, qui s'étoit attendue à tenir encore long-temps les choses sur le premier pied, moyennant ses secours et son assistance ordinaires, et qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats, au commencement de cette année, une somme de six cent mille livres. Mais ils prirent son argent, et n'en firent pas moins la cessation d'armes à laquelle ils étoient résolus; et c'est apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propositions de villes d'ôtages, et d'acceptation de la domination françoise, dont ils sçavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable; Aërsens, à son retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cent mille livres. Henri eut sa revanche; mais en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des Etats pour l'accommodement, quoiqu'il dît dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux et Russy avoient déjà fait plusieurs allées et venues à ce sujet, par commission du Roi. Sa Majesté, qui regardoit comme un coup de

par

Digitized by Google

partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 Mai, et dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce Prince, des motifs de la cessation d'armes : sa Majesté, dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie (1), au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointemens pour six mois : j'y compris seulement les frais que Franchemen, son secretaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que son maître étoit absent.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 Avril (2), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, et presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila (3), amiral Espagnol, croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre

(1) Antoine le Fevre de la Boderie.

(2) D'autres historiens disent le Lundi 30 Avril : il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. *Voyez de Thou, liv.* 138, *le Mercure François, ann.* 1687, *et autres historiens.*

(3) D. Joan Alvarès d'Avila.

Digitized by Google

aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, et leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk (*), avec la qualité de vice-Amiral, pour aller reconnoître cette flotte et l'attaquer. Avila étoit déjà plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes : il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou galions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, et d'augmenter ses gens de guerre jusqu'à trois mille cinq cent hommes ; mais aussi avec ce renfort il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devoit le faire, avec cette confiance, il se posta sous la ville et château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk, bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt apperçu que son ennemi paroissoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, et lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes : il dura huit heures entieres. Le vice-amiral Hollandois

(*) Jacob Heemskerk.

Digitized by Google

s'attacha tout d'abord à l'amiral Espagnol, l'accrocha, et vint à l'abordage ; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée, ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, et jusqu'à une minute près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal ; et lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son Lieutenant, en lui faisant faire, et à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le Lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, et environ deux cent cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu ; le reste, du nombre desquels étoit l'Amiral, fracassés à coups de canon et coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseaux, cinquante de ses gentilshommes volontaires, et deux mille huit cent soldats, y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves et aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup ; car les négociations n'en furent pas discontinuées ; elles n'en furent peut-être même pous-

Digitized by Google

sées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'Archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne; et quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de sa Majesté Catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence que Spinola ni l'Archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de l'Espagne, pour une paix, ou une treve à longues années, (car on disoit l'un et l'autre) sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce Prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite; et si l'on remarquoit quelqu'embarras politique, il venoit ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il se croyoit obligé, pour la forme, de communiquer sa résolution, qui, pour en bien parler, n'étoit pas sans de grands risques pour l'Espagne, et qui par conséquent ne pouvoit lui être inspirée que par une pressante nécessité.

On soutint en France le pour et le contre jusqu'au moment de la conclusion. Le Roi me mandoit son avis sur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, et nous les envoyoit exac-

Digitized by Google

tement à Villeroy, Sillery et moi, pour être examinées dans une espece de conseil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté sur la fin de Mai, qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, sinon que le roi d'Espagne promît de ratifier ce qui seroit statué par l'Archiduc, ou par Spinola et les agens des Etats; que le secretaire de ce Marquis, qui avoit passé quelques jours auparavant par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet exposé que me fit Henri dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 Mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, et par conséquent la paix, ou une longue treve: que ce seroit apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédoit au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche un piege, par lequel elle espéroit regagner un jour, ce qu'elle sacrifioit à la nécessité.

Le secretaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puisque si cela eût été, elle seroit arrivée en Flandre, et même à Paris, avant la fin de Juillet, ainsi

Digitized by Google

que Henri s'y attendoit ; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le sçus des premiers, par l'ambassadeur de l'Archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris, avec des circonstances tout-à-fait favorables à l'Espagne, que Henri ne crut point: « Les Espagnols, disoit-il, ayant trop marchandé à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit sur cela l'Ambassadeur, et ce que je lui avois répondu, avec une sincérité qui fit plaisir à sa Majesté. La premiere dépêche qui devoit venir de Hollande, et qui arriva enfin le 15 Octobre, apprit au juste ce qu'on devoit croire de cette piece, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, sa Majesté Catholique, non-seulement approuvoit le traité de suspension d'armes qui avoit été fait par l'Archiduc, mais engageoit encore sa parole royale, de ratifier de même tout ce qui seroit conclu par ce Prince ou ses agens, avec le conseil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue treve, leur en laissant le choix, comme si elle avoit été conclue et arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute son autorité pour la faire exactement observer, et sous de grandes peines, dans tous ses Etats ; en-

Digitized by Google

tendant seulement, que si rien ne se concluoit entre les négociateurs, le présent écrit seroit censé nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avoient dans la chose, et que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la présente ratification. Elle étoit écrite et signée en Espagnol, *Yo el Rey*, et en placard : ce qui déplut aux Etats ; car pour la forme, ils en furent assez contens, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté sur ce qu'il y étoit stipulé, que la présente disposition ne regardoit pas moins la Religion que la politique et le gouvernement, croyant que cette clause y avoit été mise pour leur disputer les droits de vrais souverains sur la police ecclésiastique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France et d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir, le plus qu'il pouvoit, le nom de son maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompissent sur une chose, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire ; qu'il leur conseilloit seulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux

Digitized by Google

Catholiques dans leur république, parussent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de sa Majesté Très-Chrétienne, qu'en vertu d'un contrat passé avec les Archiducs et l'Espagne.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (1). « Le temps nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en envoyant une copie par le jeune Loménie, quels avantages chacun en tirera. Le prince Maurice tient déjà des discours, comme s'il ne vouloit pas la recevoir, ni la Zélande non plus ». La treve, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut consommée, ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincérement pour la paix. Le Roi tint continuellement sur les lieux (2), Jeannin

(1) Voyez de Thou, le Mercure François et autres historiens, *année* 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manuscrits royaux, rempli de pieces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

(2) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 Septembre, homme de grande réputation chez les François et les Etrangers. « Pour honorer sa valeur et sa mémoire, » disent les mémoires de l'histoire de France, MM. les » Etats firent faire son enterrement à leurs dépens, avec » pareille cérémonie et pompe, qu'ils avoient faite au » prince d'Orange ».

Digitized by Google

et Preaux, de sa part. Le Roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce Prince y donna assez à connoître son caractere, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puissance qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne, de ses voisins, lui en indiqua les voies, et offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne sçavent ni connoître le temps, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, et malgré les déclarations réitérées des Archiducs, nos voisins continuoient à travailler au fort de Rebuy, et qu'il seroit bientôt en état de défense, le Roi envoya à ce vice-Amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers, et renverserent tout leur travail, sans tuer, ni blesser personne. « Nos voisins, me mandoit Villeroy, pour» ront bien s'en plaindre; mais il vaut mieux qu'ils » soient demandeurs et complaignans que nous ».

Les Grisons se déterminerent enfin à en user à-peu-près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-temps ménagés. Les efforts que les mutins faisoient parmi eux, pour mettre tout le pays sous la domination Espagnole, et pour en chasser tous les Réformés,

Digitized by Google

venoient d'aboutir à une véritable sédition, dans laquelle le Sénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire et à ses adhérens, par le moyen de deux pensionnaires d'Espagne qui en porterent toute la peine. Ils furent saisis et abandonnés au bras séculier, qui en fit une prompte et exemplaire justice. Les ligues firent en même temps lacérer publiquement les articles de Milan, le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne, et confirmerent solemnellement leur alliance avec la France et les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons soutinrent qu'ils avoient plus que jamais besoin du conseil et de l'assistance de sa Majesté. Le courier qui vint demander l'un et l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à son maître, et qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne et en Suisse, on ne s'en émut guères en France, où l'on étoit persuadé que s'il pouvoit, par toutes ces vaines menaces, reculer une décision sur l'affaire de la Valteline, il n'insisteroit que bien foiblement sur les deux pensionnaires et sur les articles mis en pieces. L'Empereur avoit assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transil-

Digitized by Google

vanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, et avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'Empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix, et d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le Roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Geneve, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, et faire une abondante provision de munitions. Sa Majesté fit plus; en envoyant porter à Geneve ses lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boesse, mestre-de-camp du régiment de Navarre, et gouverneur des ville et citadelle de Bourg elle fit offre à cette ville de la personne de cet officier, pour lui aider à conduire ses entreprises; et elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les desseins qu'elle avoit de faire dans Geneve un magasin de canons et de munitions de guerre et de bouche, pour servir,

Digitized by Google

tant à ses besoins, qu'à ceux de sa Majesté dans ces cantons. La république répondit au Roi le 21 Avril, en acceptant avec reconnoissance ces marques de sa bonté, et lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce Prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoie; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce Prince, devant prendre congé du Roi à Fontainebleau, à la fin d'Octobre, pour repasser les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand-duc de Toscane, sans prendre leur route par Paris, du moins sa Majesté le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

L'Angleterre avoit aussi ses troubles. Après que sa Majesté Britannique eut fait expirer dans les tourmens les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai parlé l'année précédente, les Jésuites Garnet et Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets; ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance et la personne du Pape, auquel ce Prince s'en prenoit, qui aigrirent si fort l'esprit de sa Sainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous Catholiques Anglois de prêter ce serment.

Le saint Pere se voyoit alors heureusement hors

Digitized by Google

de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le Roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'Avril, en porter à sa Majesté la nouvelle et les conditions. La République (*) faisant les premieres démarches, comme il convenoit, remit par l'ambassadeur de France, les deux Ecclésiastiques prisonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le Pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à sa Sainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par sa Majesté, que le saint Pere

(*) Suivant d'autres historiens, le Doge et le Sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au Pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; et Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne-Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du Pape dans Venise, que dans Geneve. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les Jésuites. « Cette » affaire, dit M. de Péréfixe, retarda l'accommodement » de quelques mois, et pensa le rompre tout-à-fait, parce » que le Pape, considérant qu'ils avoient été chassés pour sa » cause, vouloit absolument que la seigneurie les rétablît » en leurs maisons et en leurs biens; et qu'elle s'opiniâtroit » de tout risquer, plutôt que d'y consentir. Enfin, le Pape, » persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, comprit » qu'il valoit mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la Chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte » qu'ils demeurerent bannis des terres de la seigneurie. Le » pape Alexandre VII les y a rétablis par son intercession ». *Péréfixe, Journal de l'Etoile, Mémoire pour l'histoire de France, Mercure François, Mathieu, &c. année 1607.*

Digitized by Google

leveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres Espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à sa Majesté (*). Voulant gratifier le cardinal Aldobrandin, Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues et les pierreries, et je décidai pour une pension plutôt que pour un présent.

Le cardinal Barberin, retourné à Rome de sa nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de Novembre, un bref de Paul V, tout-à-fait obligeant; du moins sa Sainteté se servit de cette raison pour m'écrire, et me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'église du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du saint Pere, ni toutes les louanges, les offres de service et les autres politesses dont cette lettre est remplie, je ne ferois que répéter à-peu-près ce que

(*) « C'est moi, disoit alors Henri IV, qui ai fait la » paix en Italie ». Le Mercure François marque, que François de Castro et dom Inigo de Cardenas, ministres d'Espagne à Rome, après avoir essayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent aussi inutilement de faire donner par sa Sainteté le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuse: *année 1607*.

Digitized by Google

j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'avoit été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres et de pathétiques exhortations d'embrasser la Religion catholique, avoient une égale part dans l'un et dans l'autre, et je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies et les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangeres, revenons à celles du gouvernement, et commençons par la finance, après avoir averti, premiérement, que les finances de la Navarre (*) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que sa Majesté faisoit dans ses maisons hors de Paris, et loin de son Conseil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le Roi

(*) L'auteur veut sans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, et tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, et qui jusques-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce Prince en avoit cédé l'usufruit à Madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme et d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fere, la vicomté de Limoges, et autres fonds et droits. *Voyez les historiens ci-dessus.*

Digitized by Google

aimant mieux prendre cette peine avec ses secretaires d'Etat et ses autres principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le service de sa Majesté n'a moins coûté de peine et de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, sa Majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux cantons Suisses et ligues des Grisons, dix-sept millions trois cent cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre, en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cent cinquante mille livres. A différens Princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand-duc de Toscane et Princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy et autres traitans, de dettes sur le sel et les grosses fermes, quatre millions huit cent mille livres. Dettes contractées à cause de la ligue, treize millions sept cent soixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc, &c. acquittées des deniers de

Digitized by Google

de la gabelle, quatre millions sept cent vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes sortes de deniers royaux, quatre millions huit cent trente-six mille six cent livres. Même partie, comprise dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cent livres. Dons immenses de sa Majesté, six millions quarante-deux mille trois cent livres. Achat d'armes, munitions et ustensiles d'artillerie, déposés dans les magasins, douze millions. Constructions d'Eglises et autres bâtimens, six millions cent cinquante mille livres. Réparations et fortifications de villes, cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts et chaussées, levées, &c. quatre millions huit cent cinquante mille livres. Bagues et meubles achetés par sa Majesté, un million huit cent mille livres. Total, quatre-vingt-sept millions neuf cent deux mille deux cent livres (1).

La reine Marguerite avoit hérité de la Reine sa mere, de biens assez considérables (2), dont elle fit cession à M. le Dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission,

(1) Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

(2) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

Digitized by Google

vingt-quatre mille trois cent soixante-dix livres; par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cent soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cent livres, produisant treize mille trois cent livres de rente qui en avoient été aliénées, soit par la feue Reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cent quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux Princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du Roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse et plusieurs autres Traitans se présenterent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à sa Majesté: économie louable, et en quelque sorte nécessaire, et autorisée de plus par toutes les regles de la justice générale et particuliere, les contrats des acquéreurs portant expressément faculté de rachat perpétuel; ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-

Digitized by Google

patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville et de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le Roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice et l'ordre, et qu'il auroit cité tout le corps, si quelques amis de ce Parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entiere obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses greffes d'une regle générale pour toute la province ? Et si c'étoit l'espece de traité qui lui déplaisoit, pourquoi, étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer et transporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à sa Majesté, devenue propriétaire de ces biens ? Il n'y avoit rien à repliquer à cela ; le parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse, et il s'y étoit même engagé envers le Roi ; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme ; ce qui détermina sa Majesté à faire une augmentation sur la gabelle de cette province,

Digitized by Google

qui lui en auroit du moins donné une partie. Le Parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut, à la vérité, cassé par le Conseil, mais avec un risque de voir arriver un soulevement parmi le peuple, qui, sans cela, souffroit patiemment cette imposition. Le Roi chargea le baron de Lux de marquer sa colere au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à sa Majesté de lui prescrire un terme pour le paiement de la somme qu'il avoit promise ; et s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer, sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de *Parlement*, on est porté à y attacher l'idée de l'équité et de la sagesse même ; on est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulieres, qu'on est obligé de conclure que l'infaillibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, sur-tout, des Chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture et de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables, et autres parties prenantes ; elles ne leur avoient appris qu'à tromper et à voler, en souffrant qu'on employât, et en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des

Digitized by Google

autres. Je voulus faire déclarer sujets à revision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement; j'en écrivis la lettre circulaire aux Chambres des comptes, le premier Avril; j'y marquois que pour me conformer à la volonté de sa Majesté, qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au Conseil depuis l'année 1598, et que n'y ayant point trouvé ceux de telles et telles recettes, en telles et telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces Chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels et tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le Conseil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour sçavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces Chambres de se faire représenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du Roi, et de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que sa Majesté leur prescrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en étoit adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à sa Majesté, les points qui pouvoient y souffrir de la difficulté. Je n'obliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes,

Digitized by Google

épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes, et autres choses de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire faire ce dépouillement, non seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à sa Majesté, que ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au Conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des Chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni arrêts, ni commissions particulieres, parce qu'elles pouvoient le faire d'office; mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander, et qu'elles devoient être obligées à sa Majesté, de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des Chambres de justice et des envois de commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude et la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les Chambres des comptes et les trésoriers, receveurs et autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejettant tout sur les Chambres; le second, en disant que le Roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais

Digitized by Google

inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cent mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les Chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espece bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au Roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces Chambres à moi, et je parus à sa Majesté disposé à entreprendre ces Cours souveraines, si elle vouloit, de son côté, donner tous les ordres nécessaires au Conseil, à elles et à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au Conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le Roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les particuliers,

Digitized by Google

qu'elles ne lui rapportoient, et pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de sa Majesté et les partisans. Il fallut renouveller avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la gabelle sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt et sur le faux-saunage. Car pourquoi aggraver la condition des collecteurs du sel, déjà si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, et que presque personne n'en sort que ruiné ? Je défendis aussi aux commissaires de poursuivre extraordinairement les greffiers, notaires, sergens, jaugeurs et autres personnes publiques, et de contraindre aucun officier au paiement de sa taxe, sans avoir envoyé aux commissaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné et autorisé, s'il étoit juste, comme aussi de rien décider dans les cas litigieux, que par le Conseil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces dispositions demeurassent secrettes, comme ordinairement elles sont entre les Ministres et les intéressés, en obligeant du Monceau, commissaire dans le Berry, à les observer; je les communiquai au maréchal de la Châtre et aux trésoriers de France, avec lesquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir besoin d'un

Digitized by Google

réglement, concernant les maréchaussées. Une partie des deniers qui y étoient destinés, se trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reste ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étoient avec cela si mal distribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus nécessaires ; comme du côté de Vatan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre et Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien respectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit presque pas besoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la distribution avec la réforme aux trésoriers de la province, après les avoir consultés là-dessus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnois, on accorda au vice-sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant et une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'Etat, par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris et Bordeaux, à rapporter, dans quatre mois, les déclarationsde ces receveurs, au bureau de MM. de Maisses, Pont-carré, Caumartin et Maupeou, nommés à cet effet, et je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Digitized by Google

Cussé et Marigné, préposés pour le remboursement des six cent mille livres prêtées au Roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyerent leur état final de recette et dépense, ou plutôt un extrait et un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cent mille francs, il étoit fait recette et dépense de près d'un million trois cent quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévérement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guienne (*).

Lorsqu'on sçut que le Roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta

(*) Une des principales actions de justice faites contre les financiers pendant le ministere du duc de Sully, fut l'emprisonnement et le procès du fameux partisan l'Argentier. Les Mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, *tom.* 2, *pag.* 271, ses malversations et ses dissipations, y joignent ce trait: « au dernier voyage du Roi à » Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre congé de » sa Majesté, lui dit que bientôt il s'y achemineroit, pour » lui baiser les mains et recevoir ses commandemens, et » ajouta, ce voyage me coûtera dix mille écus. Ventre-» saint-gris, répondit le Roi, c'est trop pour un voyage » de Paris à Fontainebleau. Oui, Sire, repliqua l'Argen-» tier; mais j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de » votre Majesté, qui est de prendre le modele des fron-» tispices de votre maison, pour en accommoder une des » miennes que j'ai en Champagne; à quoi le Roi se pre-» nant à rire, n'y répondit rien pour lors; mais quand on » lui porta la nouvelle de sa prison au Châtelet: Comment, » dit-il, veut-il prendre le modele des frontispices du » Châtelet »?

Digitized by Google

une infinité de traitans. L'un d'eux fit demander au Conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sçût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour sa Majesté, n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore que, quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cent mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le Conseil ne penchât à l'accepter; mais le Roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit, à se nommer, et à s'ouvrir du moins à lui, au Chancelier et à moi, sur le temps et la qualité de ce rachat. Sa Majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions qu'étoient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au Conseil, pour faire supprimer un grenier à sel établi dans

Digitized by Google

le Réthelois, à la sollicitation de la Duchesse sa mere, à laquelle le Roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon temps, et je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le Roi jugea en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela, j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa Majesté avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix et d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les pieces entre les mains, à en faire un mémoire si succinct et si clair, que je fis aisément comprendre au Roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au Conseil, contre Feydeau. Ils représenterent à sa Majesté, que le refus que le Conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le

Roi me les recommanda, et je fis finir leur affaire : le bien et le mal d'une ville telle que Lyon, est celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ses Prévôt des marchands et Echevins.

Sur un procès-verbal que m'envoyerent les trésoriers de France de Beziers, de la maniere dont se faisoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au Conseil pour surseoir cette levée. Je ne sçais ce qu'on fit entendre là-dessus au Roi. Sa Majesté m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire signifier, sans un ordre de sa part, non qu'elle prétendît autoriser les abus qui se commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître; ils intéressoient si fortement la sûreté des deniers qui en provenoient, que je fus persuadé que le Roi ne nous blâmeroit que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de sa Majesté une autre imputation bien plus grave, au sujet du Conseil, dans lequel on voulut persuader à ce Prince que je faisois entrer des personnes qui ne le méritoient, disoit-on, ni eu égard au bien du service, ni par leur propre personne, et que cette méthode avoit jeté beaucoup de confusion dans le Conseil. Si la chose avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre chose, que les reproches que m'en fit sa Majesté, parce que c'eût été abuser

Digitized by Google

très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le soin de ses finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de Maîtres des requêtes, et autres gens de robe qui composent pour l'ordinaire le Conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement; et il est vrai que je ne trouvois jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les Princes, Ducs et Pairs, et autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquois du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne sçait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les temps, de quelque maniere qu'il le soit; et où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse et efféminée, telle que les personnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au Roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matiere, quoique par lettres, et

Digitized by Google

par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau Conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de Conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu, pour faire ce changement d'une maniere encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui, partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le Conseil complet, et qui s'y trouvassent assidument dès le matin, les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état, et leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, et une assembleé qui se conduit par les ressorts de la chicane, dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude !

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seulement au Roi, que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du réglement général par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'Etat fussent en sûreté parmi tant de personnes d'esprit si différent. Le Roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre ; il la lut pourtant deux fois, et me manda qu'il y penseroit plus mûrement ; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à

Digitized by Google

mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presqu'en tout temps, des coups infaillibles ; c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, et d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux Princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions et de conséquences (*), qu'on manie lentement les unes après les autres : en toute maniere, la vie d'un homme ne suffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion, que je me trouvai d'avis contraire à sa Majesté. On lui persuada d'établir une nouvelle chambre de justice contre les financiers. Opération décidée inutile et abusive, par mille expériences ; mais toujours du goût de ce Prince qui, n'aimant pas à prendre sur les deniers ordinaires, pour ses dépenses de jeu, bâtimens, maîtresses, et autres de

(*) Rien assurément n'est plus juste que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureusement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui parmi la noblesse Françoise, malgré les lumieres d'un siecle aussi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet se dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, et les autres fonctions de bons citoyens, que par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Espérons que l'un viendra après l'autre.

cette

Digitized by Google

cette espece, lesquelles, comme je l'ai dit, étoient très-considérables, y employoit avec plaisir une somme d'argent, qu'il trouvoit par-là sans peine sous sa main, et que ses courtisans intéressés lui faisoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne se trouvoit l'être. Je fus si fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon sentiment en pleine cour. La colere où ma sincérité mit le Roi, donna à mes ennemis de grandes espérances de ma disgrace. L'aventure de l'Arsenal, que j'ai rapportée, s'y joignit et les redoubla; mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visiere aux commissaires de cette Chambre, lorsque je les voyois fermer les yeux sur les principaux coupables, et punir avec autant d'ostentation que de dureté, de légeres malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions, directement contraires à des ordres particuliers que le Roi lui avoit donnés (je ne sçais plus sur quelle affaire), je lui fis sentir qu'il avoit, dans ma personne, un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à sa Majesté, et engagea ses confreres à se joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le Roi ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit pas

Digitized by Google

pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à instruire sa Majesté de ce que j'avois dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du Roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à sa Majesté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, et ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la réponse que me fit le Roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la premiere nouvelle de ce différend par ma bouche; que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur; que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, et me mettre mal auprès de lui. « Je vous jure, » ajoutoit ce Prince, qu'on n'en a point entendu

Digitized by Google

» parler ici. Vous êtes prompt, et je vois par » votre lettre, que vous croyez ce que l'on vous » avoit dit : cependant le rapport est entiérement » menteur ; modérez votre colere, et croyez moins » tout ce qu'on vous dit, et vous ferez enrager ceux » qui vous portent envie du bien que je vous veux. » Je mets la main à la plume pour la premiere » fois depuis ma goutte, la colere que j'ai contre » ces rapporteurs, a surmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une si grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de distribuer aux cantons Suisses, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en composant de six à un. Cet exemple est trop beau pour le passer sous silence ; il l'est d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du distributeur, rien n'est si façile que de faire crier les Suisses, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à du Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le Roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva si belle et si bien montée, lorsqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la Reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon choix,

Digitized by Google

de prendre les deux cent mille livres, que cette montre lui coûtoit, sur les six cent mille qu'on mettoit tous les ans dans le trésor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne, prenant cette somme sur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans le temps où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui est du ressort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus considérable dans l'artillerie, c'est l'équipage entier pour un armement de galeres dans un besoin, ouvrage que le Roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande-maîtrise, qu'il avoit été donné sous les regnes précédens, plusieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les restituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le Conseil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à sa Majesté, en lui présentant le mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le Roi consentit qu'on l'entamât; mais non pas qu'on la poussât à toute rigueur, ce qui rendit mes soins

Digitized by Google

inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce Prince de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en désister ensuite.

Je fis dresser les plans de toutes les places et côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à sa Majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens sujets en ce genre, Bonnefont, et le jeune Erard (*), qui n'étoit pas déjà moins bon ingénieur que son pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le Roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlevement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de sa Majesté de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siege le réduisirent bientôt à une grande nécessité, et l'obligerent à avoir recours au Roi. Ce Prince, touché de la justice de sa

(*) N. Erard, de Bar-le-Duc, fit, par ordre de Henri-le-Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matiere. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

Digitized by Google

cause, dans laquelle il ne pouvoit guères se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de pere commun de ses sujets, renvoya la requête et le porteur à Sillery et à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg et à Nérestant (1), de tenir leur compagnie prête à marcher, et à Noailles (2), de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du siege de Pierrefort, je le fisse au meilleur marché, et de la maniere la moins onéreuse pour le peuple. Henri nous renvoya aussi Beaumevielle, qui étoit venu proposer un expédient, dans lequel il trouvoit, disoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce Prince envoya Venterol se saisir d'un homme qui avoit de mauvais desseins, et me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore blessé dans la défense que le juge de Saumur porta, de son autorité privée, de transporter des bleds hors du royaume, et d'en vendre dans l'étendue de sa jurisdiction de Saumur. Je fis casser cette sentence au Conseil, avant même que d'en avoir donné avis

(1) Philibert de Nérestant, capitaine des gardes de sa Majesté, et nommé par elle, l'année suivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

(2) Henri de Noailles, comte d'Ayen.

Digitized by Google

à sa Majesté, et je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus, par les uns, fort bons, et par les autres, très-injustes ; l'un sur la châsse de S. Romain, qu'il maintint dans le privilege de conférer grace d'assassinat, quelque exécrable qu'il puisse être (*) ;

(*) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Pêhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant-général pour le Roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une maniere très-indigne, par Christophe, marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à son Conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus grieve, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce Prince avoit déjà beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilege dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, *tom.* 4, *pag.* 160, Nicolas Rigault, son continuateur, et tous les sçavans, autant qu'on le peut juger par la maniere dont ce fait est traité dans le Mercure François, *année* 1607, *pag.* 179, ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu, par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appellé *la Gargouille*, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilege. Les titres eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen sévere de la critique, qui trouva partout bien des erreurs, des suppositions et des faussetés, pour les temps et les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable est un vrai miracle du saint Archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poétique, selon ses usages, a fait un monstre ;

Digitized by Google

l'autre, sur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la Chambre des comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

Le premier président de ce Parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis, par ordre du Roi, à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que sa Majesté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du Roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite et par d'Ornano. Le Roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un

sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en Grec signifie *une inondation*, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons contenues, soit dans les plaidoyers et écrits de ce temps-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour et contre le privilege des chanoines de l'église cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singuliere, que celle qui fait d'une action toute injuste et propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint Evêque. Les cérémonies qui s'y observent, (car il subsiste encore aujourd'hui, et se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension) ce qu'on appelle (*lever la fierte*), sont aussi rapportées dans le même Mercure François, et dans plusieurs autres endroits.

Digitized by Google

homme qu'il connût parfaitement ; mais le portrait que je lui fis de du Bernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville et Bretauville, ainsi que deux officiers de sa maison, Sainte-Marie et Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite, m'oblige de marquer ici plusieurs sommes que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres et pour des dépenses particulieres de sa Majesté, trente-six mille livres, à dom Joan de Médicis, le Roi me les fit prendre sur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la présente année, sous le nom de son oncle, le grand-duc de Toscane ; trois mille au cardinal de Givry, et autant au cardinal Séraphin, qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clérac, échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran ; trois mille deux cent vingt-cinq à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées ; dix-huit mille soixante livres à l'évêque de Carcassonne, qui les sollicitoit depuis long-temps avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dues par sa Majesté, et proposoit expédiens sur expédiens pour les toucher. Le Roi me fit retirer de cet Evêque, une épée enrichie de pierreries, et les papiers qu'il avoit pour garans de

Digitized by Google

cette somme : plusieurs sommes considérables perdues au jeu par Henri, mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux et bagatelles, en me mandant que les marchands le tenoient *au cul et aux chausses* pour cette somme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cent soixante-cinq liv.; trois jours après, j'en donnai trois mille autres, et une autre fois, trois mille six cent.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le Roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce Prince de bons sentimens. Je n'y mêle pas non plus celles que lui coûterent à réparer les bastions de la porte Saint-Antoine et la Place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la Reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, et de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la Place royale; mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire, au-devant de ces maisons, une forme de galerie qui conservât à ce côté de la place son uniformité avec les autres.

Digitized by Google

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célebres tapissiers Flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin, il fut conclu en présence de Sillery et de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, » disoit-il, grande envie de les conserver, et » grande peur de perdre les avances faites jusques-» là ». Il auroit seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-même ; mais enfin, à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, et sa Majesté usa d'autorité avec de Vienne, pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce Prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piece à piece, pour sçavoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, et plus mauvais connoisseur encore ; le prix m'en parut excessif, aussi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble et mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop et qu'il n'eût commandé, et qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, et qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri.

Digitized by Google

Il ne quitta Fontainebleau (1) qu'à la fin de Juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, et la Reine prit, pendant ce temps-là, les eaux de Vanvres. Le Roi demeura le mois de Septembre à Paris, et n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné à la mi-Octobre, passer l'automne à Fontainebleau. M. le Connétable fut de ce voyage, et reçut bien des caresses de sa Majesté, lorsqu'ils se rencontrerent à Bouron.

Ce Prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (2). Sur la nou-

(1) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La fluxion fut grande, dit l'historien Mathieu, la douleur fort poignante; mais son courage et sa bonne complexion ne l'eussent vaincue, s'il ne se fût donné plus de liberté à manger des fruits, que ses médecins ne lui en accordoient; il ne flatta point son mal, se forçant à ses exercices ordinaires; et environ le vingt-unieme jour du mois de Mai, étant couché près de la Reine, se sentant chatouillé d'une nouvelle fluxion à l'un des pieds, il se fit mettre en un autre lit; et voyant que ce changement lui profitoit, il se leve et se fait porter au grand canal, où il se promena et agita en telle sorte, qu'étant de retour il dormit, et à son réveil ne sentit plus de mal » : *tom. 2, liv. 3, pag. 768.*

(2) On a reproché à Henri IV, que cette tendresse si forte pour ses enfans légitimes et naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts, et d'agir avec sa prudence ordinaire dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre : *Histoire de la mere et du fils*, que je

Digitized by Google

velle qu'il reçut au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à Saint-Germain, il manda aussi-tôt à Madame de Monglat de les conduire à Noisi, et il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres et charrettes nécessaires pour ce déméublement. M. le Dauphin fut malade à Noisi, et sa Majesté me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les Enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de Novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hasarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit, et à Madame de Monglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de ce mois (*). Je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre.

trouve ce reproche, *tom.* 1, *pag.* 43. Mais je ne sçais si toutes les anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, et de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

(*) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des Enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de Septembre, parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mathieu, son historien, qui le rapporte: « que la comete

Digitized by Google

Le temps n'apporta point dans le domestique de ce Prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de sa Majesté avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami, (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci l'année suivante; ainsi je n'en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raison de quelques lettres que ce Prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près de Senlis, du 15 Avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, » me disoit-il, que les prieres d'ami n'étant pas » suffisantes pour vous persuader, il faut que j'use » du commandement de Roi et de maître : vous » n'y manquerez donc pas, si vous m'aimez, et » si vous desirez que je vous aime; car je suis » résolu de me débarrasser l'esprit de toutes ces » intrigues, qui récidivent trop souvent, comme

» avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angleterre, et que » les astrologues s'étoient mécomptés, par la grace de » Dieu » : *tom.* 2, *liv.* 3. *pag.* 769.

» vous sçavez bien me le dire, et je veux y mettre
» fin, à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien,
» mais aimez-moi aussi ; ce que je croirai, si vous
» me rendez le service que je desire de vous ».

J'en trouve une autre de Fontainebleau, au mois d'Octobre, conçue en ces termes : « Il m'est
» arrivé un déplaisir domestique, qui me donne
» une fâcherie la plus grande que j'aie jamais eue.
» J'acheterois votre présence beaucoup ; car vous
» êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, et par
» les conseils duquel je reçois le plus de soulage-
» ment. Il n'y va ni de l'amour, ni de la jalousie ;
» c'est affaire d'Etat. Hâtez vos affaires, pour
» revenir le plutôt que vous pourrez. M. de Sillery
» m'y sert, mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous
» pouvez bien juger de quoi il s'agit : cette dureté
» d'esprit me sera à la fin insupportable. . . . Pour
» mon déplaisir particulier, me mandoit-il quelques jours après, à la suite d'autres choses, « il
» dure toujours. Si vous étiez ici, vous seriez
» bien en colere, et en diriez votre opinion ».
Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon Prince ; et c'est aussi presque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté et de la douceur de ce Prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, et à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nettancourt et la compagnie qu'il y entretenoit. Le sieur Gamaliel

Digitized by Google

de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruction qu'on lui donna, est datée du dernier jour de Décembre de cette année, et porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, sa Majesté, sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en possession de sa ville; que Monsire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante; qu'après cela elle sera licenciée, et que Monsire aura l'œil à ce que les soldats paient exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux bourgeois. Comme le Roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 Avril 1596, par lequel sa Majesté doit y entretenir des capitaines, et un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monsire de faire prêter à ces capitaines et soldats qui y entreront en même temps que la compagnie de Nettancourt en sortira, un serment particulier à sa Majesté, outre celui qu'ils étoient obligés, par le même traité, de faire quatre fois l'année aux jours de leur paiement. Ces officiers et soldats s'engageoient par serment à servir le Roi envers et contre tous, et même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme Gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord

cord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, et qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qu'il les releve du serment prêté au duc de Bouillon, et de son propre consentement, si quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de sa Majesté. Tout cela fut exécuté ; les actes de cette expédition, passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi-bien que les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois et des soldats ; l'un du 22, et l'autre du 23 Janvier suivant.

Fin du vingt-quatrieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

Mémoires de l'année 1608. Spectacles et fêtes à l'Arsenal. Aventure comique entre le duc de Sully et Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully, et refusées. Amours et maîtresses de ce Prince. Conversation intéressante entre lui et Sully, sur ses sujets de mécontentement contre la Reine, la marquise de Verneuil et leurs conseillers. Il y emploie Sully. Naissance d'un troisieme fils de France. Sully est pris pour juge entre Henri et la marquise de Verneuil. Affaires du Prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, et autres querelles et intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec Mademoiselle de Mercœur. Mutineries des chefs Calvinistes, et affaires de ce corps. Services rendus au Roi par Sully dans l'assemblée des Protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde et qu'il refuse au Clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire. Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, et autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Pro-

Digitized by Google

vinces-Unies. Treve conclue ; part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures, et leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

Je n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour et de la vie privée de Henri, aussi-bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, et dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le Roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence ; et en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arsenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces spectacles, qui demandoient quelque préparation. Le Roi y venoit aussi quelquefois courir la bague, moi absent, quoiqu'il lui semblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre et la même exactitude, que lorsque j'y étois. La Reine et tous les courtisans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théatre. J'avois fait construire et accommoder, pour ce sujet, une salle

Digitized by Google

très-spacieuse, avec un parterre en amphithéatre, et une grande quantité de loges dans plusieurs galeries, séparées les unes des autres, et ayant chacune leurs degrés et leurs portes particulieres. Deux de ces galeries étoient destinées pour les femmes ; aucun homme n'y entroit avec elles : c'étoit un point de ma police que je ne souffrois pas qu'on renversât, et dont je ne regardois pas au-dessous de moi de prendre moi-même le soin.

Un jour qu'on représentoit un fort beau ballet dans cette salle, j'apperçus un homme qui tenoit une Dame par la main, avec laquelle il se préparoit à entrer dans une des galeries des femmes : c'étoit un étranger, et je reconnus même aisément de quel pays il étoit, à son visage basané. « Monsieur, lui dis-je, vous chercherez, s'il vous » plaît, une autre porte ; car je ne crois pas » qu'avec votre teint, vous puissiez espérer de » passer pour une belle dame. Seigneur, me répondit-il en très-mauvais françois, quand vous » sçaurez qui je suis, vous ne me refuserez point, » je m'assure, la courtoisie de me laisser entrer » avec ces belles et blanches Dames, quelque noir » que je sois. Je m'appelle Pimentel ; j'ai l'honneur d'être vu de bon œil de sa Majesté, et de » jouer fort souvent avec elle ». Cela étoit vrai, et trop vrai. Cet étranger, dont j'avois déjà entendu parler, avoit gagné des sommes immenses

Digitized by Google

au Roi. « Comment, ventre de ma vie ! lui dis-je, en faisant l'homme véritablement en colere, « vous êtes donc, à ce que je vois, ce gros piffre » de Portugais (*) qui gagnez tous les jours l'ar- » gent du Roi ? Pardieu ! vous êtes mal tombé ; » car je n'aime ni ne veux ici de telles gens ». Il voulut repliquer : « allez, allez, lui dis-je en le » repoussant, chercher une autre entrée ; car vous » ne me persuaderez point avec votre baragouin ». Le Roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau et parfaitement bien dansé le ballet qu'il avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu envie, mais qu'il y avoit trouvé à une porte son grand financier, avec son front négatif, qui l'avoit bien renvoyé ; et il conta son aventure, qui parut si plaisante au Roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout son cœur, et il n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fausse modestie, pour faire entendre que la confiance que le Roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que si j'avois aspiré au titre fastueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par sa Majesté. Mais il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

(*) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

Digitized by Google

Parmi les calomnies qui me mirent, en 1605, à deux doigts de ma disgrace, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (*), en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à sa Majesté elle-même; que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre Mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon et de Créquy; et à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut là un des principaux points de cette longue et sérieuse conversation que j'eus avec sa Majesté l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en révéler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, et ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce Prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux;

(*) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné de M. le duc de Sully, et d'Anne de Courtenay, sa premiere femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mante et de Gergeau, et grand-maître en survivance de son pere, avant lequel il mourut, en 1634.

Digitized by Google

mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de sa Majesté que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le Roi me témoigna qu'il me sçavoit fort bon gré de cette réponse et de ces sentimens ; et achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une égale peine de ma part ; l'une, si, connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois et d'un roturier, je songeois à me mésallier ; et l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de Lorraine, et plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi, des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny, il ne voyoit que Mademoiselle de Créquy sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connoissant les maisons de Bonne, de Blanchefort et d'Agoust, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle, que par des dignités éclatantes. Henri se confirmant dans sa pensée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même, et qu'il prendroit le temps convenable pour cela : ce qu'il fit presque incontinent.

Lesdiguieres et Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralen-

Digitized by Google

tirent point de l'empressement qu'ils me témoignerent pour la conclusion de cette affaire, qu'ils ne vissent tous les articles du mariage, non-seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vérité, qu'ils ne trouverent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réussi à me donner cette satisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un temps de gloire et de prospérité. Il a passé ; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune. Que dis-je ? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrace et à celle de mon fils, d'avoir à détester par mille endroits, la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits ! Mais peut-être ai-je à remercier le Ciel de mon erreur et de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de temps après, en seroit peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage (*) conclu ne fût pas en-

(*) Il ne le fut qu'au mois d'Octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoise, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, et ensuite duc de Lesdiguieres par son mariage avec Magdeleine de Bonne de Lesdiguieres, fille du

Digitized by Google

core célébré si-tôt, parce que nous en laissâmes le temps à la disposition de sa Majesté, je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquy à ma famille ; et je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris, dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable et riante perspective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année derniere ; c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, et encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat et de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencerent à insinuer au Roi, sous une apparence de zele pour lui et pour moi, que ce Prince crut fort sincere, qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur, qu'il ne devoit point balancer à m'offrir et à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner, sans exiger de moi qu'une seule chose, qui, à la

Connétable de ce nom. Le marquis de Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, &c. et Louise de Béthune, morte sans être mariée.

Digitized by Google

vérité, paroissoit essentielle et indispensablement nécessaire ; c'étoit de quitter la religion protestante, et d'embrasser la catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien ; au contraire, je fournirois aisément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement opposé à celui que paroissoit avoir leur proposition : c'est que, comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au Roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainsi sa religion d'un intérêt à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré, ni profane. Le Roi embrassa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné, avec un sentiment si différent de ceux qui la lui proposoient, que je ne sçaurois au contraire en conserver pour ce Prince une trop parfaite reconnoissance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma seul avec moi dans le cabinet aux livres, et me dit : « Hé bien ! mon ami, vous avez eu bien » hâte de conclure le mariage de votre fils, et » je ne sçais pas pourquoi : car, ni pour l'alliance, » ni pour les biens, ni pour la personne, je n'y » vois pas grand avantage pour vous ». Henri ne

Digitized by Google

se souvenoit pas, apparemment, que je n'avois rien fait que par son ordre exprès. « J'ai résolu, conti-
» nua-t-il, de me servir de votre personne plus
» que jamais, et de vous élever, vous et les vô-
» tres, à toutes sortes de biens, d'honneurs et de
» grandeurs ; mais il faut que vous m'y aidiez
» aussi ; car si vous n'y contribuez pas de votre
» côté, il me sera difficile d'y parvenir, sans pré-
» judicier au bien de mes affaires, et m'exposer
» à recevoir beaucoup de blâme, chose, je m'as-
» sure, que vous ne voudriez pas. Ce que je desire
» donc faire, est de vous allier avec moi, en
» donnant ma fille Vendôme (1) à votre fils, avec
» deux cent mille écus comptant, et dix mille
» écus de pension, le gouvernement de Berry,
» auquel je joindrai celui de Bourbonnois, après
» la mort de Madame d'Angoulême, et le do-
» maine qu'elle y possede, en remboursant ce
» qu'il lui a coûté. Je veux aussi donner à votre
» fils la charge de Grand-maître en survivance, et
» le gouvernement de Poitou à votre gendre, en
» vous donnant celui de Normandie ; car je vois
» bien que le pauvre M. de Montpensier (2) ne

(1) Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitime de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Elle épousa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et mourut en 1663.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de Février de cette année, après avoir

Digitized by Google

» la fera pas longue, non plus que M. le Connétable, dont je vous destine aussi la charge ; et » dès-à-présent je vous en donnerai la réserve. » Mais pour favoriser tout cela, il faut que vous » et votre fils soyez Catholiques. Je vous prie de ne » pas me refuser cela, puisque c'est le bien de » mon service, et l'entier et assuré établissement » de votre maison ».

Le récit que je fais ici, est si propre à faire naître et à flatter la vanité, que pour éviter ce piege dangereux, je m'abstiendrai de toutes réflexions, même de celles sur la bonté d'un Prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité, et même que je n'avois espéré, ni desiré; que je n'avois rien à décider sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon fils, sa Majesté étant seul maître de son établissement, et lui étant devenu capable de se choisir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions né-

langui deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, et s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV l'apprenant, dit tout haut, qu'il falloit prier » Dieu pour avoir du temps à le reconnoître, comme ce » Prince en avoit eu ». *Mathieu*, *ibid.* 772. M. le duc de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne laissa qu'une fille unique, fiancée à Monseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

Digitized by Google

cessaires pour cela ; mais que pour moi, la chose étoit différente ; que je serois sincérement au désespoir d'augmenter en honneurs, en biens et en dignités, aux dépens de ma conscience ; que si j'avois jamais à changer de religion, je sentois bien que la seule conviction intérieure m'y porteroit, et non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, et que si j'en usois autrement, je donnerois lieu à sa Majesté elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. « Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha sensiblement, « pourquoi ne me fierois-je pas à » vous, puisque vous ne feriez rien que je n'aie » fait, et que vous ne m'ayez donné conseil de » faire, lorsque je vous le proposai ? Je vous prie » encore de me donner ce contentement ; pensez-y » bien, je vous donne un mois pour y réfléchir : » ne craignez point que je ne tienne pas tout ce » que je vous promets. Je ne doute nullement, » Sire, lui repliquai-je, que votre parole ne soit » inviolable. Je ne desire rien tant que de vous » plaire, je n'y manquerai jamais, tant qu'il sera » en ma puissance de le faire. Je vous promets » de penser très-sérieusement à tout ce qu'il vous » a plu de me proposer. J'espere toujours satis- » faire votre Majesté, quoique je ne le fasse peut- » être pas de la maniere qu'elle pense ».

Lorsque les Protestans entendirent parler de

Digitized by Google

rompre mon alliance avec Lesdiguieres, et de faire épouser Mademoiselle de Vendôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu par-tout, ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-temps qu'ils m'accusoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti protestant en France, en amassant au Roi ces sommes considérables, et toutes ces provisions de guerre, dont ils se figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de semblable d'un Roi tel que Henri. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le Roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *mon fils;* l'accès que je donnois à tous les Ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux et de couvens, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies; que sçais-je? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la derniere preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, et sur-tout les Ministres, en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, et qu'ils disoient même assez

Digitized by Google

hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sçais combien de temps, que des exhortations, des remontrances et des harangues de leur part, qui n'auroient eu guères d'efficace auprès des discours du Roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comtesse de Sault, Lesdiguieres et tous les Créquy travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec Mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la Reine qu'elle devoit s'intéresser pour eux, et se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer, pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully et dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que sa Majesté envoya Villeroy recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes senti-

Digitized by Google

mens, le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroy, que je remerciois très-humblement sa Majesté de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; et que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déjà assez des miennes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au Roi, et de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroy que c'étoit le cardinal du Perron que j'avois choisi pour en porter ma réponse à sa Majesté. Cette Eminence crut, aussi-bien que Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance, et je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, et même de théologie (*) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition ni son éloquence ne me toucherent point, il rapporta au Roi que j'étois inébranlable.

(*) Théologie qui pouvoit bien être de saison dans ce moment-là, mais qui seroit fort mal placée ici; et que je supprime encore, pour ne pas offenser les oreilles catholiques.

Digitized by Google

Ce Prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, et quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse et les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte, je compris que le danger n'avoit point été jusque-là aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, sur-tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, et une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin qu'il m'en parloit pour la derniere fois, et que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à se faire Catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le Roi, qui ne vouloit donner sa fille à aucun des Princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier Mademoiselle de Vendôme au fils de M. le Connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, et c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je sçus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce temps-là pour écrire au Roi, que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes

Digitized by Google

actions et de mes pensées, et qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois; que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même, et ses volontés, et ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis; que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. «Vous sçavez, me disoit-il, si j'en suis exempt » et d'une religion, et de l'autre. Ce que vous » avez à faire, c'est que, comme je prends con- » seil de vous dans toutes mes affaires, vous pre- » niez aussi conseil de moi dans les vôtres, qui » importeront tant soit peu, comme du plus fidele » ami que vous ayez au monde, et du meilleur » maître qui fut jamais ».

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple. Il avoit ses inquiétudes, et aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des séditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'insolence et la mutinerie à se tenir cachées; cependant il n'est que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour, et parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même esprit turbulent, inquiet et ardent pour les nouveautés, qui avoit tout

Digitized by Google

brouillé pendant si long-temps. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles, et des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à appaiser par tous les moyens possibles ; les regardant comme un germe dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux, et il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir comme il l'auroit bien souhaité. Le regne de ce Prince, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, et c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate non aculeo.* Voilà la devise que je mis, suivant son intention, aux jetons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nous nous y promenâmes long-temps ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, et sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce Prince trop bon et trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secretaires et à toute autre personne,

Digitized by Google

ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce Prince et moi, dans ces conversations si longues et si secrettes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces Mémoires à titre de maîtresse du Roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à essuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin; car le public a été si rebattu des noms de Madame de Moret (*),

(*) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, deux des maîtresses de Henri IV. Il eut de la premiere, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, et de la seconde, deux filles, l'une abbesse de Fontevraud, et l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort et de la marquise de Verneuil, qui porterent successivement et tout ouvertement le titre de maîtresse du Roi, ce Prince eut huit enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, et plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alcandre*.

Après la mort de Henri IV, Mademoiselle des Essarts épousa secrétement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le Pape donna dispense pour ce mariage, et en même-temps pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on trouva parmi les papiers de ce Cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercure Hist. et Polit. Avril* 1688. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, et le second comte de Romorantin, et deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts, se remaria ensuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France, comte de Rosnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du

Digitized by Google

de Mademoiselle des Essarts, de la vieille Madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de Mesdames de Ragny et de Chanlivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (*), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, et de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme participans, que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne seroit après tout qu'une répétition bien froide de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant, c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri sentoit le plus vivement les indiscrétions de la Reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, et qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai : ce Prince passa par l'Arsenal, et s'ouvrit à moi de

cardinal de Guise, et ensuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III, imprimé en 1720, tom. 1, pag. 277.*

(*) Noël de Sillery, frere du Chancelier, ambassadeur à Rome.

Digitized by Google

tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le Roi parti; j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la Reine, accompagné d'un seul de mes Secretaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette Princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la Reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet, dont la porte me fut pourtant ouverte (*), si-tôt que je me fus nommé.

Je trouvai la Reine occupée à composer une

(*) La Reine eut pendant un assez long temps, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'histoire de la mere et du fils rapporte que cette Princesse ayant résolu un jour, par le conseil de Conchine, d'avertir le Roi que tels et tels de la cour avoient osé lui parler d'amour, elle voulut auparavant consulter ce Ministre qui la détourna de cette résolution, en lui représentant, « qu'elle alloit donner » au Roi le plus grand et le plus juste soupçon, qu'un » mari de sa qualité pût avoir de sa femme; attendu qu'il n'y » avoit point d'homme de jugement, qui ne sçût fort bien » qu'on ne parloit point d'amour à une personne de sa con- » dition, sans avoir premiérement reconnu qu'elle l'auroit » pour agréable, et sans qu'elle fît la moitié du che- » min, et que le Roi pourroit penser que les motifs qui » l'auroient portée à faire cette découverte, seroient ou » la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue par autre » voie, ou le dégoût qu'elle auroit pris de ceux qu'elle vou- » loit accuser, par la rencontre de quelques autres plus » agréables à ses yeux, ou enfin la persuasion d'autres, » assez puissans sur son esprit, pour la porter à cette réso- » lution »: *tom.* 1, *pag.* 10.

lettre au Roi, qu'elle consentit que je lusse; elle y avoit répandu tant d'aigreur et de fiel, qu'elle n'eût pu assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, et à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié de ce qu'elle disoit avoir à représenter si justement au Roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux sur le choix des expressions, et sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la Princesse, sans mécontenter le Roi, ni m'écarter du respect, en parlant à sa Majesté. Cette lettre est fort longue, je ne la rapporte point. La Reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du Roi son mari, mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur. Si elle paroissoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale; son repos, sa conscience et son honneur; l'intérêt du Roi, sa santé et sa vie; le bien de l'Etat, l'assurance de la succession royale pour ses enfans, qu'il plaisoit toujours à la marquise de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs qui lui en imposoient, disoit-elle, la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce Prince, ajoutoit-elle, en me-

Digitized by Google

nant les enfans qu'elle avoit eus de lui, se jetter à ses pieds. Elle lui rappelloit toutes ses promesses, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité ; car le Roi se tint griévement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue, et d'autant plus, qu'il reconnut aussi-tôt qu'elle n'étoit pas de la façon de la Reine. J'en reçus aussi-tôt un billet écrit en ces termes : « Mon ami, j'ai reçu » une lettre de ma femme, la plus impertinente » qu'il soit possible d'écrire. Je ne m'en offense pas » encore tant contre elle que contre celui qui l'a dic» tée ; car je vois bien que ce n'est pas de son style : » informez-vous, et essayez de découvrir qui en » est l'auteur ; je ne l'aimerai ni ne le verrai de ma » vie ». Tout assuré que je croyois être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser..

Trois ou quatre jours après, le Roi étant venu à l'Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai assez embarrassé des questions que je vis qu'il alloit me faire : car il ne venoit que pour ce sujet seul. « Hé » bien ! me dit-il, n'avez-vous point découvert qui » a fait cette lettre de ma femme ? Non pas encore » certainement, Sire, lui répondis-je, en usant » d'adresse ; mais dans deux jours j'espere vous en

Digitized by Google

» rendre bon compte ; je le ferois, poursuivis-je,
» peut-être encore plutôt, si je sçavois ce qu'il y a
» dedans qui vous offense. Comment ! dit-il, c'est
» une lettre très-bien faite, pleine de raisons,
» d'obéissance et de soumission ; mais qui me mord
» en riant, et me pique en me flattant ; en parti-
» culier, je n'y vois rien à reprendre, mais en gros
» elle me fâche, et me fâcheroit encore davan-
» tage, si elle venoit à être rendue publique.
» Mais, Sire, repris-je, si elle est telle que vous
» le dites, elle peut avoir été faite à bonne inten-
» tion, et pour empêcher un plus grand mal. Non,
» non, interrompit Henri, elle a été faite mali-
» cieusement et pour me picoter. Si ma femme
» avoit pris conseil de vous, ou de quelqu'autre
» de mes bons serviteurs, je ne m'en offenserois pas
» tant. Quoi ! Sire, répartis-je aussi-tôt, si c'étoit
» un de vos bons serviteurs qui l'eût faite, vous
» ne lui en sçauriez pas mauvais gré ? Nullement,
» me dit encore le Roi, car il l'auroit fait sans
» doute à bonne intention. Cela est vrai, Sire,
» dis-je à mon tour ; mais ne vous fâchez donc
» plus, car c'est moi qui l'ai faite, crainte de pis ;
» et quand vous en sçaurez les raisons, vous direz
» que j'ai fait ce qu'il falloit faire, et afin que
» vous n'en doutiez point, je vais vous en montrer
» l'original, écrit de ma main, à côté de
» celle de la Reine ». Je le tirai de ma po-

Digitized by Google

che, et le lui présentai, en disant ces paroles.

Le Roi, en le lisant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place desquels la Reine, en copiant cette lettre, en avoit substitué d'autres beaucoup moins doux. « Oh bien, me dit-il, puisque c'est » vous, n'en parlons plus, j'ai le cœur content »; mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se servant de l'ascendant que j'avois paru avoir en cette occasion sur l'esprit de la Reine. « Il faut que » vous me rendiez deux services ». J'écoutai ce Prince avec attention, et sans l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez long-temps, et je rapporterai ici ses propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit : c'est par ces sortes de discours familiers, que je crois qu'on peut mieux connoître l'intérieur des esprits, et le vrai caractere d'un cœur. « J'ai sçu, dit-il, que ma » femme est venue ici par deux fois, pendant que » j'étois à la chasse, qu'elle s'y est enfermée seule » avec vous, dans le cabinet de votre femme, » qu'elle y a demeuré chaque fois plus d'une heure; » qu'au sortir de là, quoiqu'elle eût le visage en» flammé de colere et les yeux pleins de larmes, elle » n'avoit pas laissé de vous faire bonne mine, de » vous remercier; enfin qu'elle avoit paru être » tout-à-fait satisfaite de vous. Et afin que vous » sçachiez que je ne suis pas mal averti, je ne vous » celerai point que j'ai sçu tout ceci de ma cousine

» de Rohan, votre fille, non pour faire la rappor-
» teuse, mais parce qu'elle croyoit que je serois
» bien-aise de vous voir en aussi bonne intelli-
» gence avec ma femme. Il faut bien qu'il s'agît
» entre la Reine et vous de choses de conséquence;
» car elle ne m'a jamais dit un seul mot qui m'en
» ait pu faire découvrir la moindre particularité,
» quelques questions que je lui aie faites là-dessus.
» Je vous défends bien au moins, et sur peine de
» m'offenser bien fort, de parler de cela à ma cou-
» sine de Rohan; je n'aurois plus le plaisir que je
» prends avec elle quand je viens ici, et elle ne me
» conteroit plus rien, si elle sçavoit que je vous
» l'allasse redire; quoique je rie et joue avec
» elle comme avec un enfant, je ne lui trouve
» pourtant pas l'esprit d'un enfant, elle me donne
» quelquefois de très-bons avis, et sur-tout elle
» est fort secrette, lui ayant confié plusieurs cho-
» ses, dont j'ai bien vu qu'elle n'a jamais parlé
» ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés services,
» qu'il me semble que je ne puis recevoir que de
» vous seul; je veux encore avant toutes choses,
» comme je vous l'ai déjà dit autrefois, qu'en tout
» ce que vous allez dire et faire de ma part, il ne
» paroisse nullement que ce soit de concert entre
» vous et moi, ni de mon sçu; mais qu'au con-
» traire vous agissez de votre propre mouvement,

Digitized by Google

» et que vous craignez même que cela ne vienne
» à ma connoissance. L'un de ces services regarde
» Madame de Verneuil, et vous commencerez par
» celui-là, qui doit servir de préparatif à l'autre.
» Vous lui direz, que comme son ami particulier,
» vous l'avertissez qu'elle est à la veille de perdre
» mes bonnes graces, si elle n'agit avec une grande
» prudence; que vous avez découvert qu'il y a des
» personnes qui me sollicitent de faire les doux yeux
» à d'autres; que si cela arrivoit, vous sçavez, à
» n'en point douter, que je lui ôterois ses enfans, et
» la confinerois dans un cloître; que ce refroi-
» dissement, selon toutes les apparences, vient,
» en premier lieu, de l'opinion où je suis qu'elle
» ne m'aime plus, qu'elle se permet de parler fort
» souvent de moi avec mépris, et même qu'elle
» m'en préfere d'autres. Secondement, de ce
» qu'elle cherche à s'appuyer de la maison de Lor-
» raine, comme si elle avoit voulu prendre d'au-
» tre protection que la mienne; que ses intelli-
» gences sur-tout et ses familiarités avec MM. de
» Guise et de Joinville, me déplaisent au dernier
» point, étant persuadé qu'elle n'en recevoit que des
» conseils pernicieux à ma personne et à mon Etat,
» non plus que de son pere et de son frere, avec les-
» quels elle ne laissoit pas, malgré mes défenses,
» de continuer d'avoir commerce, lorsqu'elle auroit
» dû se trouver fort heureuse, qu'à sa priere je

Digitized by Google

» leur eusse fait grace de la vie; qu'elle faisoit
» parler à son frere par sa femme, à laquelle
» j'avois permis de le voir, mais que la principale
» raison de mon éloignement pour elle, est causé
» par ses indignes procédés envers la Reine.

» Si vous pouvez, continua sa Majesté, après m'avoir dit sur le chapitre de Madame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même ci-devant; « si vous pouvez, par industrie ou par
» bonheur, obtenir qu'elle se change sur tout
» cela, outre que vous me tirerez de peine, et
» me mettrez en repos de ce côté-là, vous vous
» en servirez de moyen et de cause pour disposer
» ma femme à s'accommoder à ma volonté: c'est
» le second service que j'attends de vous. Vous
» remontrerez à celle-ci, toujours comme de
» vous-même, qu'elle ne sçauroit mieux faire,
» si elle veut que je lui donne contentement;
» qu'entr'autres choses, rien ne m'est plus insup-
» portable que l'autorité absolue qu'elle a laissé
» prendre sur elle à Conchine et à sa femme;
» que ces gens-là lui font faire tout ce qu'ils veu-
» lent, s'opposer à tout ce qui ne leur plaît pas,
» et même aimer et haïr qui bon leur semble;
» qu'ils ont enfin poussé ma patience à bout; que
» je me suis bien reproché de n'avoir pas suivi le
» conseil de la duchesse de Florence, de D. Joan,
» de Jouanini, de Gondy, et le mien, de

Digitized by Google

» les renvoyer l'un et l'autre en Italie dès Mar-
» seille...... J'ai voulu, poursuivit Henri, remé-
» dier depuis à cette faute, par le moyen de dom
» Joan ; mais je me suis bientôt apperçu qu'il
» étoit trop tard : car à peine D. Joan voulut-il
» en entamer le propos, par forme de conseil,
» que ma femme entra, comme vous l'avez sçu,
» dans une si grande colere contre lui, qu'il n'y
» eut sortes de reproches, d'injures et de menaces,
» dont elle n'usât en son endroit, jusqu'à ce que
» lui ne pouvant plus les souffrir, elle l'a obligé,
» quelque chose que j'aie pu dire et faire, de se
» retirer hors de France, dont elle a été mer-
» veilleusement aise pour Conchine, qui mouroit
» de peur que D. Joan ne le poignardât, comme
» celui-ci s'en vantoit assez publiquement. Aupa-
» ravant tout cela, la princesse d'Orange imagina
» et me fit proposer d'autres expédiens par Ma-
» dame de Verneuil, qui crut que cette complai-
» sance lui obtiendroit de la Reine la permission
» de la voir, et de venir librement au Louvre.
» Ces expédiens, auxquels je consentis, parce que
» je vis que vous n'y contredisiez pas, furent de
» marier ensemble Conchine et la Léonor, pour
» les renvoyer après en Italie, sous le prétexte
» honorable pour eux, de vivre splendidement en
» leur pays, des grands biens qu'ils avoient acquis
» en France ; mais tout cela, bien loin d'adoucir

Digitized by Google

» l'esprit de ma femme, n'a fait que lui apprendre
» à combattre encore davantage toutes mes vo-
» lontés, et eux-mêmes (parlant des Conchine,
» mari et femme) en sont devenus si rogues et si
» audacieux, qu'ils ont été jusqu'à user de me-
» naces contre ma personne, si je faisois quelque
» violence à leurs partisans ».

Le Roi ne sortit pas si-tôt de cet article, dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta, entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusques-là. Mon épouse ayant sçu que Conchine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté-au-Vidame, qui est une piece de deux ou trois cent mille écus, elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la Reine elle-même, à cause de la protection qu'on sçavoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette Princesse, à laquelle elle sçut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La Reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, et l'en remercia ; mais si-tôt qu'elle eut revu les Conchine, ils lui tournerent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre Madame de Rosny, et fut quelque temps sans vouloir la voir ; ce qui, peut-être, eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion qu'elle et ses favoris avoient, à

Digitized by Google

toute heure, besoin de moi. « On m'a dit, ajouta » Henri, que Conchine fut assez effronté pour » venir en faire des reproches à votre femme, et » d'une maniere si remplie d'insolence contre elle » et moi, que je me suis étonné qu'elle ne lui » répondît pas plus vertement. Je me doute que » c'est dans la crainte de se mettre mal tout-à-fait » avec ma femme. Combien encore pensez-vous » que j'eus de dépit (car Henri ne se lassoit point » d'invectiver contre cet Italien), lorsque je vis » cet homme entreprendre d'être le tenant dans » une célebre course de bague, contre tout ce » qu'il y a de galans hommes en France, en public, » dans la grande rue Saint-Antoine, où ma femme » et toutes les Dames se trouverent; et qu'il eut » assez de bonheur pour l'emporter. Rien ne m'a » jamais fait tant de plaisir, que j'en eus à cette » course, en voyant M. de Nemours et le marquis » de Rosny votre fils, arriver montés sur deux » chevaux qu'ils manioient de même air, et avec » une singuliere justesse ».

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre: « Regardez, me dit-il, à manier bien tout cela, » à différentes reprises, sans rien précipiter, enfin » avec votre circonspection, votre respect et votre » dextérité accoutumés. Je vous proteste que j'esti» merai plus ces deux services, que si vous m'aviez

» gagné

Digitized by Google

» gagné une bataille, ou pris avec vos canons la » ville et château de Milan : car le cœur me dit » que cet homme et cette femme causeront un » jour bien du mal. Je leur trouve des desseins » au-dessus de leur condition, et contraires à leur » devoir : mais ne vous embarrassez pas, comme fit » D. Joan ». Je voulus encore demander à ce Prince, pourquoi il persistoit toujours à me remettre une exécution aussi douteuse entre les mains ; pendant qu'il ne lui en coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un *je le veux*. Ce qu'il me répondit, et ce que je lui repliquai, on l'a déjà vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, et me dit en m'embrassant : « Adieu, » mon ami, je vous recommande ces deux affaires ; » car elles me tiennent bien fort au cœur ; et sur- » tout soyez secret ».

Je ne pus, en réunissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce Prince, que de faire luire pour lui quelques instans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours que le Ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos, fut le temps de l'accouchement de la Reine. Elle suivit sa Majesté, qui prit au commencement de Mars la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards, que le faisoit Henri pour

Digitized by Google

elle, dans l'état où elle étoit. Le caractere de ce Prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau, et presque jamais sans me donner des nouvelles de la santé de la Reine. « Je pensois, dit-il, vous mander l'accou-» chement de ma femme ; mais je crois que la » partie est remise à cette nuit ». Une autre fois : « Ma femme croit aller jusqu'au bout du mois, » puisqu'elle passa la journée d'hier ». Le 26 (1) d'Avril fut le jour de cet accouchement du troisieme enfant mâle (2) du Roi.

Ce Prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprisse comment cette naissance avoit été reçue : « je ne » dis pas de vous, disoit-il, car je n'en doute » point ; mais du public ». Je dois garder bien précieusement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, et presque dans le même temps que la Reine. « Je crois qu'aucun » de mes serviteurs n'a pris plus de part que vous

(1) Ou plutôt le 25.

(2) Gaston-Jean-Baptiste de France, nommé d'abord duc d'Anjou, et depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naissance de ce Prince, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, et le faire appeller le cardinal de France ; *ibid.* 568.

Digitized by Google

» à la naissance de mon fils d'Anjou ; je veux aussi
» que vous croyiez que je surpasse en joie tous vos
» amis, de la naissance de votre fils. Vous aurez
» bien la tête rompue de leurs cajoleries ; mais
» l'assurance de mon amitié vous sera plus solide
» que toutes leurs paroles. Je fais mes recomman-
» dations à l'accouchée (*) ».

La Reine se trouva plus indisposée de cette couche, que des autres ; elle fut saignée du pied ; les purgations supprimées revinrent, et elle guérit bientôt totalement. Le Roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de Mai ; mais il s'en retourna bien vîte ; et la joie que la Reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette Princesse qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre : car c'est dans des lettres de sa Majesté que je prends tout ce détail, et il réitéra sur ce que le maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son attelier, faute d'argent : c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers que devoit faire le neveu de d'Argouges, et qu'il ne

(*) « Je desirerois, dit Henri IV, que Dieu lui en eût
» donné une douzaine ; car ce seroit grand dommage que
» d'une si bonne tige il n'y eût point de rejettons ». *Mém. Hist. de France, ibid.*

fit pas, alléguant, pour gagner du temps, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le Roi me manda encore, que je pressasse, et que j'avançasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la Reine n'étoit pas contente de moi, et me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette Princesse avoit pris mon parti contre M. et Madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs Majestés des plaintes contre moi.

On ne pouvoit guères lui faire de plaisir plus sensible, que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement pour un service rendu à Madame de Verneuil et à Madame de Moret, et pour la maniere dont je m'employai à le débarrasser de Mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant qu'avoient eu toutes ses autres maîtresses. Enfin, elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet et la Varenne conférer avec moi: il se donna la peine d'écrire au président de Motteville, sur un office de maître des comptes à Rouen, que la Demoiselle lui demandoit, et à Montauban,

Digitized by Google

pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette Demoiselle, et cinq cent à l'abbaye de Beaumont (*). Le Roi me demanda l'un et l'autre, par une lettre du 12 Mai : trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultoit encore pour sçavoir comment il pourroit faire pour ne pas se brouiller avec la Reine, dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de Madame de Verneuil, pour une grace que cette Dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit » ce Prince, Madame de Verneuil que Conchine » : cela n'est pas douteux ; mais il avoit dans ce temps-là de fort grands ménagemens à avoir pour la Reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour, qui fera plaisir à quelques personnes, et que je ne sçaurois mieux entamer, que par la lettre suivante, que le Roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je sois parti mal d'avec Madame de » Verneuil, je ne laisse pas d'être curieux de sça» voir la vérité d'un bruit qui court ici, que le » prince de Joinville la voit : apprenez-en la vé» rité, et me le mandez dans un billet que je » brûlerai, comme vous ferez celui-ci. On dit que » c'est ce qui le retient si long-temps : vous sçau-

(*) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-temps.

Digitized by Google

» rez bien si c'est faute d'argent ». L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la Marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit pendant un assez long temps, que de leur bonne intelligence, et des lettres fort passionnées qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin, l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour et de tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du Roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, il paroît que Madame de Verneuil en fut la dupe, et que malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le style et la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, sermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en assez peu de temps, à une rupture qu'on attribue à l'un et à l'autre : mais à dire vrai, la faute en est à Madame de Villars (*), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidele.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale ; elle se sentoit du sang royal

(*) Juliette-Hippolyte d'Etrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

Digitized by Google

avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville, rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu et qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle et aussi spirituelle Dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit : il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques et lettres ; une sur-tout de ces dernieres, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la Dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista autant qu'il put, et enfin, il remit entre les mains de Madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de montrer, il l'eût reçue effectivement de Madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi-bien il étoit assez indifférent à Madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au Roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille piece. Elle s'en servit si bien, que ce

Digitized by Google

Prince, qui jusques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit et animé de colere, me rapporter je ne sçais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, et qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre Madame de Verneuil, avant de la condamner. « O Dieu ! » l'entendre, s'écria Henri ? c'est un si bon bec, » que si je la laisse dire, j'aurai encore tort, et » elle raison ; je m'en vais pourtant parler à elle, » et lui montrer les preuves de sa perfidie ». Il sortit, ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La marquise de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bourasques, ne s'émut pas beaucoup, et soutint au Prince, que Joinville étoit assez méchant pour lui supposer cette lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le Roi, adouci par ce dénouement, qu'il n'avoit pas imaginé, se sentit presque tout-à-fait calmé, lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la vérité ou la fausseté de cet écrit ; connoissant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, et moi, par trop d'estime pour elle. Les pieces m'ayant été remises, et le jour pris pour le

Digitized by Google

jugement, qui devoit se faire chez la Marquise, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son cabinet, où elle attendoit son juge et sa partie, décoëffée et presque déshabillée.

J'avois déjà commencé les informations, lorsque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le secret me ferme la bouche sur tout le reste, car le Roi voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement (*). On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut, contester, et la Marquise pleurer. Le Roi sortit de son appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde, et il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa maîtresse y fût présente, une revision encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors discourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet et revenir vers le

(*) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Bassompierre, *tom.* 1, *pag.* 92, sur cette intrigue. « Peu de jours » après fut la brouillerie de Madame de Verneuil avec le » Roi, causée sur ce que Madame de Villars donna au Roi » des lettres, qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, » et il les lui avoit données. L'affaire se raccommoda, sur » ce que M. le duc d'Aiguillon amena au Roi un clerc de » Bigot, qui confessa avoir contrefait ces lettres; et le prince » de Joinville fut banni ». Au reste, l'époque de cette intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, est de l'année 1603, au retour de Henri IV de son voyage de Metz.

Digitized by Google

Roi. La fin de cette scene fut, que le Roi s'en retourna très-bien remis avec sa maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, et d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à celle-ci, au sujet de Madame de Moret (*), dont je ne pris aucune connoissance.

(*) Les Mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. « Le prince de Joinville » s'étant adressé à une Comtesse favorite du Roi, laquelle » étoit de celles que Tertullien appelloit de son temps, » *publicarum libidinum victimæ*, et qui, pour couvrir son » fait, alléguoit une promesse de mariage qu'elle avoit du » Prince, encourt la disgrace du Roi, et qui lui commande » de se relever, ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de » vouloir l'épouser, pour continuer ce qu'il avoit commencé; » mais enfin il déclare que son intention n'a jamais été » telle, et dit tout haut, que, la personne du Roi exceptée, » il n'y a gentilhomme ou autre de quelque qualité qu'il » soit, auquel lui tenant ce langage, il ne saute à deux » pieds sur les épaules. Ce que le comte de Lude ayant » entendu, dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. » Madame de Guise toute éplorée vint se jetter aux pieds » du Roi, et comme si elle étoit désespérée, supplia sa » Majesté de la tuer : à laquelle le Roi répondit : je n'ai » jamais tué de femmes, et je ne sçais comme il faut faire » pour les tuer. Ceux, dit-il, qu'on tenoit à la cour pour » les plus accorts, disoient que c'étoit le Roi qui avoit fait » faire à la Comtesse ce qu'elle avoit fait ».

J'avertis, dit Bassompierre dans ses Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 205, « M. le prince de Joinville et Madame de » Moret, du dessein que le Roi avoit de les surprendre » ensemble.... On ne les surprit pas ensemble, mais le » Roi en découvrit assez pour chasser M. de Chevreuse » (c'est le nom que portoit le prince de Joinville) de la » cour, et en eût fait autant d'elle, si elle n'eût été sur le » point d'accoucher; le temps raccommoda l'affaire ». Henri

Digitized by Google

Le comte de Sommerive (*) osa aussi se jouer à son maître, et prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le Roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, et se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service, de tous ceux qui hantoient chez la Comtesse, à découvrir si de part et d'autre il y avoit de la sincérité, et sur-tout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive sortant de l'Eglise, où il venoit de faire ses pâques, rencontra la Borde, il le chargea de maniere que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le Roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere d'assassinat ;

donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville, mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce Prince qu'il fût rappellé. *Galanteries des rois de France.*

(*) Charles-Emmanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne.

le temps choisi par Sommerive, et le manque de respect pour le Roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cause de la Borde lui-même; car sa Majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville. La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même justice à sa Majesté de son fils. Je fus chargé de ce message, et laissé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Mayenne dans un accès si violent de goutte et de fievre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler, et sur un pareil sujet. Le duc d'Aiguillon (*), aîné de Sommerive, me dit que le procédé de son frere n'avoit causé plus de mécontentement et d'indignation à personne, qu'à toute sa famille; que la maladie de son pere n'avoit point d'autre cause; qu'il voudroit lui-même être mort, aussi-bien que cet indigne frere, né pour le fléau de ses parens; que le Roi ne sçavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connoissance au public;

(*) Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, et ensuite de Mayenne.

Digitized by Google

enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Aiguillon, en me priant de l'assister de mes conseils, ajouta qu'il iroit, si sa Majesté l'exigeoit, recevoir d'elle ses ordres et les exécuter lui-même, quels qu'ils fussent, contre son propre frere, et que pour lui, il manqueroit plutôt à sa propre vie, qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité et le zele d'un serviteur et d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Aiguillon, que je venois par commission du Roi, je lui dis, que je ne lui conseillois pas de l'aller trouver, parce que je ne sçavois pas s'il étoit encore informé de l'action; que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui étoit le temps nécessaire pour envoyer à Fontainebleau, sçavoir les sentimens de sa Majesté. Je me contentai, pour le moment présent, de lui bien faire sentir la noirceur et craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enchérit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à sa Majesté, à laquelle je disois en même temps, qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la satisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes graces.

Ce Prince me manda par Villeroy, qu'il étoit content de ce que d'Aiguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement

Digitized by Google

contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déjà fait en quelques autres occasions semblables; que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue sa Majesté de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat; que la famille fît retirer avant toutes choses le coupable, ne fût-ce qu'à Soissons, comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vu de sa Majesté; cela fait, que d'Aiguillon pourroit venir dire à ce Prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine: offrant de le représenter, et de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la volonté du Roi, ou de le faire sortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faisoit entendre que ce seroit ce dernier parti qu'il prendroit, et il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au Roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des Archiducs; qu'il prenoit les avis de du Terrail, et que si-tôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre appartenant aux Espagnols, que sa Majesté vouloit qu'il

Digitized by Google

portât ses pas ; mais du côté de Nancy, d'où il pourroit passer à la cour de l'Empereur, et encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroy, étoit joint un billet en deux mots, que le Roi m'adressoit. « Je vous » dirai que le plus homme de bien de la race n'en » vaut guères ? Dieu veuille que j'y sois trompé ». Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorsqu'il vint saluer sa Majesté à Fontainebleau : il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere ; il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, et qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne : sa Majesté ayant bien voulu accorder aux prieres de d'Aiguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Aiguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le Roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le Roi portoit à Balagny (*). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le déposséder. D'Aiguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui,

(*) Damin de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambray, et de Renée de Clermont de Bussy-d'Amboise : il n'avoit alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, et n'étoit point marié.

Digitized by Google

pour des sujets qui, à la vérité, ne passoient pas la galanterie, et la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque temps après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses, que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon Roi. Cette lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce Prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Aiguillon, seront oubliés de lui, si-tôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, et rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire, et ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine; la lettre du Roi, que son courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à sa Majesté, et uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis dire que ma

Digitized by Google

ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon, lorsqu'il se présenta à sa Majesté pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le Roi lui-même, le 22 Mai. « Votre lettre m'est venue fort à propos, » car il est arrivé ce soir, et m'a parlé de façon » qu'il s'en est peu fallu que je n'aie éclaté : cer» tes cette jeunesse devient bien insolente ». Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable pour vaincre le ressentiment de sa Majesté, et au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés qui ne cédoient guères à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoit fait oublier le passé à tout le monde, et je me félicitai même, lorsque je vis de quelle maniere d'Aiguillon en parla dans le public, et m'en marqua sa reconnoissance.

Cependant cet homme lâche et sans foi me méprisa, et se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu de temps après, le crime dont je venois de le faire absoudre, à son comble, en faisant assassiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infame, par la lettre que m'en écrivit aussi-tôt le Roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déjà sçu » la méchante action commise contre Balagny. Je » n'ai voulu vous en rien mander, que je n'eusse

» vu les informations, car dans ces choses-là, les
» parties ne doivent pas être crues. Elle est pire
» qu'on ne le sçauroit dire. La foi qu'on vous
» avoit donnée, y est faussée, et l'honneur tout-
» à-fait blessé par la lâcheté de quatorze à tuer
» un homme surpris : enfin j'aimerois mieux, si
» c'étoit un de mes enfans, qu'il fût mort, que
» d'avoir commis un tel acte. Le porteur vous en
» dira les particularités...... L'on a voulu donner
» ici des batailles, mais j'y ai pourvu. Je vous
» aime bien, et sur cette vérité, je finis ».

Mais Henri (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même, puisque c'étoit par sa facilité que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville et tout le royaume (*)? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, et me donnoit mille peines, et à sa Majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, et empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses neveux, M. le prince de Conti et le prince de Joinville. Montigny se brouilla

(*) « Loménie supputa en 1607, combien il avoit péri » de gentilshommes François par les duels, depuis l'avénement de Henri IV à la couronne. Il s'en trouva quatre mille, » de compte fait ». *Mém. hist. de France, ibid.*

Digitized by Google

sans fondement avec d'Épernon, que je fus chargé d'appaiser. « Car, comme vous sçavez, me man- » doit Henri, il veut toujours être le maître ». L'enlevement d'une fille mit les la Force et les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain le fils, qui étoit le ravisseur, mandé par le Chancelier, de la part du Roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, et alla trouver son pere, laissant le Roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers des ordres importans, qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence et de cette mutinerie, que le Roi se plaignoit si amérement qui gâtoit tous les esprits, et que la noblesse prenoit des grands, et les grands, des Princes du sang. M. le comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé lassoit la patience du Roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, et d'autres assez sérieuses pour bien fâcher sa Majesté. On crut que le mariage seroit le vrai remede à cette légéreté. Le Roi songea à lui faire épouser Mademoiselle de Montmorency (*), et ce mariage mit le comble aux chagrins de sa Majesté, comme nous le verons l'année suivante.

Celui de Mademoiselle de Mercœur acheva

(*) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

Digitized by Google

aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le temps du passage de sa Majesté en Bretagne, en 1598, les parties étoient en âge de le consommer; mais la mere et la grand'mere de la Demoiselle avoient sçu lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé, qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un et de l'autre; et à son défaut, la Duchesse auroit voulu conserver dans sa famille les grands biens de sa fille. Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise et de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, et je soutenois quelquefois à ce Prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion; ce que sa Majesté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apporterent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au Roi.

Le parti de l'autorité et d'un commandement absolu, étoit le plus prompt et le plus assuré; mais Henri (*) étoit encore moins d'humeur de s'en

(*) « Henri, lorsqu'il étoit en colere, menaçoit la » duchesse de Mercœur, de lui faire payer deux cent mille » écus de dédit, outre cent mille écus que portoit le dédit. La » Duchesse de son côté faisoit dire au Roi, qu'il prît non-seulement les cent mille écus, mais encore tout son bien, s'il » en avoit affaire. La fille se retira aux Capucines, où elle » voulut se faire religieuse ». *Mém. hist. de France, ibid.*

Digitized by Google

servir en cette occasion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres, celui de la douceur et de la persuasion auprès des Dames, et celui d'une décision en justice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même sa Majesté que comme on fait le plus simple particulier : mais aussi, à quelles longueurs n'exposoit-il pas, par les délais et les autres tours de la chicane ? Les seules procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un temps considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin ; encore, pour cela, falloit-il que sa Majesté se mêlât de faire abréger en sa faveur les formalités ordinaires. En toutes manieres, le parti de la douceur étoit le plus souhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union, non-seulement des personnes, mais encore des familles, il reste encore bien des ressources à une fille qu'on a enlevée à ses parens, et mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté, lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre, sur-tout si on ne peut l'empêcher de recevoir sous main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à sa Majesté, dans une longue lettre que je lui écrivis en réponse, et qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il se fit, dans cette intention, plusieurs allées et venues chez les deux Duchesses, chez le duc

Digitized by Google

de Guise, sa sœur, et la princesse de Conti, dont le Roi m'informoit très-exactement par Bullion et quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendôme éloigné ; sa Majesté le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut, que personne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le P. Cotton. Je conseillai au Roi de s'en servir, et l'on s'en trouva si bien, que dans le temps que le Roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne sortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la justice, et qu'il avoit même déjà écrit au premier président à ce sujet ; ce Pere ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel ; je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur et l'antipathie. Le P. Cotton ne manquoit pas d'aller, le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au Roi, qui l'envoyoit de temps en temps prendre l'avis du Chancelier et le mien. Ce Prince lui sçut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La mere et la fille s'adoucirent les premieres, non pas sans que la Duchesse fît encore essuyer tant d'inégalités et de mauvaise humeur contre le

Roi, contre ses parens, contre tout le monde; que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, et il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La grand-mere et quelques autres affidés des Duchesses, comme le confesseur la Porte, demeurerent plus long-temps obstinés. Enfin, tout s'appaisa, et le mariage s'accomplit (*). Le Roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guise et tous les Princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, premier président de la chambre des comptes de Provence, étant mort, et le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette place, que la comtesse de Sault sollicitoit, il la refusa à l'un et à l'autre. « Ils ont été tous deux de la ligue » : c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le Chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment et malgré toutes mes raisons, que Henri donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels

(*) Le 7 Juillet de l'année suivante : « Les noces, disent » les Mémoires de l'histoire de France, furent triomphan- » tes et magnifiques. Le Roi étoit tout brillant de pierre- » ries d'un prix inestimable, courut la bague et l'emporta » presque toujours ».

Digitized by Google

contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, Catholiques ou Protestans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, du Plessis, et autres principaux de la religion, levoient des soldats et des officiers; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le Prince, M. le Comte, et tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la ligue contr'eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou ; ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'alarma tant sa Majesté, que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou ; car on vouloit toujours que cette province fût le siege de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne à des assemblées d'un grand nombre de gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux Protestans, dans lesquelles il étoit témoin qu'on avoit pris jour pour s'emparer de cinq ou six villes, qu'il nomma, et délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes et munitions nécessaires à ces entreprises.

Le Roi étoit à Fontainebleau, sans suite, et seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery et à Villeroy, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le Roi crut n'en pouvoir douter, et en fut

Digitized by Google

saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, et il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la derniere conséquence. Ma femme et tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison; ce qui me fit tarder jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux (*).

Je trouvai le Roi enfermé dans le petit cabinet de la Reine, avec cette Princesse, le Chancelier et Villeroy, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive et prompte de ce Prince. « Hé » bien! M. l'opiniâtre, me dit-il, en me voyant » entrer, nous voilà à la veille de la guerre. Tant » mieux, Sire, lui répondis-je; car ce ne peut être » que contre les Espagnols. Non, non, interrom- » pit-il, c'est contre de plus proches, appuyés » de tous vos Huguenots. Tous les Huguenots! » repris-je. Hé, Sire! qui vous a mis cela dans la » fantaisie? Je répondś déjà de plusieurs, qu'ils n'en » ont pas eu l'idée, et je répondrois bien de presque » tous les autres, qu'ils ne l'oseroient. Ne vous » disois-je pas bien, ma mie, dit sa Majesté en se » tournant vers la Reine, qu'il n'en croiroit rien? » Il lui est avis que personne n'oseroit me regar-

(*) Raimond Phelipeaux, seigneur de Pont-chartrain.

Digitized by Google

» der pour me déplaire, et qu'il ne tient qu'à moi » que je ne donne la loi à tout le monde. Cela est » vrai, Sire, répartis-je, vous le pouvez, quand » il vous plaira ».

Villeroy et Sillery voulurent appuyer le sentiment de sa Majesté; je leur fis voir qu'il n'y avoit que de la foiblesse à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le mémoire de leurs mains, et je ne pus m'empêcher de sourire, en voyant qu'il n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes et soldats, que je connoissois, parce qu'en effet ils étoient de mon gouvernement; et de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean-d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin, et Chauvigny-le-Blanc en Berry. « Pardieu! Sire, repris-je en colere, je » crois que ces Messieurs se moquent de vous et de » moi, de vouloir vous faire marcher pour de telles » niaiseries; c'est un homme qui cherche quelques » centaines d'écus, et puis c'est tout. Vous direz » ce qu'il vous plaira, repliqua le Roi, mais il » faut que j'y aille, ou que vous partiez dans deux » jours, pour y donner ordre. S'il vous plaisoit, » Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut fait tout de » suite un détail de ce qu'il falloit mener d'ar- » tillerie pour cette expédition, me laisser faire » à ma fantaisie, j'en viendrois bien à bout, sans » tant de bruit et de dépense. (Pardieu! dit-il,

Digitized by Google

» vous êtes l'homme le plus têtu que je vis jamais : » hé bien ! que voulez-vous dire ?) Que je ne de- » mande, Sire, que le prévôt Moret, et vingt » archers, pour vous en rendre bon compte. Vous » le voulez, dit enfin ce Prince, vaincu par ma » persévérance, et moi aussi : s'il en arrive incon- » vénient, je m'en prendrai à vous ». Il n'en arriva rien, sinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée, je fis prendre tous les accusés, dont il n'y en eut que fort peu de punis, sa Majesté ayant trouvé que la plupart étoient innocens, et que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'assemblée des Protestans, qu'il étoit nécessaire de faire cette année, pour nommer deux députés généraux, parut au Roi mériter encore plus d'attention, à cause de la conjoncture. Il me nomma pour y assister : c'étoit pour la troisieme fois; et afin que je pusse le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois gouverneur, et où je pouvois tout conduire de Sully, qui vient jusqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes instructions. L'assemblée n'avoit encore pris aucune forme le 3 Octobre, que j'écrivis pour la premiere fois à Villeroy, quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux ; lorsque je vis que d'un seul mot, que j'avois dit en public et en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-

Digitized by Google

intentionnés, dès-lors je répondis à sa Majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté, c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses lettres et celles de Villeroy n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les Protestans. « Renvoyez-moi promptement mon courier, » m'écrivoit-il, il y a des esprits à Gergeau, qu'il » n'est pas besoin qu'il flaire. Ils vous ont traité » en Catholique, je sçavois bien qu'ils le feroient, » et j'ai vu une lettre de Saumur, depuis quatre » jours, qui en prescrivoit la forme ».

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que sa Majesté avoit établi deux gouverneurs Catholiques dans les villes de Montendre et Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le Roi : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, et se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, du Bourg et du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à sa Majesté, à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je sçavois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, et que j'en écrirois à sa Majesté. Je m'excusai de me mêler de Mont-Cenis,

Digitized by Google

autre place du genre des deux premieres, parce qu'elle appartenoit à M. le Comte.

J'écrivis à Villeroy la proposition de l'assemblée, et je le chargeai de représenter au Roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi sa Majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au Conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, et l'on se réduisit à l'affaire principale, qui étoit de nommer deux députés. Sa Majesté notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtellerault, et cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au Roi, de Villarnou pour la noblesse, et de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par sa Majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part: le Roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, et parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant

Digitized by Google

de temps qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, et tout fut fini avant le premier Novembre. Le Roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, et les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier courier que je lui dépêchai, trouva sa Majesté à l'Arsenal, d'où Villeroy me mandoit qu'elle étoit revenue aussi-tôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courier.

Je rendis à ce Prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, et des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvés dans le corps Protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-Mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, et il y passa les mois de Juin et de Juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'Août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monçeaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'Octobre : je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la

Digitized by Google

mi-Octobre il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-Novembre à Paris, pour expédier les affaires. J'ai déjà remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa personne, et pour celles d'un petit nombre de ses principaux Ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 Juin, de Fontainebleau : « J'ai eu un accès de fievre, qui » m'a duré trente heures, mais ce n'est que du » rhume : j'espere, avec l'aide de Dieu, que ce ne » sera rien : je vais avoir plus de soin que je n'ai » eu jusqu'ici, de me conserver, de quoi vous » pouvez vous assurer, et que je vous aime bien ». Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit, une heure, et de-là il étoit allé se promener aux grottes, et voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles et la gorge, qui l'incommoda beaucoup ; et comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours, et il lui en resta une foiblesse pendant plusieurs

Digitized by Google

autres : c'étoit la maladie non-seulement de tout ce canton, où sa Majesté me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon homme Villeroy, et plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris et de tous les environs.

Presque tous les enfans de sa Majesté furent aussi malades, pendant le mois de Mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne suis pas sans beaucoup d'in-
» quiétude, m'écrivoit-il, le 16 Mai, de Fon-
» tainebleau, ayant ici tous mes enfans malades.
» Ma fille de Verneuil a la rougeole, mais elle
» s'en va éteinte, avec peu de fievre. Mon fils le
» Dauphin eut hier deux vomissemens, il a un
» peu de fievre avec un assoupissement et un mal
» de gorge, qui fait croire aux médecins, qu'il
» couve la rougeole. Hier au soir, ma fille com-
» mença à avoir un peu de fievre. Mon fils d'Or-
» léans a toujours la fievre continue, mais plus
» fort un jour que l'autre : il semble qu'elle soit
» double tierce, (ce fut le plus et le plus long-
» temps malade de tous), jugez si avec tout cela
» je suis en peine. Je vous donnerai tous les jours
» avis de la santé de mes enfans ». Heureusement il n'en arriva aucun mal : « Il en sera, me disoit
» encore

Digitized by Google

» encore ce Prince, tout ce qu'il plaira à Dieu, » duquel je trouverai tout bon ». Il me demandoit avec sa bonté ordinaire, des nouvelles de mon fils, qu'on lui avoit dit avoir la petite vérole. Il choisit Noisy pour y faire demeurer ses enfans tout l'été, ne voulant les renvoyer à Saint-Germain, que bien avant dans le mois de Novembre : alors il me donna ses ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec Madame de Monglat, dans les carrosses et litieres de la Reine et de la reine Marguerite, et de dire à la marquise de Verneuil, d'y renvoyer aussi les siens, la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette Dame, qu'on appelloit le marquis de Verneuil (*), étoit destiné par le Roi, son pere, à l'Eglise ; et l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce Prince, de sa naissance illégitime et de son âge : car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz

(*) Henri de Bourbon, marquis, ou, selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X le fut encore davantage ; car il refusa nettement de donner la pourpre à ce Prince. Il jouissoit de plus de quatre cent mille livres de revenu en bénéfices ; lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troisieme duc de Sully. Il mourut en 1682.

Digitized by Google

de lever le premier de ces obstacles, en postulant le jeune Prince; et si la chose étoit trop difficile, en postulant du moins le cardinal de Givry(1), comme évêque ou comme administrateur, parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce Chapitre a le double droit de se choisir un évêque, dans le cas de la résignation et de la vacance par mort, et de donner l'administration des revenus de l'évêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du Chapitre; il ne se fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaisir au Roi que de nommer son fils, qu'il fut postulé et nommé tout d'une voix.

Le Pape pouvoit seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la naissance et de l'âge. Pour l'y engager, sa Majesté envoya le duc de Nevers (2) à Rome, lui rendre l'obédience. Valério, courier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de Mars; et lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre Ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du saint Pere. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son

(1) Anne d'Escars, cardinal de Givry.

(2) Les Mémoires du temps parlent de l'entrée magnifique, et de la réception de ce Duc dans Rome.

Digitized by Google

côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du Pape que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, et il se retrancha, pour la seconde, sur les canons et la discipline ecclésiastique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant, à force de sollicitations, cette sorte d'agrément qu'on appelle *Expectative* en style romain, et que le jeune Prince pourroit porter dès-à-présent le titre d'évêque de Metz. Valério rapporta cette nouvelle à Fontainebleau, à la fin d'Avril, et le Roi me manda aussi-tôt de le dire à Madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V, lui fut bien rendu par sa Majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les Cardinaux et Prélats du Royaume vinrent lui renouveller leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens temps sur ce sujet. Henri leur répondit, que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I, Henri II et Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucune des obligations qu'il avoit aux Protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient; et il leur déclara enfin, qu'il

Digitized by Google

n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, et qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. Sa Majesté leur accorda seulement l'établissement de la Messe en Béarn (1).

Le college Romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius et de Joyeuse (le célebre P. Ange). Le duc de Florence et le fameux Scaliger moururent aussi; et en France, le chancelier de Bellievre et Miron (2).

(1) L'exercice de la Religion catholique avoit été rétabli en Béarn, dès le temps de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully, et au lieu de la Messe, il faut lire, les Jésuites, ces Peres s'y étant établis cette année, par édit du Roi, du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault, liv. 1, Merc. Fr.* 1608, *&c.*

(2) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'isle de France, président au grand-conseil, prévôt des marchands, lieutenant-civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité et ses autres bonnes qualités. Ses partisans lui sçurent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au Surintendant, à l'occasion de l'arrêt du Conseil, qui l'année précédente fut porté pour la suppression des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et des hardies remontrances qu'il fit au Roi sur ce sujet, qu'ils s'attrouperent, et vinrent d'une maniere séditieuse, pour le défendre dans sa maison contre les menaces du Conseil. Péréfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, et cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la plupart de ces rentes ayant changé

Digitized by Google

On fit cette année à Fontainebleau, aussi-bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris, le Pont-Marchand (*) fut construit en la

» de main, ou ayant été partagées, c'étoit troubler une » infinité de familles. Miron, ajoute-t-il, pria instamment » les bourgeois de se retirer, et de ne le point rendre cri- » minel, leur remontrant qu'il n'y avoit rien à craindre; » qu'ils avoient affaire à un Roi qui étoit aussi grand et aussi » sage, que doux et équitable, et qui ne se laisseroit point » emporter aux mouvemens des mauvais conseillers ».

Pour moi, je n'admire pas tant ce Prévôt des marchands, qui, avec toute sa probité, se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, « non pas, à la vérité, dit » le même écrivain, de la personne du Roi, mais de cer- » taines gens de son Conseil »; que j'admire le Roi lui-même, qui, résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, et à punir sévérement sa hardiesse, « reçut fort humainement, continue M. de » Péréfixe, les excuses et les très-humbles soumissions de » Miron, et au reste défendit qu'on poursuivît cette recher- » che des rentes, qui avoit causé tant de bruit». Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré des *Mém. pour l'hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frere du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant-civil, et ensuite de son fils, le Roi lui ayant dit: « Je m'étonne » que vous me priez pour des gens que vous avez autrefois » tant haïs: et moi, Sire, repliqua Sully, je suis encore plus » étonné de vous voir haïr des gens que vous avez autrefois » tant aimés, qui vous aiment, et qui vous ont rendu de » si bons services ». La Reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du Roi au Châtelet.

(*) « Ainsi appellé du nom du sieur Charles le-Marchand, » Capitaine des arquebusiers et archers de Paris, qui entre- » prit, avec la permission du Roi, de bâtir ledit pont à ses » frais et dépens, à certaines conditions qui lui furent accor-

Digitized by Google

place de celui qu'on appelloit le Pont-aux-Meûniers. Je donnai au Roi un dessein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'entrepreneur le fonds pour son profit, elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier Président et au Parlement. Je fis aussi un plan pour le Pont de Rouen, que j'envoyai présenter à sa Majesté par mon fils, car je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrein. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs pieces d'artillerie, ce qui me valut des remerciemens de cette province, par la bouche de Saint-Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces

» dées, entr'autres, que ledit pont porteroit son nom ». *Journal de l'Etoile*, *ibid*.

Ce pont, qui s'appella d'abord le Pont-aux-colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-Meûniers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 Décembre, entre six et sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cent personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au massacre de la saint Barthelemi, et il étoit demeuré sans être rétabli : il fut commencé cette année et achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, et le brûla avec le Pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639; et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le Pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités et des descriptions de Paris.

Digitized by Google

ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le Roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulieres, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (1) : cet ordre est daté du 27 Août. J'en reçus souvent de semblables (2), pour deux ou trois mille pis-

(1) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

(2) « Je ne sçais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des » cartes et des dés, peu séant à un grand Roi, et qu'avec » cela il n'étoit pas beau joueur, mais âpre au gain, timide » dans les grands coups, et de mauvaise humeur dans la » perte ». Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet écrivain, et il faut convenir de bonne foi que c'est une des taches de la vie de ce grand Prince. Comment justifier la passion du jeu, poussée au point où l'on sçait que la porta Henri IV ? Quoi de plus pernicieux dans le maître de tout un peuple ? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverser l'ordre et à corrompre les mœurs ?

On lit à ce sujet dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France, un trait aussi plaisant que plaisamment conté. « M. de Créquy, qui fut depuis duc de Lesdiguieres » et maréchal de France, y fit de telles pertes, qu'il sortit » un jour de chez le Roi, comme hors de soi, si qu'ayant » rencontré M. de Guise, qui alloit au château, il lui dit : » Mon ami, mon ami, où sont assises les gardes aujourd'hui ! » Alors M. de Guise se retirant deux pas en arriere : Vous » m'excuserez, Monsieur, je ne suis pas de ce pays-ci, et du » même pas alla trouver le Roi, qu'il en fit bien rire ».

Le maréchal de Bassompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il est parlé au commencement de ce livre,

Digitized by Google

toles, et pour beaucoup d'autres moins considérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce Prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (*) terrible au mois

« gagna plus de deux cent mille écus, avec lesquels il gagna » pays, et qu'il revint en France l'année suivante, et y fit » encore bonne récolte ». On prétend que le stratagême dont se servit cet étranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des marchands de Paris, et d'y en substituer des pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satyre, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, et qu'il la favorisa, dans l'intention d'appauvrir ses courtisans, et par-là de se les rendre plus soumis. Le duc d'Epernon perdit des sommes considérables, et tous ses bijoux. Le duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cent mille écus.

(*) « Ce ravage dura vingt-quatre heures, et survint en » un instant. Sans les levées qui se rompirent, la ville de » Tours alloit être submergée, et Blois couroit grand risque. » M. de Sully, qui étoit alors à Sully, eut beaucoup de » peine à s'en sauver, et courut fortune avec tout son duché ». *Mém. hist. de France, ibid.*

Selon le Mercure Franois, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver, dans un dégel, et l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Vélay et de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'Octobre, en quoi il se trompe. « La perte, dit-il, des hommes, » femmes, enfans, bétail, châteaux, moulins, maisons et » de toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut » pont sur cette riviere, qui a plus de cent cinquante lieues » de cours, où quelques arches ne fussent rompues. La force » de l'eau fit des breches par toutes les levées. Les varennes

Digitized by Google

d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par-dessus la cime des arbres et des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, et se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en pérît aucun. La désolation fut extrême et le dommage inestimable. Les requêtes des villes et bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt et considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, et les maisons désertes. « Dieu » m'a donné mes sujets, ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, « pour les conserver » comme mes enfans; que mon Conseil les traite

» furent remplies d'eau jusqu'aux côteaux, les terres qui y » sont d'un grand rapport, en furent long-temps couvertes, » pour ce qu'elles ne se pouvoient écouler, et demeurerent » stériles, à cause du sablon et pierres que le courant de » l'eau y avoit amenés de l'Auvergne ».

Cette année fut appellée l'année du grand hiver, parce que cette saison y fut extraordinairement rude. « Henri IV » dit que sa moustache s'étoit gelée au lit, et auprès de » la Reine. On lui présenta du pain gelé le 23 Janvier, et » ne voulut qu'on le dégelât ». *Mathieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 771.

Digitized by Google

» avec charité. Les aumônes sont très-agréables à » Dieu, particuliérement en cet accident, j'en » sentirois ma conscience chargée, qu'on les sou- » lage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai » faire ». Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du Roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes personnes, la jouissance d'un moulin aux portes de Paris, un reste de coupe de bois brûlés, et le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite et la science de MM. Fenouillet et d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers, et pour le second, l'évêché qui vaqueroit le premier, et qui me fut promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté sa Majesté, qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du Roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de Protestans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, et celui de Poitiers, un homme d'un phlegme aussi parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs et chauds de cette pro-

Digitized by Google

vince. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, et leur demanda si les Catholiques, quand ils s'en seroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (*). Fervaques fut assez malade, pour me faire avertir sa Majesté de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les Etats de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564, entre la France et la Lorraine, souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles, touchant les limîtes du pays Messin, qui déterminerent le Roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le Chancelier dans le conseil et ailleurs. Une autre opération aussi utile et bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes

(*) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. « L'évêché de Poitiers, dit-il, étant venu à vaquer, Rosny » le supplia instamment de considérer en cette occasion un » nommé Fenouillet, réputé sçavant homme et grand pré- » dicateur. Le Roi, nonobstant cette recommandation, le » donna à l'abbé de la Rochepozai, qui en son particulier » avoit beaucoup de bonnes qualités, et outre cela étoit fils » d'un pere qui avoit également bien servi de son épée pen- » dant la guerre, et de son esprit dans les ambassades. » A quelque temps de-là l'évêché de Montpellier vînt à vaquer. » Le Roi, de son propre mouvement, envoie chercher Fe- » nouillet, et lui dit qu'il le lui donnoit; mais à condition » qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul »; *ibid. pag.* 312.

Digitized by Google

visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différens endroits des frontieres, et principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté et la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur, auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne et le duc de Lorraine s'étoient approprié un grand nombre de fiefs, et même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci et beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (*).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de sa Majesté, pour avoir des plans de la derniere justesse, de toutes les côtes et de toutes les frontieres de France. Le duc de Mayenne et ceux d'Antibes ayant mis en vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le Roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta sa Majesté ; elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à qui ils voudroient ; mais qu'il sçauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un réglement

(*) Elle se trouve dans les anciens Mémoires de Sully, *tom.* 3, *pag.* 222.

Digitized by Google

général, adressé aux Trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligues Suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, et autres, qui leur prescrivoit une forme encore plus exacte pour leurs comptes, et les mettoit dans une extrême dépendance du Surintendant, sans l'ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce réglement (*) s'étendoit aux Greffiers mêmes et au secretaire du Conseil, et j'y assujettis aussi les Employés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les Mercredis et Samedis à midi, me rendre compte du paiement et de la distribution des atteliers.

Je défendis, par une lettre circulaire, à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le Conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête ; et afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de regles, je leur envoyai des formulaires également exacts et clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date et aux signatures des lettres-patentes et arrêts du Conseil, qui y étoient mentionnés. Le réglement des épices de la Chambre des comptes,

(*) Voyez ce réglement dans les anciens Mémoires, *tom.* 3, *pag.* 194.

Digitized by Google

et concernant les deniers divertis par les trésoriers de France et Receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au Roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler, lorsque ce réglement seroit observé dans sa perfection. La Chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de sa Majesté, pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du Procureur-Général et des Présidens de cette Chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des Payeurs des rentes, et pour l'extinction de quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux Cours souveraines et au bureau des finances de Languedoc, l'intention du Roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, et nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droits de traite foraine et domaniale, police des draps, et notamment de la taille réelle; sur laquelle le Conseil décida tout d'une voix que les Princes, les Officiers de la couronne, et le Roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux

Digitized by Google

qu'ils possedent dans cette province, rien ne pouvoit l'être; ni villes, ni communautés. Je fis porter par Maussac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France et aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce Parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement et simplement. Il m'écrivoit en même temps, qu'on avoit procédé au remboursement des Greffiers civil, criminel et des requêtes; et il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du Roi; avec quelques remerciemens personnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commissaire, Colange, homme doux et plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur-général de Dauphiné, au sieur Marion et aux trésoriers de Bourgogne, soit sur les rachats de domaine, soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé; enfin sur toutes sortes de sujets (*).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au Roi à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'état général des finances; que

(*) On peut consulter là-dessus dans les anciens Mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608, *tom.* 3.

Digitized by Google

j'avois besoin de ses ordres pour mille choses; telles que l'état de ses garnisons, gens de guerre, galeres, officiers de la maison du Dauphin et des enfans de France; que son absence tenoit indécises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis, s'imaginoient lui être indifférentes, et purement de mon invention. Je dirai avec vérité, que j'ai toujours cherché à porter sa Majesté à s'associer elle-même à ses Ministres pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrace du Prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une maniere aussi solemnelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. Sa Majesté vint le 16 Août prendre séance au conseil d'Etat et des finances, ayant à sa suite plusieurs Princes, Ducs et Pairs, et Officiers de la couronne, et fit expédier, elle présente, un arrêt du Conseil, par lequel il est dit, que le Roi, après s'être fait représenter ses états de recette et de dépense de la présente année, et entendu le Surintendant de ses finances et son Conseil; auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille : mais que les dettes contractées par ses prédécesseurs, et le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne lui permettant

tant pas, et exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, sa Majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cent cinquante livres dix sols sept deniers, en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les Commissaires avoient coutume de recharger ensuite les Paroisses, pour quelques menues dépenses dans les provinces, qui par-là demeureroit supprimée.

Je rends compte, avec quelque satisfaction, d'un mémoire que je présentai au Roi, au sujet de la taille, parce que, par les détails et les réflexions qu'il contient, il peut passer pour un abrégé de l'histoire de la taille en France.

Il est indubitable qu'un Etat, tel qu'il puisse être, soumis à une comme à plusieurs têtes, ou conduit par le mêlange de toutes les différentes autorités unies ensemble, ne sçauroit se passer de subsides. Supposé que content du degré de puissance où il se trouve, il ne songe point à l'accroître, il est impossible que de temps en temps, il n'ait pas des offenses à venger, et des téméraires à réprimer : mille nécessités intérieures et indispensables, ne sçauroient être satisfaites que par des dépenses réglées, et pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus foibles. Ces dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, ne se sont prises pendant un

Digitized by Google

très-long temps dans ce ro yaume, que sur des impositions, à titre d'assistance volontaire, ordonnées et réparties par une résolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces assemblées solemnelles qu'on a appellées *les Etats*, et encore sur le domaine particulier du Roi ou de la couronne (*). Il s'en falloit de presque tout qu'elles ne formassent ces sommes immenses, auxquelles on les a vu monter depuis; c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au-dedans, soit au-dehors : et une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons

(*) M. le duc de Sully s'est si souvent et si fortement déclaré contre l'abus des Etats et des assemblés populaires, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il cherche ici à les autoriser; mais il se laisse quelquefois tromper et mener trop loin, par ses idées d'économie et d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'autorité souveraine, part de cette source.

Des hommes considérés séparément, les uns sont bons, et les autres sont mauvais. Donc un Etat conduit par un homme seul, sera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes considérés dans cette totalité, qui s'appelle *peuple*, n'ont été, ne sont et ne seront jamais qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, foibles, passionnés, craignant et se rassurant sans sujet; sans expérience, comme sans prévoyance, et poussés par l'instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un Etat gouverné par la multitude, sera mal, et toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeller une démonstration, et contre les Etats, et contre toute forme de gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le Prince qui fait consister la principale richesse du Roi dans son domaine, n'est pas plus heureux. Voyez *l'Essai politique sur le commerce*.

Digitized by Google

aucun de nos Rois de la troisieme race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des Princes ses voisins (*), avec cet esprit

(*) Cette remarque est fausse. Avant Charles VIII, la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les Etats les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare et préfere-t-on ici au nôtre? Les derniers regnes de la seconde race de nos Rois, et les premiers de la troisieme? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangeres y paroissoient plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même: ce qui est le comble de la calamité. Nos Rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts pour se délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares et contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce temps, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse : c'est ce que je ne sçaurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors ; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public et général ne fût aussi sa ruine particuliere. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur ? Si le repos, quoi qu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse Françoise un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois cent ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination Françoise, ce temps dont on exalte le bonheur et la sagesse? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siecle, et auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se trom-

Digitized by Google

de modération et d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit; ils satisfaisoient à tout, sans engager, ni aliéner leur domaine, et par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (*) que

per, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous? Un Roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos Rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit sçu tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit, pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelqu'exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions, ni de troubles civils, ni de dissentions religieuses; nous pouvons même citer une minorité, et dans un temps assez difficile. Qu'en est-il arrivé?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui, malgré l'expérience et contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement proscrites.

(*) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le Roi est riche ou pauvre, le Roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possede rien qui n'appartienne en même temps à tout l'Etat; et à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse et qu'on ne doive appeller aussi *dépenses civiles*, puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, et en vue de l'Etat entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité et de commodité publique, ou simplement de grandeur et de magnificence : et si l'on veut y faire une attention sérieuse,

Digitized by Google

leurs successeurs, au milieu de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes et une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un Prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, et entreprend tout (*), sans s'appercevoir d'une

on dira la même chose des dépenses mêmes qui ont rapport à la seule personne du Roi, comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il ne l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques Souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe; et encore un coup, c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose et de la quantité et de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrettes qu'exige la politique, pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences et des arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit Etat.

(*) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, et celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait; il y en a des exemples, et en l'admettant, je conviens que c'est là le grand inconvénient, et en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes, et que la sagesse humaine avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre; il n'est question ici que de sçavoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement: ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

Digitized by Google

erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces ; c'est l'affoiblissement et la ruine de

A quelques excès que se porte un Roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre intérêt, les biens et la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux ; et, d'un autre côté, tous les vices auxquels les Princes peuvent être sujets, ne sont pas, à beaucoup près, contraires au bonheur d'un peuple : quelques-uns même y servent, et d'autres ne font que le suspendre : enfin l'incapacité se supplée par le choix des Ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irrémédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance et la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous menent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les Grands, en Angleterre le Peuple, dans le Nord le Clergé, les Moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes monarchies, et dans une infinité d'Etats, la diversité des religions ; c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contre-balancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de *Roi*, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de temps en temps s'élever de flots, du côté des Parlemens, des Universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pieces rapportées, qui par quelqu'endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne sçauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre, fait face et répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, et que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut, dans l'Etat comme dans l'Eglise, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est

Digitized by Google

ses sujets, qui malheureusement va comme ses desirs, toujours en augmentant, et le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à rassasier une avidité véritablement insatiable. La taille qui, de tous les impôts arbitraires, est, sans contredit, le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant sous ce nom toute capitation ou cotisation personnelle

une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions qui affligent ou détruisent les Etats, viennent, sans exception, du manque de subordination, et c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination; avantage qu'on ne sçauroit refuser à la puissance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos Mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde et la troisieme race, sont provenus des changemens faits à sa premiere constitution, par rapport aux droits et à l'autorité monarchique, on ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à l'histoire critique de l'établissement de la monarchie Françoise dans les Gaules, que j'ai déjà citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos Rois de la premiere race jouissoient d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui, pour lever des impôts, condamner les grands à mort, &c. Que les Ducs et Comtes, en se faisant seigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'administrateurs, usurperent insensiblement, et les droits du Roi, et les droits du peuple; que le peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commencerent à faire, pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans, &c. *tom.* 3, *liv.* 6, *chap.* 11, 16.

Digitized by Google

arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilpéric, pere de Clovis, et quelque temps après, elle coûta la vie à Childéric, assassiné par un gentilhomme François, nommé Bodillon, qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce Prince, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive, qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe-Auguste, causa un soulevement parmi la noblesse, qui le rendit sans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du Pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré et sans leur consentement. Philippe de Valois, affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore Roi, à une assemblée des Notables, sous le regne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre, de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par

l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I et Charles V se soumirent à cette loi, et demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (*) répartie par têtes

(*) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précedent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, et prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au Souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, et si le Souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand Etat. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation. Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas, à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire, quant à la façon de la lever et de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos Rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire; l'Etat a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixieme de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, et donnez-vous bien de garde de troubler mon opération: on croit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen plus simple que n'est la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espece de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient,

Digitized by Google

sans assemblées d'Etats, ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur du regne de Charles VI ; ce regne si fécond en événemens sinistres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bonnes loix et des bonnes mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII, qui ayant à chasser les Anglois du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire et réglée, ce tribut, à qui sa cotisation personnelle fit donner le nom de *taille*, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications ; capitale dans les unes, réelle et sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII, à un million huit cent mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes suivans jusqu'à notre temps.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cent mille livres. L'an 1498, qui est

selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là *réelle*, et en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, et à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse et des vues populaires : le peuple paie bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des Souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule regle.

Digitized by Google

celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cent soixante et un mille six cent dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cent soixante-cinq mille six cent dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux regnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cent soixante-onze livres, du temps de François II, et qu'à huit millions six cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres, sous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le considérer, non pas dans le temps où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle rapportoit trente et un millions six cent cinquante-quatre mille quatre cent livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri-le-Grand, quoiqu'il eût, et des dettes infinies à acquitter, et des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles et moitié des fermes.

Si ce Prince a trouvé, malgré cela, le moyen

Digitized by Google

de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoissoit point, et dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander, avec toutes sortes d'instances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincérement au Roi, et dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller et gentilhomme ordinaire de cet Electeur, me fut adressé de sa part, avec de grandes offres de services, pour poursuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des Princes étrangers. Le duc de Savoie, en félicitant, par le sieur Jacop, sa Majesté sur la naissance de son troisieme fils, m'écrivit en même temps une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, et de-là en France. Cette Princesse se trouva si mal de sa couche, qu'elle fut long-temps désespérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui se portoit bien, et la mere guérit aussi à la fin. Leurs Majestés prirent beaucoup de part à son état, et n'oublierent rien non plus pour faire trouver au

Digitized by Google

duc de Mantoue le séjour de la France agréable. On lui donna force ballets, et encore plus de bons repas, dont le Roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-Octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au Roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dues, et qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. J'en reçus l'ordre de sa Majesté, par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue treve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traversées par la diversité d'intérêts, la défiance et l'aigreur. Certain cordelier Espagnol, auquel sa Majesté Catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au Roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (*) répandoit par tout

(*) Dom Pedre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet Ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de sa Majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri*,

Digitized by Google

Paris, que les couriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment. Le Roi, et tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoient le président Jeannin et les autres agens de sa Majesté dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, et avec raison, puisque depuis ce temps-là jusqu'à la fin de Septembre et d'Octobre, et tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les Archiducs, ils travaillerent sincérement pour la paix. Sa Majesté très-Chrétienne donnoit aussi, contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques (*). C'est le seul parti que Henri crut avoir

Mem. recond. tom. 1; *Le Grain*, *Décade de Henri-le-Grand*, *liv.* 10; *l'Etoile* et autres historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. « Nous autres François, lui répondit ce Prince, » nous logeons Dieu en nos cœurs, et non pas entre quatre » murailles, comme vous autres Espagnols, et encore doutai-je fort si étant logé en vos cœurs, il ne seroit point » logé dans des pierres. Voyez-vous pas, reprit-il ensuite » en souriant, que l'œuvre n'est pas encore achevée ? Mon » intention n'est pas de laisser cette chapelle en l'état » qu'elle est. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume » qui n'en aient en leurs maisons, je n'ai pas envie que la » mienne en soit dégarnie ».

(*) *Vittorio Siri*, ibid.

Digitized by Google

à prendre, au point où les choses étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raisons et les prétextes que lui et ses partisans apportoient pour la faire échouer : que quelqu'envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue treve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement et expressément à toute souveraineté sur les Provinces-Unies ; que sans cette clause cependant, il n'y avoit aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeuroient toujours en droit de s'assurer des havres et places fortes, des gens de guerre et des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, et de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie ; qu'on trouveroit moyen pendant ce temps-là d'endormir les gens de bien, et de faire agir les brouillons et les ames vénales ; que le parti catholique dans ces provinces, déjà assez porté d'inclination pour la domination Espagnole, leveroit la tête, se déclareroit et entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays, en sorte que le temps de la treve venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (*) ; que la paix, si le traité portoit

(*) En effet, l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands, plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la treve.

Digitized by Google

ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la treve; puisque le roi d'Espagne sçauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes et même des provinces entieres, étoient dans les sentimens de son beau-fils, et entiérement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du Roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'Octobre, avec une lettre pour sa Majesté, et toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot, et les commissaires Espagnols avoient été remerciés et congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de sa Majesté, qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés Espagnols et eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 Octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à sa Majesté, que ses amis, comme ses ennemis, alloient

alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy, en me faisant le détail de toute cette affaire, et en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la lettre du prince d'Orange. Le Roi n'alla pas si vîte. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du Prince lui sembloit pleine de réserve et de dissimulation; et Maurice lui-même avoit agi jusques-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on prioit sa Majesté de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés comme auparavant; parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade et une fausseté, ou du moins une finesse très-grossiere. Ce manege sautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, et dont cependant il n'avoit donné aucun avis à sa Majesté. Selon Lambert, Barneveld et Aërsens étoient disgraciés, et même en danger de se voir faire leur procès; on avoit tenu conseil

Digitized by Google

dans plusieurs villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination Françoise. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre? Mais les discours même de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que si sa Majesté avoit vu plus de fonds à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de sçavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce Prince prit enfin le parti le plus sage; ce fut d'écouter et de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement, ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire, de quelque maniere que ce fût, sans qu'il se vît appellé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan; et voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy, et il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à sa Majesté. J'avois un bon préservatif contre ses finesses, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse

Digitized by Google

d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats et d'indignes des bontés de sa Majesté, que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par lettres à Villeroy, et je ne lui dis pas tout ce que je pensois; je le remis à mon retour pour en sçavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le Roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à suivre son plan, et même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable, ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand Capitaine, ni à un grand Roi, d'aller se jetter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple particulier; il étoit de sa dignité d'examiner et d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard et à contre-temps. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à sa Majesté, ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le Roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, et tout le reste, illu-

Digitized by Google

sion, tromperie et artifice ; à quoi sa Majesté ne devoit répondre qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire et son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, et les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (*) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès pour s'attacher les Catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, et s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, et par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations à leur sens, pour en faire un motif de recommencer la guerre, d'abord qu'elles pour-

(*) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

Digitized by Google

roient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle, pourvu que jusques-là elle sçût ménager ses forces. « Je suis toujours dans la même opinion, » (ainsi m'écrivoit sa Majesté), que Dieu veut » en cette affaire faire un coup de sa main, à » quoi les hommes n'ont point pensé, et au con- » traire de tous leurs desseins. Je l'ai vu ainsi » arriver depuis trente ans, et toujours à mon » avantage ; puisse-t-il encore en être de même, et » que mes fautes et mes ingratitudes ne l'en empê- » chent point ! je l'en supplie de tout mon cœur ».

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente ; c'est que la puissance Espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le Roi d'Espagne et les Archiducs avoient pour tous les agens de sa Majesté, et particuliérement pour Jeannin ; les restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance et la même ambition, et elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie. Mais lorsqu'on voit qu'un Etat ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune

Digitized by Google

et à l'occasion, dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les frontieres de la Navarre et du Béarn. Les Espagnols y ayant renouvellé d'anciennes querelles sur les limites des deux royaumes, Henri, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le Chancelier, et d'en faire parler à l'ambassadeur Espagnol par quelqu'un du Conseil, plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. Sa Majesté écrivit encore dans le même esprit à la Force, dépositaire de son autorité sur toute cette frontiere, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts et les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, et de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premieres plaintes que la Force fit faire au vice-roi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; et, contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les royaumes de Navarre et d'Ar-

Digitized by Google

ragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à la France. La Force (*), auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à sa Majesté, mandoit en même temps, que quoiqu'il sçût bien qu'il ne falloit pas faire grand fonds sur l'esprit inquiet et changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse et d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à sa Majesté, soit à moi, que sur ce ton; et il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre faction qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un peuple presqu'entiérement exterminé; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne,

(*) Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de la Force.

Digitized by Google

de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti Protestant, qu'ils sçavoient être très-puissant en France, et opposé à l'Espagne, avoit à sa tête un roi de Navarre, c'est-à-dire, un Prince doublement ennemi de cette couronne, commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, et entr'autres MM. de Saint-Geniés et d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulevement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général et de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en exiger; et du côté du courage et des soldats, ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens et de leurs personnes, étoit la seule condition qu'ils apportoient au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la Religion, qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume; non pas, à la vérité, la religion Romaine, la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la premiere, mais la Religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient

Digitized by Google

sans peine d'un culte dégagé des images et des cérémonies, qu'ils disoient sentir l'idolâtrie, et dont un seul Dieu, également adoré et invoqué de tous, étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniés et d'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre, sur-tout lorsqu'il fit en Béarn et en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de sçavoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avoient besoin, de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer, et par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employerent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplierent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres; et le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce secretaire de Villeroy, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; et la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cent mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement; premiérement, le secours qu'ils

Digitized by Google

avoient eu l'adresse et le temps de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premieres nouvelles qui lui furent portées de ce soulevement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, et ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablemem, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser, sans perdre aussi en même temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le Vice-roi crut appaiser cette premiere émotion, en députant le chef de la justice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes et de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décela par l'inaction où on le vit pendant un assez long temps. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la

Digitized by Google

:ête que plus hardiment. Ils renouvellerent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible et trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug Espagnol, ils le prierent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient sa Majesté de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoit aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particuliérement sujet de l'Espagne, et qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, et qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie et de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractere de ces peuples, et sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sçauroit assurément blâmer sa Majesté de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont

Digitized by Google

il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines, et c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; et le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Maïorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'opposer à la leur. Le mois d'Octobre vint, sans que rien parût de côté, ni d'autre; et l'année se passa encore toute entiere sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui sçavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie, résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne, et le temps lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un ennemi (1) à qui toutes ces ressources manquoient; ce qui ne put pourtant se faire, sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cent mille sujets (2); c'est le

(1) Les Maures ayant à leur tête un certain Barberousse, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; et on les obligea l'année suivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franç. et autres historiens.*

(2) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept et huit cent mille; plaie dont l'Espagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces mal-

Digitized by Google

nombre des personnes qu'elle chassa de ses Etats, après les avoir dépouillés de tout.

L'Empereur traita en Allemagne aussi durement et avec moins de droit, la ville de Donavert; il s'en saisit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, et il lui ôta la liberté de conscience, et la plus grande partie de ses privileges. Cette violence y excita beaucoup de murmures et de troubles.

heureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à-peu-près semblable, du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux, qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de *l'Essai politique sur le commerce*. « Défricher de nouvelles terres, » dit-il à ce sujet, c'est conquérir de nouveaux pays sans » faire de malheureux ». On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu desirer d'eux.

Fin du vingt-cinquieme Livre.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-SIXIEME.

Mémoires de l'année 1609. Etats de finance : contestation à ce sujet entre le duc de Sully et le chancelier de Sillery. Sully traite et loge le Roi à l'Arsenal. Sa conduite envers ceux qui accompagnoient le Roi. Dessein de Henri de venir loger deux ou trois jours par mois à l'Arsenal. Conversation intéressante sur la comparaison du Roi avec aucun des grands hommes qui l'avoient précédé. Indiscrétion du P. Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entr'eux sur les complots à la cour et en Espagne, contre la personne de Henri; sur son amour pour la princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully; projet d'un cabinet d'Etat, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un besoin. Réglement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, et autres pieces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance et de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evasion du prince de Condé; chagrin qu'en ressent Henri; conseil que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, et autres détails

Digitized by Google

sur cet incident. Faux avis donné à Henri contre les Calvinistes. Avis d'une conspiration à la Fleche, contre la personne de Henri.

Le premier jour de l'année, j'allai, suivant la coutume, présenter au Roi les jetons d'or. La gloire que sa Majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du Pape avec les Vénitiens, des Espagnols avec les Flamands, et de quelques autres princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce Prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déjà remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume ; le second, de tous les droits et redevances qui faisoient partie des revenus royaux ; le troisieme, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire, depuis 1599, jusqu'à 1609, ces deux années comprises ; le quatrieme, des levées de la taille, sous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille, et à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Digitized by Google

Ce Prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque temps il faisoit une étude particuliere de ma façon de conduire les affaires générales et particulieres, et qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication ; toutes ces pieces lui composeroient bientôt un systême complet sur la finance et les autres parties de l'Etat. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude ; et soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instrûire lui-même, soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'Etat selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissassent plus de temps pour celle-ci ; la maniere dont il se comportoit avec moi (*), ne me permettoit de rien

(*) Le motif de cette conduite de Henri IV avec le duc de Sully, seroit tout autre, si nous en croyons l'auteur de l'histoire de la mere et du fils. « Il étoit peu satisfait, dit-il, » de la personne du sieur de Sully ; il pensoit à lui ôter le » maniement de ses finances, et vouloit en commettre le soin » à Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la Reine, *qu'il ne* » *pouvoit plus souffrir ses mauvaises humeurs*.... Son » mécontentement étoit formé, et sa résolution prise de le

voir

voir dans cette conduite, que de bon, de sage, et même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'Arsenal, ces quatre états, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante et un mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au Roi qu'elle devoit faire le sol pour livre de tous les revenus royaux. Ce Prince vit dans le second, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisieme étoit de cent sept millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent cinquante trois livres seize sols onze deniers: celui du quatrieme, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henri se

» dépouiller de sa charge, mais le temps en étoit incer-» tain », &c. Mais la suite même de ce livre va fournir des preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce temps-là nous avertit que ce Prince et son Ministre ont souvent tendu aux personnes trop crédules, lorsque, pour le bien des affaires, ils affectoient entr'eux tous les dehors d'une vraie mésintelligence; ce que les courtisans faisoient entendre par ce mot: *bon maître et bon valet*.

Digitized by Google

contenta pour le moment d'en voir le titre, et les donna à la Varenne, en lui disant qu'il les lui rendît si-tôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (*).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que sa Majesté s'entretenant avec le Chancelier, Villeroy et moi, la conversation fut mise sur cette matiere. Je dis, qu'outre les états dont je pouvois laisser le soin à mes secretaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le Roi en parut étonné, et Villeroy aussi : « Je sçais bien, Monsieur, reprit » Sillery, avec son air benin, qu'il y en a beau- » coup, mais cent ! je ne le pense pas, car j'en » vois quelque chose. Vous avez bien fait, Mon- » sieur, lui répondis-je, de dire quelque chose ; » mais vous auriez encore mieux fait de ne point » parler du tout, de ce que vous ne pouvez sça- » voir que par moi-même ». Il ne s'agissoit,

(*) On trouve ces états tout au long, dans les Mémoires de Sully, *année* 1598, *vers le milieu du dixieme livre.*

Digitized by Google

pour voir qui avoit raison de nous deux, que de jetter les yeux sur l'inventaire que j'avois donné au Roi, ils y étoient tous compris, et il n'y avoit que ceux-là seuls. Comme j'en avois une copie dans le sac de mes papiers, que portoit l'un de mes secretaires, je le fis approcher, et sa Majesté connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture et le compte.

Le Roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet suivant, le Mercredi 25 Mars. « Mon ami, je » monte à cheval après-dîner, pour aller coucher » à Lusarche. Je me rendrai demain de bonne » heure à Paris, faisant état d'aller dîner chez » vous, je vous prie de me le faire apprêter pour » douze personnes, et du poisson. Bon jour, mon » ami ». Il n'y manqua pas, et je fis en sorte que le repas fût de son goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des cartes et des dés sur la table, sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre mille pistoles pour sa Majesté, et une seconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce Prince, qui ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent sur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à Henri. Il me dit: « Grand-maître, venez m'embrasser, » car je vous aime, comme je dois. Je me trouve » si bien ici, ajouta-t-il ensuite, que j'y veux

Digitized by Google

» encore souper et coucher. J'ai des raisons pour » n'aller point d'aujourd'hui au Louvre, ce que je » vous dirai au sortir du jeu. Cependant faites-» moi préparer trois carrosses, pour aller me » promener, après que je vous aurai un peu en-» tretenu, et qu'il ne vienne personne ici tant que » j'y serai, sinon ceux que j'y manderai, et à mon » retour, que je n'y trouve personne ». La journée s'étant ainsi passée à la satisfaction du Roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon cabinet : nous nous entretînmes de plusieurs choses, qui devoient être tenues secrettes. Sa Majesté lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés, et me dit tout haut en sortant : « Vous m'avez donné des » mémoires, auxquels j'ai pris grand plaisir, » mais il y a encore plusieurs particularités, qu'il » faut que vous m'expliquiez par écrit ; car il ne » me souviendroit pas de ce que vous m'en avez » dit ».

Tout le monde s'étant rassemblé autour du Roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arsenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe et un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon

logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire : ajoutant obligeamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains ; et que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus, par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela seul ; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos, la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du Roi, sur les grands hommes dont l'histoire a parlé ; et Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot ; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'eusse égard non-seulement à la conduite et au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, et le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la question, qu'après avoir examiné et comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se pré-

Digitized by Google

sentât de faire honte à la plupart des assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le Roi comprit mon intention, seulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. « A ce » que je puis juger, dit-il, vous n'allez pas être » un homme à un mot; mais je veux vous écouter » jusqu'au bout, cela me fera bien autant de plai- » sir et beaucoup plus de profit, que je n'en » aurois eu à voir jouer au mail, où j'avois des- » sein d'aller me promener, en attendant que » votre dîner fût prêt ».

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres, parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos Rois, auxquels on peut donner ce nom, tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues-Capet, Philippe-Auguste, S. Louis, Charles V, Charles VII et Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas suffisante pour exclure les noms d'Edouard III et de Charles-Quint: je n'en nommai aucun, sans les faire connoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leurs bonnes et mauvaises qualités, et sur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. « C'est à vous-même, Sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération,

Digitized by Google

qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long temps, « de choisir auquel de tous ces grands » Rois vous aimeriez le mieux ressembler, toutes » compensations faites, et de voir si vous n'y per- » driez point, vous, qui certainement les avez sur- » passés en plusieurs choses. Pour bien prononcer » là-dessus, répondit sa Majesté, il faudroit mieux » et plus attentivement considérer tout ce que » vous avez dit sur chacun de bien et de mal; » mais le dîner qui est servi, ne nous en laisse » pas le loisir (on venoit d'avertir qu'il étoit temps de se mettre à table); « il faut remettre cela à » une autre fois; je vous prie de le faire rédiger » par écrit, et puis je vous dirai ce que j'en pense » aussi bien que de vos dernieres paroles, que » vous n'avez ajoutées, dit agréablement ce Prince, » que pour me faire trouver vos mets encore » meilleurs ».

Quelques-uns de la compagnie chercherent pendant le dîner à se faire honneur de leur lecture, par des traits sur le sujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms et les choses, d'une maniere si plaisante, qu'elle ne servit qu'à faire rire le Roi, et à m'attirer de sa Majesté un compliment sur ma mémoire (*). Je laissai ce Prince dans sa bonne

(*) Je coupe court sur tout ce narré, qui tient une assez grande place dans les Mémoires de Sully, *année* 1598, *sur*

opinion jusqu'au sortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hasard ; c'est que j'étois tombé, il n'y avoit pas trois jours, sur un extrait des vies des Hommes illustres, que j'avois fait long-temps auparavant, pendant que je m'occupois de l'histoire, et que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quelques amis qui m'en avoient rappellé toutes les idées. Les cartes, les dés et les pistoles succéderent à cette scene sçavante. Je descendis pendant ce temps-là dans la salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à sa Majesté, qui passoit des momens plus de son goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cent pistoles ; aussi sortit-elle de bonne humeur pour s'aller promener, comme la veille, dans les carrosses que je lui avois fait tenir prêts, et pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter et de loger le Roi à l'Arsenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui et moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois

la fin du dixieme livre, parce qu'il m'a paru froid, déplacé, et d'une critique peu sûre.

Digitized by Google

quels amis si intimes j'avois donc en Berry et en Bourbonnois. Enfin, il m'appelle un jour, et me dit : « Venez çà, Grand-maître ; me direz-vous » exactement la vérité sur ce que je vais vous » demander » ? Je le lui promis, avec la seule réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à sa Majesté, je me ferois commander absolument de répondre et promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. « Ce que j'ai à vous de- » mander, reprit-il, n'est pas de cette nature » ; et il me dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il sçavoit que je n'employois jamais en vain, son étonnement succéda au dépit, et je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans que je visse clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du P. Cotton au P. Ignace, Jésuite à Moulins, qui me fut rendue le surlendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le Roi, qui arrivoit au Louvre avec la Reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet et sur Chantilly, je lui dis : « Sire, » vous me demandâtes l'autre jour mon serment » que je vous dirois la vérité ; ne trouverez-vous » pas mauvais, si j'ose vous prier à mon tour de » me dire si vous n'avez jamais parlé à d'autres

Digitized by Google

» personnes qu'à moi, de ce que vous m'accusiez
» d'avoir révélé ? Si cela n'est pas, il faut que
» parmi ceux qui vous approchent, il y en ait
» qui ont un esprit familier, et sçavent deviner
» les pensées ». Le Roi sourit, en me donnant
un petit coup sur la joue, et m'embrassa ensuite.
« Je souhaite trop, me dit-il, que vous soyez
» toujours sincere avec moi, pour vous donner
» l'exemple d'un mensonge. Je vous avouerai donc
» que j'en ai encore parlé au P. Cotton et à Bé-
» ringhen. Pour celui-ci, je répondrai bien qu'il
» n'en a dit mot : aussi n'est-ce pas lui, repris-je,
» mais le Jésuite ; cette lettre, ajoutai-je, en la
» lui mettant entre les mains, vous le prouvera ».
Sa Majesté la lut, et la voici transcrite toute
entiere.

« Mon R. P. *Pax Christi.* Je ne vis jamais
» écrire si peu souvent, et desirer si souvent de
» le faire. V. R. en jettera la coulpe, s'il lui
» plaît, sur mes occupations, notamment en ce
» temps. M. de Cîteaux se contentera d'une abbaye
» proche la sienne, qui est à un chanoine de la
» Sainte-Chapelle, septuagénaire ; et moyennant
» ladite abbaye, il nous fera accorder par le cha-
» pitre général, qui se tiendra environ la Pente-
» côte, ce que nous desirons de Bellebranche. Il
» y a du trouble à Orléans, sur le fait du college,
» par les menées de la prétendue, mais Dieu sera

Digitized by Google

» le maître. Le Roi a écrit aux Maire et Echevins, » à M. d'Orléans, M. le Lieutenant-général, » M. le Prévôt, son Procureur d'office, et à » M. de la Châtre. Je joignis les miennes à M. d'Es- » cures, qui part demain, et promet de parfaire » le tout. Le Roi a encore accordé trente mille » livres à la Fleche, sur l'avis que je commu- » niquai à V. R. Sa Majesté part Mardi pour » Chantilly, et la Reine, quatre jours après pour » Chartres, qui l'ira trouver à Anet, puis dere- » chef ici et à Fontainebleau. L'affection que sça- » vez, continue, nonobstant laquelle se feront » après Pâques les mariages de M. le Prince et » de M. de Vendôme. Tout est rapatrié avec » l'homme de l'Arsenal, quelques pratiques que » l'on ait pu faire. L'aîné de M. de Créquy aura » la petite de Verneuil, et le premier dessein » se continuera, de M. le marquis de Rosny avec » l'aînée du même sieur de Créquy; le pere ne » voulant point ouir parler de changer. M. des » Yvetaux est en exercice. Le sieur Colin de- » mande de demeurer au college du Mont jus- » qu'à la mi-Août; M. de Savari ne lui veut accor- » der que jusqu'à Pâques. On presse fort pour » l'édit des duels; les prédicateurs y font bien » leur devoir; mais le P. Gonteri dégoûte le Roi » de temps en temps, encore que j'aille parant » aux coups: il dit que ses sermons sont séditieux,

Digitized by Google

» et qu'un jour il fera schisme en notre religion,
» ou en l'Eglise. M. Bremont s'est résolu à la
» compagnie ; V. R. verra son louable desir, par
» l'adjointe, avec une du R. P. de la Tour, que
» j'ai trouvée sur ma table, sans sçavoir comment.
» M. de Bourges m'a dit cejourd'hui que le pere
» Sallian contente, et que l'on n'a rien perdu au
» change. On a voulu persuader que le P. Changer
» s'étoit changé, seroit-ce que souvent on a re-
» douté. Je suis rapatrié avec M. le comte de Sois-
» sons autant et mieux que jamais, mais je n'ai
» encore touché ni viande, ni argent depuis le mois
» de Janvier. La Reine me mene à Chartres, et se
» confie en moi de ce que sçavez, plus que de
» coutume. M. de la Varenne dit qu'il s'emploiera
» volontiers pour M. votre frere, mais que cette
» voie n'est pas bonne, ne pouvant introduire des
» chevaux de louage, au préjudice des relais et
» des postes : toute autre qu'il pourra, il offre
» de le faire. Le R. P. Raimond a été ici, et a
» apporté quelques quatre cent livres d'aumônes,
» sans les matériaux de Talan en partie, que
» M. le Grand lui a promis. Notre frere Paran est
» maintenant déchargé de l'office : car j'ai réponse
» de Rome comme l'union a été agréée par notre
» saint Pere, et le *gratis* donné par sa Sainteté
» à ma considération, *quasi fuit ejus benevolentiæ*.
» J'ai remis la revision et l'impression de mon

Digitized by Google

» livre à cet été, ou après l'automne. La treve
» pour neuf ans est presque assurée en Flandre.
» Dix de nos Peres ont été pris, venant des isles
» Baléares en Espagne, par Simon Dansa, corsaire
» Hollandois, marié à Marseille; le Roi s'emploie
» pour leur délivrance, et nonobstant quelques
» amertumes, il ne laisse de priser et chérir la
» compagnie. *Quod superest*, je suis grandement
» nécessiteux de secours spirituels, *oraque pro pau-*
» *pere*, qui est de V. R. le serviteur le plus humble
» et plus affectionné *Pierre Cotton*. A Paris, ce
» quinzieme Mars 1609. Madame la marquise de
» Mesnelay va se rendre Capucine, nonobstant
» tout le monde. M. Avias, recteur de la prin-
» cipale, est malade à mort de pourpre, pris
» prêchant et servant à l'hôpital; c'est un bon
» prêtre et un bon ami, qui va à Dieu ».

Henri lut deux fois de suite la lettre entiere, et quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui se passoit au-dedans de lui-même, je lus aisément sur son visage son mécontentement. « J'avoue,
» me dit-il, qu'il y a plus de conduite, de pru-
» dence et de fidélité en vous, et de vérité dans
» vos paroles, quelque méchant Huguenot que
» vous soyez, que dans beaucoup de Catholiques,
» et même d'ecclésiastiques qui font bien les dé-
» vots et les scrupuleux ». Il me quitta pour aller entretenir M. le comte de Soissons, qu'il voyoit

Digitized by Google

s'approcher, et je crois qu'il lui conta tout, et même qu'il lui montra la lettre dans laquelle ce Prince avoit son mot comme les autres. Je me sçus bon gré d'en avoir retenu une copie : car sa Majesté ne voulut jamais me rendre l'original.

Le P. Cotton sçut le contre-temps arrivé à sa lettre, et en fut mortifié au dernier point (*). Il se consola un peu, quand on lui dit qu'excepté le Roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à personne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remerciement, et il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, est à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, et moi j'étois à Paris. Le P. Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit et la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma premiere bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaise humeur,

(*) On voit dans l'Anti-Cotton, *pag*. 46, que le P. Cotton fut disgracié du Roi pendant six semaines, pour avoir révélé ses secrets à un provincial d'Espagne ; mais c'est un de ces libelles qui ne méritent aucune croyance. Dans une occasion semblable, Henri IV dit à ses Ministres, en prenant le président Jeannin par la main : « Je réponds pour » le bon-homme, c'est à vous autres à vous examiner ».

Digitized by Google

auroit pu faire servir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à son ressentiment; il ne dit pas, de cause, parce que, selon lui, les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet, n'ont pas cette gravité, qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le P. Cotton devoit mieux entendre le sens de ses lettres, que personne, et que s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arsenal*, il n'auroit pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de se souvenir du bâtiment de l'église des peres Jésuites, et des appartemens destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont comprises ces sortes de dépenses; autre louange à cette occasion sur ma charité, suivie d'une fervente priere à Dieu, d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion (*).

(*) On verra par le trait suivant, tiré des Mémoires pour l'histoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an, les » Jésuites ayant obtenu un don du Roi de cent mille francs, » pour parachever le bâtiment de leur chapelle à la Fleche, » se retirerent vers M. de Sully pour en être payés. Le » P. Cotton lui dit, avec sa douceur ordinaire, que sa Ma- » jesté leur avoit fait un petit don de cent mille livres pour » la chapelle de la Fleche; à quoi le Duc répondit: Appel- » lez-vous cent mille livres, pour vous, un petit don? Le » Roi vous en donne trop, et je ne vous donnerai rien. » Quelle est la raison de ce refus, demanda le P. Cotton?

Digitized by Google

Je connus clairement quelque temps après, qu'il étoit survenu au Roi quelqu'autre sujet de chagrin, et beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour le dissiper, ne servoit qu'à le mieux faire paroître, et peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, et une autre maison appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chasse, afin, sans doute, de pouvoir se trouver plus long-temps et plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remede à son mal, il passa enfin par l'Arsenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, et y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, et

» Ce n'est pas à vous, repliqua le Duc, à qui je la veux » et dois rendre, je la rendrai au Roi. Le P. Cotton s'en » plaignit au Roi, qui, pour le contenter, tança publique- » ment le Duc, et dit qu'il vouloit que son mandement eût » lieu. M. de Sully ne fit rien de ce que le Roi avoit ordonné » pour la chapelle des Jésuites à la Fleche ». Le même auteur marque en quelqu'endroit, et le bruit en étoit assez commun alors, que lorsque le Roi et son Ministre paroissoient ainsi d'avis opposé en public, c'étoit souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que « sa Majesté, » ajoute cet écrivain, donna à M. de Sully précisément dans » ce même temps, trente mille écus pour ses étrennes: au lieu » de vingt mille qu'elle avoit accoutumé de lui donner, de quoi » les Jésuites ne furent guères contens » : *Ann.* 1609.

n'ayant

Digitized by Google

n'ayant que ma robe de chambre et tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faisois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, et referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asseoir, se lever, se promener et parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va sçavoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. Sa Majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours et les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce Prince frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les Archiducs et le président Richardot. Après quoi ce Prince m'avoua qu'il y avoit quelqu'autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, et il commença là-dessus un discours qui fut fort long, et pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa Majesté.

Digitized by Google

Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la Reine, son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour Mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours princesse de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cause de l'extraction et de la famille de cette Demoiselle, et je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès ; efforts qui furent inutiles, et que je redoublai pourtant lorsque le Roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois : et ce point de vue ne m'offrant que ressentimens et fureurs de la part du Prince outragé, des parens de la Princesse et de la Reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances et de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henri ; je ne l'importunai pas seulement, je le

Digitized by Google

fatiguai, je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (*).

Toutes ces circonstances me furent rappellées à moi-même par le Roi, afin que je convinsse, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour et de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit sçu y lier d'étranger. Ce Prince, dont le caractere étoit de respecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment et les discours publics; il se seroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance et de toutes les perfections de Mademoiselle de Montmorency. Mais étoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jetter la Reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux desseins? C'étoient ces desseins, dont on

(*) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe...... La marquise de Verneuil disoit, « que le Roi avoit fait ce » mariage, pour abaisser le cœur au prince de Condé, et » lui hausser la tête ». *Mémoires hist. de France*, *année* 1609.

instruisoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne et Zamet lui avoient communiquées, par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie et d'Espagne, et en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son Ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des instructions (*) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la Reine faisoient à Madrid, d'une maniere si libre et si publique, qu'il ne put se figurer que le Roi n'en eût aucune connoissance, et même qu'ils n'agissoient pas par son ordre; ce qui le surprit d'abord; et ensuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que le conseil de France ayant absolument

(*) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction de conseiller d'Etat, &c. mestre-de-camp du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont; *vol.* 8955, *Mss. royaux.*

Digitized by Google

changé de systême, sa Majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, et ne lui laissoit plus que le vain titre d'Ambassadeur, pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires et de son secret. Il supposoit dans la même idée, que si le Roi paroissoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa maniere ordinaire de se conduire à son égard, c'étoit par ménagement pour moi, et pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets, si le Roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées, qu'il crut tout-à-fait justes, Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne, et par son moyen au Roi, qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de sa Majesté. Il déchargea son cœur à son beau-pere, par une lettre beaucoup plus longue, dans laquelle il le prioit de sçavoir ce qui lui avoit attiré cette disgrace, et de se plaindre à sa Majesté avec tout le respect possible, de ce qu'elle faisoit à son Ambassadeur l'injustice, et en quelque sorte l'injure, de lui préférer celui d'un Prince étranger, pour porter ses paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insçu ou du gré du conseil Espagnol,

Digitized by Google

avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore sa Majesté, par la bouche de son beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa premiere confiance, et d'être persuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions et le secret du Roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le Roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, et il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entiere du Conseil et de la Cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du Roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même, et que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte, qui, en toute autre occasion, suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singuliere et bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir, et le secret est tout ce qu'on cherche le moins; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur et de l'apparence de la chose, et non des vues, ni des moyens; car après que le Roi eut

Digitized by Google

répondu à Vaucelas de la maniere la plus propre à le rassurer, Vaucelas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystere, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il sçut seulement qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de sa Majesté contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne; que l'ambassadeur Florentin étoit sur tout cela en relation de lettres avec certaines personnes de la maison de la Reine qu'il nommoit, et avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer; pour tout le reste, il ne put en sçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce Prince ajouta, qu'il ne pouvoit guères douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son Ambassadeur, ne fussent celui de la Reine et celui de Villeroy; tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, et les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux, puisque ceux qui y travailloient, s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le Roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'Infante au Dauphin, se réservoit tous les droits que ce ma-

riage pouvoit lui donner dans la suite (*). Voilà ce qui étonnoit, et même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes et si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit, voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le duc de Savoie, ainsi qu'à faire épouser l'héritiere de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet Etat à la France, et que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On sçavoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec Mademoiselle de Mont-

(*) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 187, que Henri IV ne souhaitoit rien tant que le mariage du Dauphin avec l'infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve, que cet étranger n'a connu que par oui-dire, les affaires du conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la personne et la politique de ce Prince.

Digitized by Google

pensier (*) (ils étoient déjà fiancés), à donner sa seconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus ; enfin, à faire réussir le mariage de son troisieme fils avec la princesse de Mantoue, petite-fille de Savoie, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que sa Majesté, possédant le Mantouan et le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits Etats, et qu'étant assuré du duc de Savoie, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi-bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoit ce Prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de tous ses projets politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout aussi bien informé que lui-même ; mais il revint bientôt à la cabale Espagnole, et à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on

(*) Marie de Bourbon, fille et unique héritiere de Henri, duc de Montpensier, mort l'année précédente.

Digitized by Google

répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitieme année de son âge, prédiction qu'on donnoit pour une inspiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avoit été quelque temps en France, et depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la Reine. C'est d'elle dont on se servoit pour persuader à cette Princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence et les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-on, après la mort prochaine du Roi; et l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

Ce dessein, tous ces discours et ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, et le remplissoïent d'amertume. « Je n'ai aucune » inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement; et je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, « non plus qu'à souffrir, continua-t-il, que » cette Pasithée revienne en France. Le cœur » me présage qu'il me doit arriver quelque désastre » ou signalé déplaisir à ce couronnement. Si ma » femme s'y opiniâtre, comme on m'a dit que » Conchine et sa femme lui conseillent obstiné-

Digitized by Google

» ment, et à faire venir cette religieuse, il n'y
» a point de doute que nous ne nous picotions
» bien fort ma femme et moi sur ces deux affaires;
» mais sur-tout, que ce que je vous ai dit tou-
» chant ses desseins en Espagne, ne m'altere et
» ne me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis
» découvrir davantage ». Je ne sçais si ce Prince a bien connu la Reine son épouse; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette Princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de Mademoiselle de Montmorency et de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le Roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, et moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la Reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher et faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légere que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, et de

Digitized by Google

prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette Dame sur les rangs l'année précédente, et Mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce entre lui et la Reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir, à quelque prix que ce fût; et il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; et que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit, sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette Dame, que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sçauroit du moins prévenir un éclat dangereux, et respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (*). Je me serois reposé sur cette

(*) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner Mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres discours sur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors il me répondit, après un grand soupir: Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis » devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré » de Mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses et » qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, tu me » haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de » rompre notre bonne intelligence; car je t'aime d'affection » et d'inclination. Je suis résolu de la marier à mon neveu » le prince de Condé, et de la tenir auprès de ma famille:

Digitized by Google

assurance, si je n'avois sçu avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le Roi, continuant à me parler des conseillers de la Reine, entr'autres de Conchine et de sa femme, m'apprit des choses, après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres ; qu'ils empêchoient la Reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, et qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine dans leur chambre. Mais de quoi servoit-il à sa Majesté d'invectiver ainsi alternativement, et contre les Italiens, et contre la Reine ? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, et qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette Princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au temps du tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (*). Mais que pouvois-je faire

» ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je » vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui aime » mieux mille fois la chasse que les Dames, cent mille » livres par an, pour passer son temps, et je ne veux autre » grace d'elle, que son affection, sans rien prétendre davan- » tage » : *tom.* 1, *pag.* 229. Mais dans la suite, cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.

(*) La reine Marie de Médicis a donné en toute occa-

Digitized by Google

pour tirer ce Prince de l'état où je le voyois, lorsque lui-même ne s'aidoit en rien? Croiroit-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé, n'aboutit de sa part, qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols, et d'entreprendre de nouveau de persuader à la Reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchine et autres brouillons, à l'assurance qu'il lui donnoit, par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeoit, ni femmes, ni filles: « N'étant pas juste, me disoit

sion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié et loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere et du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des Mémoires de Sully : et ce Ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser, par trop de confiance et de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa cour; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette Princesse, qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maîtresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette maniere sur l'un et l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles et de démarches de ces deux époux, qui sans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même-temps dans les mêmes personnes, confiance et défiance, estime et indifférence, tendresse et froideur. L'historien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien et en mal. Il représente Henri IV se plaignant et se louant tour à tour de la Reine; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner; tantôt ne voyant qu'elle dans tout son conseil, capable de l'administration des affaires en son absence, et du poids d'une régence. *Histoire de la mere et du fils*, *tom.* 1, *Pass.*

Digitized by Google

» ce Prince trop bon, que je me prive de tous
» mes plaisirs pour la contenter, sans qu'elle fasse
» le semblable, ni que je m'accommode à toutes
» ses volontés, pendant qu'elle contredira toutes
» les miennes ».

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy. « Je vous y
» laisse, dit-il, penser tout à loisir, pour m'en
» aller dîner (il étoit en effet fort tard). Je suis
» levé dès la pointe du jour, n'ayant point dormi
» toute cette nuit, parce que mon esprit n'a fait
» que rêvasser sur toutes ces brouilleries, et que
» je n'aurois pas eu plus de repos la nuit suivante,
» si je ne m'en fusse déchargé à vous ». Sa Majesté monta dans mon carrosse, que je lui avois fait préparer, en me disant, en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : « Adieu, mon ami, aimez-moi bien,
» servez-moi de même, et vous souvenez de tous
» les discours que nous avons tenus ensemble;
» car je vous aime autant que vous pouvez le
» desirer ».

Je crois avoir justifié ci-devant, par les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domestiques, n'ont jamais été, ni bien réels, ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit

Digitized by Google

des momens, où la force de mon attachement pour mon Prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet, et que quelle que fût ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi, de ce que je sçavois n'être qu'un fantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henri me parla, et après qu'il fut parti. Notre conversation fut singuliere, en ce que je ne proférai presque pas un mot pendant un si long temps; et lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur et les nuages dont mon esprit étoit investi, me jetterent dans un abattement secret et un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le Roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions, je m'y plongeois tout entier, et j'en faisois jusqu'à prévoir et arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité.

Cependant, lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid et plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que sur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid, voyant que le roi de France commence à avancer en âge, et qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour

faire

Digitized by Google

faire goûter à la Reine et au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, et il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil Espagnol peut long-temps feindre le contraire, et rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractere Espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jetta feu Monsieur, duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires et sa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce Prince la souveraineté des Pays-Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du Roi? Combien de raisons rendoient la personne et les intérêts de ce Prince chers à tous les François, et à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il

Digitized by Google

falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur et les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser et parler ainsi? est-ce simplement l'horreur et l'éloignement de toute action lâche et infame? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le Roi m'eût parlé; et si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de temps en temps appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (*), qui portent une consternation subite.

(*) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité, sur des bruits et des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. « Il y avoit lors, dit l'auteur des Mémoires pour l'histoire » de France, tant de bruits de conspirations contre le Roi, » que l'on croyoit à Paris que c'étoit le point principal du » long séjour qu'y faisoit dom Pedre de Tolede; c'est pour» quoi on souhaitoit fort son éloignement ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées; et c'est le duc de Sully, qui, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, a été, malheureusement pour ce Prince, trop attaché à son sens. Il ne serviroit de rien de dissimuler, qu'un peu de vanité et d'entêtement ont été les défauts d'un caractere digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en lisant les Mémoires de ce temps-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employerent point tout

Digitized by Google

Quant à l'autre point du discours de sa Majesté, il eût été bien plus à propos pour ce Prince, de fermer la bouche une bonne fois à la Reine, en commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus messéans; mais il devoit du moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une simple galanterie. Toutes celles

ce qu'on auroit pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup; et il faut convenir encore, que si tous les complots sourds et secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voie rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croie, ils ne pouvoient guères manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoissoit à ce Prince pour la sévérité et la vengeance. On doit bien haïr ceux qui, par de pareils exemples, tournent l'esprit des Souverains vers le despotisme et la cruauté.

Au reste, la maniere dont le duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce temps-là. Ce soupçon est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce Prince à faire usage de son autorité, et voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejetter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura entiérement convaincu que ce Roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, et qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses allarmes, mais seulement de le faire sortir, tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeuroit exposé à de si grands dangers.

Digitized by Google

dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune, ou à sa gloire, et certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux de tous les pieges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la princesse de Condé ; toutes les suites en étoient à craindre, et elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au Roi, lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver, cinq ou six jours après. Il sortoit de sa chambre pour aller aux Tuileries, par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la premiere galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité et la joie dans son esprit : il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son Conseil et dans la cour, toute cette politique Espagnole, et il se promit bien d'élever ses enfans, sur-tout le jeune Prince qui devoit être son successeur, dans toutes ses maximes, d'attacher étroitement les Protestans à leur Roi et à leur patrie, et d'éloigner, avec un égal soin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'Etat : c'étoient-là, selon lui, les deux principales, et les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devoit perdre que le moins de temps qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses

Digitized by Google

grands desseins, dont ç'eût été risquer le succès, que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante; aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de sa Majesté à l'Arsenal devinrent plus fréquens, et j'allois à presque toutes les heures du matin et de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carrosse jusques dans la cour. Le Roi accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres Ducs (*) qui jouissoient, à mes incommodités, qui me rendoient le serein incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, et comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les états et mémoires propres à former un cabinet complet de politique et de finance; et afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire

(*) Le duc d'Epernon: je ne sçais quel peut être l'autre. L'historien du duc d'Epernon avance, qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La Reine mere l'accorda pendant la régence à tous les Ducs et Pairs, et officiers de la couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carrosse dans les cours des maisons royales. Le duc d'Epernon l'obtint en 1607, sous prétexte que sa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, et ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses estafiers, jusques dans la chambre de la Reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, et à toute sorte d'heure.

Digitized by Google

une espece de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, et entiérement garni de tiroirs, de layettes et de cassetins, tous fermant à clef, doublés de satin cramoisi, et en assez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les pieces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse pas.

Pour en donner une idée, sans user de redites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur et extérieur, ecclésiastique et civil, politique et domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'Etat, qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre, avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les pieces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verroient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presqu'innombrable d'états, de mémoires, de totaux et de sommaires, plus ou moins abrégés : cela est plus facile à imagi-

Digitized by Google

ner qu'à représenter ; toutes les lettres de quelque conséquence, que sa Majesté m'avoit écrites, y seroient en liasse, et cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails et mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances et papiers d'Etat, les ouvrages de tactique ; des plans, des cartes géographiques et hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde : ces mêmes cartes en grand, et mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à sa Majesté et à moi, de destiner une grande salle basse avec son premier étage, à faire un magasin de modeles et d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, et toutes sortes d'exercices nobles, libéraux et méchaniques ; afin que tous ceux qui aspirent à la perfection, puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit servi à mettre les pieces les plus lourdes, et le haut les plus légeres ; un inventaire exact des unes et des autres, eût été une des pieces du cabinet dont je parle (*).

(*) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins, auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément, que tout imparfait qu'est demeuré

Digitized by Google

Des listes de tous les bénéfices du royaume; avec leur dénomination et qualification justes; des états de tout l'ordre ecclésiastique, séculier et régulier, depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du Clergé, avec distinction des naturels et des étrangers; et dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les pieces les moins curieuses, parmi celles qui appartenoient au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modele d'un autre dans la police, par lequel le Roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout le royaume, divisés par classes, et spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au Roi, qu'il formoit depuis long-temps le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une Académie, d'un College et d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse; sans que cette institution, si utile et si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (*). Il avoit été proposé en même temps,

ce cabinet d'Etat, il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux et utiles établissemens, qui ont fait honneur aux Ministres suivans. On aura dans tout ce livre, bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

(*) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-temps, avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les colleges de France et de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des temps les plus barbares, et qu'il semble, à la

Digitized by Google

et avec les mêmes avantages, de créer un camp, ou corps permanent, de six mille hommes d'in-

maniere dont on éleve tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres et des théologiens. Le latin et le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, et à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si seches et si rebutantes, si frivoles et si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de temps à les oublier, si la forme et la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la jurisprudence françoise est ce qu'on enseigne le moins: voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un temps où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matieres, devroit inspirer le goût de toutes les sciences et de tous les arts, en même temps qu'elle en applanit les difficultés, les jeunes gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espece de littérature, et pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement: aversion dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colleges latins, on convertît le reste en des colleges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appellée? Qu'en consacrant, par exemple, les premieres années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la Religion et de la vertu, à bien lire, bien écrire et bien chiffrer; on fît passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colleges, où avec une simple teinture des langues sçavantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien parler et à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens styles, le style épistolaire sur-tout, et à entendre

Digitized by Google

fanterie, de mille chevaux, et de six pieces d'artillerie, complettement équipées; douze vaisseaux ronds, et autant de galeres, entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

Comme les projets d'amélioration et de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, et qui étoit

du moins celles de quelques-uns des peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographi et de l'histoire; où la tactique, la politique, la jurisprudence, le commerce, présentés sous des principes courts et clairs, servissent aux maîtres à développer le talent de leurs éleves, et aux éleves à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de dispositions et d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine passer pour une ébauche très-grossiere d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail et de l'application; à les retirer de l'oisiveté et de la débauche auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'Etat les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée et domestique à celle des colleges. On ne sçauroit les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre, et c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit et qu'elle devroit être.

Digitized by Google

éclairci et développé de la maniere la plus nette, et dans la forme la plus étendue, il y en avoit de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir si exactement la discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le temps de la paix, qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat, la personne du marchand, de l'artisan, du pasteur et du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'Etat, auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse, dans d'autres mémoires sur la police et le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des conditions et l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu, dans la suite, ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au Clergé, étoit d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien, qui, à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les canons; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cent livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, et à regarder le bon exemple, comme la premiere des loix qui leur sont imposées.

Digitized by Google

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces Mémoires (*). Je renvoie de même à tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, et des maximes pour un bon et sage gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, et par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jetter dans la fatigue et l'ennui inévi-

(*) Cette espece d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni regles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, et qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hasard, et qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, et que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guères de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siecles, sans le secours d'une regle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent: comment l'Etat qui les renferme tous, pourra-t-il s'en passer? Comment, sans cela, ceux qui succedent dans les places et les emplois, seront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voient qu'ont suivis leurs prédécesseurs? Faute de cette regle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, et une infinité de mauvaises adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

Digitized by Google

tables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autre pieces du cabinet d'Etat dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, et de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles et moins onéreux: ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici (*).

Un nouveau réglement sur les maîtrises des ports et havres, bureaux des traites foraines et domaniales, péages des rivieres et droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, et une création de charges et d'offices pour les percevoir. Autre réglement sur les marchands vendeurs et acheteurs de bestiaux, vins et autres boissons, poissons frais et salé, bois, foin et autres denrées. Autre sur les postes, dans lequel étoient compris les maîtres et contrôleurs des postes, les chevaucheurs d'écurie du Roi, les

(*) On voit un autre état sur le même sujet, dans les Mémoires de Sully, *au commencement du douzieme livre*; des deux je n'en fais qu'un seul.

Digitized by Google

couriers et banquiers, et leurs commis, les coches (1), les messagers à pied et à cheval, et tous charriots et voitures par eau et par terre. Lorsque je lisois cet article au Roi, il me dit : « Je vous » recommande à la Varenne et à tous les che- » vaucheurs ; je vous les renverrai tous ». Autre, sur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabaretiers, regrattiers, commissaires, assesseurs et collecteurs, propriétaires des maisons à louer, &c. » Bon, bon, » bon, dit Henri sur cet article ; il faut faire » tout cela pour nous : car aussi-bien suis-je » tous les jours importuné de l'accorder au profit » des uns et des autres ». Sur les aides, quatrieme et huitieme, entrée et sortie des marchandises, soit de ville à ville, soit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à sel, avec augmentation de droits pour eux et pour les vendeurs à petite mesure, augmentation d'un écu par minot de sel ; et autres réglemens, tant pour les salines, que pour le transport du sel qui y est pris. « Je le voudrois bien, dit Henri ; mais » il y aura bien des crieries, si vous ne commen- » cez par votre gouvernement ». Sur les parties casuelles et le droit annuel (2), sur les secretai-

(1) Les chevaux de poste et les coches publics, sont un des établissemens du regne de Henri IV.

(2) Voilà la premiere et la seule fois qu'il est fait mention dans nos Mémoires du droit annuel. J'en suis d'autant

Digitized by Google

res du Roi à augmenter de seize : crues sur le sel, par forme de taille, pour en faire le fonds des-

plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales sous le regne de François I., sont rendues héréditaires, a été fait, comme chacun sçait, sous Henri IV ; que M. le duc de Sully en est vraisemblablement le principal auteur, et que lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que murmures et que plaintes, de ce que ces charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la noblesse et aux personnes de mérite, et devenir le partage des gens de fortune ; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de la justice, au lieu de les réprimer, &c.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, et qu'il avoit apprises de la bouche même de ce Ministre, emploie la *section premiere du chap. 4 de son testam. politiq. premiere partie*, à prouver que ni la vénalité, ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. « Le feu Roi, dit-il, assisté d'un fort bon conseil, dans » une profonde paix, et un regne exempt de nécessité, » ajouta l'établissement du droit annuel à la vénalité. Il n'est » pas à présumer qu'il l'ait fait sans quelque considération, » et sans en avoir prévu, autant que la prudence humaine » le peut permettre, les conséquences et les suites.... Rien » ne donna tant de moyens au duc de Guise, de se rendre » puissant dans la ligue contre le Roi et son Etat, que le » grand nombre d'officiers qu'avoit introduits son crédit » dans les principales charges du royaume. Et j'ai appris du » duc de Sully, que cette considération fut le plus puissant » motif qui porta le feu Roi à l'établissement du droit » annuel », &c.

Le cardinal de Richelieu soutient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles soient données à des personnes pauvres et de néant, ou emportées par l'ambition et la faveur : « Au » lieu, dit-il, d'ouvrir la porte à la vertu, on l'ouvriroit » aux brigues et aux factions, et on rempliroit les charges » d'officiers de basse extraction souvent plus chargés de latin » que de biens..... Une basse naissance produit rarement les

Digitized by Google

tiné aux gages et émolumens de plusieurs compagnies souveraines et subalternes, principalement

» parties nécessaires à un grand magistrat.... Le bien est un
» grand ornement aux dignités, qui sont tellement relevées
» par le lustre extérieur, qu'on peut dire hardiment que de
» deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est la
» plus aisée en ses affaires, est préférable à l'autre. D'ail-
» leurs un officier qui met la plus grande partie de son bien
» à une charge, ne sera pas peu retenu de mal faire, par la
» crainte de perdre tout ce qu'il a vaillant. Si l'on pouvoit,
» dit-il encore, entrer aux charges sans argent, le com-
» merce se trouveroit abandonné de beaucoup de gens,
» qui, éblouis de la splendeur des dignités, courroient plutôt
» aux offices et à leur ruine tout ensemble, qu'ils ne se por-
» teroient au trafic, qui rend les familles abondantes ».

Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que sans cela tous les vieux officiers se déferoient de leurs charges, « lorsque l'expérience et la maturité de leur âge » les rend plus capables de servir le public ». Il devoit, ce semble, ajouter à cette raison, qu'un jeune homme qu'on destine à posséder une de ces charges, reçoit de ses parens une éducation propre au genre de vie qu'on sçait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'auteur finit cet article, c'est de taxer les offices à un prix raisonnable, « qui n'excédera pas, » dit-il, la moitié de celui auquel le déréglement des es-» prits les porte maintenant ». Et il rend là-dessus justice à Henri IV. « Le feu Roi, dit-il, prévoyant ce mal, avoit
» inséré dans l'édit qu'il fit sur ce sujet, des précautions
» capables de le prévenir, exceptant non-seulement du droit
» annuel les charges des premiers Présidens, des Procureurs
» et Avocats-généraux, mais se réservant de plus le pouvoir
» de disposer des offices qui y sont compris, lorsqu'ils vien-
» dront à vaquer, en payant préalablement aux héritiers
» de ceux qui en étoient pourvus, le prix auquel ils seroient
» évalués.... Les maux que cause présentement le droit an-
» nuel, ne procedent pas tant du vice de sa nature, que
» de l'imprudence avec laquelle on a levé les correctifs que
» ce grand Prince y avoit apportés. Si l'édit fût demeuré en
» la pureté de son premier établissement, les offices ne fus-
» sent jamais venus à l'excès du prix auquel ils sont main-

Digitized by Google

de justice. Sur les deniers communs, patrimoniaux et d'octroi des provinces, villes et communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs et trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts et chaussées, &c. à ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élections et greniers à sel, à augmenter en attributions de gages, privileges, &c. le fonds pris sur les tailles : jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des élections à créer en Guienne, Languedoc, Bretagne et Bourgogne : le Roi prévit bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens et à Cahors, six en Bretagne, et trois par-tout ailleurs : Henri disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces harpies, que de l'augmenter.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre

» tenant.... Il ne faut donc que remettre l'édit du droit an» nuel aux premiers termes de son établissement ».

Ces paroles justifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conseil qu'il donna à Henri IV, sur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le soixantieme de la finance de leurs charges : ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fonds de ce droit. Voyez *le Journal de l'Etoile sur l'année* 1605, qui est celle de cet édit : *de Thou*, *Mézerai*, &c. Le nombre excessif des officiers de judicature, &c. C'est, et le principal abus, et la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

Digitized by Google

encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes et de gages, receveurs et autres officiers des tailles, secretaires et officiers de grande et petite chancellerie; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existans: ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, &c. le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du Roi lui représentant comme déjà arrivé, ce qui n'étoit simplement qu'en projet, le faisoit se récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes ; sçavoir, Parlement, Chambre des comptes et Cour des aides à Lyon et à Poitiers; en supprimant la Cour des aides de Montferrand; Cour des aides en Bretagne, parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux, avec une Chambre des comptes; une troisieme en Bourgogne, et une quatrieme en Provence. Le Roi branla ici la tête, et ne dit mot. Je ne répete point ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle *luxe*, a pu faire penser que les dépenses folles et superflues étoient rigoureu-

Digitized by Google

sement taxées, et on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un Etat, je n'aurois toléré, ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'Etat, il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation et de mollesse, mais un instrument de corruption et de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des pieces du cabinet d'Etat. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du Roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre réglement, aux avocats et procureurs-généraux des Parlemens, de poursuivre et de punir exemplairement tous ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux-mêmes, sous peine de répondre en leur propre et privé nom, de tous les désordres arrivés par leur négligence, ou leur

Digitized by Google

connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque jurisdiction particuliere, trois personnes publiques, appellées censeurs, ou réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, et autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous peres, enfans de famille, et telles autres personnes accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, et des dépenses superflues au-delà de leurs facultés ; mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remede qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un et l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle ; mais à la troisieme, on intentoit une espece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménagers voyoient le maniement de leurs biens et effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément que les deux tiers, et réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, et pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincere à une maniere de penser et d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, et aucun citoyen n'auroit vraisembla-

Digitized by Google

blement évité cette censure ; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il auroit été établi en même temps, pour détruire ce mal jusques dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité et condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même temps dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt ; quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens, et ce qui lui reste de revenus, tant pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vue, à tous peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance ; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un enfant vicieux et dénaturé ; mais ce cas devoit être clairement prouvé, et alors les acquêts, conquêts et meubles étoient encore les seuls effets dont on

Digitized by Google

pouvoit disposer pour les faveurs particulieres (*).

Ce réglement d'économie domestique n'étoit

(*) M. le duc de Sully n'a pas besoin de se nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement son génie et son caractere. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa morale grave et austere, et en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien ; je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de son parti dans la Religion ; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses et outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens se ruine par déréglement et par folie, c'est un mal qui peut être très-considérable dans la morale ; mais du reste très-léger, et même, à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fonds, l'Etat n'y perd rien, les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres ; j'excepte seulement le cas des banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un Etat immense, riche et soutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'est de laisser à la voix des ministres de la Religion exercer cette censure publique, que l'auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne censure romaine. Si je voyois quelque usage à faire de cette idée de nouvelles personnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la suite de celui-ci, la justice et le barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste et étendu, s'il seroit possible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves et respectables, choisis par leur capacité et leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs et lieux considérables, et pour l'exercer de maniere que l'honneur, les distinctions, la vénération et le respect public, et tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le Souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tinssent lieu de tout profit et de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut

Digitized by Google

qu'une portion d'un réglement général sur le barreau, et principalement sur la procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort, trop général et trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, et aux gens du Roi de ses Parlemens ; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances et leurs avis, supposé qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, et à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la derniere main auroit été mise aux articles du réglement, selon les opinions jugées les meilleures, sa Majesté étoit résolue de les porter au Parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avions dressés par provision, dont apparemment on ne se seroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, et cela en observant à-peu-près le nombre des degrés canoni-

dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des personnes, que le seul intérêt des pauvres particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la justice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui possede un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect et l'amour qui y sont attachés.

Digitized by Google

ques de sanguinité et d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, et même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune ; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, et d'articuler dans un écrit, signé de sa main, toutes ses prétentions et demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter ; ce que faisoit aussi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois, les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les pieces et moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement ; autre mois enfin, donné à un sur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient censés décidés, et le sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même regle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjetté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoissance du fonds ; mais seulement prononcer sur le bien ou mal jugé, par les seules pieces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de privileges à cet égard, que les simples jurisdictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête,

Digitized by Google

ni recevoir de nouvelles preuves ; et elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, et les juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages et intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers et compétens de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux à ferme, &c., en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation ; et les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence, que comme on procede sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie et la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (*), étoit premiérement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire et deux témoins ; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, et exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout

(*) Il a déjà été question de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

Digitized by Google

acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; et, comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats et procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats et procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeller et de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire et écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile: et ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'Etat, et scellées du grand sceau.

Le réglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari et femme, et autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations et autres frais, ainsi que de tous les différens

Digitized by Google

subterfuges de la chicane, et de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, des écritures, &c. dont les plaintes se font entendre par-tout, le Roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter et à régler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages et les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, et enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devroit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux Ministres et Conseillers de sa Majesté, qui en donneroient leur avis, après lequel, le Roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité nécessaire pour que cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme et invariable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'Etat, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, et le Roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans

Digitized by Google

le mois de Juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, et il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la Messe chez ces Religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les Ministres : « Allez dire aux Capu- » cins, dit-il, qu'on retarde ma Messe; car il » faut que j'entretienne cet homme-là, qui n'est » pas homme à Messe; s'il me vouloit croire en » cela, je l'en aimerois bien davantage encore, » et il n'y a rien que je ne fisse pour lui; quoi- » que tel qu'il est, je l'aime bien, et m'en sers » utilement ». Sa Majesté me prit par la main, et pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce Prince ne me parla que de nouveaux mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence et l'exactitude possible à ce travail. « Peu de » paroles, dit-il, et beaucoup de choses, et que » tout soit pourtant bien éclairci; car je veux en » communiquer quelque chose à quelques - uns » de mes serviteurs que je vous dirai ». Je lui répondis, qu'il falloit me donner un peu de temps, puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre,

Digitized by Google

la briéveté et la clarté. « Faites donc comme » vous l'entendrez, reprit Henri, vous connoissez » mon style, et moi le vôtre, ils s'accordent » bien ensemble ».

J'envoyai dire au Chancelier, que je n'irois point ce jour-là au Conseil, et je me tins enfermé tout le reste du jour et une grande partie de la nuit, à remuer livres et papiers : je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin, je vis arriver le Roi avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buisse, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard, et Châtillon, ingénieur, (il étoit question en partie d'affaires de leur métier,) Béthune, mon cousin; enfin, quelques étrangers envoyés, l'un, de la part de Lesdiguieres, l'autre, du duc de Bouillon, et un troisieme, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le mémoire en question; la raison que j'en apportai à sa Majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Béarn et dans la basse Navarre, à laquelle il

Digitized by Google

avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail. « J'écrivois aussi, lui » dis-je, touchant mon neveu et ma niece Biron, » qu'on veut démarier, ce qui seroit une belle » besogne ; car elle croit être grosse, et l'est » en effet. Voilà, reprit sa Majesté, une des » fâcheuses et sottes affaires que j'aie guères » vues, et je serai bien trompé, si jamais vous » mettez tous ces esprits à la raison. Achevez » vos dépêches, ajouta ce Prince, après m'avoir dit tout bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer, « achevez aussi nos mémoires le plus » promptement que vous pourrez, et n'allez point » plutôt au Conseil d'aujourd'hui. Cela ne se peut, » Sire, répartis-je, car il y a des affaires qui » pressent, et qui furent remises hier, à cause » que je n'y étois pas. Faites donc du mieux que » vous pourrez, dit-il, et adieu ; je m'en vais » aux Tuileries ».

Je ne laissai pas de travailler au mémoire avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore mandé aux Tuileries par sa Majesté. Je donnai ces papiers à porter à mon secretaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery et Villeroy étoient avec ce Prince, et nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur le projet de ces Mémoires avec tant de chaleur

Digitized by Google

et d'action, que tout le monde s'apperçut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, sans avoir parlé au Roi de mon paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon secretaire, auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à sa Majesté, lorsqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir soin de le retirer d'elle, et cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de se passer, m'obligeoit à user de cette précaution, dont mon secretaire s'excusa auprès de Henri, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le Roi qui s'en alloit à la Messe aux Capucins, et il profita de ce temps pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long temps la commodité. Le Roi, sortant de la Messe, lui dit : « Suivez-moi au Louvre, et n'en partez point » que je ne vous le dise ». Il lui demanda le paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en-bas, et mon secretaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, sa Majesté se contenta de lui répondre : « Hé bien ! je le ferai; » mais, encore une fois, ne partez donc point » d'auprès de moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le Roi ne parla presqu'à personne, et sa rêverie parut, en

Digitized by Google

çe que de temps en temps il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secretaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce Prince remonter, au sortir de la table, dans le même cabinet, et qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure; mais quelques Princes et Seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que sa Majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec la Varenne et Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir, sur-tout avec un peu de soin de se cacher; ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instans après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut et bas, et ils redoublerent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : « Je » suis las de m'être tant promené ce matin; car » j'ai été plus de deux heures avec trois hommes, » sur de grandes matieres, où je les ai trouvés » aussi contraires dans leurs opinions, qu'ils le » sont dans leur tempérament et leur inclination. » Un autre que moi auroit peine à s'en bien servir; » mais je connois leurs fantaisies, tellement que » je tire même profit de leurs contestations et » contrariétés; elles servent à rendre les affaires

» si

» si claires et si bien approfondies, qu'il m'est
» facile de choisir la meilleure résolution : vous
» allez les connoître assez, sans que je les nomme ».

Sa Majesté continua à faire le portrait de ces trois Ministres, comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde; et c'est par moi qu'elle commença. « Quelques-uns se plaignent,
» dit Henri, et quelquefois moi-même, qu'il est
» d'une humeur rude, impatiente et contredisante.
» On l'accuse d'avoir l'esprit entreprenant, de
» présumer tout de ses opinions et de ses actions,
» et de rabaisser celles d'autrui, de vouloir élever
» sa fortune, et avoir des biens et des honneurs.
» Or, quoique je lui connoisse bien une partie
» de ces défauts, et que je sois contraint de lui
» tenir quelquefois la main haute, quand je suis
» de mauvaise humeur, qu'il se fâche ou se laisse
» emporter par ses idées, je ne laisse pas pour
» cela de l'aimer, de lui en passer beaucoup, de
» l'estimer, et de m'en bien et utilement servir,
» parce que je reconnois que véritablement il
» aime ma personne, qu'il a intérêt que je vive,
» et qu'il desire avec passion la gloire, l'honneur
» et la grandeur de moi et de mon royaume. Je
» sçais aussi qu'il n'a rien de malin dans le cœur,
» qu'il a l'esprit industrieux et fort fertile en
» expédiens, qu'il est grand ménager de mon

Digitized by Google

» bien, homme fort laborieux et diligent, qui » essaie de ne rien ignorer, et de se rendre ca» pable de toutes sortes d'affaires de paix et de » guerre, qui écrit et parle assez bien, d'un style » qui me plaît, parce qu'il sent son soldat et son » homme d'Etat. Enfin, il faut que je vous avoue » que malgré ses bisarreries et ses promptitudes, » je ne trouve personne qui me console si puis» samment que lui dans tous mes différens cha» grins ». Je ne me récrierai ici, ni sur le blâme, ni sur la louange, renfermés dans ces paroles. En convenant, comme il me semble que la bonne foi demande qu'on le fasse, qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à l'un et à l'autre; tout ce qu'un honnête homme a à faire en cette occasion, est de les faire servir également à rectifier de plus en plus son cœur et ses mœurs.

« Le second, poursuivit Henri, en parlant du » chancelier de Sillery, est d'un naturel patient » et complaisant, merveilleusement souple, adroit » et industrieux dans toute la conduite de sa vie; » il a l'esprit très-bon, il est assez versé dans » toutes sortes de sciences et d'affaires de sa pro» fession, il n'est pas même ignorant dans les » autres; parle assez bien, déduit et représente » fort clairement une affaire; n'est point homme » pour faire des malices noires; mais il ne laisse » pourtant pas d'aimer grandement les biens et

Digitized by Google

» les honneurs, et de s'accommoder toujours à
» tout pour en avoir. Il n'est jamais sans nouvelles,
» ni sans personnes en main pour lui en découvrir;
» d'humeur à ne hasarder jamais légérement sa
» personne, ni sa fortune, pour celles d'autrui.
» Ses vertus et ses défauts étant ainsi compensés,
» il m'est facile d'employer utilement les premiers,
» et de me garantir du dommage des autres (1).

» Quant au troisieme, continua le Roi, parlant
» de Villeroy; il a une grande routine dans les
» affaires, et une connoissance entiere de celles
» qui se sont faites de son temps. Il a été employé
» dès sa premiere jeunesse, plus qu'aucun des deux
» autres. Il tient un grand ordre dans l'adminis-
» tration de sa charge, et dans la distribution des
» expéditions qui ont à passer par ses mains. Il
» a le cœur généreux, n'est nullement adonné à
» l'avarice, et fait paroître son habileté dans son
» silence et sa grande retenue à parler en pu-
» blic (2). Cependant il ne peut souffrir qu'on con-

(1) Ce Chancelier a rendu trois signalés services à l'Etat, en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans notre alliance, à la paix de Vervins, et en moyennant le mariage du Roi. « Le chancelier de Sillery n'avoit presque point étudié. Henri IV disoit de lui et du connétable » Henri de Montmorency, qu'avec son Chancelier, qui ne » sçavoit point de latin, et son Connétable, qui ne sçavoit » ni lire, ni écrire, il pouvoit venir à bout des affaires les » plus difficiles ». *Amelot de la Houssaye, note premiere sur la lettre* 195 *du cardinal d'Ossat.*

(2) De tous les endroits de nos Mémoires où il est parlé

Digitized by Google

» tredise ses opinions, croyant qu'elles doivent » tenir lieu de raison. Il les réduit à temporiser, » à patienter, et à s'attendre aux fautes d'autrui, » de quoi je me suis pourtant quelquefois assez » bien trouvé ». Ce discours de sa Majesté étoit adressé à des personnes de la premiere qualité, et qui, dans leur cœur, ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y repliquer; aucun cependant ne dit mot, et quelques momens après, le Roi ayant apperçu mon secretaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau et ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cent mille livres par an sur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta requête à sa Majesté, pour être déchargé de ces deux cent mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni

de M. de Villeroy, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractere de ce Ministre, et surtout de l'opinion qu'en a eue Henri-le-Grand. Un seul trait rapporté d'original, tel qu'est celui-ci, mérite plus d'être cru que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'aversion, l'esprit de parti.

Digitized by Google

obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant sa Majesté à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à une banqueroute, et à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier Janvier 1610, ou du moins, au premier Octobre de la présente année, afin que sa Majesté n'y perdît pas tout d'un coup quatre cent mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la Chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges et commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont sa Majesté gratifia, même avant le jugement, la Fond, dont il a été parlé dans ces Mémoires. Il étoit déjà intendant, et le Roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le comte de Soissons et les autres officiers de la maison du Roi, présenterent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre et la garantie de sa Majesté, une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été

Digitized by Google

fait dépositaire, le Roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt nécessaire.

Sa Majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy, un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, et l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cent et tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année derniere, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, et deux mille quatre cent livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, et payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année derniere. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai écrites de la main de sa Majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la Reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, et dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en

Digitized by Google

avoit un brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le Roi, par complaisance pour la Reine, lui avoit donnés à prendre sur les présidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me disoit la Reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 Janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres, d'une part, et cinquante et un mille de l'autre, qu'il devoit aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces derniers cinquante et un mille livres, sur soixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat-général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes, en considération des bons services que leur pere lui avoit rendus dans ce Parlement, et il en accorda la charge à des Yveteaux (*), parent du mort. Mille pistoles pour jouer : Henri n'en prit d'abord que cinq cent; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cent autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le Chancelier,

(*) Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

Digitized by Google

à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des fêtes de Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce Prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, et il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'étoit Zamet (*) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cent quarante-trois livres, pour onze cent seize perles, dont Henri fit présent à Mademoiselle de Vendôme, sa fille, de trois mille livres à Mademoiselle des Essarts, et de trois cent livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le Chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'ar-

(*) Ce riche partisan se qualifioit alors baron de Murat et de Billy, conseiller du Roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, et surintendant de la maison de la Reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans, laissant un fils maréchal-de-camp, qui fut tué au siege de Montpellier, et un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, et les fit légitimer.

Digitized by Google

gent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux dunes du Risban ; j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, et qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité et sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville et ses environs sont exposés.

(*) Il ne se fit point de plus utile réglement que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs et affronteurs publics ; que toutes donations, cessions, ventes et transports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis, et faux créanciers, seront nuls, et tels donataires, cessionnaires et acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux juges que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs ; comme aussi de receler aucun de leurs meubles, papiers et effets ; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans décret ni per-

(*) Merc. Franç. et autres hist. ann. 1609.

Digitized by Google

mission, et de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts et coutumes à ce contraires. Enfin, il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats et accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, et même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas ; la voie de l'action en justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à-peu-près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce et la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis long-temps, et avec bien des instances. Le Conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere galerie de Fontainebleau, sa Majesté, pour traiter cette matiere plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes et des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition ; tous demeurerent dans le silence. Je fis comme les autres, mais de maniere que le Roi s'apperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi et me dit : « Grand-maître, votre mine » me fait conjecturer que vous en sçavez plus que » vous ne faites semblant. Je vous prie, et je

Digitized by Google

» vous commande en même temps expressément
» de nous dire ce que vous en sçavez et pensez ».
Je refusai encore par bienséance, et pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'édit contre les duels (*) dans mon gouvernement, et de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le Roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N..... Cet homme n'aura ni la joie, ni le chagrin de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune maniere, sçachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée; et je dis à sa Majesté que s'il y alloit de sa part, je n'y envertois personne de la mienne, parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil associé. N.... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire

(*) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur, à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-séveres, infamie, dégradation de noblesse, et même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2, liv. 4.*

Digitized by Google

son ressentiment contre moi ; et il s'offrit à ceux de la cour, qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zele seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au Parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au Parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus, et M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au Roi. Ce Prince lui demanda de qui il tenoit cet avis ; mais, sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité, de maniere que sa Majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, si-tôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au Parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pieces dont j'avois besoin. « Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, qui concerne mon fils de Vendôme? Non, Sire, repris-je, » et pourquoi M. de Vendôme » ? ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit : « Je le sçais bien pourquoi », repliqua ce Prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échapperent à sa Majesté, me firent comprendre qu'elle avoit

Digitized by Google

quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, et elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le Roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; et le Roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut entendre le petit garçon; mais il ne se trouva plus. « Madame, dit-il à Madame de Moret, d'un air » rêveur et un peu sombre, il y a bien de la malice » ici d'un côté ou de l'autre ». On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, et par lui le Roi devina bientôt N....; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, et de Cœuvres, dans sa surprise, ne put le nier; mais il donna aussitôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jetter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il

Digitized by Google

se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N.... que sa Majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers sa Majesté elle-même; l'un, que N... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, et la malice d'en instruire la Reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le P.e Gonthier, Jésuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, et qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré et applaudi par les seigneurs de la cour, et nommément par les maréchaux de Brissac et d'Ornano (*); en quoi N.... fut assez

(*) « Le P. Gonthier, Jésuite, en la présence du Roi, » qui assista dans l'église de saint Gervais à ses sermons, » le Vendredi jour de Noël, le Samedi et le Dimanche, » fit de continuelles déclamations contre les Huguenots, » qu'il appella plusieurs fois, *vermine* et *canailles*; et étant » tombé sur le nouvel article de leur confession par lequel » ils appellent le Pape Ante-Christ: S'il est vrai, Sire, » dit-il, que le Pape soit Ante-Christ, que sera-ce de » votre mariage? Où en est la dispense? Que deviendra » Monsieur le Dauphin?... Le maréchal d'Ornano dit un » jour au Roi: Si un Jésuite à Bordeaux, eût prêché devant » moi ce que le P. Gonthier a prêché en présence de votre » Majesté, je l'eusse fait jetter dans l'eau, au sortir de la » chaire ». *Mémoires historiques de France, année* 1609.

Digitized by Google

malheureux, pour que ces deux Messieurs se trouvant présens à la réprimande que le Roi fit au P. Gonthier, ils donnerent, en s'adressant au Pere, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorsque j'allai le lendemain le prier de m'en faire justice : « Je n'en suis que trop bien éclairci, me » dit ce Prince : c'est ce malin esprit de N...

Tous les sermons de ce temps-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse et la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques poussoient leurs satyres à l'excès, et trop souvent les prédicateurs, leurs sermons jusqu'aux déclamations les plus outrées. Un historien contemporain (Pierre Mathieu, *liv.* 3,) rend néanmoins ce témoignage aux Jésuites, « qu'on » trouvoit plus d'ordre, de modestie, de gravité, de tem- » pérament dans leurs sermons, que dans quelques autres ». Sauval parle aussi des prédications du P. Gonthier, mais en louant beaucoup son éloquence et son zele apostolique. Il rapporte que Henri IV assistant un jour dans la même église de saint Gervais, à un sermon du P. Gonthier, ce prédicateur justement indigné de l'irrévérence avec laquelle il vit que la marquise de Verneuil et d'autres Dames de sa compagnie parloient, rioient et cherchoient à faire rire sa Majesté, se tourna vers ce Prince, et lui dit : « Sire, ne vous » lasserez-vous jamais de venir avec un serrail entendre la » parole de Dieu, et de donner un si grand scandale dans » le lieu saint » ? que le Roi, au lieu d'envoyer le prédicateur à la Bastille, comme toutes ces femmes l'en prierent, retourna, dès le lendemain, à son sermon ; et que l'ayant rencontré, comme il montoit en chaire, il lui dit, qu'il lui sçavoit bon gré de sa correction, et qu'il n'avoit rien à craindre ; mais qu'il le prioit seulement de ne plus l'apostropher en public.

Digitized by Google

» qui a inventé tout cela ; mais pour l'amour de
» vous, je veux le bannir de la cour » : et l'ordre
» lui en fut en effet signifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer, et j'avoue qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat que fit celle de M. le prince de Condé. Le mariage de ce Prince avec Mademoiselle de Montmorency, qui avoit été célébré dans le commencement de cette année, loin de faire cesser à la cour tous les bruits de galanterie entre le Roi et la Princesse, les réveilla au contraire plus fortement, comme je m'en étois toujours bien douté. Deux mille écus donnés par sa Majesté pour les habits de noces de la Demoiselle, des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par Madame d'Angoulême, de Messier, orfevre, demeurant sur le Pont-au-change, dont le certificat du 29 Mai étoit connu, une infinité d'autres bienfaits et gratifications en argent, faits au prince de Condé, en faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissoient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans replique; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce Prince, qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune Princesse, je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet

égard :

Digitized by Google

égard : c'est le milieu entre les uns et les autres ; peu de personnes le garderent. La Reine et le prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la Reine, véritablement furieuse ; et pour le Prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement, il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les fêtes de Pâques ; et il me l'envoya aussi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du Prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même ; ce que son hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences ; que le lendemain on avoit apporté à M. le Prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déjà fait promettre par la médiation du médecin, qu'on

accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le mariage de M. le Prince, et à lui faire épouser Mademoiselle de Mayenne; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Génois, qui avoit été à D. Joan, et qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre: ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le Prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit sa Majesté de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le Prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de Mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, et M. le Prince l'y suivit. Il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver sa Majesté. « Mon ami, m'écrivoit Henri le 12 Juin, M. le » Prince est ici qui fait le diable. Vous seriez en » colere, et auriez honte des choses qu'il dit de » moi: enfin la patience m'échappera, et je me » résous de bien parler à lui ». Pour le punir, le Roi m'ordonnoit de suspendre le paiement du quartier d'Avril de sa pension, et d'éconduire son pourvoyeur et tous ses créanciers, qui sçachant les

Digitized by Google

libéralités que sa Majesté avoit faites à ce Prince, à l'occasion de son mariage, s'adresseroient à moi, comme à celui qui en étoit le dispensateur. « Si l'on » ne le retient pas par ce moyen-là, reprenoit sa » Majesté, il en faudra prendre quelqu'autre ; car » il est honteux d'ouir ce qu'il dit. Nous en aviserons ensemble, lorsque vous serez auprès de » moi (*) ».

M. le Prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité ? c'est ce qu'il ne me seroit pas facile de dire, parce que si j'ai pu me flatter que mes conseils ne lui étoient pas indifférens, j'ai dû soupçonner, d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement

(*) Voici comment en parlent les Mémoires pour l'histoire de France. « Le Roi éperdument amoureux de la » princesse de Condé, met tout le monde en besogne, » jusqu'à la mere du mari. M. le Prince s'en plaint, et » demande congé à sa Majesté de se retirer avec sa femme, » en l'une de ses maisons. Le Roi le lui refuse rudement, » et en vint aux injures et menaces. On dit que le Prince » y a répliqué hautement, et a mêlé en ses propos le mot » de *tyrannie* : et que le Roi, en relevant ce mot, lui a » répondu : je n'ai fait en ma vie acte de tyran, que quand » je vous ai fait reconnoître pour ce que vous n'étiez point. » Le premier a dit pouilles à sa mere, qui servoit d'instrument pour corrompre la pudicité de sa femme.... » On disoit que la marquise de Verneuil, qui parle ordinairement au Roi, non comme à son maître, mais comme » elle feroit à son valet, lui avoit dit, bouffonnant sur ce » propos : N'êtes-vous pas bien méchant de vouloir coucher » avec la femme de votre fils ; car vous sçavez bien que vous » m'avez dit qu'il l'étoit » ?

Digitized by Google

qu'on fait à une personne de son rang, lors même qu'en lui parlant, on a la hardiesse de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance, que je ne m'étois point opposé au dessein qu'il avoit de sortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la conversation que nous eûmes ensemble chez moi, où il vint un Mercredi l'après-midi, qu'il sçavoit que je n'allois point au Conseil.

Il entra dans mon cabinet, portant sur son visage toutes les marques de l'agitation de son esprit, et je ne fus point surpris de ce que sans autre préambule, il me parla des sujets qu'il avoit de se plaindre de la conduite du Roi à son égard. Je lui répondis, en lui rappellant les obligations en quelque maniere infinies, que toute sa maison en général, et lui en particulier, avoient à sa Majesté, obligations dignes non-seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon, et sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le Prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sçais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude et de la défiance, poussées trop loin, et que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincere, que sa Majesté, loin d'avoir

Digitized by Google

eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendroit qu'il étoit de son sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié et d'une distinction marquée; et je me souviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à M. le Prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce terme d'innocent, malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier.

M. le Prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; et si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son Roi, sa patrie, son honneur et son devoir; que le royaume et même la cour étoit l'unique séjour des Princes du sang, que par-tout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à s'arrêter trop long-temps dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de sa

Digitized by Google

Majesté. A quoi M. le Prince ayant réparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition, ni à sa naissance, je lui repliquai aussi absolument, que les loix de l'Etat obligeoient les enfans et les freres du Roi, autant, et peut-être plus étroitement encore que le moindre de ses sujets; et je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, et de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le Prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion; et rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre, qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernieres paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que M. le Prince, au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci; qu'il s'étoit même plaint à la Reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat, et qu'il avoit assuré cette Princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée: ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *assez content de sa Majesté*; qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le Roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidélement tout ce qui

Digitized by Google

s'étoit passé entre M. le Prince et moi, que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en Prince dans les pays étrangers, sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît et qu'on l'empêchât avec la derniere facilité. A quoi sa Majesté ajouta ce que M. le Prince venoit de dire à la Reine. « Tout » ce que vous me dites, Sire, répondis-je, ne me » fait point changer d'opinion; je m'y confirme » de plus en plus : vous vous en fâchez contre » moi; mais le temps et l'événement vous feront » connoître que j'ai raison. Je vois bien des per» sonnes, poursuivis-je, qui sont de cette menée, » et qui vous trompent, quoiqu'ils vous soient des » plus obligés; mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous-même à vous » tromper. Vous ne me nommez personne, me » dit sa Majesté, comprenant que je voulois lui » parler des domestiques de la Reine; mais je » vois bien qui vous voulez dire ». Cela n'étoit pas bien difficile, et ni le Roi, ni moi, n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manege; car non-seulement elle débitoit comme certaines, mille choses supposées, sur le compte du Roi et de la princesse de Condé,

Digitized by Google

il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne sçauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens sçavoient faire servir leurs impostures à rendre le Roi souverainement odieux à la Reine, et à forcer cette Princesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite : de-là tous ces complots, où, sans qu'elle le sçût, on osoit se servir de son nom; de-là les motifs de mille nouvelles instances, pour ne pas différer plus long-temps la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le Roi, jusqu'à celui de l'évasion de M. le Prince. Le 29 Août (*),

(*) Le dernier de Novembre (et non pas le 29 Août, ce qui est une faute de date dans nos Mémoires.) « M. le » Prince, dit le maréchal de Bassompierre, partit de la » cour, pour s'en aller à Muret, d'où il repartit avec Roche- » fort et Touray, et un valet-de-chambre qui portoit en » croupe Madame la Princesse sa femme, Mademoiselle » du Certeau et une femme-de-chambre, nommée Philip- » pette, et s'en alla à Landrecy. Le Roi jouoit en son petit » cabinet, quand d'Elben premiérement, puis le chevalier » du Guet, lui en porterent la nouvelle. J'étois le plus » proche de lui. Il me dit tout bas à l'oreille : Bassompierre, » mon ami, je suis perdu; cet homme mene sa femme » dans un bois; je ne sçais si c'est pour la tuer, ou la mener » hors de France. Prends garde à mon argent, et entre- » tiens le jeu, pendant que je vais sçavoir de plus parti- » culieres nouvelles..... Chacun se retira du jeu, et je pris » l'occasion de rapporter au Roi son argent, qu'il avoit » laissé sur la table. J'entrai où il étoit, et ne vis jamais » un homme si éperdu, ni si transporté ». Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la

Digitized by Google

à onze heures du soir, comme je venois de me coucher, je vis entrer Praslin dans ma chambre, qui me dit que le Roi me demandoit, et que je vinsse tout-à-l'heure. « Hé ! mon cousin, que » pense faire le Roi » ? lui répondis-je, dans le premier mouvement et sans lui donner le temps de s'expliquer. « Pardieu ! il me fait mourir à » force de me tourmenter ; je ne sçaurois vivre » et ne dormir point ». Il faut, poursuivis-je avec impatience, et croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je pouvois me dispenser par de bonnes raisons, « il faut que je me leve demain à » trois heures du matin, pour voir des lettres et » des états que j'ai reçus, et y faire réponse. Il » me faut faire des agenda de tout ce que je dois » faire dans la journée, de ce qui se doit faire » au Conseil, de ce que je dois dire au Roi, et » de ce que mes commis, mes secretaires et tous » ceux qui sont sous mes charges, doivent faire » aussi. Jugez si j'ai du temps à perdre, et si m'en » allant à cette heure au Louvre, d'où je ne

Reine, et le conseil que donna M. de Sully au Roi, de la même maniere que le rappórtent nos Mémoires. Henri IV donna sur cet enlevement de la princesse de Condé, de si fortes marques de douleur et de désespoir, que quelques écrivains mal instruits, tel que l'auteur de l'histoire de la mere et du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avoit en partie pour objet, de contraindre l'Archiduc à lui remettre cette Princesse entre les mains. Voyez aussi *Mézerai et autres historiens.*

Digitized by Google

» sçaurois revenir, quelque diligence que je fasse, » qu'il ne soit deux ou trois heures après minuit, » je me puis acquitter de tout cela, avant qu'il » soit huit heures du matin, qu'il faut que je me » rende au Conseil. Quant à tout le reste de la » journée, il ne faut point parler de travailler » dans mon cabinet, je l'emploierai toute entiere » à donner audience à un chacun, et à parler aux » comptables et autres officiers qui ont affaire à » moi. Je vois bien tout cela, me dit Praslin, » et le Roi lui-même ne l'ignore pas; car il a dit » tout haut devant la compagnie, que j'allois vous » mettre en colere, venant vous chercher à une » heure aussi indue, et qui est le seul temps que » vous ayez pour vous délasser le corps et l'esprit; » mais il n'y a remede, Monsieur : il faut venir, » car c'est pour une affaire qui lui agite fort l'esprit, » et à laquelle il est persuadé que s'il y a quelque » remede à apporter, vous seul en êtes capable. » L'homme que vous sçavez, comme le Roi a dit » que vous l'aviez bien prédit, s'en est allé, et » a même emmené avec lui les Dames en croupe; » ce qui est le pis. Ho, ho! repris-je, c'est donc » pour cette affaire-là qu'on me demande? vrai- » ment, il y aura de la colere; car je me doute bien » que nous ne nous trouverons pas tous de même » opinion. Je sçais bien que Mars et Vénus sont » en bonne intelligence; mais cependant, si nous

Digitized by Google

» voulons avoir de bons succès par le premier, il » faut que l'autre cede, et cela peut nous fournir » quelque bonne raison pour accélérer les affaires. » Or, allons donc, mon cousin ».

J'arrive au Louvre, où je trouve le Roi dans la chambre de la Reine, se promenant, la tête baissée, et les mains jointes sur le dos. Avec la Reine étoient présens MM. de Sillery, de Villeroy, de Gêvres, de la Force, la Varenne et quelques autres collés contre les murs, et assez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même se parler bas. « Hé bien ! me dit Henri, en me prenant par » la main, si-tôt qu'il me vit entrer, notre homme » s'en est allé, et a tout emmené, qu'en dites- » vous ? Je dis, Sire, répondis-je, que cela ne » me surprend pas, et que depuis qu'il parla à » moi à l'Arsenal, je me suis toujours attendu à » cette escapade, que vous auriez bien empêchée, » si vous eussiez voulu me croire. Je me doutois » bien que vous m'alliez dire cela, reprit ce » Prince, mais il ne faut point parler des choses » passées, auxquelles aussi-bien on ne sçauroit » remédier; pensons seulement à l'avenir, et voyons » ce qu'il y a à faire présentement, dites-m'en le » premier votre avis, car je ne l'ai encore demandé » à personne. Sire, je ne suis pas, répartis-je, » encore assez bien informé de toutes les circons- » tances de cette affaire, et je n'y ai pas encore

Digitized by Google

» pensé autant qu'elle le mérite. Je vous supplie
» de me laisser dormir dessus, et demain je viendrai
» vous trouver, et je tâcherai de vous donner un
» bon avis, au lieu que si vous me pressez maintenant,
» tenant, je ne vous dirai rien qui vaille, car
» mon jugement ne va pas si vîte. Non, interrompit
» sa Majesté, c'est tout le contraire; je vous con-
» nois bien, dites-moi donc ce qu'il vous en
» semble. Sire, je ne sçaurois, dis-je encore, et
» infailliblement si vous me pressez si fort, je
» ne dirai rien qui vaille, de grace excusez-moi
» jusqu'à demain. Point du tout, repliqua Henri,
» je veux que vous parliez tout présentement : que
» dois-je faire? Rien du tout, lui répondis-je,
» ne pouvant plus reculer. Comment! rien? s'écria-
» t-il : ce n'est pas là un avis. Pardonnez-moi,
» Sire, repris-je, c'en est un, et un des meilleurs
» que vous puissiez prendre; il y a des maladies
» qui veulent plutôt du repos que des remedes,
» et je crois celle-ci de cette nature. Tout ce
» raisonnement n'est pas de saison, insista Henri
» avec la même impatience, il faut des raisons,
» quelles sont les vôtres? Je n'en ai point de bon-
» nes, dis-je, si elles sont contraires à vos desirs:
» il me semble pourtant que la chose parle d'elle-
» même, et qu'elle veut qu'on attende quelque
» éclaircissement, avant que de rien entreprendre,
» afin qu'il vous serve à prendre une bonne réso-

Digitized by Google

» lution; en attendant, je trouve qu'il seroit à
» propos de ne parler de cette affaire, que le
» moins qu'il est possible, et de faire semblant
» qu'elle n'est d'aucune conséquence, et qu'elle
» ne vous inquiete en aucune maniere ».

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paroissoit juste; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le Prince, dépendroit peut-être de l'impression forte ou foible que son évasion auroit causée au Roi : en sorte qu'il n'étoit pas impossible qu'ils ne reçussent ce Prince avec mépris, pour s'épargner la dépense qu'il alloit leur coûter, sur-tout si l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque soupçon que cette démarche du prince de Condé ne se faisoit que d'intelligence entre sa Majesté et lui. « Quoi! disoit le Roi, en branlant la tête, vous
» voudriez que je souffrisse qu'un petit Prince
» mon voisin retirât contre mon gré le premier
» Prince de mon sang, sans en témoigner du
» ressentiment? Voilà un beau conseil; aussi n'en
» ferai-je rien : je veux que Praslin (*) parte dans

(*) « Praslin partit effectivement: mais l'Archiduc lui
» répondit, qu'il n'avoit jamais violé le droit des gens à
» l'occasion de qui que ce fût, et qu'il se garderoit bien de
» commencer à commettre cette faute, par la personne du
» premier prince du sang de France: et peu après lui en-
» voya de l'argent et escorte d'hommes pour venir à Bruxel-
» les ». *Mém. pour l'hist. de France, année* 1609. Les
Mémoires de Bassompierre portent, que l'Archiduc se sentit

Digitized by Google

» quelques jours, pour faire sçavoir mon intention. Je vous avois bien dit, Sire, repris-je, » que ne m'ayant pas donné assez de temps pour » y penser, je ne dirois rien qui vaille. Il me » vient une autre idée dans l'esprit qui ne nuira » point à ce que vous voulez faire, mais je ne » puis vous la dire que dans deux jours, et je » suis assuré que vous en serez plus content que » de ma premiere proposition ». Sa Majesté y consentit, et me dit en m'embrassant : « Allez » vous coucher et dormez jusqu'à huit heures, » car j'aime mieux que le Conseil ne se tienne » point demain, et que mes affaires ordinaires » demeurent pour ce jour-là, que d'incommoder » votre santé ».

Je ne me trompois point, lorsque je croyois

d'abord si fort ébranlé de la déclaration de M. de Praslin, qu'il envoya prier M. le Prince de ne faire que passer dans ses Etats, sans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir; mais qu'ensuite il changea encore de résolution, par les conseils du marquis Spinola, et qu'il traita ce Prince avec toutes sortes d'honneurs. *Mém. de Bassomp. tom.* 1, *pag.* 28.

Le P. Daniel, dans son histoire de France *in*-4°, *tom.* 10, *pag.* 437, a tiré sur cet incident des éclaircissemens des lettres de la bibliotheque de M. l'abbé d'Estrées, par lesquelles il est prouvé que Henri IV envoya secrétement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princesse de Condé, et que ce dessein n'échoua, que parce que Henri l'ayant découvert à la Reine, cette Princesse dépêcha aussi-tôt un courier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princesse de Condé un appartement dans le palais.

Digitized by Google

que l'autre ouverture que j'avois à faire à sa Majesté, au sujet de la retraite de M. le Prince en Flandre, seroit plus de son goût. Elle vint trois jours après à l'Arsenal, me la demander. Nous fûmes enfermés une heure dans mon cabinet : mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y passa entre nous. Le Roi dit tout haut, en sortant : « Adieu, » mon ami, ne venez point, achevez mes affaires, » et sur-tout travaillez à l'exécution de l'ouver- » ture que vous m'avez faite, car je la trouve » bien meilleure que le conseil que vous me » donnâtes dans la chambre de ma femme au » Louvre ».

M. le Prince crut devoir chercher à justifier son action, en écrivant quelques jours après une lettre (*) au Roi. Il en adressa en même-temps une

(*) « Ledit Prince écrivit au Roi, qu'à grand regret il » étoit sorti de la cour, pour sauver sa vie et son honneur, » et non à intention de lui être jamais autre que son très- » humble parent, fidele sujet et serviteur. Je ne ferai » jamais rien, ajoutoit-il, contre le service de votre Ma- » jesté, si je n'y suis forcé ; et je la prie de ne trouver » mauvais, si je refuse de voir ou recevoir de qui que ce » soit, les lettres qu'on m'écriroit de la cour, hormis celles » dont il vous plaira de m'honorer ». *Mém. pour l'hist. de France, année* 1610. Siri, qui traite fort au long l'affaire de l'évasion de M. le Prince, *Mém. Recond. tom.* 2, *pag.* 82 *et suiv.* joint plusieurs autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires, que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la

seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample et plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. «. Qu'il accuse sa malice, disoit le » Roi, et celle de beaucoup d'autres qui l'ont » conseillé, et non pas vous. Je veux que vous » lui répondiez par une bonne lettre, où vous lui » représentiez tout ce qui s'est passé, et qu'avec » le respect dû à sa qualité, non à sa personne, » vous lui disiez toutes ses vérités, et à quelle » misere il s'expose infailliblement, s'il ne rentre » dans son devoir. Je m'en vais donc chez moi, » Sire, lui répondis-je, (car nous étions alors chez » M. le Connétable) pour en faire un projet, et » vous l'apporter. Non, non, reprit sa Majesté, » je veux que vous écriviez ici présentement, je

princesse de Condé: et que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute contre l'honneur de cette Princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, et que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, et qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le Roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le Nonce, quelques-uns de ses conseillers, et sur-tout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la maniere ferme et libre dont il parla et écrivit au prince de Condé.

» vous

» vous ferai donner de l'encre et du papier. Mais, » Sire, repliquai-je, cette lettre est de conséquence, elle mérite bien qu'on y pense et qu'on » examine attentivement, avant que de l'envoyer : » car, d'un côté, il faut qu'elle vous satisfasse ; » d'un autre, qu'elle soit convenable à la qualité » de M. le Prince et à la mienne, et que personne, » soit en France, soit dans les pays étrangers, » ni lui-même, que vous voyez bien ne chercher » que les occasions de m'accuser et de me blâmer, » ne puissent y trouver sujet de le faire. Je n'ai » pas assez de ressource dans l'esprit, pour faire » si bien avec tant de précipitation ». J'eus beau dire, je fus obligé d'écrire cette réponse à l'heure même, en présence de sa Majesté, et sur un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le Roi ne laissa pas d'être fort content de la maniere dont je m'expliquois avec le Prince : la voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce Prince de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre, qu'au reste il sçavoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piege. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre

entretien de l'Arsenal, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le Roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon et si indulgent. Je ne m'excusois à M. le Prince, du conseil que j'avois donné à sa Majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'Etat, de sa Majesté et le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée; qu'avoit-il à attendre des Archiducs et des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, et s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naissance et du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le Prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de services, qui lui prouveroient mon zele et mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de replique, d'une personne telle que le premier Prince du sang. Je fis

Digitized by Google

plus ; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou, j'ajoutai à M. le Prince, que les politesses, les louanges et les remerciemens, dont il m'avoit comblé à l'Arsenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la nécessité où sa lettre me mettoit de faire connoître la vérité d'une maniere qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois ; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois, mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer, par une suite nécessaire, à toutes les loix de la sincérité ; qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire et à honneur d'être ainsi traité par les ennemis du Roi et de l'Etat, et que je priois le ciel d'inspirer à M. le Prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre (*) devint publique, et demeura sans replique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes les imputations de M. le Prince.

Il y eut une contestation entre Villeroy et de

(*) « Les lettres que M. le duc de Sully écrivit à M. le » Prince de...... furent rejetées par son excellence, laquelle » fit réponse à ceux qui les lui présenterent, qu'il ne vouloit » rien recevoir venant de sa part ». *L'Etoile, ibid.*

Digitized by Google

Fresne, au sujet des lettres (*) que le Roi fit écrire deux jours après la sortie de M. le Prince, dans toutes les provinces, pour y faire sçavoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en composa un modele, auquel il voulut que tous les autres secretaires d'Etat se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir; ce qui étoit vrai, et comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrere, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation: il vint me confier son embarras, et me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps Protestant, sinon qu'il se soutint heureusement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, et de faire passer jusqu'à sa Majesté, par des avis et

(*) Voyez encore dans le *vol.* 9772, *Mss. royaux*, la sommation faite au prince de Condé, au mois de Février 1610, à Bruxelles, par le marquis de Cœuvres, MM. de Berni et Manicamp, de la part du Roi, de revenir en France, sous peine de se rendre coupable du crime de leze-majesté, et le refus que fit ce Prince d'y déférer. Le Parlement rendit contre lui un arrêt par lequel il le condamnoit à subir tel châtiment qu'il plairoit à sa Majesté d'ordonner. Henri IV alla lui-même au Parlement solliciter cet arrêt, et pour marquer sa douleur, il y alla sans pompe et sans suite; il s'assit à la place du premier Président, sans dais ni marche-pied; le parquet gardé comme à l'ordinaire, par les huissiers du Parlement, au lieu des officiers de sa Majesté.

des discours de toute espece. Il fut adressé au Roi une lettre datée du dernier Juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, et faussement signée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis, que dans une assemblée tenue à Saint-Maixant, le ministre de Blois, nommé Viguier, avoit fait présenter un livre ayant pour titre, *le Théâtre de l'Ante-Christ*, scandaleux, disoit-on, et emporté au dernier point; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'Académie de Saumur; et que ce livre (1) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de sa Majesté.

Cette lettre (2) est remplie de tant de minuties, et la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me sçaura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siege à soutenir, et qu'il s'étoit tenu une assemblée de Protestans à Marseille, pour obliger le Roi à accorder la convocation des Etats du royaume?

(1) Le supplément au Journal de Henri IV, imprimé en 1736, parle de ce livre, et dit que le P. Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de sa Majesté, s'étant grandement emporté sur ce sujet, contre ceux de la Religion, le Roi fit une réprimande à ce Pere, et donna ordre qu'on supprimât le livre, qui en effet ne parût plus. *Ann.* 1609.

(2) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, *tom* 4. *pag.* 935.

Digitized by Google

Du Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirebalais et le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Protestans qui trempassent. Quant à du Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à sa Majesté, et je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au Roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus desseins des Réformés, que les véritables ennemis de sa Majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du Plessis me remercia par une longue lettre, qui contient une justification en *forme* contre tous ces chefs d'accusation.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, et plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Fleche, nommée *des Quatre-vents*, et proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demeuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une veuve appellée Jeanne Huberson, qui logeoit des écoliers de bonne maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une niece de cette veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec sa tante

Digitized by Google

victoire. La campagne pleine de fuyards ligueurs et Espagnols, et l'armée victorieuse du (*) Roi poursuivant et dissipant des restes de plus grands corps qui se dispersoient et se rassembloient. Les Suisses des deux armées s'étant trouvés en présence les uns des autres, se morguoient les piques baissées, sans donner un seul coup, ni faire aucun mouvement.

La vue de la cornette-blanche, semée de fleurs-de-lis noires, connue de tout le monde pour être celle des Guise, qui la portoient telle en mémoire et par horreur du massacre de la Saint-Barthelemi, étoit un objet qui attiroit tout le monde, comme à une proie également riche et honorable. Les casaques de mes prisonniers, qui étoient de velours noir, couvertes de

(*) « Le Roi fit crier : Sauvez les François, et main » basse sur l'étranger ». *Péref. ibid.* 2 *partie.* « Henri, dit » l'auteur de la Henriade, fut redevable de la victoire à la » supériorité de ses connoissances et de sa valeur; mais il » avoua que Mayenne avoit rempli tous les devoirs d'un » grand général. Il n'a péché, dit-il, que dans la cause » qu'il soutenoit ». Le duc de Mayenne auroit été pris, s'il n'avoit pas eu la précaution, en fuyant, de faire rompre le pont d'Ivry: mais il mit à la boucherie par-là les Reîtres et les Lansquenets, dont il demeura douze cent sur la place, pareil nombre d'infanterie Françoise, et mille cavaliers: quelques-uns font monter la perte beaucoup plus haut. Il n'y demeura des royalistes que cinq cent hommes, et environ vingt gentilshommes. Cette bataille se donna entre Dreux et Nonancourt, aux villages de Saint-André et de Foucrainville.

Digitized by Google

croix d'argent, brilloient de loin dans la campagne. Les premiers qui accoururent pour s'en saisir, furent MM. de Chambrai, de l'Archant, du Rolet, de Crevecœur, de Palcheux et de Brasseuse, auxquels se joignit le comte de Thorigny. Je m'avançai vers eux, et ne comptant pas qu'on pût me reconnoître à mon visage, que le sang et la poussiere avoient entiérement défiguré, je me nommai. Le comte de Thorigny n'eut pas plutôt reconnu la Châtaigneraie, qui étoit son parent, que jugeant à l'état où il me voyoit, que je ne pouvois pas préserver mes prisonniers d'insulte, il me pria de lui remettre celui-là, dont il me répondoit. Je le lui accordai avec plaisir, en le voyant pourtant partir à regret. Ce que Thorigny faisoit par un principe d'amitié, eut en effet une suite bien funeste pour le malheureux Châtaigneraie; il fut apperçu, au bout de quelques momens, par trois hommes, de la compagnie d'O, qui avoient été des gardes du roi Henri III. Ces trois hommes ne l'eurent pas plutôt reconnu, qu'ils le tirerent à bout portant, et le renverserent mort, en lui disant: « A mort-» dieu! traître à ton Prince, tu t'es réjoui du » meurtre de ton Roi, et as porté l'écharpe » verte de sa mort ». Je pouvois faire payer au comte de Thorigny la rançon de ce prisonnier, et plusieurs me le conseilloient; mais je ne voulus

Digitized by Google

et un cousin aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité; il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu et incarnat, et épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié sang, et qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer et de reconnoître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroy, et d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient souvent voir son hôte.

En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colère, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que signifioient ces signatures de sang, qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit, à la suite duquel étoient toutes ces souscriptions, qui renfermoit une association des conjurés contre la personne du Roi, et il lui dit que c'étoit un serment, que l'intérêt de la religion faisoit faire à quantité de zélés Catholi-

Digitized by Google

ques, de demeurer fidélement attachés au Pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante et à son cousin, le seul de toute cette maison qui fût de la religion réformée, et qui trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissemens nécessaires (*).

(*) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le P. Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je sçache, des historiens de ce temps-là, les plus ouvertement déclarés contre les Jésuites, excepté le seul Mézerai, n'a parlé, ni par conséquent rien cru de cette conspiration contre le Roi, ou complot d'une nouvelle ligue : car on ne sçait lequel de ces deux sens donner à un récit, qui étant destitué de preuves, peut signifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne signifie rien du tout, Mézerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la personne de Henri IV ; Mézerai, dis-je, en parle, *Abrégé chronol. et hist. in-fol. imprimé à Paris en 1667. tom.* 3, *pag.* 1443, de maniere qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille, et qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture, tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaissance de la ligue ; ce qui est une idée folle et chimérique ; ni quant à l'assassinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Fleche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéresse en aucune maniere les Jésuites, que la fille déposante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces personnes, dont l'imagination vive, et encore échauffée par la prévention et la passion, n'a besoin que de la plus simple petite conjecture,

Digitized by Google

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, et porté, comme le croyoient Huberson et la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adresse chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les Jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, et où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor et du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même, ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 Octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrît rien qui ne le confirmât, et que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, et en présence de

ou du moindre mot hasardé, pour porter des jugemens que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.

sa Majesté elle-même, le crédit et l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissentions domestiques et les pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à sa Majesté, qu'il lui fût permis de changer d'air, pour cause d'indisposition, et il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'Arsenal ; mais on lui donna des gardes tout le temps qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légeres atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin et tous les enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau ; il y passa l'automne entiere, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'Août à Monceaux, et il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du Livre vingt-sixieme et du Tome quatrieme.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Rebacked D+W 6/1984

Digitized by Google